



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 146 • NUMÉRO 016 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 20 septembre 2011

—
Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 septembre 2011

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[Traduction]

LOI SUR LA SÉCURITÉ DES RUES ET DES COMMUNAUTÉS

L'hon. Peter Van Loan (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-10, Loi édictant la Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États, le Code criminel, la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et d'autres lois.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

L'EXPLOITATION D'UNE MÉGACARRIÈRE

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de ma circonscription.

Les pétitionnaires souhaitent attirer l'attention de tous les députés sur le projet d'exploitation d'une mégacarrière dans le canton de Melancthon, qui se trouve dans le comté de Dufferin, en Ontario. D'une superficie de plus de 900 hectares, ou 2 300 acres, il s'agirait de la plus grande carrière à ciel ouvert au Canada. La mégacarrière serait d'une profondeur de plus de 60 mètres, ou 200 pieds, soit bien en-dessous de la nappe phréatique. La mégacarrière menacerait les eaux d'amont des bassins hydrographiques des rivières Nottawasaga, Grand et Saugeen, ainsi que les sous-bassins hydrographiques des rivières Mad, Noisy, Pine et Boyne, ce qui aurait pour effet de nuire de façon permanente aux formations aquifères du secteur. La mégacarrière mettrait en péril la source d'eau potable de plus d'un million de Canadiens. Elle constituerait une menace pour les espèces de poissons d'eau douce, en particulier celles qui se trouvent dans la rivière Pine et elle causerait en outre du tort aux espèces de poissons d'eau douce de la baie Georgienne et du lac Huron et nuirait à leur régénération. La mégacarrière entraînerait la disparition de certaines terres agricoles les plus fertiles de l'Ontario. Elle menacerait les

bassins hydrographiques des rivières Grand et Nottawasaga, qui comptent notamment diverses espèces de poissons d'eau douce. Elle constituerait aussi une menace pour la flore et la faune locales, y compris des espèces en péril comme le goglu des prés, un petit merle en voie de disparition. Au début, toutes les heures, 150 camions remplis d'agrégats quitteraient la mégacarrière en direction du Sud et 150 camions vides retourneraient à la carrière. D'autres camions transportant 52 tonnes d'explosifs se rendraient à la carrière tous les jours en empruntant des routes locales qui n'ont pas été conçues pour accueillir une circulation aussi lourde.

Selon la demande présentée en vue de l'exploitation d'une mégacarrière, plusieurs questions distinctes touchant l'utilisation des installations d'approvisionnement en eau dans le contexte de l'ALENA pourraient avoir des répercussions financières très négatives pour les gouvernements fédéral et provincial.

Par conséquent, les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à réaliser une évaluation environnementale du projet d'exploitation d'une mégacarrière par la société Highland Companies en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Le Président: Je tiens à rappeler aux députés que, selon l'usage consacré, ils doivent présenter un bref résumé des pétitions plutôt que de les lire au complet.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par des Manitobains qui se préoccupent de la Commission canadienne du blé.

Comme nous en avons parlé hier, des dizaines de milliers de cultivateurs de blé des Prairies ont signalé très clairement au gouvernement conservateur qu'ils ne veulent pas que la Commission canadienne du blé cesse d'exister. Voilà sur quoi porte cette pétition.

J'aimerais que le gouvernement réponde à cette pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

● (1010)

[Traduction]

LOI VISANT À EMPÊCHER LES PASSEURS D'UTILISER ABUSIVEMENT LE SYSTÈME D'IMMIGRATION CANADIEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 septembre, de la motion portant que le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés et la Loi sur la sûreté du transport maritime, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le Président: La dernière fois que le projet de loi a été mis à l'étude à la Chambre, il restait huit minutes à la députée de Newton—Delta-Nord.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de poursuivre les observations que j'avais commencées hier. Encore une fois, je tiens à exprimer ma préoccupation devant le fait que le projet de loi soit présenté comme une mesure de sécurité publique, alors qu'il porte en réalité sur l'immigration et la citoyenneté. Il s'agit là d'un véritable problème. Depuis quand nous, les Canadiens, considérons-nous l'arrivée d'immigrants au pays comme une question de sécurité publique? J'exhorte le gouvernement à renvoyer le projet de loi au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration quand viendra l'étape de l'étude en comité.

Hier, j'ai parlé très brièvement des répercussions possibles du projet de loi sur les familles. Nous, les Canadiens, sommes fiers d'être des gens compatissants et bienveillants. Le monde entier s'attend à ce que le Canada soit compatissant et bienveillant. C'est pourquoi des gens partout dans le monde choisissent de s'établir au Canada. Moi-même, je suis une immigrante de première génération qui a quitté son pays d'origine, l'Angleterre, pour venir s'installer au Canada. Si j'ai choisi le Canada, c'est entre autres parce qu'il s'agit d'un pays inclusif qui accepte les gens des quatre coins du monde.

Or, le projet de loi fait fausse route. Il envoie le mauvais message aux réfugiés. On parle ici de gens qui ont vécu, pendant des années, dans des régions déchirées par la guerre, puis qui ont fini par s'enfuir pour sauver leur vie, en se séparant de leur famille, sans savoir d'où viendra leur prochain repas. Certains ne savent même pas où ils vont dormir le jour d'après, ni même s'ils vont se réveiller le matin ou combien de proches ils vont perdre.

La mesure législative prévoit que les réfugiés devront attendre jusqu'à un an après leur arrivée au Canada pour que leur demande soit examinée. Pendant ce temps, ils seront isolés et on leur accordera une désignation spéciale en fonction de critères qui ne sont pas du tout précis. On semble confier beaucoup de pouvoir au ministre. De plus, nous sommes devant un écran de fumée, car nous ne connaissons pas les critères. Lorsqu'ils auront reçu le statut d'étranger désigné, ils ne pourront pas présenter de demande de résidence permanente avant cinq ou six ans.

Ainsi, les personnes qui arrivent au Canada, qui ont été arrachées à leur famille et qui ont déjà beaucoup souffert, ne pourront pas obtenir de documents de voyage. Elles pourront travailler, mais elles n'auront aucun droit. Elles n'auront pas le statut de résident permanent. Nous rendrons leur existence encore plus difficile et elles se retrouveront dans l'incertitude pendant cinq ou six ans. Elles ne sauront pas si les membres de leur famille seront en mesure de les

rejoindre. Elles n'auront pas le soulagement de savoir qu'ils sont rendus en lieu sûr. Il faut se mettre dans leur peau.

Prenons l'exemple d'une jeune mère qui arrive au Canada avec deux de ses enfants, son mari et ses deux autres enfants étant toujours en Somalie. Pendant six ou sept ans, elle ne pourra pas présenter de demande de résidence permanente ni demander que les membres de sa famille puissent la rejoindre. Que doit-elle comprendre du projet de loi? Que sa situation sera mise entre parenthèses pendant cinq ou six ans et qu'elle ne pourra se prévaloir d'aucun droit. Elle ne pourra pas présenter de demande de résidence permanente. En passant, on n'obtient pas le statut de résident permanent au moment où on en fait la demande. Cela aussi prend du temps. Imaginez le temps qu'il faudra avant que le reste de sa famille puisse la rejoindre. Selon les calculs, cela pourrait prendre de 10 à 15 ans.

● (1015)

Ce n'est sûrement pas le genre d'image que le Canada souhaite projeter à l'extérieur du pays. Nous voulons que le reste du monde considère que le Canada est un pays qui fait preuve de compassion et de bienveillance.

En créant deux catégories de réfugiés et en refusant le droit d'appel au cours de la première année, nous démontrons que nous sommes prêts à ne pas respecter les conventions relatives aux droits des réfugiés et aux droits des enfants. En tant que Canadienne, cette situation me préoccupe, et je sais qu'elle préoccupera aussi les Canadiens partout au pays.

Nous sommes fiers de nos valeurs familiales. Nous nous enorgueillissons d'être une nation accueillante. J'exhorte la Chambre à ne pas appuyer cette mesure législative, car, autrement, nous enverrions au monde entier le message que notre pays est maintenant moins ouvert au reste du monde et moins compatissant.

Voyons voir qui s'oppose à ce projet de loi. Il y a d'abord le Conseil canadien pour les réfugiés. J'ai parlé à certains de mes électeurs. Lorsque je leur ai parlé au téléphone, ils m'ont dit: « C'est ridicule. Ce n'est même pas un problème ». Si nous nous inquiétons au sujet des passeurs, nous devons nous rappeler qu'ils sont déjà passibles d'une peine d'emprisonnement à perpétuité. Au Canada, c'est la peine d'emprisonnement maximale pouvant être imposée.

En fait, il s'agit ici de sanctions supplémentaires imposées à des personnes qui ont déjà été victimes d'atrocités et qui ont été aux prises avec des difficultés que la plupart d'entre nous, ici à la Chambre, ne pouvons même pas imaginer.

J'ai eu le privilège, à titre de conseillère, d'oeuvrer auprès d'enfants arrivés au pays en tant que réfugiés, qui avaient passé plusieurs années dans des camps de détention ou dans des conditions très dangereuses et instables. Il est extrêmement difficile de travailler avec ces enfants. Maintenant, nous les laissons sans ressources pendant cinq, six ou sept ans, et parfois même pendant plus longtemps encore.

Le Conseil canadien pour les réfugiés s'oppose à cette mesure législative, tout comme Amnistie Internationale. L'Association canadienne des libertés civiles a pris position dans ce dossier, tout comme l'Association du Barreau canadien et le Centre d'études sur les réfugiés. Ce qui ressort encore et encore, c'est que ce projet de loi est draconien.

Initiatives ministérielles

J'exhorte tous les députés à se pencher sur les problèmes que nous cherchons à régler. Si nous voulons régler le problème des passeurs, il suffit d'axer nos efforts sur l'exécution de la loi, de fournir des ressources supplémentaires et d'attraper les passeurs. Ne punissons pas les gens qui sont déjà des victimes.

Mettons-nous à la place d'un réfugié. Imaginons un instant comment nous nous sentirions si, en arrivant au Canada, un pays qui devait s'avérer pour nous un refuge, nous risquions d'être placés en détention et de nous retrouver dans l'incertitude.

Je demande aux députés de rejeter ce projet de loi.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de souligner un certain nombre de questions très préoccupantes que le NPD se pose au sujet de ce projet de loi.

J'aimerais poser à la députée une question à propos d'un autre sujet dont les gens nous ont abondamment parlé. Il est certain qu'en tant que députés, nous devons composer avec la procédure d'appel relative aux demandes soumises pour des considérations d'ordre humanitaire, que nous connaissons très bien. Cette procédure garantit l'équité, un des piliers sur lesquels repose le système d'immigration et de citoyenneté du Canada.

Une fois ce projet de loi adopté, nous savons que les personnes désignées ne seront pas en mesure de soumettre une telle demande pendant une période de cinq ans. Il est clair que ce projet de loi vise à éliminer des dispositions qui font normalement partie du système et qui ont été établies pour garantir la possibilité de présenter une demande légitime fondée sur des considérations d'ordre humanitaire.

J'aimerais savoir ce que la députée a à dire à ce sujet. De plus, je voudrais savoir si elle est d'avis que ce projet de loi vise à éliminer un élément essentiel de notre système d'évaluation des demandes et que les considérations d'ordre humanitaire sont tout à fait légitimes.

Mme Jinny Jogindera Sims: Madame la Présidente, les Canadiens sont fiers de leurs processus équitables, ouverts et transparents. Mais cette loi créerait un processus qui empêcherait les gens désignés d'avoir accès aux possibilités d'appel. C'est tout à fait inacceptable. Cela va à l'encontre des valeurs qui caractérisent notre pays, en plus de contrevenir à des conventions internationales sur les droits des réfugiés. Il est troublant et contraire aux valeurs canadiennes de détenir, pendant un an, des réfugiés qui attendent une désignation et n'ont pas accès au processus d'appel. Quand des gens arrivent chez nous après avoir quitté des régions instables et dangereuses ou des pays déchirés par la guerre, est-ce que la première chose que nous voulons leur montrer, c'est qu'un pays comme le Canada, respecté dans le monde entier, ne leur donnera pas de possibilités d'appel?

La faiblesse fondamentale de ce projet de loi qui prétend régler le problème du passage de clandestins, c'est qu'il ne règle pas ce problème. Le passage de clandestins continuera. La seule façon de régler ce problème, ce n'est pas de punir les victimes qui ont déjà assez souffert, mais bien de fournir aux organismes d'application de la loi du financement et des ressources supplémentaires afin que leurs agents puissent faire leur travail.

● (1020)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, j'ai vérifié les renseignements fournis hier, car j'étais stupéfaite que le gouvernement prétende qu'en tant que pays développé et industrialisé, nous fournissons plus de soutien pour les réfugiés que tout autre pays industrialisé. D'après le ministre, nous accueillerons 14 000 réfugiés l'an prochain. Selon le site Web

d'Amnistie internationale, l'Allemagne vient en aide à 250 000 réfugiés, tout comme les États-Unis.

L'affirmation du gouvernement me stupéfait et je me demande si la députée aurait plus de détails à ce sujet.

Mme Jinny Jogindera Sims: Madame la Présidente, je ne manquerai pas d'examiner ces chiffres de plus près. Cette mesure législative ne vise pas le nombre de réfugiés qui trouveront asile dans notre pays, mais plutôt le traitement que nous accorderons à ceux qui débarquent chez nous. Je le répète: je tiens à parler surtout de notre identité en tant que Canadiens et de la façon dont nous voulons traiter les gens qui sont meurtris par la guerre et la persécution et qui ont vécu dans des circonstances extrêmement difficiles. On peut tous embrouiller les gens à l'aide de chiffres, mais nous, les parlementaires, avons le devoir de nous interroger sur l'objet du projet de loi d'un point de vue humanitaire.

Les passeurs ne vivent pas à bord des bateaux ou des avions qui transportent les réfugiés jusqu'ici. Ils vivent probablement une vie très confortable. Or, le projet de loi ne contribuerait pas à réduire les sommes que réclament les passeurs pour le voyage. Au contraire, il aurait pour effet de persécuter davantage les victimes. Nous n'avons pas besoin de cette loi contre les passeurs; nous avons déjà d'excellentes lois qui ciblent les passeurs. Appliquons-les.

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, nous connaissons tous nos convictions profondes à l'égard de bon nombre de ces questions. Je partage en grande partie les réflexions et les observations de la députée.

Pour revenir à ce que devrait être l'objet du projet de loi, soit viser les passeurs, la députée pourrait-elle nous dire ce qui, à son avis, découragerait le passage de clandestins et, surtout, nous proposer des mesures à cet égard?

● (1025)

Mme Jinny Jogindera Sims: Madame la Présidente, l'important, c'est la loi actuelle. Plutôt que de chercher de nouvelles occasions de séances de photo et des problèmes de sécurité publique là où il n'y en a pas, penchons-nous sur la loi actuelle et appliquons-la. On nous a déjà dit par le passé que les organismes d'application de la loi manquaient de personnel. Dans ce cas, affectons des ressources supplémentaires pour s'attaquer aux passeurs plutôt qu'aux victimes.

Je crois fermement que le système judiciaire doit traduire devant les tribunaux les personnes qui se livrent à des activités illégales. C'est un bon système qui repose sur des lois appropriées. La peine maximale pour le passage de clandestins est l'emprisonnement à vie; il n'y a pas de peine plus sévère au Canada. Dans ce contexte, concentrons-nous sur l'application de la loi en ciblant les lieux où habitent les passeurs et leurs opérations. Enfermer les réfugiés à leur arrivée au Canada est draconien.

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de Newton—Delta-Nord cette très bonne et très pertinente intervention.

Ma question porte sur les dispositions de la loi selon lesquelles il est interdit aux réfugiés de faire appel devant les autorités compétentes. On a vu ce qui s'est passé. Hier, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a fait référence à l'exemple de l'Australie. Mais en Australie, la Cour suprême a intercéde et a invalidé les dispositions interdisant aux réfugiés de faire appel.

Initiatives ministérielles

Que pense ma collègue de ces dispositions au Canada? Selon elle, pourraient-elles également être invalidées par la Cour suprême du Canada?

[Traduction]

Mme Jinny Jogindera Sims: Madame la Présidente, en Australie, le processus d'appel a été invalidé. Si ce projet de loi est adopté tel quel, je crois qu'il en ira de même ici.

En tant que Canadiens, nous respectons le droit international et nous avons signé de nombreuses conventions des Nations Unies. Il est par conséquent insensé de tenter de mettre en place des mesures législatives qui seront de toute évidence invalidées. Ce serait comme se donner un oeil au beurre noir, c'est insensé.

J'ai des réserves quant à l'objet du projet de loi et je me demande pourquoi il relève de la sécurité publique. Cette question est du ressort de l'immigration et de la citoyenneté. Pourtant, le gouvernement le présente comme une question de sécurité publique. Voyons de quoi il en retourne véritablement plutôt que de ternir notre réputation sur la scène internationale.

M. Mike Wallace (Burlington, PCC): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je vais parler du projet de loi C-4 aujourd'hui. Toutefois, comme c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre depuis les élections, en mai, j'aimerais prendre le temps de remercier les électeurs de Burlington de m'avoir réélu avec 54 p. 100 des voix. Ce fut une très belle campagne électorale.

Je félicite tous les députés, qu'ils soient nouveaux ou qu'ils reviennent à la Chambre. Je pense aussi qu'il est important de souhaiter la bienvenue aux pages qui entrent en fonction cette semaine. Il n'est pas facile de se rappeler le nom et les particularités de chacun. Ils font un travail formidable et je les en remercie. Je leur souhaite une excellente année.

Je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui en faveur du projet de loi. Il contribuera beaucoup à rendre notre pays plus sûr en mettant un frein à l'activité illégale et dangereuse que constitue le passage de clandestins. La Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien est une mesure législative d'une importance capitale qui répond à un besoin crucial.

Le passage de clandestins est un crime qui ne date pas d'hier. En fait, cette pratique a cours partout dans le monde depuis des décennies. Je suis certain que tous les députés ont déjà entendu des histoires de gens qui avaient payé des frais pour contourner les procédures d'immigration légitimes et légales et traverser furtivement la frontière entre le Mexique et les États-Unis.

Ma circonscription, Burlington, n'est pas loin de la frontière américaine et toutes les semaines, des gens viennent me voir au sujet de personnes qui franchissent la frontière illégalement.

La première fois que j'ai été élu, j'ai été étonné d'entendre des personnes qui me racontaient comment elles étaient venues au Canada admettre qu'elles étaient entrées illégalement. Elles n'ont pas suivi la filière légale. Elles avaient demandé le statut de réfugié en arrivant à la frontière. Puis, elles venaient à mon bureau parce qu'elles voulaient que je les aide, en ma qualité de député, à poursuivre le processus illégal qu'elles avaient entamé.

Par respect pour ma fonction de député, je leur ai dit que je n'interviendrais pas dans quelque activité illégale que ce soit pour elles. Je leur ai dit de suivre le processus légal pour immigrer au Canada, dans le cadre du système d'accueil des réfugiés et du système d'immigration. Souvent, nous leur téléphonions quelques semaines plus tard pour savoir ce qu'elles avaient décidé de faire,

mais elles étaient difficiles à joindre et il arrivait qu'elles soient carrément introuvables. Des cas comme ceux-là, il y en a. Il y en a à Burlington. Il y en a dans tout le pays et ce, depuis de nombreuses années.

Ce qui pourrait surprendre certains, c'est que ce problème n'est pas nouveau pour le Canada. Chaque année, des milliers de demandeurs d'asile tentent d'entrer illégalement au Canada, par voie aérienne ou terrestre, avec l'aide des réseaux de migration clandestine des groupes du crime organisé.

Même l'immigration illégale par voie maritime n'est pas nouvelle: en 1999, près de 600 migrants originaires de la province du Fujian, en Chine, sont arrivés sur la côte Ouest canadienne à bord de quatre navires. Ce qui est nouveau, c'est que les Canadiens prennent maintenant conscience de l'impact direct de cette activité criminelle sur leur pays. Les Canadiens se rendent compte soudainement que leur pays est de plus en plus souvent ciblé par des réseaux organisés de passeurs œuvrant en Asie du Sud-Est, qui considèrent notre système d'immigration comme un système très généreux dont il faut tirer profit.

Au cours des dernières années, deux événements ont sensibilisé les Canadiens à cette réalité. Le premier est l'arrivée récente d'un navire en Colombie-Britannique. Mes électeurs m'ont demandé ce que nous ferions pour empêcher qu'une telle situation se reproduise à l'avenir.

En août dernier, 492 Tamouls du Sri Lanka sont arrivés en Colombie-Britannique à bord du navire *Sun Sea*. Cela s'est produit moins d'un an après l'arrivée de 76 Tamouls du Sri Lanka à bord de l'*Ocean Lady*.

Ces deux événements préoccupent les habitants de ma circonscription. Même si nous sommes à Burlington, à des milliers de kilomètres de l'endroit où se sont déroulés ces événements, les habitants de ma circonscription et tous les Canadiens s'inquiètent du fait que nous n'avons pas pu les empêcher.

● (1030)

Bien que ce soit sur la côte Ouest que ces deux navires ont accosté, il s'agit d'un enjeu qui, comme je le disais, touche le pays en entier, car les autorités canadiennes ont déjà eu affaire à des passeurs de clandestins dans l'Est du Canada, y compris au port de Montréal.

Il s'agit en fait d'un problème pancanadien qui menace de compromettre la sécurité nationale. Il soulève aussi son lot de questions relativement à la primauté du droit et aux droits de la personne, ici au Canada.

Ces passeurs de clandestins font des profits considérables grâce à l'immigration illégale. Ce ne sont pas des consultants en immigration, et ils sont loin d'aider les gens dans leurs démarches. Ils soutirent plutôt des milliers de dollars à leurs victimes, qu'ils embarquent sur le premier navire venu avant de les envoyer dans des pays, comme le Canada, où ils croient qu'ils ont de bonnes chances de réussir à contourner le système d'immigration. Ils exigent d'importantes sommes d'argent de leurs victimes sous prétexte d'assurer leur transport vers un autre pays et de les conseiller sur la manière de demander l'asile ou le statut de réfugié à leur arrivée. Ces activités illicites ont des répercussions ici, au Canada, car au bout du compte, ce sont les Canadiens et notre système d'immigration qui en subissent les contrecoups.

Initiatives ministérielles

Je suis convaincu que les députés sont conscients du fardeau que peut constituer, pour nos systèmes d'immigration et de sécurité à la frontière, le fait de devoir contrôler l'identité et l'admissibilité de plus de 500 personnes débarquant d'un coup d'un seul et même bateau. Et pour être francs, nous ne sommes pas équipés pour répondre à une arrivée aussi massive d'immigrants ou de demandeurs d'asile.

Malheureusement, les coûts du passage de clandestins pour la société vont au-delà de ce que l'on peut mesurer dans un bilan financier. Bien souvent, ces périodes illégales de plusieurs milliers de kilomètres obligent ceux qui les entreprennent à vivre dans des conditions précaires et misérables, voire mortelles.

J'en veux pour preuve les terribles événements qui sont survenus en décembre dernier au large de l'île australienne de Christmas. Trente personnes ont alors perdu la vie lorsque le bateau de bois sur lequel ils s'étaient embarqués, et qui était piloté par des gens que l'on soupçonne d'être des passeurs, a sombré dans une tempête. Le drame de l'île Christmas n'est qu'un exemple des nombreuses catastrophes qui arrivent régulièrement un peu partout sur la planète.

Il ne faut pas non plus oublier que le passage de clandestins est fondamentalement injuste pour ceux qui suivent les règles et attendent leur tour pour venir au Canada, des gens comme nous en recevons tous dans nos bureaux. Nous sympathisons tous avec ceux qui suivent les règles et qui veulent immigrer au Canada en suivant la filière légale.

Je suis un Canadien de la sixième ou de la septième génération, mais mes beaux-parents sont venus d'Italie. Ils ont emprunté la voie légale. Ils ont dû attendre leur tour pour pouvoir s'établir ici. Ils ont respecté la marche à suivre. Ils ne sont pas venus sur un bateau pour demander le statut de réfugié, après avoir payé un passeur des milliers de dollars pour fuir l'Italie. Ils ont suivi les règles. Ils s'attendent à ce que tout le monde suive les règles. Ils sont favorables à l'immigration, évidemment. Dans ma famille, du côté de ma femme, ce sont presque tous des immigrants. Ils ont très bien réussi. Le Canada les a choisis et, en retour, a profité de leur arrivée et de leur contribution. Mais ils y sont parvenus de manière légale, et c'est ce dont il est question dans ce projet de loi.

Le Canada accueille des milliers de réfugiés et d'autres immigrants chaque année. Le système canadien d'accueil des réfugiés est l'un des plus généreux et des plus équitables au monde. Mais, lorsque le Canada est forcé de gérer l'arrivée d'un navire rempli de centaines d'immigrants illégaux, il se produit un arriéré dans l'étude des dossiers qui a pour effet de retarder le traitement des demandes des personnes qui suivent les canaux normaux. Ce n'est pas juste pour eux, pour les enfants ou pour leur conjoint.

Nous n'avons pas l'intention de demeurer les bras croisés pendant que notre pays est la cible d'organisations criminelles qui abusent de notre générosité. C'est pourquoi notre gouvernement a présenté ce projet de loi en octobre dernier, de manière à faire comprendre clairement aux passeurs d'immigrants clandestins que le Canada ne tolérera pas leurs agissements. C'est pourquoi aussi nous venons de présenter de nouveau le même projet de loi, à l'occasion de la présente session. Nous croyons que l'adoption de ce projet de loi ne peut plus attendre.

Ce problème ne disparaîtra pas comme par enchantement. Nous devons agir dès maintenant. Nous devons nous comporter en parlementaires responsables.

• (1035)

Par la présentation de ce projet de loi, nous prenons des mesures fermes et raisonnables pour défendre l'intégrité de nos frontières. Nous sommes résolus à protéger notre système d'immigration et de

détermination du statut de réfugié contre les abus et à poursuivre en justice les passeurs de clandestins avec toute la rigueur de la loi.

Bien que, dans l'ensemble, les Canadiens soient favorables à un système d'immigration et de détermination du statut de réfugié généreux et ouvert, nous sommes également conscients qu'il incombe à tout État souverain de protéger ses citoyens et l'intégrité de ses frontières. Ce projet de loi est la preuve que nous ne tolérerons pas les abus contre notre système d'immigration, qu'ils soient le fait de passeurs ou de ceux qui refusent de respecter les règles. Par ailleurs, il nous permettra d'offrir une protection aux réfugiés légitimes.

Le nouveau projet de loi permettra au ministre de la Sécurité publique de déclarer « irrégulière » l'arrivée d'un groupe de personnes et d'assujettir ces personnes aux dispositions de la loi. Le projet de loi reconnaît la gravité de cette décision en énonçant en termes clairs que seul le ministre de la Sécurité publique peut prendre cette décision et que la responsabilité ne peut pas être déléguée à un autre fonctionnaire.

Cette mesure législative facilitera en outre la poursuite en justice des passeurs de clandestins, établira des peines minimales d'emprisonnement à l'égard des passeurs déclarés coupables et responsabilisera les propriétaires et les exploitants de navires ayant servi à des opérations de passage clandestin. Elle réduit l'attrait d'entrer illégalement au Canada pour les services de passeurs.

Le projet de loi comporte des dispositions visant à empêcher les personnes qui arrivent au Canada de façon irrégulière, même celles qui obtiennent par la suite le statut de réfugié, de présenter des demandes de résidence permanente avant cinq ans, y compris ceux qui se voient accorder le statut de réfugié.

Nous voulons qu'il soit plus facile de révoquer le statut de réfugié des personnes qui retournent dans leur pays d'origine pour des vacances ou qui démontrent d'une quelconque façon qu'elles n'ont pas légitimement besoin de la protection du Canada. Nous devons faire en sorte que les personnes qui sont arrivées au Canada par une opération de passage de clandestins n'aient pas le droit de parrainer des membres de leur famille avant cinq ans.

Beaucoup d'alliés et de partenaires du Canada ailleurs dans le monde ont été la cible de groupes organisés de passage de clandestins. Le problème est international, et il faut y trouver une solution internationale. Aucun pays ne peut, à lui seul, régler le passage illégal de clandestins. C'est pourquoi nous avons nommé un conseiller spécial en matière de passage de clandestins et de migration illégale, M. Ward Alcock, qui est chargé de coordonner une approche pangouvernementale de la question. Le rôle de M. Alcock nous permet de nous mettre en contact avec des partenaires internationaux et de parler d'une même voix pour trouver des moyens d'empêcher les navires servant à cette activité de quitter leur pays d'origine.

Depuis sa nomination, en octobre 2010, M. Alcock a rencontré des fonctionnaires en Australie et dans d'autres États d'Asie du Sud-Est, de même que des représentants des Nations Unies, pour discuter des moyens de gérer l'immigration irrégulière, qui existe partout dans le monde. Il a également participé à plusieurs réunions dans le cadre du processus de Bali, qui est un forum régional réunissant plus de 50 pays et organisations internationales qui élaborent des mesures pratiques pour lutter contre le passage de clandestins et les crimes connexes dans le Pacifique Sud.

Initiatives ministérielles

Afin de donner plus de poids aux discussions internationales, le premier ministre a exhorté les dirigeants des pays de l'Asie-Pacifique à travailler de concert afin de trouver des solutions concrètes au problème du passage de clandestins. L'automne dernier, le premier ministre a rencontré des représentants de pays alliés lors du forum annuel de Coopération économique Asie-Pacifique et a mis en lumière le besoin impérieux de lois plus rigoureuses et plus efficaces pour régler ce problème mondial. La collaboration permanente est indispensable pour mettre fin aux activités de passage de clandestins et fera bien comprendre aux passeurs potentiels que leurs activités illégales ne seront plus tolérées.

• (1040)

Les mesures que nous présentons aujourd'hui amélioreront sensiblement notre capacité de sévir contre ceux qui s'adonnent à l'activité illégale que constitue le passage de clandestins. Ces mesures respectent nos obligations et nos engagements internationaux en faveur de la fourniture d'une aide et d'un refuge aux réfugiés légitimes qui ont besoin de notre protection. Le Canada ouvre ses portes pour que ces personnes aient la qualité de vie et les perspectives qu'elles méritent afin de pouvoir commencer une vie nouvelle et meilleure ici.

Nous exhortons tous les députés à appuyer le projet de loi et à nous aider à le faire adopter le plus rapidement possible.

Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais que le député de Burlington nous explique comment le projet de loi s'attaquera aux activités criminelles des passeurs et comment ces derniers seront traduits en justice aux termes de celui-ci.

• (1045)

M. Mike Wallace: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question et la félicite de son élection à la Chambre.

J'aimerais présenter une analogie pour illustrer mon point.

Ceux qui se livrent à des activités criminelles, le passage de clandestins ou autres, ont besoin de clients. En l'occurrence, les passeurs voient le Canada comme un pays où toutes les règles peuvent être contournées. Au Canada, les gens qui font appel à leurs services peuvent demander asile; ils seront traités comme des rois et il n'y aura aucun problème. Par conséquent, les passeurs font entrer au Canada quiconque peut leur verser la somme de 10 000 \$, disons, et tout ira bien. Bien évidemment, les passeurs n'habitent pas ici. Ils habitent dans leur propre pays.

En adoptant cette mesure, nous rendrons nos frontières plus étanches. La communauté internationale saura que, en vertu de notre système, les véritables réfugiés qui suivent le processus légitime seront traités équitablement, mais les réfugiés illégaux, illégitimes qui arrivent par bateau ne seront pas tolérés. Ainsi, les clients des passeurs ne pourront plus entrer au Canada comme dans un moulin. La mesure dissuadera les passeurs de mettre des gens sur un bateau à destination du Canada. Voilà ce qu'elle accomplit. Voilà en quoi elle cible les passeurs clandestins, qui sont au cœur du problème.

[Français]

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Madame la Présidente, je crois que l'honorable député d'en face n'a pas répondu à la question précédente de la députée du NPD, lorsqu'elle a demandé ce qu'ils faisaient exactement, de façon pratique, contre les criminels qui exploitent ces immigrants pour les amener ici.

J'ai l'impression que dans ce projet de loi, on s'attaque toujours aux victimes et jamais à ceux qui font le commerce de ces

immigrants. À cet égard, le projet de loi devrait être modifié de façon majeure. D'ailleurs, il me semble que l'ensemble du projet de loi donne toujours plus d'importance aux criminels qu'aux victimes. On va investir de l'argent dans des prisons et donner des peines supplémentaires, mais que donne-t-on aux victimes en termes de soutien, de suivi et d'accompagnement?

Je me demande si le député serait d'accord qu'on scinde ce projet de loi en plusieurs parties, afin d'étudier les nombreuses dispositions qu'il contient. Nous serions pas mal tous d'accord sur la moitié des mesures du projet de loi. Il y a de très bonnes mesures, mais certaines sont inacceptables, surtout celles qui touchent aux valeurs traditionnelles du Québec et qui sont complètement contraires à celles qu'a toujours prônées le gouvernement du Québec et la société québécoise.

[Traduction]

M. Mike Wallace: Madame la Présidente, je félicite le député de sa réélection. Je crois qu'il est le doyen des députés.

La réponse est non. Je ne crois pas que le gouvernement soit d'accord pour scinder le projet de loi. Il s'agit d'un ensemble de mesures et cet ensemble permet de mieux dissuader les passeurs d'amener des réfugiés illégitimes au Canada.

Le dernier point concernait les valeurs des Québécois. Je crois que les Québécois ont les mêmes valeurs que les autres Canadiens. Qu'ils vivent en Colombie-Britannique, à Burlington ou en Nouvelle-Écosse, c'est l'équité qui compte à leurs yeux. Le traitement équitable et juste des personnes utilisant le système légitime pour venir au Canada fait partie des assises de notre système d'immigration et d'asile. Notre processus d'immigration et d'asile est généreux et très respecté. Par ailleurs, il est reconnu mondialement et est équitable. Or, des passeurs essaient de profiter du système et de le contourner. Qu'ils soient Québécois, Ontariens ou Britanno-Colombiens, les Canadiens pensent que notre processus est équitable. La mesure législative dont nous sommes saisis veille à ce que notre système d'immigration et d'asile repose d'abord et avant tout sur l'équité.

• (1050)

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Madame la Présidente, le député d'en face a laissé entendre que ce projet de loi est équitable. Si j'étais un réfugié, le moyen utilisé pour arriver au Canada m'importerait peu, mais le gouvernement, lui, y attache de l'importance. Le gouvernement se réserve le droit de décider que le moyen utilisé par des réfugiés pour arriver au Canada ne lui convient pas — par exemple contre paiement d'un passage à une tierce personne, une méthode utilisée depuis des siècles pour se rendre en Amérique du Nord —, mais sur quoi s'appuie-t-il pour décider qu'il est équitable de réserver un traitement différent aux réfugiés qu'il qualifie d'illégaux de celui qu'il réserve aux réfugiés qu'il qualifie de légaux? Comment la création de deux catégories de réfugiés peut-elle être équitable, alors que toutes ces personnes sont des réfugiés à part entière?

M. Mike Wallace: Madame la Présidente, il a répondu lui-même à sa propre question. Est-ce que la plupart des Canadiens croient injuste que la procédure judiciaire de notre pays soit suivie? La justice, c'est d'emprunter la voie juridique. Est-ce juste de mettre des criminels en prison lorsqu'ils font quelque chose d'illégal? Est-ce injuste de notre part de les envoyer en prison seulement parce qu'ils ont commis un acte illégal?

Initiatives ministérielles

Nous avons un système qui traite équitablement les demandeurs d'asile légitimes. Pourquoi devrions-nous fermer les yeux et contourner les règles de notre système juridique pour les personnes qui viennent au pays par des moyens illicites? Doit-on se dire « Ils sont venus par des moyens illicites. Et alors? »? Ce n'est pas juste pour les milliers d'immigrants qui empruntent des voies légales et qui respectent le processus approprié de demande d'asile. Voilà ce qui est juste. C'est ce qui confère un caractère juste à notre régime, et c'est grâce à cela que nous pouvons continuer de traiter les réfugiés équitablement et pourchasser les passeurs de clandestins qui cherchent à utiliser le Canada comme un paillason.

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Madame la Présidente, je considère que nous sommes tous d'accord pour dire que la grande majorité des Canadiens croient fermement en la Charte des droits et libertés de ce pays. La question de la détention arbitraire pour de très longues périodes est donc extrêmement préoccupante. Nous n'appuyons pas la démarche proposée dans le projet de loi C-4 et dont le député de Burlington vient de parler.

J'aimerais poser une question pratique. Que se passe-t-il si, après avoir passé une période extrêmement longue en détention parce qu'elle est présumée se livrer au passage de clandestins, on se rend compte qu'une personne a des raisons légitimes de demander l'asile? Cette personne sera-t-elle dédommée d'une quelconque façon?

M. Mike Wallace: Madame la Présidente, la réponse est non. Les personnes qui arrivent ici sont détenues pendant une période maximale d'un an ou jusqu'au moment où on détermine qu'elles sont des réfugiés légitimes, ce qui peut prendre moins d'un an. Le processus est simple.

Dans la vaste majorité des cas, les gens de ma circonscription ont dit souhaiter qu'on veuille à ce que ces personnes soient des réfugiés légitimes. Ce projet de loi permet de régler le problème en prévoyant un processus de détention. Nous cesserons de perdre la trace des réfugiés qui se déplacent un peu partout au pays et nous pourrions les garder à un endroit précis jusqu'à ce qu'une décision ait été prise quant à leur statut de réfugié. Il est approprié d'agir ainsi; c'est la bonne chose à faire. Ce projet de loi est l'outil qu'il nous faut pour lutter contre le passage de clandestins.

[Français]

La vice-présidente: Nous reprenons le débat, et à partir de maintenant, les interventions dureront 10 minutes et seront suivies d'une période de questions de 5 minutes.

L'honorable député de Vaudreuil-Soulanges a la parole.

[Traduction]

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais tout d'abord féliciter le député de Burlington de sa victoire aux dernières élections. Je suis heureux de constater que, six mois après son élection, son chef lui a enfin permis de s'exprimer. J'espère qu'il ne sera pas nécessaire d'attendre aussi longtemps avant de l'entendre de nouveau, mais je crois que cette décision appartient plutôt à son chef.

J'aimerais tout d'abord vous faire part de mes préoccupations au sujet des lacunes de ce projet de loi. Par la suite, j'aimerais suggérer aux députés d'en face certaines façons dont le gouvernement pourrait l'améliorer.

Je m'inquiète d'abord et avant tout des effets que ce projet de loi pourrait avoir sur les enfants et leurs familles. En deuxième lieu, il entraînera, selon moi, le gaspillage de fonds publics en tentant de lutter contre un problème qui n'existe pas et aura des effets négatifs sur notre économie.

Je suis dévoué à ma famille. Ma fille est très importante pour moi. Si je siége dans cette Chambre, c'est notamment pour faire en sorte qu'elle puisse grandir dans un monde meilleur et qu'elle ait une vie meilleure. C'est ce que je souhaite pour tous les enfants, pas seulement pour ma fille ou les enfants canadiens. Je suis persuadé que de nombreux autres députés partagent mon point de vue et ont à coeur le bien-être des enfants.

Comme les députés le savent certainement, le Canada est signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Ce mois-ci, nous avons célébré le 21^e anniversaire de la ratification de cet important document qui illustre le consensus international au sujet des droits fondamentaux des enfants. Cependant, je constate avec une vive inquiétude que le projet de loi C-4 risque de compromettre l'engagement du Canada aux termes de cette convention.

Je ne peux pas croire que le gouvernement garderait des enfants en détention pour une période allant jusqu'à un an simplement parce qu'ils tentaient de fuir les pires conditions de vie possibles, notamment la guerre, la famine ou la persécution. Malheureusement, le projet de loi C-4 entraînerait la détention d'enfants. De nombreux Canadiens ressentiront de la honte lorsqu'ils apprendront que le gouvernement a l'intention de détenir des enfants, sans égard à leur pays d'origine. Le gouvernement envisage peut-être de construire des centres de détention pour que les Canadiens ne puissent être témoins des mesures qu'il prend dans ce dossier. Autrement dit, la détention d'enfants aux termes de ce projet de loi constitue une mesure inacceptable et contraire aux valeurs que chérissent les Canadiens.

Je vais expliquer de quelle façon le gouvernement violerait la Convention relative aux droits de l'enfant. Auparavant, je vais donner de l'information sur cette convention à l'intention des députés d'en face et expliquer à qui elle s'applique.

L'article 1 de la convention dit ceci:

Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

Lorsqu'il est question de mesures concernant les enfants, le gouvernement conservateur se plaît à parler de l'âge du consentement. La convention des Nations Unies s'applique à tous les enfants, de la naissance à 18 ans.

Le projet de loi C-4 amènerait le Canada à enfreindre les dispositions de l'article 2 de la convention, qui dispose:

Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

Le paragraphe 2 du même article dit ceci:

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.

Le projet de loi C-4 créerait deux catégories de demandeurs du statut de réfugié, qui auraient chacun des droits différents. En effet, le projet de loi serait discriminatoire à l'égard des enfants qui entreraient dans la catégorie des demandeurs désignés. Or, il s'agit là d'une violation évidente de l'article 2 de la convention.

Le projet de loi C-4 contreviendrait à l'article 3 de la convention, qui stipule ceci:

Initiatives ministérielles

Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Les députés d'en face auront sans doute compris que cette disposition signifie que nous devons traiter les enfants réfugiés de la même manière que nous traiterions nos propres enfants. Je suppose que les députés n'accepteraient pas la détention de leurs propres enfants, surtout si leurs enfants avaient dû fuir une région déchirée par la guerre.

• (1055)

Par ailleurs, le projet de loi C-4 enfreindrait le paragraphe 7(2) de la convention, qui dit ceci :

Les États parties veillent à mettre ces droits en oeuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où faute de cela l'enfant se trouverait apatride.

Même si le projet de loi C-4 devait inclure des dispositions permettant la détention d'enfants, le gouvernement aurait du mal à remplir ses obligations relatives à la convention dans ses centres de détention, à cause de l'article 31, concernant le droit de jouer, et de l'article 39, concernant la réadaptation psychologique et physique des enfants victimes, dont voici le libellé :

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant.

En vertu de cet article, il faudrait donc offrir aux enfants des aires de jeu et d'expression culturelle et l'accès à des services psychologiques et de counselling ainsi qu'à des services visant à assurer leur développement. Le premier ministre se sert de l'ONU pour justifier sa décision d'aller en guerre, sa position sur la scène internationale et ses idées en matière d'affaires étrangères, et pourtant il rejette une convention de la même organisation, convention dont le Canada est signataire.

Il semble que la promotion de la santé maternelle et infantile soit un beau principe, tant qu'il ne s'agit pas de mères et d'enfants réfugiés. Nous devons construire des établissements à la fine pointe de la technologie dotés de salles de jeu, de salles de classe et de locaux à bureaux pour les psychologues, les éducateurs et le personnel médical.

Voilà qui m'amène au deuxième aspect que je veux soulever, soit les coûts qu'engendrerait cette mesure législative idéologique.

Le gouvernement a-t-il pris en compte le coût des nouveaux centres de détention? A-t-il simplement cru qu'il allait pouvoir placer des enfants en détention sans remplir ses obligations prévues par la convention? Rappelons au gouvernement ses devoirs et obligations. Voici ce que stipule le paragraphe 22(1) de la convention :

Les États parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié en vertu des règles et procédures du droit international ou national applicable, qu'il soit seul ou accompagné de ses père et mère ou de toute autre personne, bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire voulues pour lui permettre de jouir des droits que lui reconnaissent la présente Convention et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou de caractère humanitaire auxquels lesdits États sont parties.

Voici ce que stipule le paragraphe 22(2) :

A cette fin, les États parties collaborent, selon qu'ils le jugent nécessaire, à tous les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales compétentes collaborant avec l'Organisation des Nations Unies pour protéger et aider les enfants qui se trouvent en pareille situation et pour rechercher les père et mère ou autres membres de la famille

de tout enfant réfugié en vue d'obtenir les renseignements nécessaires pour le réunir à sa famille. Lorsque ni le père, ni la mère, ni aucun autre membre de la famille ne peut être retrouvé, l'enfant se voit accorder, selon les principes énoncés dans la présente Convention, la même protection que tout autre enfant définitivement ou temporairement privé de son milieu familial pour quelque raison que ce soit.

Au lieu de punir les victimes, nous devrions faire preuve de compassion et les aider à s'intégrer à notre société. Je rappelle aux députés d'en face ce qui s'est passé en 1979 et en 1980, lorsque plus de 50 000 Vietnamiens sont arrivés par bateau sur nos côtes. Ces réfugiés venaient d'un pays déchiré par la guerre qui était de surcroît considéré comme un ennemi par nos voisins. Si l'on en croit les reportages publiés par les médias à cette époque, l'arrivée de ces gens ne plaisait pas à tout le monde. Malgré cela, le gouvernement progressiste alors en place a fait preuve de leadership en aidant ces réfugiés à s'intégrer à notre société. Aujourd'hui, les Canadiens d'origine vietnamienne contribuent de façon dynamique à la prospérité économique du Canada. D'ailleurs, deux députés de notre caucus, le député de Brossard—La Prairie et la députée de Beauharnois—Salaberry, sont issus de cette communauté.

Je suis stupéfié que l'on ait pu s'abaisser à présenter ce projet de loi ignoble.

• (1100)

Le projet de loi ne fait que démontrer de manière encore plus convaincante que les conservateurs ont laissé tombé l'étiquette « progressiste » et qu'ils sont incapables de mettre de l'avant des politiques progressistes. Plutôt que d'intégrer les gens, ils leur demandent de patienter pendant cinq ans. Ils enferment ces personnes et leurs enfants au lieu de les accueillir.

Nous devrions pourtant aimer notre prochain au lieu de le craindre. Nous devrions inclure dans ce projet de loi des dispositions qui permettraient à des enfants et à leur famille de bénéficier d'une exception pour des considérations d'ordre humanitaire.

Dans sa forme actuelle, ce projet de loi est inacceptable. Il devrait être renvoyé à un comité aux fins de modification.

• (1105)

La vice-présidente: Je dois informer le député qu'il y a eu une erreur de calcul. Il a bel et bien disposé de 20 minutes pour son intervention. Je suis désolée s'il s'est senti pressé. S'il a autre chose à ajouter, il dispose encore officiellement de huit minutes.

M. Jamie Nicholls: C'est correct, madame la Présidente.

La vice-présidente: Questions et observations. La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, l'aspect le plus odieux de ce soi-disant projet de loi contre le passage de clandestins, que j'appellerai désormais la « loi anti-réfugiés », est la perspective qu'une loi canadienne exige l'emprisonnement d'enfants d'éventuels demandeurs du statut de réfugié au Canada et la détention pendant toute une année d'une famille complète, homme, femme et enfants, en plus de ne prévoir qu'un seul examen par le ministre.

Aussi longtemps que nous continuerons de l'appeler la loi contre le passage de clandestins, nous permettons la poursuite de ce simulacre, car en vérité, c'est une loi anti-réfugiés.

Je rappellerai au député l'histoire du *St. Louis*, en 1939, dans le port d'Halifax. En vertu de nos lois actuelles, le capitaine Gustav Schroeder, qui, contre rémunération, a courageusement transporté jusque sur nos côtes des réfugiés juifs fuyant l'Allemagne nazie, serait emprisonné à vie. C'est déjà dans la législation canadienne; ce n'est pas dans le projet de loi. De plus, les 937 réfugiés juifs allemands seraient internés pendant un an au Canada.

Initiatives ministérielles

Les députés d'en face ont dit hier que cela aurait été bien préférable à être renvoyé dans les camps de la mort de l'Allemagne nazie, mais je suis convaincue que ce n'est pas ainsi que les Canadiens veulent agir envers les réfugiés qui arrivent à nos frontières, en mettant les hommes, les femmes et les enfants en prison pendant un an.

Le député pourrait-il nous en dire davantage sur les répercussions que ce projet de loi aura, à son avis, sur les enfants des familles de réfugiés?

M. Jamie Nicholls: Madame la Présidente, on peut voir que la détention d'enfants et de familles aurait un effet épouvantable.

Imaginons que quelque chose se produise au Canada, que nous soyons victimes d'une catastrophe naturelle ou d'une forme de persécution qui amène des Canadiens à fuir vers un autre pays et que, en arrivant dans ce pays, ils ne soient ni appréciés ni intégrés à la population. Disons qu'ils soient détenus dans ce pays pour leur propre protection parce que la population locale a été amenée à se méfier de tous les étrangers.

J'imagine que les familles dans cette situation seraient épouvantablement consternées. Cela ferait un tort considérable, sur le plan psychologique, à ces familles, et surtout aux enfants. Une telle situation crée des effets médicaux et physiologiques bien documentés sur les enfants réfugiés qui ne sont pas bien accueillis ni intégrés. On constate des effets physiologiques et des répercussions psychologiques graves dans ces cas. Ces enfants ont les symptômes du TSPT et toutes sortes d'autres problèmes qui compliquent grandement leur développement personnel. Ce n'est pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Quand un tel enfant est finalement intégré à la société, il a besoin de soins particuliers, ce qui nécessite des ressources en conséquence.

Pourquoi ne pas repartir de zéro et aider ces familles à s'intégrer à notre société au lieu de les mettre à l'écart?

• (1110)

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NDP): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue de Vaudreuil-Soulanges d'avoir abordé le sujet de la détention des enfants. En plus de faire subir une détention complètement arbitraire aux enfants, ce projet de loi C-4 cause des effets négatifs et permanents sur leur développement, et je voudrais apporter des précisions à ce sujet.

J'ai ici une étude de la Commission australienne des droits de l'homme de 2004. Elle souligne que la détention des enfants et des adolescents a des effets négatifs sur leur développement, et que les répercussions deviennent plus graves à mesure que cette détention se prolonge. Les répercussions incluent l'anxiété, les pensées suicidaires, le comportement autodestructeur, notamment l'automutilation et le stress post-traumatique à perpétuité. Ce ne sont que des exemples des effets et des répercussions majeures pour les enfants.

Comme mon collègue l'a dit, mes parents sont arrivés comme réfugiés en 1979 avec les boat people. Si le projet de loi C-4 avait été en vigueur à cette époque, mes deux frères d'un an et de trois ans auraient probablement été détenus pendant une période indéterminée, mais au minimum d'un an et peut-être plus, et ils auraient subi ces effets catastrophiques permanents sur leur développement.

De plus, le projet de loi C-4 est inéquitable. J'aimerais beaucoup que mon collègue explique en quoi le fait d'arriver par bateau est inéquitable. C'est ce que les conservateurs tiennent à dénoncer. Ils veulent pénaliser une deuxième ou une troisième fois les gens qui

arrivent ici, qui sont des demandeurs d'asile légitimes. Pourtant, on crée encore une pression supplémentaire, et une étiquette inappropriée leur est collée. Comment le député de Vaudreuil-Soulanges pense-t-il que cela peut affecter davantage de façon discriminatoire le sort de ces réfugiés?

[Traduction]

M. Jamie Nicholls: Madame la Présidente, la députée a tout à fait raison. Le fait est que cette mesure législative aurait pour effet d'institutionnaliser le racisme dans le cadre de notre système d'accueil des réfugiés.

J'écoutais les reportages des médias en 1979 et 1980, à l'époque où les boat people arrivaient du Vietnam. Sur les tribunes téléphoniques, les Canadiens appelaient pour dire que ces gens n'avaient pas leur place ici, qu'ils n'étaient pas des nôtres, qu'ils devraient attendre leur tour et qu'ils faisaient du resquillage. Le gouvernement de Joe Clark a fait preuve de courage et de compassion. Il a démontré les grands avantages que nous avons à accueillir ces réfugiés. Il a même investi des ressources au Vietnam, pour que le traitement du dossier de ceux qui s'en venaient ici se fasse en deux semaines, et non en un an ou même cinq ans. Nous parlons d'environ 50 000 personnes qui ont été accueillies en deux ans. Le gouvernement de l'époque traitait leur dossier en deux semaines, avec des ressources et du personnel limité. De son côté, le gouvernement actuel affirme qu'il est incapable de le faire et qu'il ne permettra pas à des resquilleurs d'entrer au Canada.

Concrètement, cette mesure institutionnalise le racisme dans notre pays, et je trouve cela extrêmement néfaste pour nous.

La vice-présidente: Le temps consacré aux discours de vingt minutes est maintenant écoulé. Nous allons maintenant revenir aux discours de dix minutes, suivis d'une période de questions et réponses de cinq minutes.

Le député de Westlock—St. Paul a la parole.

M. Brian Storseth (Westlock—St. Paul, PCC): Madame la Présidente, je me réjouis d'être de retour à la Chambre et de constater que vous occupez de nouveau ce fauteuil.

Avant de commencer mon intervention, j'aimerais dire que c'est toujours un gouvernement conservateur qui, lorsqu'il était au pouvoir, a donné l'exemple en accueillant des immigrants et en assurant leur intégration à notre société et dans notre pays, et qui a été le premier à accueillir dans ses rangs des députés de différentes origines. Le gouvernement conservateur est fier de ses réalisations à cet égard, et nous n'irons pas à l'encontre de celles-ci.

Je suis donc très heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre à l'appui de cette mesure législative si importante. J'ai suivi avec grand intérêt le débat qui a eu lieu à la Chambre aujourd'hui sur la Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien.

Cela dit, les discussions à ce sujet n'ont pas uniquement eu lieu à la Chambre, et elles ne devraient pas non plus s'y limiter. Il s'agit d'une question qui a suscité un grand intérêt et de nombreuses discussions parmi les Canadiens et chez nos partenaires et alliés partout dans le monde. L'été dernier, c'était l'un des principaux enjeux dont il était question dans ma circonscription.

Les députés ont entendu beaucoup de choses au sujet du projet de loi, au cours de ces débats, et ils se sont beaucoup exprimés à ce sujet. Mais il est important de prendre un peu de recul, de dépasser le stade de la rhétorique et des scénarios catastrophes et de nous rappeler la gravité du crime en question et les raisons pour lesquelles nous devons prendre des mesures pour le prévenir.

Initiatives ministérielles

Les Nations Unies définissent comme suit le passage de clandestins, ou trafic illicite de migrants:

[...] le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État.

Autrement dit, il s'agit de faire passer des gens d'un pays à un autre contre rétribution, souvent dans la cale d'un navire ou dans un conteneur exigü.

Il est des plus troublant de constater que personne ne connaît précisément le nombre de personnes qui sont transportées par des passeurs chaque année. Les données sont disséminées à plusieurs endroits et sont incomplètes. Cependant, il y a certaines choses que nous savons.

Nous savons qu'il y a dans le monde entier des réseaux complexes de passeurs de clandestins qui offrent aux gens de les aider à échapper aux contrôles frontaliers, aux règles de l'immigration et aux exigences en matière de visa. Ils ne le font pas par bonté ou parce qu'ils veulent sincèrement aider ces gens. Les passeurs de clandestins cherchent le profit et sont animés par la cupidité.

Nous savons que le passage de clandestins est une activité très rentable qui présente un risque assez faible de se faire prendre et de subir des sanctions. C'est donc une activité de plus en plus attirante pour les syndicats du crime organisé dont les activités s'étendent sur plusieurs pays, au-delà des frontières et des régions.

Ce type de crime est particulièrement alléchant parce qu'il nécessite une faible mise de fonds. Il n'y a ni règles ni mesures de protection à respecter pour garantir la sécurité des clandestins transportés. Et plus les profits sont importants, plus les passeurs sont effrontés et prêts à risquer la vie de leurs passagers.

Nous savons en outre que les passeurs sont très opportunistes et qu'ils savent très bien s'adapter. Ils changent constamment leurs trajets et leurs méthodes pour éviter d'être capturés.

Mais surtout, nous savons que ce problème ne peut être résolu qu'avec une approche à plusieurs volets reposant sur la coordination des efforts avec nos alliés et nos partenaires dans le monde. Voilà pourquoi le Canada a signé, avec plus de 100 autres pays, des conventions et des protocoles internationaux qui condamnent le passage de clandestins et visent à protéger les véritables demandeurs d'asile.

Le problème du passage de clandestins concerne pratiquement tous les pays, à titre de pays d'origine, de transit ou de destination.

Il y a tout juste quelques années encore, la plupart des Canadiens ignoraient l'existence de cette activité criminelle ou croyaient peut-être qu'il s'agissait d'un crime qui se commettait loin de nos frontières. C'était jusqu'à ce que l'arrivée de deux navires à moins d'un an d'intervalle sur la côte Ouest ne sonne le réveil. L'*Ocean Lady* est arrivé en 2009 avec 76 immigrants à son bord. Le *Sun Sea* est arrivé moins d'un an plus tard avec près de 500 immigrants à son bord.

La réaction de la plupart des Canadiens a été rapide. Selon un sondage Angus Reid effectué peu après l'arrivée du *Sun Sea*, près de la moitié des Canadiens interrogés ont déclaré que tous les passagers et membres d'équipage devraient être expulsés même s'il était démontré qu'ils n'avaient aucun lien avec le terrorisme. C'est un chiffre révélateur et, franchement, personne ne peut en faire fi.

Est-ce que cela signifie que les Canadiens sont tout à coup devenus intolérants envers les immigrants ou qu'ils ont commencé à les haïr? Pas du tout. Les Canadiens sont fiers de leur société accueillante et multiculturelle. Ce que les Canadiens nous disent,

cependant, c'est qu'ils sont révoltés que des groupes de passeurs exploitent le système d'immigration juste et généreux du Canada pour réaliser un profit rapide. Comme le gouvernement, ils craignent que le Canada continue d'attirer des arrivées irrégulières à moins d'agir maintenant. Ces inquiétudes ne sont pas sans fondements.

● (1115)

Nous continuons d'entendre des rapports sur la possibilité que des navires se dirigent vers le Canada. Tout juste en juillet, nous avons appris que les autorités indonésiennes avaient arrêté un navire rempli d'immigrants qui se dirigeait peut-être vers nos rives.

Il n'y a pas de temps à perdre. Nous devons faire comprendre clairement aux passeurs que le Canada ne tolérera pas leur façon d'abuser de notre système d'immigration. En outre, nous ne tolérerons pas le risque que le passage de clandestins fait peser sur notre sécurité nationale. Il peut être très difficile d'établir l'identité des clandestins, dont beaucoup n'apportent aucun papier.

Devant les faits, il est clair que la Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien ne viendra jamais trop tôt. Avec le projet de loi, nous prenons des mesures fermes et raisonnables pour protéger nos frontières, protéger notre système d'immigration et de détermination du statut de réfugié contre les abus et poursuivre les passeurs avec toute la force de la loi.

Le projet de loi renforcera notre réaction juridique devant les arrivées irrégulières à plusieurs égards importants. Il donnera à nos fonctionnaires chargés de l'immigration et de l'exécution de la loi plus de temps pour identifier les individus qui arrivent de façon irrégulière et faire enquête sur eux. Nous croyons que la détention obligatoire pendant une période maximale d'un an est nécessaire et raisonnable pour permettre une enquête rigoureuse sur les individus qui décident d'arriver en groupes importants.

La mesure législative renforcera également la capacité des forces de l'ordre de débusquer les filières de passage de clandestins et de les contrer. Elle permettra notamment d'établir des peines minimales d'emprisonnement pour les passeurs qui ont été reconnus coupables et de prolonger la période pendant laquelle ces contrevenants pourront être poursuivis. Elle nous permettra d'attaquer les passeurs là où cela fait le plus mal, à savoir leur portefeuille. À titre d'exemple, le projet de loi modifiera la Loi sur la sûreté du transport maritime de manière à durcir les sanctions imposées aux propriétaires et aux opérateurs de navires qui ne fournissent pas les renseignements sur les passagers qu'ils transportent avant d'entrer dans les eaux canadiennes, qui refusent de se conformer à une directive ministérielle les obligeant à quitter les eaux canadiennes ou leur en refusant l'entrée, ou qui donnent des renseignements erronés ou trompeurs aux autorités canadiennes. Le fait d'accroître les sanctions, d'alourdir les amendes et de durcir les peines fera comprendre aux passeurs que nous ne resterons pas les bras croisés pendant qu'ils cherchent à faire pénétrer des gens dans notre pays, que ce soit par voie maritime, terrestre ou aérienne.

En fait, notre travail ne se limite pas à nos frontières. En étroite collaboration avec nos partenaires internationaux, nous cherchons à empêcher les activités criminelles de se rendre au Canada.

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi fait comprendre que le Canada est un pays équitable, généreux et accueillant pour les personnes qui veulent une vie meilleure, mais qu'il existe des lois et des règles à suivre. Les dispositions du projet de loi augmenteront considérablement notre capacité de sévir contre l'activité des passeurs. Elles respectent nos obligations et nos engagements internationaux qui consistent à offrir de l'aide et l'asile aux réfugiés qui ont besoin de notre protection pour pouvoir améliorer leur sort.

Le gouvernement cherche à faire adopter ce projet de loi important pour assurer la sécurité des Canadiens et pour protéger les droits des réfugiés qui suivent le processus juridique approprié afin de pouvoir s'établir au Canada.

Je demande à tous les députés d'appuyer l'adoption rapide de cette mesure législative.

• (1120)

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Madame la Présidente, le député de l'opposition croit-il vraiment que les passeurs de clandestins liront le harsard et la loi canadienne avant d'empocher l'argent de personnes désespérées qui fuient la persécution et des pays déchirés par les conflits et la guerre? Quelles mesures le projet de loi prévoit-il pour empêcher les opérations de passage de clandestins à l'étranger? Que peut faire le Canada pour intercepter les passeurs à l'étranger qui perçoivent de l'argent dans d'autres pays?

M. Brian Storseth: Madame la Présidente, comme je l'ai précisé dans mon discours, ces passeurs agissent par appât du gain, cupidité et égoïsme. Bien entendu, ils se livreront à leurs activités là où ils ont les meilleures chances de pouvoir abuser du système.

Le projet de loi repose sur l'équité et sur ce qui est raisonnable; il veille à ce que le Canada ne serve pas de paillason ni de cible pour ces passeurs de clandestins.

De toute évidence, ils iront dans les pays où ils ont le plus à gagner, et ce projet de loi contribue à faire en sorte que le Canada ne soit pas l'un d'eux.

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Madame la Présidente, en tant qu'ancien ministre de l'Immigration, je regarde mes collègues d'en face et j'ai le pressentiment que le Tea Party passe pour une tisane en comparaison de ce qu'ils sont en train de passer aujourd'hui. Je trouve épouvantable qu'on vienne mettre une étiquette sur des gens qui sont des victimes.

Premièrement, on ne peut même pas appliquer l'extraterritorialité de cette loi. Si on veut faire de la prévention, on devrait conclure un traité international, ce qui permettrait à l'ensemble des pays de s'attaquer directement aux vautours et éviterait de mettre une étiquette sur les réfugiés en devenir.

Ma question est très, très simple. Est-ce que le député peut me dire si le gouvernement a un avis juridique me démontrant que ce projet de loi n'est pas inconstitutionnel?

[Traduction]

M. Brian Storseth: Madame la Présidente, le Canada collabore en fait avec plus d'une centaine de pays pour s'assurer qu'il n'est pas une cible et que d'autres pays ne servent pas de points de destination, de même que pour en aider d'autres qui sont des points d'origine. Il est important que nous adoptions une approche globale mondiale à cet égard pour veiller à prendre les mesures qui s'imposent.

Mon collègue d'en face a été le lieutenant du Parti libéral au Québec pendant le déclin qu'a connu le parti ces dernières années

dans la province. Je suis étonné qu'il ne soit pas conscient de la position des Québécois et des Canadiens en ce qui concerne cette approche juste et raisonnable à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile.

• (1125)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, le député d'en face pourrait-il étayer, au moyen de preuves empiriques, la sempiternelle affirmation voulant que le Canada soit ciblé? La plupart des réfugiés dans le monde demandent l'asile dans d'autres pays du monde développé, et le Canada n'en accueille qu'une infime partie.

M. Brian Storseth: Madame la Présidente, je suis déçu de la brièveté de sa question.

Je ne dispose pas de preuves empiriques, mais j'ai vu les images et je peux parler des navires que nous avons confisqués, lesquels sont amarrés dans des ports canadiens, et qui sont en soi une preuve que le Canada est effectivement ciblé par ces gens à l'étranger.

[Français]

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Madame la Présidente, je veux revenir rapidement sur un commentaire qu'a fait mon confrère de l'autre côté. Il a dit que le trafic humain présentait un risque minimal. Cela soulève la question de savoir pourquoi on présente des projets de loi encore plus arbitraires et draconiens, alors qu'on pourrait plutôt mieux appliquer les mesures actuelles et mettre fin au trafic humain, sans pour autant punir les réfugiés.

[Traduction]

M. Brian Storseth: Madame la Présidente, je peux garantir à tous les députés que je n'ai jamais dit que le passage de clandestins présente un risque minimal et que je n'ai jamais, en aucune façon, minimisé l'importance de cette mesure législative.

Je crois savoir que le député ne siégeait pas à la Chambre l'été dernier, lorsque cette question était au centre des débats partout au pays.

J'estime que l'approche adoptée par le gouvernement du Canada est équitable. Il s'agit de mesures raisonnables et sévères pour éviter que les passeurs n'abusent du système d'immigration du Canada.

Les Canadiens nous ont confié un mandat clair en mai dernier, afin que nous prenions de telles mesures. Par ailleurs, je puis affirmer que les électeurs de ma circonscription étaient consternés par les jeux politiques que le NPD et le Parti libéral ont joué durant la dernière législature pour discréditer cette mesure législative. Il est temps d'aller de l'avant et de prendre des mesures concrètes pour s'attaquer à ce problème.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-4, auquel je propose, dans l'esprit de ma collègue de Saanich—Gulf Islands, de donner le titre abrégé « loi visant à punir les réfugiés ».

Je présenterai d'abord le contexte du projet de loi. Ce projet de loi n'est pas une mesure isolée du gouvernement conservateur. Il s'inscrit dans une approche plus large dont le gouvernement fait la promotion et qui consiste à créer une société axée davantage sur la punition au Canada. Beaucoup de Canadiens n'approuvent pas cette approche, et c'est pourquoi la vaste majorité d'entre eux n'ont pas voté pour le gouvernement conservateur.

Initiatives ministérielles

Pour mettre les choses en perspective, le Canada se distingue depuis longtemps et avec fierté par les mesures qu'il prend pour devenir un meilleur pays et par le rôle de chef de file que son gouvernement assume. Nous avons eu des gouvernements résolus à faire du Canada un pays juste, où les gens avaient des chances égales et où les droits de la personne et les droits individuels étaient respectés, peu importe l'endroit du pays d'où on venait.

Nous avons également préconisé la mise en place d'une société inclusive, où le Canada ferait partie du concert des nations et où il accueillerait des gens d'autres pays voulant venir au Canada pour bâtir leurs vies, réussir et contribuer à la société canadienne. Cette approche prévoyait aussi l'acceptation par le Canada d'une partie des réfugiés les plus vulnérables d'autres pays.

Les libéraux prônent une approche axée sur une société durable. Cette approche permettra de préserver la bonne santé environnementale, sociale et économique du Canada ou de l'améliorer.

Ce sont des questions importantes qui nécessitent le leadership du gouvernement. C'est notre approche de ces questions qui permet au Canada, ce pays dont nous sommes si fiers et qui est respecté par le reste du monde, de jouir de la réputation qu'il a.

Le gouvernement conservateur tente de mettre en place une société axée sur la punition, une société visant à engendrer des craintes, de la colère et du ressentiment parmi ses propres membres. Il veut utiliser la peur et le ressentiment pour dresser les groupes les uns contre les autres. Nous avons observé un grand nombre d'initiatives qui vont mener progressivement à une société axée davantage sur la punition, et cela m'attriste. Je regrette que le Canada adopte cette approche rétrograde en présentant un projet de loi qui vise à mettre en place une société axée davantage sur la punition.

Hier, le ministre de l'Immigration a résumé l'objectif du projet de loi. Il a dit qu'il visait à décourager le passage de clandestins. En quoi consiste une mesure de dissuasion dans ce projet de loi?

Cette dissuasion ne se traduit pas par une collaboration avec la communauté internationale pour empêcher l'immigration clandestine, pour identifier les individus qui tirent profit de ces activités, ni pour les empêcher d'exploiter les réfugiés. Non, la dissuasion consisterait à pénaliser les clandestins tellement durement que les réfugiés y penseraient à deux fois avant de songer à venir chercher refuge au Canada alors que ce sont des victimes qui ont plus que jamais besoin de protection. Ce n'est pas là le genre de Canada que nous souhaitons créer.

Nous reconnaissons que le Canada a commis des erreurs dans le passé. Par exemple, il a fait preuve d'un horrible manque de compassion en renvoyant le *St. Louis*, qui avait à son bord des réfugiés juifs venant de l'Allemagne. Nous reconnaissons que le Canada a une responsabilité humanitaire à l'égard des réfugiées. Je m'insurge contre ce projet de loi qui vise à punir les réfugiés pour dissuader les passeurs; il s'agit d'une approche inadmissible en matière de politique publique au Canada.

À l'instar de mes collègues du Parti libéral et d'autres députés, je souhaite que le gouvernement sévisse contre ceux qui, pour s'enrichir, profitent de la misère humaine, se livrent au terrorisme et exploitent des gens extrêmement vulnérables qui sont dans le besoin.

• (1130)

Il va sans dire que nous souhaitons nous attaquer à ce genre d'activités et que nous voulons mettre les Canadiens à l'abri de ces passeurs sans scrupules. Toutefois, ce n'est pas vraiment l'objectif que vise ce projet de loi.

Les lois canadiennes comportent déjà des dispositions pour sévir contre les passeurs, mais le projet de loi ne prévoit pas de ressources supplémentaires pour véritablement mettre en application les dispositions législatives existantes, notamment pour imposer des peines d'emprisonnement à perpétuité ou d'énormes amendes à ceux qui sont trouvés coupables de passage de clandestins.

Le projet de loi ne constitue pas une façon efficace de s'attaquer de front à l'immigration clandestine. Il s'agit d'une mesure qui vise davantage à pénaliser les réfugiés. Malheureusement, à cause du processus et du contenu proposé, cette mesure renforce le cynisme, elle engendre des conflits et empêche de faire preuve de compassion à l'égard d'êtres humains extrêmement vulnérables qui traversent les moments les plus difficiles de leur vie.

Pour lutter contre l'immigration clandestine, les libéraux appuient des solutions pragmatiques axées sur des données tangibles. Il va sans dire que nous ne souscrivons pas à cette formule qui pénalise les réfugiés alors qu'ils sont extrêmement vulnérables et qui les victimise de nouveau.

Pour ce qui est de mon affirmation concernant le fait que ce projet de loi renforce le cynisme, je signale que plusieurs députés ont cité des enquêtes qui révèlent que les Canadiens préféreraient qu'on fasse faire demi-tour aux navires comme le *Sun Sea* et comme ceux qui sont arrivés sur les côtes britannico-colombiennes il y a un an ou deux. Les Canadiens préféreraient qu'ils fassent demi-tour.

Ce qu'il y a de cynique là-dedans, c'est que c'est le gouvernement lui-même qui a suscité, par ses propos, ces craintes, cette colère et le ressentiment qu'on a constatés par les sondages. Le premier ministre et le ministre de l'Immigration ont publiquement associé ces réfugiés qui craignent pour leur vie à des actes illégaux et au terrorisme. Ce sont ces propos qui ressortaient dans les sondages. Susciter la peur, puis faire un sondage et ensuite utiliser les résultats du sondage pour justifier une mesure punissant les réfugiés est une forme de cynisme politique au plus haut degré.

Le projet de loi n'a pas fait l'objet d'une consultation publique. A-t-on demandé aux différents intéressés de participer à la réflexion sur la meilleure manière de contrer le passage de clandestins? Il n'y a eu aucune consultation, parce que le gouvernement ne cherche qu'à se faire du capital politique avec ce projet de loi, en suscitant les craintes, la colère et le ressentiment dans la population canadienne. Voilà la véritable substance de ce projet de loi, et c'est pourquoi le gouvernement n'avait aucune raison de mener des consultations. Effrayer les gens et proposer de prétendues solutions pour s'assurer quelques votes de plus, c'est le comble du cynisme, et le gouvernement conservateur est un spécialiste de cette méthode.

Étant donné l'absence de consultation publique, le projet de loi ne résisterait probablement pas à une contestation en vertu de la Charte puisqu'il crée deux catégories de réfugiés et qu'il enfreint probablement les règles du droit international. Toutefois, rien de cela ne ralentit les députés d'en face, parce cette mesure n'est qu'un élément de leur vaste programme de répression visant à créer une société punitive qui vit dans la peur.

Les Canadiens méritent mieux. Ils méritent une politique gouvernementale réfléchie qui s'attaque à la racine du problème et tente sincèrement d'améliorer la vie des habitants en faisant preuve de leadership, et non uniquement de vile partisanerie.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi favorise aussi les conflits. Selon moi, cela se voyait dans un certain nombre de discours de députés conservateurs qui ont parlé de réfugiés illégitimes. Qu'est-ce qu'un réfugié illégitime? Un réfugié, c'est un réfugié, et quand un réfugié arrive sur nos côtes, nous avons des mécanismes permettant de déterminer s'il tente d'abuser des largesses du Canada ou s'il a dû fuir parce qu'il craignait pour sa vie. Nous avons les mécanismes voulus. Par conséquent, considérer tous les réfugiés arrivant par bateau comme illégitimes, ce n'est rien de plus qu'une facette du programme punitif des conservateurs. Cette mesure favorise le ressentiment chez les Canadiens et crée deux catégories de réfugiés, ce qui est complètement inacceptable.

Selon ce projet de loi, les réfugiés de la deuxième catégorie n'auraient pas le droit de présenter une demande de résidence permanente. Ce projet de loi prévoit aussi une plus grande ingérence d'ordre politique dans l'étude des demandes. Les hommes, les femmes et les enfants seraient tous placés en détention obligatoire sans raison pendant 12 mois. Tous devraient attendre cinq ans avant même de pouvoir demander la résidence permanente, et leur droit de sortir du pays serait restreint durant cette période. Le pire, c'est que, après cinq ans, ils risqueraient l'expulsion, advenant qu'un fonctionnaire ait jugé leur pays d'origine comme n'étant pas suffisamment dangereux.

Nous avons vu des cas tragiques...

● (1135)

La vice-présidente: À l'ordre, s'il-vous-plaît.

Questions et observations.

Le député de Cariboo—Prince George a la parole.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté les propos de la députée. Ce qu'elle ne comprend pas, c'est que si les Canadiens ont élu un gouvernement conservateur solide et stable, c'est parce que nous avons dit que nous lutterions contre le crime organisé et le terrorisme, tant à l'intérieur de nos frontières qu'à l'extérieur. Il s'agit ici d'une des mesures dont nous avons parlé et nous sommes en train de la mettre en oeuvre.

Les députés ont tort d'affirmer que nous punissons les réfugiés. Ils savent bien que ce n'est pas vrai, mais il faut bien qu'ils parlent de quelque chose. Ils ne veulent pas parler de punir les criminels, comme nous allons le faire.

J'aimerais que la députée d'en face nous explique pourquoi son parti et le NPD tiennent si farouchement à permettre aux organisations criminelles d'abuser de la générosité du Canada à des fins pécuniaires. Aurait-elle l'obligeance de répondre à la question?

Mme Joyce Murray: Madame la Présidente, avant de répondre, j'aimerais demander au député d'en face s'il a déjà rencontré un réfugié tamoul, s'il a déjà regardé dans les yeux une femme et son enfant qui appartiennent à un groupe qui fait depuis des années l'objet de discrimination dans son propre pays, pays où une dizaine de milliers de leurs concitoyens ont été abattus juste avant la fin de la guerre civile et dont la communauté fait peut-être partie des deux millions et demi de personnes qui ont été déplacées par le tsunami de 2004 et laissées à elles-mêmes dans un climat politique hostile. Le député a-t-il rencontré un de ces Tamouls, l'a-t-il regardé dans les yeux et lui a-t-il dit qu'en vous punissant, vous, réfugiés, nous espérons pouvoir enrayer le passage de clandestins?

● (1140)

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Monsieur le Président, la députée pourrait-elle nous expliquer en plus grand détail en quoi cette mesure violerait la Charte canadienne des droits et libertés?

Mme Joyce Murray: Madame la Présidente, après avoir tenté de modifier la citoyenneté canadienne de façon à créer deux catégories de citoyens, le gouvernement conservateur propose maintenant des mesures qui créeraient deux catégories de résidents permanents.

Comme je l'ai mentionné, certaines des personnes les plus vulnérables ont un courage remarquable qui leur permet de survivre à des difficultés qui dépassent l'imagination, qu'il s'agisse du décès de membres de leur famille, de catastrophes ou de crimes contre l'humanité, mais elles pourraient être considérées comme des résidents permanents d'une classe particulière parce que le gouvernement conservateur tente de pénaliser et de punir les réfugiés, afin de donner l'impression que les citoyens canadiens jouissent d'une sécurité accrue.

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Madame la Présidente, on était au pouvoir lors des événements du 11 septembre 2001, et on cherchait toujours un équilibre entre l'ouverture et la vigilance. On prend nos responsabilités pour protéger les citoyens et combattre le crime, mais en même temps, on ne veut pas bâtir un mur autour du pays.

Ma collègue peut-elle dire à quel point il serait dangereux, en vertu de ce projet de loi, de ne pas considérer qu'en immigration, chaque cas de réfugié est spécifique, et de commencer à discriminer certaines nations, certains groupes et certaines personnes, qui auraient un genre de tache les empêchant d'entrer au Canada?

Mme Joyce Murray: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

L'objectif de ce gouvernement conservateur est de politiser tous les enjeux qui concernent l'immigration. Il a donné le pouvoir au ministre de prendre plusieurs décisions qui relevaient jadis des autorités compétentes. Il est très dangereux pour le Canada d'avoir un système d'immigration si politisé que les immigrants ne parlent pas à voix haute des choses qu'ils n'aiment pas, de peur que le ministre ne les punisse des décisions prises par leur pays et les immigrés de leur pays.

Mme Manon Perreault (Montcalm, NPD): Madame la Présidente, je m'adresse à la Chambre aujourd'hui pour m'opposer à ce projet de loi qualifié de draconien par plusieurs experts, dont l'Association canadienne des libertés civiles. Ce projet de loi est discriminatoire et donne trop de pouvoirs au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme.

Ce projet de loi autorise le ministre à désigner comme irrégulière l'arrivée au Canada d'un groupe de personnes. Ces mêmes personnes peuvent alors devenir des étrangers désignés. Leur sort est alors entre les mains du ministre. En effet, si le ministre juge que les contrôles n'ont pas été effectués assez rapidement, s'il soupçonne que les personnes sont transportées clandestinement en échange d'argent ou qu'une organisation terroriste ou criminelle est impliquée, ces réfugiés deviennent des demandeurs désignés.

Initiatives ministérielles

Ces demandeurs désignés deviennent alors assujettis à une panoplie de règles abusives et discriminatoires. Ces mesures iraient à l'encontre des droits énoncés à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés et violeraient l'article 31 de la Convention relative au statut des réfugiés en imposant des pénalités aux réfugiés pour entrée ou présence illégale.

De plus, ce projet de loi est une violation claire de la Charte. Les demandeurs désignés — et cela inclut aussi les enfants — seront obligatoirement détenus à leur arrivée ou au moment d'être désignés. Une révision de leur détention ne se fera qu'après un an, ou plus si le ministre juge que leur identité n'a pu être établie. La remise en liberté de ces demandeurs désignés peut se faire seulement lorsqu'il est établi qu'il s'agit de réfugiés ou qu'il existe des circonstances exceptionnelles.

Il est clair que ce projet de loi donne trop de pouvoirs au ministre. Ce projet de loi est arbitraire et lui laisse beaucoup de discrétion quant au statut de ces personnes. Ce sont des personnes qui viennent d'arriver au Canada et elles sont tout de suite criminalisées, soupçonnées et, dans le cas des demandeurs désignés, détenues.

La Cour suprême a déjà annulé les détentions obligatoires sans examen des certificats de sécurité. La cour a été claire: les détentions sans raison valable ne pourraient être permises au Canada. Par contre, ce projet de loi semble ignorer la décision de la Cour suprême.

Cette disposition de détention ferait place à des détentions indéfinies en fonction de l'identité. Il n'y aurait aucune remise en liberté tant et aussi longtemps que le ministre jugerait que l'identité d'un demandeur désigné est bien établie.

Le Canada a ratifié de nombreux traités internationaux qui interdisent la détention arbitraire. Pourquoi ce gouvernement veut-il alors adopter un projet de loi qui permettrait aux agents de procéder à des détentions arbitraires? Qui plus est, les conditions de remise en liberté ne sont pas précisées. Il pourrait s'agir d'une lourde tâche administrative que d'émettre les conditions sans tenir compte de chaque cas individuel.

Ce qui me préoccupe, c'est que les décisions prises par le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme par rapport aux demandes des personnes désignées ne peuvent faire l'objet d'un appel devant la Section d'appel des réfugiés. Cela ajoute à ma crainte que ce projet de loi mette en avant un processus fondé sur des décisions arbitraires. Je me questionne sur les moyens de recours de ces demandeurs désignés.

Cette disposition risque d'enfreindre gravement les dispositions de la Convention relative au statut des réfugiés, qui protège les réfugiés de ce genre de loi. Mes collègues au NPD ont d'ailleurs rappelé au gouvernement les dispositions de la Convention relative au statut des réfugiés, lorsqu'il a tenté antérieurement d'empêcher des réfugiés de certains pays de faire appel d'une décision.

Ce projet de loi s'attaque injustement aux réfugiés et il ne résout pas le problème à la base. Il repose sur des décisions arbitraires du ministre, et ce, sans moyen de recours pour faire appel de la décision.

• (1145)

Ce projet de loi va encore plus loin. Il limite même les demandes pour des motifs d'ordre humanitaire. Une fois que les personnes deviennent des demandeurs désignés, ils ne peuvent présenter une demande pour des motifs humanitaires ni demander un permis de résidence temporaire pendant une période de cinq ans. Cette disposition est un obstacle de plus. Ce projet de loi va beaucoup trop loin.

Malgré la Convention relative au statut des réfugiés, les demandeurs désignés ne peuvent pas recevoir de passeport. L'article 28 de cette convention obligeant les États à émettre des titres de voyage ne s'appliquerait pas aux demandeurs désignés.

Cela veut dire que le gouvernement suspend certains droits des demandeurs désignés. Qu'est-ce qu'il essaie de faire? Se mettre tous les réfugiés à dos? Les criminaliser dès leur arrivée?

Cette loi n'a pas seulement une vaste portée sur les droits des réfugiés, elle s'applique aussi à des cas antérieurs. En effet, en vertu d'une disposition de désignation rétroactive, le gouvernement peut considérer demandeurs désignés des personnes arrivées au Canada depuis mars 2009.

On voit ici l'ampleur des pouvoirs accordés au ministre dans ce projet de loi. Il peut remonter jusqu'à 2009 pour décider qu'un réfugié est un demandeur désigné et lui imposer toutes les dispositions qui accompagnent ce statut.

Cette loi s'attaque aux réfugiés et non aux vrais coupables: les trafiquants et les passeurs. D'ailleurs, il existe déjà une peine sévère pour les personnes reconnues coupables de trafic d'êtres humains, soit une peine d'emprisonnement à vie. Ce projet de loi punit injustement ceux qui tentent de se réfugier au Canada et encourage des pratiques discriminatoires.

Ce qui m'inquiète, ce sont les pouvoirs importants que le ministre pourrait détenir si cette loi était adoptée. Ce projet de loi repose sur les décisions de ce dernier.

C'est à se demander ce que les conservateurs espèrent réaliser avec un tel projet de loi. Ils prétendent vouloir freiner l'ampleur du trafic d'êtres humains. Leur solution, c'est de donner le pouvoir au ministre de prendre des décisions importantes sur le statut de ces réfugiés, mais sans donner à ceux-ci la possibilité de porter la décision en appel. Leur solution est de détenir les enfants le temps nécessaire pour déterminer leur identité.

Le NPD reconnaît le problème du trafic humain, mais propose de vraies solutions qui s'attaquent au vrai problème. Il faut punir les criminels, c'est-à-dire les trafiquants et les passeurs.

Il y a quelques mois, la Chambre a adopté un projet de loi concernant les réfugiés. Elle était forte mais équilibrée et juste. Je crois qu'on devrait se concentrer sur une meilleure application de cette loi.

• (1150)

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais remercier ma collègue la députée de Montcalm de son intervention.

On fait face à un projet de loi un peu particulier compte tenu du fait qu'on a récemment apporté des modifications à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. J'aimerais que ma collègue nous dise pourquoi elle pense qu'on a ce nouveau projet loi. Pourquoi en sommes-nous rendus là? Que manque-t-il à la loi actuelle pour qu'on ait un système juste et équitable?

Mme Manon Perreault: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de cette question.

Je vais profiter du temps dont je dispose pour mentionner qu'on a déjà une loi qui punit les trafiquants. Nous avons déjà un système pour accueillir les réfugiés. Je dis bien « accueillir ». Nous accueillons les réfugiés, des personnes qui, souvent, ont souffert et qui viennent au Canada pour trouver une vie meilleure. Avec ce projet de loi, le Canada ne veut pas accueillir ces personnes, mais plutôt permettre aux agents d'immigration de détenir des enfants. Voulons-nous que notre pays soit reconnu pour ce genre d'action?

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi est draconien. Plusieurs experts l'ont décrié. Il va trop loin, et je crois que rien ne le démontre mieux que la détention obligatoire des enfants. Je parle d'enfants, de jeunes qui ne savent pas ce qui leur arrive. Ils viennent de faire des kilomètres pour se rendre au Canada. Leurs parents leur ont promis une vie meilleure et plus sécuritaire, de nouveaux amis et des voisins accueillants. Il m'est difficile d'imaginer une transition agréable pour ces enfants. En fait, c'est tout le contraire. Leur arrivée commence par une détention obligatoire. Je ne peux pas comprendre comment le gouvernement peut défendre une telle position ni comment le gouvernement peut penser qu'il est nécessaire de détenir des enfants. Je m'imagine mal que quelqu'un puisse détenir un enfant effrayé qui ne sait pas ce qui lui arrive.

M. Marc-André Morin (Laurentides—Labelle, NPD): Madame la Présidente, comment peut-on en arriver à travailler au projet de loi C-4 sans avoir analysé le problème au préalable?

Le projet de loi est basé sur de mauvaises prémisses. Par exemple, on ne peut pas se comparer à des pays comme l'Italie, où les côtes africaines sont situées à 350 kilomètres de l'île de Lampedusa. Il arrive des dizaines de milliers de réfugiés chaque année à cet endroit, à un point tel qu'il y a un débordement de population de l'île. Les gens y vivent pratiquement coude à coude.

C'est un problème grave. L'Union européenne a travaillé à mettre sur pied des solutions humanitaires pour régler ce problème. Ici, on n'est pas du tout dans la même situation. Il y a l'océan Arctique qui fait tout un côté, et personne n'arrivera par là. On n'est pas du tout dans un contexte semblable et on ne fait pas face à une arrivée massive de bateaux pleins de réfugiés. De toute façon, si on faisait face à une telle situation, il faudrait y répondre d'une façon humaine. Cela ne changera rien de tous les emprisonner. Cela prendra seulement plus de prisons.

J'appellerais ce projet de loi « loi pour restreindre l'accès au statut de réfugié ». On ne peut pas s'attendre à ce que les réfugiés du Sri Lanka arrivent en classe affaires sur Japan Airlines avec leur avocat. Pour la plupart, ce sont des paysans et des petits commerçants qui sont partis d'une zone de guerre, qui étaient pris sous le feu des différentes parties au conflit. Ils ont quitté leur pays avec les moyens qu'ils avaient. Ils ont amassé leur argent, ils ont acheté un vieux bateau rouillé et y sont tous montés à bord pour essayer de se sauver quelque part. S'il s'était agi d'un groupe de millionnaires saoudiens, ils auraient acheté un Airbus flambant neuf et seraient arrivés à l'aéroport Pearson ou à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau avec leurs passeports et de l'argent.

Il faut tout de même être raisonnables. L'aspect le plus terrible de ce projet de loi, c'est qu'on crée une tension sociale; on attise l'animosité d'une partie de la population contre un groupe ciblé. Puis, une fois que la population commence à réclamer qu'on agisse, on prend des mesures. Cela ne fait pas partie d'une vision globale. Cela vient plutôt d'un aveuglement global.

C'est important de regarder notre histoire. Le Canada, dans le passé, a réussi à faire des choses regrettables. Pensons à ce qui est arrivé aux citoyens d'origine japonaise lors de la dernière guerre ou à la taxe qui avait été imposée aux immigrants chinois. Ce sont toutes des choses pour lesquelles on a été obligés de s'excuser collectivement. Avant de faire une autre chose regrettable, il faudrait bien réfléchir et ne pas s'embarquer dans une action qui nous obligerait à nous excuser plus tard.

On a aussi fait de bonnes choses dans le passé. On a accueilli tous les gens qui fuyaient la révolution bolchevique en Europe de l'Est.

● (1155)

On a vu comment ces gens étaient critiqués à leur arrivée. Beaucoup de gens disaient qu'il y avait trop d'Ukrainiens, d'Allemands, etc. Or, à ce jour, on a eu des premiers ministres d'origine ukrainienne et, dans notre société, il y a des gens de toutes les origines qui sont devenus des citoyens parmi les plus productifs. Si on avait commencé à les pointer du doigt, à les identifier comme groupes et à leur mettre des barrières, on n'en serait pas là aujourd'hui. On serait plutôt honteux.

Nous avons maintenant une chance d'agir de façon digne et généreuse et je crois qu'on a les moyens de le faire. Cela coûte moins cher d'envoyer un jeune à l'université que de l'envoyer en prison. Il ne faut surtout pas se laisser guider par la xénophobie et de mauvais instincts. Les gens qui discutent dans des bars au restaurant le matin peuvent dire des choses excessives et prononcer des jugements trop rapides sans réfléchir, mais pas les gens qui sont payés 160 000 \$ par année pour être ici. Ils sont censés réfléchir et agir intelligemment.

● (1200)

[Traduction]

M. Scott Armstrong (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos du député d'en face.

Nous avons entendu beaucoup de députés de l'opposition critiquer le projet de loi C-4 et dire qu'il crée de la discrimination, envoie des enfants en détention et refuse aux demandeurs d'asile l'accès à une procédure normale. Mais quand on regarde le projet de loi de plus près, ce n'est pas le cas. Il faut actuellement 48 heures pour évaluer si la détention d'une personne doit se poursuivre; il y a une réévaluation après 7 jours, 30 jours et encore 30 jours plus tard. Le projet de loi C-4 comporte un avantage pour les demandeurs d'asile, car le processus d'examen est continu. Dès que les gens peuvent démontrer qu'ils sont des réfugiés légitimes, leur détention prend fin. C'est un avantage de ce projet de loi.

Le député d'en face ne reconnaît-il pas que c'est un avantage? Pourquoi le NPD se concentre-t-il sur des exagérations au lieu d'examiner les faits et les avantages que comporte ce projet de loi?

[Français]

M. Marc-André Morin: Monsieur le Président, je sais que pour les conservateurs, tout se passe dans un monde idéal. La bureaucratie fonctionne bien et il y a des canaux réguliers par lesquels les réfugiés peuvent passer. Toutefois, j'ai ici une lettre d'un de mes commentants qui m'écrit de West Sussex, au Royaume-Uni. Il me raconte qu'il veut parrainer ses deux filles pour les faire venir au Canada, mais ses démarches sont sans succès depuis 2010. Il a essayé de téléphoner au bureau du ministère de l'Immigration à Sydney, mais il n'a eu comme réponse que ce qu'il a entendu sur un répondeur qui ne fonctionne pas et on n'a pas retourné son appel. Il a également écrit plusieurs lettres et n'a reçu aucune réponse.

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Monsieur le Président, il y a beaucoup de commentaires que j'aimerais formuler pour réagir à tout ce que j'entends présentement. Premièrement, je voudrais continuer sur l'idée de mon collègue.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-4 vise à travailler pour punir les trafiquants en vue de les décourager. Toutefois, le présent projet de loi punit davantage les réfugiés, les victimes et les personnes en détresse qui veulent juste se sortir d'une situation misérable et atroce à tous les points de vue, que ce soit au niveau psychologique, physique, familial ou interpersonnel. Ils sont en danger et ne veulent que se sortir de tout ça.

Or, ce qu'on fait, c'est que par la peur, on essaie d'installer une sorte de climat où les gens vont se méfier les uns des autres. On parle de xénophobie. C'est très difficile par la suite pour les immigrants, et je parle en connaissance de cause. Il a été très difficile pour mes parents de s'intégrer au niveau culturel, parce que les gens se méfient.

Je voudrais donc demander à mon collègue s'il ne se demande pas comment on pourrait améliorer ce projet de loi en s'attaquant aux trafiquants plutôt qu'aux réfugiés légitimes?

• (1205)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Laurentides—Labelle doit disposer de suffisamment de temps pour donner sa réponse.

M. Marc-André Morin: Monsieur le Président, il est certain que, naturellement, les êtres humains ont de mauvaises tendances, comme par exemple celle de se méfier des autres groupes. On a même entendu des personnes importantes ici, à Ottawa, dire qu'il y avait trop de Canadiens français dans la fonction publique. Il faut être vraiment très prudent parce que si on se met à dériver ainsi, on va soulever la méfiance. C'est certain que le fait d'emprisonner des enfants ne fait rien pour punir les trafiquants d'êtres humains. Par contre, cela fait beaucoup quand on a l'idée d'emprisonner nos propres enfants et de les envoyer dans des prisons pour adultes.

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, le projet de loi C-4 est une profonde injustice envers les réfugiés. Cette proposition de loi, telle que présentée par ce gouvernement, est incertaine, arbitraire et discriminatoire.

Comment les conservateurs peuvent-ils justifier la détention arbitraire de jeunes enfants? C'est tout simplement aberrant que dans un pays comme le Canada, un parti politique présente un tel projet de loi en cette Chambre.

Lorsqu'on parle de personnes désignées, j'aimerais bien connaître le processus par lequel ces personnes vont être désignées. Je vois ici un manque flagrant de transparence. Quels seront les pouvoirs du ministre dans tout ça?

Le pouvoir de nomination permet au ministre de diviser et de discriminer deux classes de demandeurs d'asile selon leur mode d'arrivée au Canada. Cela veut dire qu'une personne qui arrive par avion ne serait pas désignée ni touchée par cette loi, mais qu'une personne qui arrive par bateau le serait. L'égalité devant la loi est un principe fondamental au Canada institué par la Charte canadienne des droits et libertés.

Comment peut-on proposer un projet de loi qui impose une série de sanctions contre des personnes « désignées », en violation directe de l'article 31 de la Convention sur les réfugiés, que le Canada a signée, qui interdit explicitement aux États d'imposer des sanctions aux réfugiés pour leur entrée illégale sur le territoire d'un État, surtout lorsque leur vie, leur liberté ou leur sécurité est menacée.

Le gouvernement se donne le pouvoir d'arrêter et de détenir tout non-citoyen, incluant même des résidents, en se fondant sur un simple soupçon de criminalité. On parle que de simples soupçons. Comment de simples soupçons peuvent-ils justifier la détention de

personnes, y compris des enfants? Cela constitue de la détention arbitraire — pour le rappeler à ce gouvernement —, une violation de la Charte canadienne des droits et libertés. Je ne sais pas si ce gouvernement pense qu'il peut s'élever au-dessus de la Charte canadienne des droits et libertés, mais comme si ce n'était pas assez, les conservateurs ne se limitent pas aux personnes désignées ni aux demandeurs de refuge. Cela s'applique à tout non-citoyen.

Il s'agit d'une atteinte ahurissante aux droits des nouveaux arrivants. Non seulement désignera-t-on les réfugiés de façon arbitraire, mais en plus, on les mettra en détention sans examen indépendant pendant un an. De plus, ces personnes seront désignées de manière arbitraire sans savoir les raisons pour lesquelles elles seront détenues pendant un an. J'aimerais rappeler à ce gouvernement que la plus haute cour de notre pays a affirmé clairement que la détention sans contrôle pendant une longue période de temps est contraire à la Charte canadienne des droits et libertés.

Un pays du Commonwealth a déjà essayé d'adopter un projet de loi comme celui que le gouvernement veut présenter aujourd'hui. Non seulement les conservateurs veulent mettre en prison ou en détention — peu importe le mot utilisé — des enfants, mais leur projet de loi ne vise en aucun cas la vraie problématique qui est de punir les trafiquants et non les réfugiés. Le titre du projet de loi est parfaitement clair, mais quand on lit le projet de loi, on se rend compte que le libellé ne touche en aucun cas l'objectif qui est de punir les trafiquants. Ce qu'on fait ici, c'est qu'on punit les réfugiés.

À ce sujet, le Conseil canadien pour les réfugiés souligne que: « Les peines minimales obligatoires n'auront aucun effet de dissuasion: en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, l'organisation de l'entrée illégale est déjà passible de l'emprisonnement à perpétuité; il a été démontré que les peines minimales obligatoires n'ont pas d'effet de dissuasion. » Il nous rappelle également que l'Australie a essayé de punir les réfugiés afin de les dissuader mais que cela n'a pas fonctionné.

J'aimerais aussi mettre l'accent sur le fait que: « Le public australien a été profondément divisé sur cette question et que de nombreux citoyens se sont joints à un mouvement populaire pour contester le traitement inhumain infligé aux réfugiés par leur pays. » Pourquoi ce gouvernement veut-il aller de l'avant alors qu'on sait pertinemment que le Conseil canadien nous dit que ce type de loi est inefficace?

La Commission australienne des droits humains a mené une enquête nationale sur la détention des enfants et son constat a été, sans étonnement, que des enfants ont subi de nombreuses reprises des violations de leurs droits humains. Nous demandons que le projet de loi C-4 soit retiré. Le gouvernement devrait revoir le projet de loi et s'attaquer au vrai problème.

• (1210)

Comme le disait hier ma collègue l'honorable députée d'Argenteuil—Papineau—Mirabel, entre 2008 et 2009, le gouvernement a déjà dépensé 45 millions de dollars. Je sais qu'il faut parler d'économie aux conservateurs, parce qu'il semble que les droits humains et la justice sociale ne leur disent pas grand-chose.

Pour détenir des enfants, pour détenir des réfugiés, il va falloir construire des centres de détention. Avec quel argent va-t-on construire cela? Avec l'argent des contribuables. Est-ce que cela va nous aider à bâtir notre économie? Eh bien, non, malheureusement, cela va seulement nous donner l'air d'un pays qui ne respecte pas les droits humains.

Initiatives ministérielles

Parlons maintenant des enfants. On ne peut lire ce projet de loi sans être outré par les dispositions touchant les enfants. Détenir et expulser des enfants, est-ce vraiment des choses possibles dans un pays libre et démocratique comme le nôtre? À moins qu'ils ne soient acceptés comme réfugiés ou libérés pour des motifs discrétionnaires par le ministre sur la base de circonstances exceptionnelles, les enfants resteront détenus pendant au moins un an. Comment cela est-il justifiable?

J'aimerais aussi rappeler aux conservateurs que la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations-Unies proclame que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciale. Or elle est complètement ignorée par ce gouvernement, puisque celui-ci prive les personnes désignées, incluant les enfants, de la possibilité de déposer une demande pour des motifs humanitaires pendant cinq ans, et ce, je tiens à le rappeler, sans aucun droit d'appel, qui est un droit institué dans notre Charte canadienne des droits et libertés. C'est un droit fondamental.

Les conventions sur les réfugiés et sur le droit des enfants établissent des exigences spécifiques pour protéger la liberté des enfants. La détention des enfants doit être une mesure de dernier recours, et elle doit être de la plus courte possible. Un enfant ne peut être détenu illégalement ou arbitrairement, et il a le droit de contester la légalité de sa détention devant un tribunal ou un autre organe indépendant.

Les conservateurs ont-ils vraiment à coeur la famille, l'unité fondamentale de notre société? En lisant ce projet de loi, je ne le crois pas. Les conservateurs reconnaissent-ils les engagements passés du Canada sur la scène internationale ou veulent-ils mettre en place un droit discriminatoire injuste et antidémocratique?

Parlons de la réunification familiale. Les personnes désignées, comme je le mentionnais, ne peuvent présenter une demande pour motif d'ordre humanitaire ni demander un permis de résidence permanente durant une période de cinq ans. Cela signifie que leur famille, qui est peut-être en danger dans leur pays, n'aura pas la possibilité de venir au Canada avant cinq ans. Cette disposition constitue un obstacle indu à la présentation d'une demande fondée sur des motifs humanitaires et contrevient directement à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention relative au statut des réfugiés. En plus de bafouer allègrement le droit des enfants, le projet de loi prive certains réfugiés de la sécurité et de la stabilité dont ils ont besoin pour s'intégrer au Canada.

J'aimerais aussi rappeler à ce gouvernement que le Canada fait partie des pays à avoir signé ces deux conventions. Aujourd'hui, à la Chambre, on remarque que le Canada fait totalement fi de ses obligations internationales. L'Assemblée générale des Nations Unies a affirmé le principe que les êtres humains doivent être traités « sans discrimination » et ont le droit de jouir de tous les droits et libertés fondamentaux prévus.

En terminant, j'aimerais rappeler à ce gouvernement, qui tient à nous dire et à nous redire que les Canadiens lui ont donné un mandat fort pour les défendre, que seulement 40 p. 100 de la population ont voté pour ce gouvernement, et que 60 p. 100 sont en désaccord avec les politiques qu'il tente d'adopter aujourd'hui à la Chambre.

• (1215)

[Traduction]

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je félicite la nouvelle députée du Nouveau Parti démocratique de la passion avec laquelle elle a prononcé son allocution. Cependant, j'ai été un peu découragé de constater que ses propos tenaient peu compte des faits et manquaient de véracité.

Depuis ce matin j'écoute le Nouveau Parti démocratique répéter à tort que les réfugiés légitimes sont punis et que cela va à l'encontre de nos obligations internationales. J'ai entendu le député d'en face, l'intervenant précédent, dire que nous violions les conventions internationales des Nations Unies.

Je rappelle à ce parti et à cette députée que, tant que ces personnes n'obtiennent pas le statut de réfugié, elles ne sont pas des réfugiés. Ce sont des demandeurs d'asile tant que la CISR ne les considère pas comme des réfugiés. Et même si elles sont considérées comme des réfugiés, elles peuvent quand même ne pas être admissibles au Canada s'il s'avère qu'elles ont commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou toutes sortes d'autres crimes.

J'invite la députée à faire attention de ne pas généraliser en déclarant que nous traitons injustement tous les réfugiés. Le Canada est accueillant et ouvert aux réfugiés, mais bien des gens qui viennent ici sont considérés comme des demandeurs d'asile ne répondant pas aux critères du statut de réfugié. Je lui demande donc d'user de circonspection.

Pourquoi les députés néo-démocrates portent-ils inutilement atteinte à la réputation du Canada dans le monde en déclarant que nous ne remplissons pas nos obligations en vertu des conventions des Nations Unies?

[Français]

Mme Ève Pécelet: Monsieur le Président, premièrement, j'aimerais rappeler que le NPD n'a pas besoin de diminuer le Canada sur la scène internationale, car ce gouvernement le fait depuis 2006. Il fait un bon travail à cet égard et il est encore en train de le faire.

Deuxièmement, les réfugiés ne seront peut-être pas admis au Canada, mais la question n'est pas là. Est-ce que cela donne vraiment le droit à ce gouvernement de détenir des enfants illégalement et arbitrairement? Est-ce que cela lui donne le droit de traiter les réfugiés comme des criminels alors qu'ils n'ont commis aucune infraction? Ma réponse est non. C'est illégal et ça viole non pas le droit international, mais le droit canadien, la Charte canadienne des droits et libertés.

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, je vais laisser un peu de temps à ma collègue de La Pointe-de-l'Île de respirer un peu. Je sens sa passion; elle a eu de bonnes vacances.

Je suis d'accord sur la plupart de ses propos, mais j'aimerais lui poser une question. Dans un processus législatif, on doit aussi proposer des amendements et donner son point de vue sur l'ensemble d'un projet de loi. Pour elle, quel est le rôle d'un ministre de l'immigration? A-t-il le droit d'avoir des outils souples dans certains cas, ou doit-il uniquement être soumis à une loi?

Initiatives ministérielles

Mme Ève Pécelet: Monsieur le Président, dans le présent projet de loi, on donne un pouvoir au ministre sans accorder aucun droit d'appel, sans aucune possibilité pour les gens d'avoir la certitude que la décision sera impartiale. Dans le présent projet de loi, le ministre a tous les pouvoirs et ne fait l'objet d'aucune surveillance. Au fond, il peut faire ce qu'il veut. C'est exactement ce qu'on donne au ministre.

Dans une société démocratique, un ministre ne devrait jamais pouvoir prendre des décisions d'une telle ampleur qui touchent la vie, la sécurité et la stabilité de gens, sans avoir la certitude qu'il sera surveillé par quelqu'un. En ce moment, le ministre peut faire ce qu'il veut. On connaît les antécédents de ce gouvernement. Il a tendance à mettre les papiers dans la déchiqueteuse et on ne voit plus rien. En ce moment, le ministre fait ce qu'il veut et personne ne peut le surveiller.

• (1220)

[Traduction]

L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole après ma collègue de La Pointe-de-l'Île, qui a livré avec passion un discours par ailleurs très réfléchi. Je félicite ma collègue de Vancouver Quadra de ses déclarations ce matin, ainsi que le député de Laurentides—Labelle; je félicite enfin la députée de Scarborough—Rouge River de son discours, que j'ai eu la chance d'entendre hier.

J'ai également eu la chance d'écouter les interventions du ministre, qui s'est élevé contre certaines des déclarations faites à la Chambre et a insisté que la mesure que prend le Canada s'inscrit dans la grande tradition du respect du droit au Canada. J'aimerais prendre quelques instants pour demander au ministre comment il peut dire de telles choses en toute conscience.

Il a dit qu'après l'arrivée du bateau en provenance du Sri Lanka, les sondages révélaient que le public canadien voulait refuser tout droit d'entrée et que la mesure en question était plutôt modeste comparé à ce que réclamait le public.

J'ai l'avantage de l'ancienneté; j'étais à la Chambre lorsque s'est tenu le débat sur la Charte des droits et libertés. J'étais présent à la Chambre lorsque nous avons voté en faveur de la Charte des droits et libertés. Je ne pense pas me tromper en affirmant que je suis le seul député ici qui puisse prétendre cela. Durant ce débat, il était notamment question des mesures à prendre pour protéger les minorités même quand c'est contraire à l'opinion publique; à ce moment, nous réfléchissions à l'histoire de notre pays.

Nous réfléchissions au fait que si la population avait été sondée à propos de la décision du gouvernement du jour — un gouvernement libéral, qui bénéficiait de l'appui solide de l'opposition officielle, le Parti conservateur de l'époque — d'interner les Canadiens d'origine japonaise sans procès et sans droit d'appel, tout simplement du fait de leur race et de la désignation, par le ministre, d'une personne comme étant d'origine japonaise, la mesure se serait révélée très populaire à l'époque.

Est-il question ici de voir de quel côté souffle le vent? Non. La question qui nous occupe porte plutôt sur la teneur du droit canadien, sur le processus que doit suivre notre pays pour remplir, d'une part, ses obligations nationales en vertu de la Charte et, d'autre part, ses obligations envers d'autres pays. Je vais revenir à l'essentiel. Pour reprendre les mots du député de Crowfoot — l'ancien président du Comité des affaires étrangères de la Chambre avec qui j'ai eu le grand plaisir de travailler pendant un certain temps —, tout le monde est un demandeur d'asile, mais pas nécessairement un réfugié. C'est exact.

Or, le projet de loi donnerait au ministre le pouvoir, voire l'obligation, de classer une personne dans une catégorie particulière, ce qui fait qu'elle serait traitée différemment d'un autre demandeur d'asile qui revendique, lui aussi, un statut de réfugié. En utilisant son pouvoir de désignation, le ministre permettrait du coup la détention de la personne. Cela créerait donc différentes catégories de réfugiés, selon les circonstances dans lesquelles ils viennent au Canada.

• (1225)

[Français]

Soyons clairs: il n'est pas question de la popularité du projet de loi. Les conservateurs nous disent qu'ils sont préoccupés par l'économie, mais cela ne se voit pas dans le débat. Ils touchent à la question des réfugiés et ils présentent des projets de loi sur la criminalité. C'est le parti réformiste qui est toujours là, il n'a pas disparu. Le nom de leur parti a changé, mais les conservateurs n'ont pas changé leurs couleurs. Ils ne sont pas préoccupés par l'économie. Ils sont préoccupés par quelque chose d'autre.

Pour nous, la question est très claire: est-il légal que le gouvernement traite différemment les gens qui cherchent à obtenir le statut de réfugié en fonction de la façon par laquelle ils sont arrivés au Canada? Je suis convaincu que cela n'est pas conforme à la Charte canadienne des droits et libertés. La Charte dit clairement que tous les gens ont les mêmes droits et qu'on doit traiter les cas de la même façon. On ne peut pas traiter des gens différemment à cause de la manière par laquelle ils sont arrivés au Canada, car dans le cas d'un individu, cela peut créer des injustices.

[Traduction]

Prenons notre responsabilité de députés au sérieux. Si le gouvernement avait à coeur cette question, il aurait renvoyé le projet de loi à la Cour suprême du Canada. Il dirait que des gens raisonnables — notamment presque tous les professeurs de droit à qui j'ai parlé, y compris un ancien président de la Commission d'appel de l'immigration — ont dit qu'ils estimaient que cela ne dépasse pas le cadre de la loi.

Mais le gouvernement a décidé de procéder autrement. Il n'a pas modifié le projet de loi. En fait, il s'agit de la même version que celle présentée la dernière fois. À l'époque, le gouvernement n'avait pas réussi à faire adopter le projet de loi à la Chambre parce qu'il était minoritaire. Maintenant qu'il détient la majorité des sièges, il a fait part de son intention d'aller de l'avant pour le faire adopter.

Pour la gouverne des députés d'en face, permettez-moi de signaler clairement la position du Parti libéral. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas de savoir si le projet de loi est populaire ou non, mais bien de savoir s'il est légal et constitutionnel et, par conséquent, si c'est la bonne chose à faire.

Initiatives ministérielles

À l'exception de quelques personnes, notamment la députée de Scarborough—Rouge River qui la connaît pour l'avoir vécue, ma connaissance de la situation au Sri Lanka vaut sans doute celle de bien d'autres. Si le gouvernement affirmait vouloir sévir à l'endroit des passeurs, nous lui répondrions que le passage de clandestins est déjà illégal, que cela contrevient déjà à la loi. Nous ne vivons pas dans un pays qui ne comporte aucun cadre juridique pour prendre des mesures à l'égard des passeurs. Ce n'est pas comme si nous ne disposions pas de lois pour faire face à cette question ou que nous n'avions pas la capacité, pour peu qu'on dispose d'éléments de preuve, d'arrêter les gens, de porter des accusations contre eux et de les traduire en justice. Toutefois, l'objectif de ce projet de loi, et c'est le ministre qui l'a dit hier, est d'assurer que les gens qui songent à venir au Canada en employant ces moyens y songent à deux fois avant de le faire.

Par conséquent, contrairement à ce qu'a dit le député conservateur de Musquodoboit plus tôt, il ne s'agit pas de traiter les gens qui arrivent ici par ces moyens plus équitablement, ce qui était d'ailleurs un argument absurde, mais bien de faire de la discrimination contre les gens qui arrivent ici par ces moyens.

Le gouvernement se méritera peut-être bien des félicitations de la part de personnes considérant que c'est ce qu'il faut faire, qu'il faut enfermer ces gens et jeter la clé. Bien franchement, il faut qu'un parti politique dise que là n'est pas la question. Ce dont il est question, c'est du droit canadien, qui inclue la Charte, c'est-à-dire la Constitution du Canada. Voilà le point faible du projet de loi. Je pourrais décortiquer cette mesure législative et prouver aux députés que, fondamentalement, elle crée deux catégories de réfugiés. Si les gens arrivent par avion, ils appartiennent à une catégorie. S'ils arrivent en voiture, ils sont dans une autre catégorie. Toutefois, s'ils arrivent par bateau, ils ne sont pas les bienvenus. C'est choquant. Dans des cas semblables, les gens qui demandent le statut de réfugié devraient être traités équitablement et honnêtement selon les principes fondamentaux de la justice canadienne.

• (1230)

M. Chris Alexander (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais poser deux questions très simples au député de Toronto-Centre.

Premièrement, le député ne croit-il pas que le Parti libéral manque encore à la responsabilité qu'il a de répondre aux préoccupations des Canadiens en exhortant ainsi la Chambre à renvoyer une question importante, une question urgente aux yeux des Canadiens, à la Cour suprême plutôt que de s'en occuper ici, au Parlement?

Les députés libéraux sont tous réunis à la Chambre. Ne manquent-ils pas à la responsabilité qu'ils ont, comme législateurs, de prendre des mesures afin qu'il n'existe pas de vide juridique?

Deuxièmement, le député de Toronto-Centre ne croit-il pas que le Canada est la cible de groupes de passeurs, des groupes criminels, qui remplissent des bateaux d'êtres humains et les débarquent sur nos côtes, ce qu'ils peuvent faire à cause de la négligence du Parti libéral, durant des années, à légiférer et à assurer le respect des lois à cet égard?

Le député est-il d'accord avec moi sur ces deux aspects?

L'hon. Bob Rae: Monsieur le Président, je n'approuve pas un mot de ce que le député a dit.

Je suis vraiment stupéfait d'entendre des observations de ce genre de la part de quelqu'un de son expérience. C'est la preuve que les « conservateurs rouges » sont disparus. J'ignore où ils se trouvaient

auparavant, mais ils ne sont certainement plus en face aujourd'hui. Le député est devenu réformiste, exactement comme les autres.

Selon le député, il y aurait un vide juridique. C'est tout à fait faux. C'est un mythe que perpétuent les députés d'en face. Il n'y a pas de crise. Cette question ne tient personne en haleine. Je suis renversé. Les conservateurs veulent fabriquer quelque chose de toutes pièces et agissent en conséquence.

Non, je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il affirme que nous manquons à notre responsabilité. Nous prenons nos responsabilités de députés et c'est exactement ce que nous continuerons à faire.

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de Toronto-Centre de son intervention très réfléchie. Je le remercie également des mots très touchants qu'il a prononcés hier lors de l'hommage à notre chef, qui nous manque beaucoup présentement.

Un élément m'intéresse beaucoup au sujet de la création de classes de réfugiés, de classes de demandeurs d'asile, et il porte particulièrement sur la question présente dans le projet de loi C-4, qui interdit aux étrangers désignés par le ministre de l'Immigration de faire appel d'une décision qui lui serait rendue par la Section d'appel des réfugiés.

Hier, le ministre de l'Immigration a donné un exemple: la Cour suprême australienne a invalidé les dispositions interdisant à ces demandeurs de faire appel.

J'aimerais avoir les commentaires du député de Toronto-Centre à ce sujet et au sujet de ce qui touche la Cour suprême canadienne.

L'hon. Bob Rae: Monsieur le Président, le gouvernement ne fera pas de renvoi, c'est clair. S'il ne fait pas de renvoi, ça prendra quelques années d'appels répétés.

Je ne doute aucunement que la Cour suprême dira très clairement que les demandeurs d'asile doivent être traités de façon équitable et qu'on ne peut pas dire aux gens qu'ils n'ont pas droit à un appel. Cela va clairement à l'encontre de toute chance du processus fondamental de notre système de justice.

• (1235)

[Traduction]

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, compte tenu de l'expérience du député de Toronto-Centre en ce qui concerne le Sri Lanka et du fait qu'il connaît bien cet enjeu, j'aimerais savoir ce qu'il a à dire au sujet des déclarations faites par le gouvernement conservateur, qui a souligné que ces mesures auraient un effet dissuasif en raison de leur aspect punitif et qu'elles suffiraient à empêcher les gens de fuir pour sauver leur vie et de demander l'asile dans un autre pays.

L'hon. Bob Rae: Monsieur le Président, j'aimerais que nous puissions discuter plus longuement de cette question.

La question du député de Papineau démontre bien la vigueur de notre caucus, car ces questions et réponses n'ont pas été préparées d'avance.

Si nous étudions les tendances partout dans le monde, nous constatons que les situations à l'origine des demandes d'asile sont les conditions désastreuses observées dans les pays en question. Une tendance se dessine dans de nombreuses régions du monde. Les gens sont aux prises avec des difficultés extrêmes et des problèmes graves, sont victimes d'oppression politique et doivent surmonter d'autres obstacles.

Initiatives ministérielles

Le nombre de personnes se trouvant dans une situation désastreuse qui arriveront au pays et demanderont l'asile ne cessera d'augmenter. C'est pour cette raison qu'il est important que notre pays expose clairement ses intentions en la matière. En tant que pays, nous voulons traiter les gens équitablement. C'est sur ce principe que repose l'ensemble de la structure relative aux réfugiés.

[Français]

M. François Pilon (Laval—Les Îles, NPD): Monsieur le Président, je m'adresse à vous aujourd'hui car le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, contient plusieurs éléments qui, franchement, m'indisposent.

Parmi ceux-ci, il y a l'article permettant la détention d'un résident permanent ou d'un ressortissant étranger sur la seule base de l'existence de motifs raisonnables de soupçonner — j'insiste sur le mot « soupçonner » — qu'il y a une interdiction d'accès au territoire contre ladite personne, soit pour cause de grande criminalité ou de criminalité organisée. Cela peut mener à de grands problèmes et à des abus du système à plusieurs égards.

Dans un premier temps, tout réfugié qui arrive au pays sans avoir obtenu de statut de la part du ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme — Dieu sait qu'il y a beaucoup de délais — serait obligatoirement détenu à son arrivée. Cela va à l'encontre de plusieurs conventions internationales signées par le Canada. Parmi celles-ci, on me permettra de lire le paragraphe 31(1) de la Convention relative au statut des réfugiés des Nations Unies, qui se lit comme suit:

Les États contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers, aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée au sens prévu par l'article premier, entrent ou se trouvent sur leur territoire sans autorisation, sous la réserve qu'ils se présentent sans délai aux autorités et leur exposent des raisons reconnues valables de leur entrée ou présence irrégulières.

Le projet de loi C-4 contrevient directement à ce paragraphe de la convention que le Canada a signée.

Dans un deuxième temps, ces modifications à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés donnera beaucoup trop de pouvoir discrétionnaire au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme. En effet, ces modifications permettront au ministre de procéder à des détentions arbitraires. Comme je le mentionnais antérieurement, le gouvernement pourra procéder à la détention de tout réfugié sous le simple prétexte qu'il est soupçonné, et non accusé, d'activités criminelles. La nuance entre ces deux mots est énorme. Le gouvernement peut donc détenir sans preuve valable n'importe quel réfugié qui apparaît suspicieux aux yeux du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme. Cela peut évidemment mener à d'énormes dérapages.

La détention arbitraire va également à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés, comme la Cour suprême du Canada l'a d'ailleurs statué en annulant les détentions arbitraires obligatoires sans examen des certificats de sécurité. Encore une fois, cette modification à la loi contrevient directement aux nombreux traités internationaux signés par le Canada.

Le gouvernement affirme que ce projet de loi permettra de réduire le trafic d'êtres humains. C'est une cause noble, et personne n'est contre la vertu. Cependant, le Nouveau Parti démocratique s'oppose au projet de loi C-4 parce que ces modifications donnent en réalité une concentration de pouvoirs beaucoup trop grande entre les mains du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme. De plus, le projet de loi pénalise l'ensemble des réfugiés qui arrivent au Canada, mais il ne fait rien contre les passeurs.

Ce que nous désirons, nous, au NPD, c'est punir directement les criminels, soit les trafiquants, ceux que nous appelons communément les passeurs. Or le projet de loi C-4, tel que libellé actuellement, punit plutôt les réfugiés légitimes et les personnes qui tentent de les aider. Le processus stipulé dans ce projet de loi est flou, arbitraire et franchement discriminatoire.

En terminant, le gouvernement actuel est en train de détruire la belle réputation du Canada sur la scène internationale, celle d'être, entre autres, une terre d'accueil pour les nouveaux arrivants. Cela doit cesser.

• (1240)

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a beaucoup parlé du fait qu'il y a de nombreux bateaux de réfugiés qui attendent aux portes du Canada, et il dit que c'est un problème qui doit être réglé de façon urgente. Ce que le gouvernement conservateur ne mentionne pas, c'est qu'en 2010, lorsque le bateau de réfugiés sri-lankais est arrivé au port de Vancouver, le nombre de demandes provenant de ce bateau ne constituait que 2 p. 100 du nombre total de demandeurs d'asile au Canada.

Est-ce que cette proportion de réfugiés provenant de bateaux justifie un projet de loi qui semble être une massue pour des réfugiés qui quittent leur pays parce qu'ils sont victimes de persécution ou de violations des droits de la personne?

M. François Pilon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Que ce soit le nombre de réfugiés ou n'importe quoi d'autre, rien ne justifie un tel projet de loi. Ce dernier ne fait que punir les réfugiés, eux qui sont déjà dans la misère. Ce projet de loi n'apporte rien; il devrait viser les passeurs, et non les réfugiés.

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Monsieur le Président, on étudie aujourd'hui un projet de loi qui modifie d'autres lois. À ce moment-ci, une des premières questions à se poser est la suivante: a-t-on réellement besoin de cette nouvelle loi et en quoi améliore-t-elle les choses par rapport à la loi actuelle? Il faut commencer par examiner le problème de cette façon.

À en croire son titre, le but du projet de loi est d'empêcher les passeurs d'abuser du système d'immigration. Toutefois, quand on regarde les articles du projet de loi et qu'on l'épluche, on se rend compte qu'on a beaucoup plus d'articles portant sur une nouvelle désignation — une nouvelle catégorie — qu'on appelle « étranger désigné », qui est assortie de conditions et de sanctions qui peuvent être très sévères à l'égard des personnes concernées, qu'il y a d'articles sur les passeurs. Ainsi, on peut se demander quel est l'objectif réel du projet de loi.

Je me pose une autre question quant à la façon dont le projet de loi est abordé. Il donne en effet une impression — c'est important les impressions qu'on donne auprès du public — de présomption de culpabilité pour les gens qui arrivent par bateau. C'est comme si, au départ, tous ces gens étaient présumés coupables ou présumés avoir fait des activités criminelles et autres. Honnêtement, je suis mal à l'aise avec cette perception des choses.

Initiatives ministérielles

Une autre chose m'agace un peu, à savoir qu'on donne un pouvoir à un ministre, un pouvoir qu'on pourrait qualifier d'arbitraire, de décider s'il s'agit d'un étranger désigné ou non. Sur quelle base le fera-t-on? Quelle garantie a-t-on qu'il s'agit d'un processus intègre et que ce n'est pas juste une question d'humeur? Il faut quand même avoir quelque chose sur laquelle s'appuyer pour pouvoir prendre une décision de cet ordre. Si on examine les conséquences liées à cette désignation, c'est une décision très importante. Nous devons avoir l'assurance qu'un ministre va s'appuyer sur un argumentaire très raisonnable pour être en mesure d'appliquer cela. On ne voit pas ce genre de garanties dans le projet de loi. Dans le même ordre d'idée, le ministre n'a aucune imputabilité par rapport à ses décisions. Or, la raison d'être de cette Chambre est justement d'assurer l'imputabilité du gouvernement. Je ne vois pas dans ce projet de loi où le ministre peut être imputable d'une telle décision qui a des conséquences importantes pour des gens. Il faut le rappeler. On ne parle pas de matière morte, on parle d'être humains.

Je m'inquiète aussi des conséquences de la désignation. En fait, beaucoup d'autres vont parler de façon plus éloquente que moi des droits suspendus, de la détention potentielle, du fait que des enfants vont être détenus dans certains cas, des interdictions temporaires et de toutes sortes de choses. Ce qui me touche, c'est qu'on marque ces gens. C'est comme un tatouage indélébile sur eux. Pendant plusieurs années, leur vie sera conditionnée par ce genre de décisions. J'ai un peu de difficulté avec cela. Je considère qu'on a présentement entre les mains tout ce qu'il nous faut pour régler ce genre de cas.

Une autre chose me dérange beaucoup, soit la désignation rétroactive. Je ne comprends pas l'intérêt d'une désignation rétroactive. Où va-t-on avec cela? Pourquoi avoir une désignation rétroactive? Je n'ai entendu personne du côté du gouvernement expliciter la raison de cette désignation rétroactive. Veut-on seulement se reprendre pour un projet de loi qu'on a manqué plus tôt, il y a quelques années.

• (1245)

J'espère que non. Cela dit, c'est un petit quelque chose qui n'a pas lieu d'être.

Tous ces réfugiés sont-ils foncièrement malhonnêtes? Pensons-y un instant. Tous ces gens veulent-ils passer au travers des mailles du système, passer à côté et passer en avant des autres? Je n'en suis pas si sûr.

Ici au Canada, les citoyens ont du mal à connaître leurs propres lois, alors on imagine ce que des gens qui viennent de l'autre bout du monde peuvent connaître de nos lois sur l'immigration. Ils peuvent se faire passer des « p'tites vites ». Je suis d'accord qu'on fasse attention au trafic et qu'on s'attaque aux trafiquants, mais j'ai bien du mal à accepter qu'on s'attaque aux victimes du trafic. D'ailleurs, il est assez ironique de voir que, dans ce projet de loi, les victimes ne sont pas protégées.

D'autre part, relativement à ces gens-là, j'aimerais qu'il y ait quelque part une façon de donner le moyen aux autorités — c'est-à-dire à nos fonctionnaires, à nos policiers, à la garde-côtière — de faire respecter les lois. On a l'impression qu'on a de moins en moins de moyens de les faire respecter, et on impose de plus en plus de contraintes aux autorités qui doivent traiter un plus grand volume de dossiers.

D'après ce que je constate dans mon comté, en parlant avec les citoyens que je rencontre, les délais augmentent. Alors si on ajoute encore une fois d'autres procédures et que, d'un autre côté, on ne donne pas des ressources pour traiter ces dossiers, tout ce qu'on fera, c'est augmenter le nombre de gens en détention, pas nécessairement

parce qu'ils le méritent, mais parce qu'on n'a pas les moyens de traiter ces dossiers. Or le gouvernement ne s'attaque pas à cette question-là.

Jusqu'à maintenant j'ai parlé de beaucoup de choses, mais pas beaucoup des passeurs. Pourquoi? C'est parce qu'il y a peu de choses dans ce projet de loi les concernant. Fondamentalement, il y a seulement deux choses: on agrandit un petit peu le cercle de la définition du passeur, c'est-à-dire ceux qui incitent les gens à utiliser un passeur ou un trafiquant, et on donne des pénalités supplémentaires pour des circonstances aggravantes. Or, avec ce projet de loi, combien de passeurs seront interceptés? Combien de criminels trafiquants seront arrêtés grâce à ce projet de loi? J'ai l'impression que cela s'approche de zéro parce qu'on ne s'attaque pas au vrai problème.

Je considère qu'on a monté en épingle un enjeu d'immigration autour de ressources qu'on n'a pas lorsqu'arrivent des gens de façon massive, pour en faire un enjeu de sécurité publique, alors que ce n'en est pas un. On doit éviter l'arbitraire ou l'apparence de décision arbitraire. Il est important pour la réputation de notre pays que notre ministre ne donne pas l'impression de prendre des décisions arbitraires. C'est important pour notre système parlementaire.

On a une loi sur l'immigration. Pourquoi ne pas donner au ministère les moyens de l'appliquer correctement, même lorsqu'il y a des surcharges ponctuelles?

En conclusion, on devrait carrément scinder ce projet de loi pour s'attaquer directement aux passeurs. Je crois que le gouvernement aurait alors l'appui de ce côté-ci de la Chambre.

• (1250)

[Traduction]

M. Brad Butt (Mississauga—Streetsville, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du député, et je dois dire que je suis inquiet. Selon le député, nous ne devrions pas exiger que les personnes qui demandent le statut de réfugié au Canada possèdent les documents requis nous permettant de vérifier leur identité ainsi que l'endroit d'où elles proviennent et de déterminer si elles sont oui ou non des réfugiés légitimes. La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés exige que le demandeur établisse son identité et les tribunaux canadiens ont statué en ce sens.

Le député affirme-t-il vraiment que toute personne qui arrive au Canada devrait tout simplement être libre d'aller où bon lui semble, et ce, même si nous ne savons pas qui est cette personne, ce qu'elle a fait dans son pays d'origine et si elle a commis ou non des crimes à l'étranger? En quoi cette façon de faire permettrait-elle d'assurer la sécurité des familles canadiennes?

[Français]

M. Denis Blanchette: Monsieur le Président, ce que j'ai dit durant mon allocution est très simple. Nous avons actuellement une Loi sur l'immigration qui, selon moi, fait le travail et ne nécessite pas d'amendements, tel que proposé par ce projet de loi. Alors, qu'on applique la loi existante et qu'on donne aux autorités ministérielles les moyens et les ressources pour l'appliquer tout simplement. On n'a pas besoin d'aller plus loin.

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, je veux remercier mon confrère de Louis-Hébert et le féliciter officiellement de son élection.

Initiatives ministérielles

Le député de Laurentides—Labelle a souligné ce matin un point qui a aussi été touché un peu par le député de Toronto—Centre. Ils ont bien distingué qu'un immigrant est un immigrant, qu'il y avait plusieurs façons d'immigrer, que ce soit par mer, par air ou par terre, et qu'un passeur est un passeur. Il existe une loi au Canada pour emprisonner à vie les passeurs. On ne peut pas avoir une punition plus grande et plus grave que celle-là à l'exception de la mort. Un réfugié est un réfugié. Quand on parle de réfugiés qui arrivent par bateau, comme ce fut le cas dans le passé, on constate que les gens n'arrivent pas avec leurs papiers et leur passeport. On s'entend, ce sont des réfugiés. Alors, il faudrait peut-être que les gens identifient ce que c'est et vérifier la définition du mot « réfugié » puisqu'un réfugié est un réfugié.

Voici la question que je veux poser à mon confrère. N'a-t-il pas l'impression que le gouvernement en place n'est pas en mesure de faire respecter les lois qu'il a lui-même mises de l'avant?

• (1255)

M. Denis Blanchette: Monsieur le président, je remercie ma collègue de sa question car elle touche au cœur de mon intervention, c'est-à-dire les ressources qu'on donne à l'administration publique pour appliquer la loi. On a un soi-disant problème et au lieu de mettre les ressources en place pour le résoudre, on crée une nouvelle loi. Pourquoi? Peut-être parce que cela fait bien lors d'une conférence de presse ou pour une séance de photos. C'est moins sexy de mettre les ressources en place au sein des ministères afin d'appliquer les mesures. À ce moment-là, je dis qu'il faut commencer par donner les moyens d'appliquer les lois existantes.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a présenté la mesure législative et qu'il est intervenu dans le débat, il a affirmé qu'elle avait pour principal objectif de s'en prendre aux profiteurs, aux passeurs.

Nous avons démontré que le projet de loi ne permettra pas de le faire. Dans ses interventions, le député a fait allusion au nombre de passeurs que le projet de loi permettrait d'attraper. Je crois qu'il a dit qu'il ne permettrait pas d'en attraper un seul.

Le député voudrait-il ajouter quelque chose? Selon nous, la mesure législative aura tout au plus des répercussions minimales. Le député pourrait-il nous en dire davantage à cet égard?

[Français]

M. Denis Blanchette: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Effectivement, je ne crois pas qu'avec la mesure législative qu'on a devant nous, nous pourrions agir pour contrer les trafiquants. Tout ce qu'on fait, et on l'a déjà entendu de l'autre côté de la Chambre, c'est qu'on va déplacer le problème vers un autre pays. Je pense qu'on doit passer par des ententes internationales pour résoudre ce genre de problème, mais ce n'est pas ce que fait le gouvernement présentement.

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie, à la suite de plusieurs de mes collègues néo-démocrates qui en ont souligné les problèmes et les lacunes importantes, de prendre la parole au sujet de projet de loi C-4. Nous nous rappelons tous, bien sûr, du projet de loi C-49, qui a été présenté lors de la dernière législature.

Je tiens d'abord à exprimer mes inquiétudes en ce qui concerne l'attitude du gouvernement depuis plusieurs années. Il me semble

que les réfugiés sont devenus des boucs émissaires. Ils font l'objet de débats politiques qui en font des cibles et qui, à bien des égards, ternissent leur image. C'est ce que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui reprend le projet de loi C-49, cherche à faire.

J'ai suivi le débat aujourd'hui à la Chambre. Les conservateurs ont dit que les passeurs devraient être poursuivis avec toute la rigueur de la loi et que le projet de loi permettra de s'attaquer à eux. Toutefois, comme mes collègues l'ont souligné, le projet de loi ne porte pas sur cette question.

En fait, il y a quelques mois, le Parlement a adopté un projet de loi portant sur les réfugiés. Les dispositions qui s'appliquent actuellement prévoient une peine d'emprisonnement à vie pour les passeurs. On se demande alors sérieusement pourquoi la présente mesure législative a été présentée et à quoi elle sert.

Lorsque le projet de loi a été présenté pour la première fois, au cours de la législature précédente, de nombreux organismes, tels que le Conseil canadien pour les réfugiés, Amnesty Internationale Canada, l'Association canadienne des libertés civiles, l'Association du Barreau canadien et le Centre d'étude sur les réfugiés, ont examiné le projet de loi et en ont souligné avec discernement les problèmes sérieux.

Ces organismes ont étudié la question non pas d'un point de vue partisan, mais d'un point de vue neutre. Ils ont cherché à déterminer si le projet de loi risquait de nuire au traitement des demandes des réfugiés ou le faciliterait. Tous les députés, y compris certainement les députés ministériels, devraient savoir que les organismes qui s'intéressent de près à la question ont réagi très défavorablement au projet de loi.

Mon parti, le NPD, s'inquiète grandement. Nous craignons que le projet de loi ait pour effet de créer des classes de demandeurs d'asile. Les étrangers désignés et leurs enfants pourront faire l'objet d'une mesure de détention obligatoire. Je pense qu'il est très significatif que de nombreux députés aient exprimé leurs sentiments aujourd'hui sur ce problème en particulier. Quelles seraient les conséquences de l'incarcération et de la détention d'enfants ou du refus de la réunification de certaines familles? C'est un problème sérieux dans ce projet de loi.

Je me souviens du jour où un autre bateau est arrivé près de la côte de la Colombie-Britannique, il y a quelques années, en provenance de la province du Fujian, en Chine. Des dizaines de demandeurs d'asile furent détenus. Je leur avais rendu visite dans leur prison de Burnaby, en Colombie-Britannique. Je me souviens des incroyables difficultés qu'ils rencontraient. Ils n'avaient pas accès à des avocats, ils ne pouvaient pas faire des appels téléphoniques normaux, ils ne bénéficiaient d'aucun accommodement culturel, notamment pour ce qui est de la nourriture, et ils étaient séparés de leur famille. C'était il y a quelques années, et le projet de loi actuel n'était même pas en vigueur à l'époque. Je me souviens d'avoir livré au ministre une série de lettres provenant des femmes de la province du Fujian, qui l'imploreraient de donner suite à leurs griefs et qui portaient à son attention la situation dans laquelle elles se trouvaient, alors qu'on les avait obligées à demeurer en prison pendant plusieurs mois.

Initiatives ministérielles

Si le projet de loi est adopté, le système mis sur pied confèrera un pouvoir énorme au ministre. Quelles que soient les autres dispositions du projet de loi, cette particularité devrait beaucoup nous inquiéter. Nous avons vu le gouvernement proposer déjà un grand nombre de projets de loi ayant pour effet de centraliser les pouvoirs entre les mains du ministre, qui est habilité à prendre des décisions discrétionnaires. Pourquoi voudrions-nous donc miner ainsi notre système et conférer au ministre le pouvoir extraordinaire de désigner des étrangers de manière à ce qu'ils soient détenus? Cette disposition rend à elle seule le projet de loi sérieusement problématique.

• (1300)

Le Canada a la réputation d'être un pays juste et raisonnable dans la façon dont il protège les réfugiés et leurs droits, leur offre des services d'établissement et respecte le droit international. Et pourtant, beaucoup de ceux d'entre nous qui, aujourd'hui, expriment leurs impressions et leurs préoccupations à propos du projet de loi font remarquer qu'il pourrait faire l'objet d'une contestation en vertu de la Charte et qu'il pourrait même contrevvenir à certains traités internationaux. Je me demande donc pourquoi il a même été présenté.

Pourquoi cibler ainsi le passage de clandestins alors que nous avons déjà des dispositions législatives qui portent sur de telles activités? Nous avons déjà une nouvelle mesure législative sur les réfugiés dont les dispositions produisent un résultat plus équilibré. Pourquoi donc présenter ce projet de loi-ci?

Comme beaucoup d'autres, j'en suis venue à la conclusion que, pour le gouvernement conservateur, il s'agit plutôt de créer une impression. C'est tout comme la ligne dure qu'il a adoptée envers les criminels. Cela n'a rien à voir avec le désir de régler des questions concrètes et des situations complexes. Il s'agit plutôt de définir une approche simpliste qui accorde un plus grand pouvoir au ministre et qui prive les réfugiés des droits dont ils disposent au Canada.

Une autre disposition très problématique est celle qui priverait les étrangers désignés du droit d'appel. Ceux-ci ne pourraient plus faire de demande pour des motifs humanitaires. Il s'agit d'un des éléments centraux du système actuel. Ce sont des dispositions que les parlementaires utilisent. Nous sommes contactés par des électeurs qui souvent sont dans des situations très difficiles, qui viennent de l'étranger, qui suivent le processus, mais qui peuvent finir par présenter au ministre une demande pour des motifs humanitaires. Et voici que nous sommes saisis d'une mesure qui, tout à coup, les empêcherait de le faire.

C'est une décision lourde de conséquences que le gouvernement s'apprête à prendre. Je signale que, durant la précédente législature, les trois partis de l'opposition se sont farouchement opposés au projet de loi; d'ailleurs, le gouvernement ne l'a pas présenté parce qu'il savait qu'il serait rejeté par une majorité de députés. Nous avons maintenant un gouvernement conservateur majoritaire, mais nous continuerons néanmoins de soulever ces objections importantes et d'attirer l'attention du public sur le fait que, malgré l'alarmisme et la propagande politique du gouvernement, il s'agit là d'une très mauvaise mesure législative.

J'aimerais remercier les organisations qui ont pris le temps d'examiner de près le projet de loi afin de nous faire part de leur analyse et de nous faire comprendre à quel point il est mauvais.

Dans le contexte actuel de mondialisation, le gouvernement veut à tout prix que les capitaux circulent librement et il s'est notamment donné comme priorité de conclure des accords commerciaux qui ne comportent à toutes fins pratiques aucunes restrictions. La

mondialisation suppose donc une certaine liberté de mouvement. Par conséquent, je trouve très paradoxal que, en ce qui concerne l'élément humain, la ressource fondamentale du monde, dotée de la capacité de produire et de vivre de façon productive, le gouvernement présente cette mesure législative draconienne qui vise à pénaliser des gens qui revendiquent peut-être tout à fait légitimement le statut de réfugié au Canada, pour fuir la persécution, les mauvais traitements et l'exploitation.

Il ne fait aucun doute que nous devons nous concentrer sur les problèmes liés au passage de clandestins, mais comme je l'ai souligné, la loi canadienne comporte déjà des dispositions très sévères concernant ce genre d'activités. Au lieu de s'attaquer à ces problèmes, ce projet de loi cible les demandeurs du statut de réfugié. Il vise les réfugiés qui arrivent par voie maritime. Il s'agit d'une mauvaise mesure législative.

Je suis très fière du fait que les néo-démocrates s'insurgent contre ce projet de loi et qu'ils en dénoncent les éléments inacceptables. J'ose espérer que, s'il est renvoyé au comité, nous aurons l'occasion de l'examiner en détail, d'y apporter des changements de fond et de reconnaître qu'il est inacceptable dans sa forme actuelle.

• (1305)

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, cela a été un débat très instructif. Au cours du débat, on a notamment parlé du titre inapproprié qui a été donné à ce projet de loi. L'une de mes collègues a affirmé que le titre « loi visant à punir les réfugiés » convenait plus au projet de loi que celui qui lui a été donné par le gouvernement.

Ma collègue de Vancouver-Est vient d'une région du pays qui a accueilli au fil des ans un grand nombre de néo-Canadiens, y compris pour leur entourage.

Pour justifier les changements prévus dans cette mesure législative, le gouvernement tente de faire croire qu'une grande vague de réfugiés illégaux se présentent à notre frontière, notamment en Colombie-Britannique.

Cela correspond-il à ce que la députée a observé? Sait-elle si ces allégations sont véridiques?

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, le député de Cape Breton—Canso a complètement raison. Nous avons eu des cas isolés où des réfugiés sont arrivés par bateau, et le gouvernement a vraiment alimenté la peur au sein de la population. Je me souviens de certaines situations où cela s'est produit. Toutefois, il y a probablement plus de personnes qui arrivent par avion, par exemple, ou qui se présente à notre frontière. On n'accorde pas une grande attention à cet aspect dans les mesures législatives.

Cela nous prouve que cette mesure législative cible un groupe très précis et qu'elle va bien au-delà de la situation actuelle. Nous avons déjà des dispositions rigoureuses pour lutter contre le passage de clandestins. Nous avons déjà d'autres lois qui régissent notre système d'accueil des réfugiés. Cette mesure législative va bien trop loin. C'est un mauvais projet de loi, et il est évident que nous devons le modifier.

• (1310)

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour ses propos éloquentes, ainsi que pour son aide par le passé lors de l'immigration de ma femme au pays.

Initiatives ministérielles

Ma collègue convient-elle que le gouvernement tente de créer un climat d'intolérance culturelle au pays et de semer la division chez les Canadiens? Pourrait-elle également préciser les effets que cette campagne de peur et que ce ciblage des réfugiés et des immigrants auront sur le tissu même de la société canadienne?

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, voilà une question mûrement réfléchie à laquelle les députés ministériels ne veulent pas répondre. Ils préfèrent se défilier.

Quand on examine le projet de loi et le programme dans son ensemble, on constate que division, bouc émissaire et ciblage sont les mots d'ordre. On mise sur la manipulation des faits dans les médias et sur les craintes des gens. Je ne peux pas imaginer pire programme politique. Je pense que la majorité des Canadiens jugeraient ce genre de programme odieux et, pourtant, ce projet de loi vise clairement à atteindre une fin politique pour le compte du gouvernement. Nous ne pouvons pas tolérer un tel manège.

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie d'avoir l'occasion de participer à ce débat extrêmement important. Pour nous tous qui siégeons à la Chambre depuis un certain temps, les questions liées aux réfugiés et à l'immigration continuent de représenter une partie importante de nos travaux au Parlement.

Pour la gouverne des auditeurs, je vais faire un petit historique.

Le 16 juin 2011, le ministre de la Sécurité publique a déposé le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés et la Loi sur la sûreté du transport maritime. Le titre abrégé, si on peut l'appeler ainsi, est la « Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien », ce qui est tout à fait ridicule.

En tant qu'ancienne ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, je suis au courant des pressions juridiques et politiques auxquelles sont confrontés les ministres de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je sais également à quel point il est difficile d'établir un juste équilibre entre les droits des particuliers et leur besoin d'avoir un système d'immigration sécuritaire et légal. Toutefois, en ma qualité de représentante de l'une des régions les plus multiculturelles au Canada, je crains que le projet de loi C-4 ne ratisse trop large. Il permettrait d'arrêter ceux qui souhaitent abuser du système, mais il ferait aussi payer le gros prix à bien des gens honnêtes et respectables qui cherchent légitimement à commencer une nouvelle vie.

Je tiens à bien me faire comprendre et à préciser d'emblée que je suis — et ai toujours été — on ne peut plus favorable aux mesures qui contribuent à assurer la sécurité du Canada et des Canadiens. Cela ne veut pas dire pour autant que je sois disposée à appuyer des mesures qui donneraient un faux sentiment de sécurité aux Canadiens sans rien améliorer de concret. Et c'est justement le cas du projet de loi sur la criminalité et de toutes ces autres mesures destinées à rassurer les gens, alors qu'en réalité, elles sont tout à fait inefficaces et ne font rien d'autre que nous coûter toujours plus cher. Bon nombre des dispositions du projet de loi C-4 entrent dans cette catégorie, car en plus d'être irréflechies, elles ne font rien pour la sécurité de ceux qui cherchent refuge sur nos côtes.

Le projet de loi C-4 permettrait au ministre, ou à un agent, ce qui est non négligeable, de refuser d'examiner la demande de résidence permanente d'un étranger. Il modifierait la définition juridique de l'expression « organisation criminelle ». Il prévoit en outre que la Section de l'immigration imposerait les conditions réglementaires lors de la remise en liberté de certains étrangers désignés. Tout cela

constituent sans aucun doute une forme de discrimination. Enfin, il prolongerait de six mois à cinq ans — rien de moins — le délai de prescription à l'égard des poursuites par voie de procédure sommaire.

Par exemple, le projet de loi C-4 permettrait au gouvernement d'étiqueter les gens qui débarquent sur nos côtes en leur attribuant une désignation bien précise. Pour ceux à qui nos complexes lois en matière d'immigration sont peu familières, cette mesure peut sembler toute simple, mais voyons de plus près ce que ça donne quand on l'applique à une situation concrète.

En 2010, le *Sun Sea* s'est approché de la côte Ouest avec à son bord 500 hommes, femmes et enfants. Il a été déterminé que les responsables étaient impliqués dans le passage criminel de clandestins et même dans des activités terroristes. Il va sans dire que tous ceux et celles qui ont trempé dans de telles manoeuvres méritent d'être châtiés sévèrement. Par contre, il a aussi été déterminé que bon nombre des passagers — notamment les enfants — n'étaient rien d'autre que les innocentes victimes des circonstances.

On peut facilement s'imaginer ce qui arriverait s'il fallait que le gouvernement désigne la totalité des passagers comme des criminels ou des terroristes. Je crois bien que tous les Canadiens — et tous les députés — jetteraient les hauts cris s'il fallait que nous nous mettions à envoyer des hommes, des femmes et des enfants innocents en prison simplement à cause de la manière dont ils sont arrivés au Canada. En effet, s'ils étaient arrivés en avion ou en voiture, la question ne se serait même pas posée; mais parce qu'ils sont arrivés par bateau, là elle se pose. La plupart de ces gens n'ont rien à se reprocher. C'est donc aussi imprudent que mal avisé de les soumettre à une même mesure universelle.

Le projet de loi C-4 imposerait également une peine minimale aux passeurs. La plupart des Canadiens, y compris moi-même, voulons que les passeurs soient punis sévèrement. Cependant, il existe déjà des lois pour cela et si elles doivent être renforcées, qu'elles le soient, mais nous ne devons pas punir des innocents qui ont tenté de fuir des mauvais traitements dont beaucoup d'entre nous n'ont aucune idée de la gravité.

● (1315)

Le projet de loi C-4 a été rédigé de manière à susciter un sentiment de sécurité plutôt qu'à améliorer l'efficacité du système pour qu'il offre une véritable sécurité aux Canadiens et soit équitable envers ceux qui essaient de venir au Canada pour de bonnes raisons.

Nous pouvons faire beaucoup mieux que ce qui est proposé dans le projet de loi C-4. J'espère que tous les parlementaires auront véritablement la possibilité de travailler au projet de loi pour qu'il fasse ce qu'il vise à accomplir, soit assurer la sécurité du Canada contre les terroristes et éviter d'ouvrir les portes toutes grandes aux individus qui veulent abuser de notre système, tout en garantissant que nous punissons ceux qui méritent d'être punis et pas des innocents qui essaient de venir s'installer au Canada.

La plupart d'entre nous comprennent que, des points de vue du terrorisme, de la sécurité et des cadres juridiques connexes, notre monde a changé radicalement et pour toujours le 11 septembre 2001. Le projet de loi C-4 est une réaction aux attentats du 11 septembre, mais il n'est pas adapté aux réalités qui découlent des événements de cette journée-là.

Le projet de loi C-4 donne le ton aux relations entre le gouvernement et tous les néo-Canadiens. Le gouvernement a fait tout un plat de ses relations nouvelles avec les minorités du Canada, mais ces actions en disent plus long que ses paroles. Les modifications apportées aux systèmes d'immigration et de détermination du statut de réfugié ne devraient pas avoir pour objectif de diviser les gens. Je ne crois pas que ce soit l'intention, mais il est clair que c'est l'impression générale qui en ressort. Peu orthodoxe ne veut pas dire mauvais. Ce n'est pas parce que des gens arrivent d'une manière inhabituelle qu'ils n'ont rien à offrir au Canada ou qu'ils constituent une menace.

L'ancienne Gouverneure générale du Canada Adrienne Clarkson est arrivée au Canada comme réfugiée, à l'instar de bien d'autres de nos concitoyens. Elle et sa famille avaient fui Hong Kong pour le Canada par des moyens non conventionnels. Ce n'était peut-être pas un bateau, mais c'était un moyen non conventionnel. La famille de Mme Clarkson s'est réfugiée au Canada au cours de la guerre dans le Pacifique, en 1942. Ce n'est que grâce aux relations de son père dans le gouvernement que la famille Poy a pu trouver asile au Canada dans le cadre du rapatriement du personnel du gouvernement du Canada. Elle a eu cette possibilité. Tout le monde n'a pas cette chance.

La Loi de 1923 concernant l'immigration chinoise empêchait la famille Clarkson, qui s'appelaient Poy à l'époque, d'entrer directement au pays, jusqu'à ce que le ministère des Affaires extérieures intervienne et lève les obstacles qui l'empêchaient de venir ici. Il semblerait qu'Adrienne Clarkson, une réfugiée qui est venue au Canada en empruntant des voies non officielles puis qui a travaillé dur pour élever sa famille et contribuer à notre société, devenant représentante de la reine, valait qu'on lui donne le bénéfice du doute.

Nous ne pouvons qu'imaginer quelle perte cela aurait été si Adrienne Clarkson avait été refoulée parce qu'elle n'avait pas fait de demande en bonne et due forme. Elle voulait à tout prix quitter son pays.

Nous pouvons faire mieux que cette version du projet de loi Bill C-4 que nous débattons aujourd'hui. Comme je l'ai dit, j'espère que tous les parlementaires pourront apporter une véritable contribution à ce dossier, qui est d'une grande importance parce qu'il définit le Canada aux yeux du monde. Le Canada, ce n'est pas un pays où l'on jette les passagers d'un bateau en prison en les traitant comme s'ils étaient des terroristes, sachant très bien que ce n'est pas le cas.

• (1320)

M. Brad Butt (Mississauga—Streetsville, PCC): Monsieur le Président, je connais la députée d'York-Ouest depuis de nombreuses années. Je sais qu'elle a déjà été ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, et qu'elle sait pertinemment qu'il arrive parfois que le ministre et le gouvernement doivent gérer des situations très difficiles.

Le Canada n'encourage certainement pas des navires entiers de réfugiés à venir au Canada par l'intermédiaire de passeurs, mais il arrive néanmoins que de tels navires accostent sur nos côtes. Je suis surpris qu'elle s'oppose au projet de loi, puisqu'elle a elle-même dirigé ce ministère à une certaine époque et qu'elle aurait peut-être voulu avoir la latitude d'exercer certains pouvoirs conférés par ce projet de loi.

Pourrait-elle nous expliquer en quoi la situation actuelle est différente de celle de l'époque où elle était ministre?

L'hon. Judy Sgro: Monsieur le Président, il est clair que notre gouvernement ne réagissait pas systématiquement impulsivement en annonçant que nous mettrions les gens qui font ceci ou cela en

prison. Nous faisons preuve de beaucoup plus de compassion. Je comprends très bien la situation, comme plusieurs de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre qui ont occupé la fonction de ministre.

Il s'agit d'établir un équilibre entre ce qui est juste du point de vue constitutionnel et ce qui est juste du point de vue juridique, en respectant les droits des personnes qui sont terrorisées et traversent des épreuves extrêmes lorsqu'elles fuient leur pays.

Nous sommes chanceux dans notre pays, parce que nous avons un toit au-dessus de notre tête et de la nourriture sur notre table. Nous ne savons pas à quel point la vie des nombreuses personnes qui cherchent par tous les moyens à fuir leur pays ravagé par la guerre est difficile. À moins d'essayer de nous mettre à leur place, nous ne pouvons pas comprendre pourquoi la terreur et la privation peuvent les pousser à poser des gestes aussi désespérés et illégaux que payer 50 000 \$ pour embarquer à bord d'un navire pour venir au Canada. Ces personnes sont désespérées et c'est ce désespoir que les ministres doivent prendre en considération lorsqu'ils tentent d'établir un juste équilibre.

[Français]

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, je veux remercier la députée de York-Ouest.

Ne serait-ce pas là la clé du problème? On parle d'immigration, et elle s'y connaît en immigration puisqu'elle a été ministre. Le député de Burlington a parlé ce matin de sécurité. La base du problème n'est-elle pas que le gouvernement actuel est en train de mêler sécurité et immigration? En effet, les réfugiés ne correspondent pas nécessairement à des gens dont on craint qu'ils ne mettent en jeu la sécurité canadienne. La plupart ne sont pas dangereux, ce ne sont que des gens pauvres qui ont besoin de se réfugier.

La sécurité relève d'un autre ministère.

[Traduction]

L'hon. Judy Sgro: Monsieur le Président, la réalité, c'est qu'il y a des milliers de personnes à l'étranger qui cherchent désespérément à fuir leur pays ravagé par la guerre pour venir au Canada. Il faut investir plus d'argent dans un processus qui permettrait d'éliminer l'arriéré qui s'accumule dans tous les pays. Aux dernières nouvelles, le Canada était obligé d'accepter 20 000 réfugiés. Nous en avons pris 14 000. Il faut plus d'argent pour mettre au point un système de traitement des demandes légitimes dans les camps de réfugiés, afin que les gens qui s'y trouvent puissent venir au Canada.

C'est très pénible pour les gens d'avoir à composer avec le système et ses longueurs. Ces gens sont désespérés. S'ils avaient le choix, ils ne paieraient pas une telle somme pour embarquer sur un de ces bateaux et y vivre dans des conditions comme celles que nous avons vues.

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, ma collègue a porté à notre attention la méthode employée par le gouvernement actuel pour le traitement de questions de ce genre, qu'on parle de justice, d'immigration ou de quoi que ce soit. Elle consiste à, d'abord, faire peur à la population.

Ma collègue a été ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, et elle a réalisé certains changements pertinents au ministère. Pourrait-elle nommer tous les bateaux qui ont amené des réfugiés illégaux durant son mandat de ministre? Y en a-t-il eu à son époque?

Initiatives ministérielles

● (1325)

L'hon. Judy Sgro: Monsieur le Président, il n'y en a eu aucun durant cette période. Ce n'est pas quelque chose que notre pays encourage, et les gens le savent, à l'étranger. Ces navires arrivent parce que des gens offrent la possibilité de partir à des personnes désespérées dans le but de leur voler leur argent.

En tant que gouvernement et que pays, nous devons faire savoir que ce n'est pas une manière acceptable d'entrer ici. Mais j'aimerais bien entendre le gouvernement annoncer qu'il engagera plus de ressources à ce chapitre.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NDP): Monsieur le Président, le projet de loi C-4 m'interpelle de façon assez particulière et doit, à mon avis, être rejeté, et ce pour de multiples raisons qui sont principalement d'ordre humanitaire et de justice sociale.

Si je peux me tenir devant vous aujourd'hui, c'est entre autres parce que mes parents ont obtenu le statut de réfugié en 1980, grâce à une ouverture du gouvernement du Canada et à sa compréhension profonde de la situation précaire dans laquelle mes ils se trouvaient à l'époque. Cette intervention plus que positive aura permis à des milliers de Vietnamiens de se sortir des conditions misérables dans lesquelles ils survivaient et de réapprendre à vivre dignement au Canada.

Je n'ose pas imaginer les séquelles supplémentaires qu'auraient subies mes parents si le projet de loi C-4 avait été en vigueur à leur arrivée dans notre pays. À travers leur récit, j'expliquerai donc ma position et je démontrerai pourquoi ce projet de loi m'apparaît clairement injuste et surtout mal ciblé.

En 1979, après la guerre du Vietnam, mes parents ont décidé de fuir leur pays à cause des éprouvantes conditions de vie imposées par le nouveau régime politique et dans l'espoir de retrouver ailleurs une meilleure qualité de vie. Ils n'en pouvaient plus de subir les contraintes, les violences et les injustices de l'après-guerre. Ils ont donc saisi la première occasion de se sauver en pleine nuit, en cachette, avec mes deux frères, alors âgés d'un an et de trois ans. Ils se sont dirigés vers un port et ont payé les passeurs avec leurs dernières richesses, c'est-à-dire celles qu'ils avaient pu porter sur eux, soit leurs vêtements et leurs bijoux. Ils se sont embarqués sur un bateau, dans la direction indiquée par une boussole, c'est-à-dire n'importe où, sans savoir si les passeurs les mèneraient à bon port, s'ils les emmèneraient quelque part de dangereux ou s'ils les abandonneraient simplement sur le bord du chemin. Ils risquaient toute leur vie et celle de leurs enfants.

Pourquoi ont-ils choisi le bateau comme moyen de transport? C'est simple: il n'y avait aucun autre moyen de transport à leur disposition. C'est 400 personnes qui se trouvaient aussi à bord de ce bateau.

Ce projet de loi crée deux catégories de réfugiés, dont ceux qui sont désignés en raison de leur mode d'arrivée, c'est-à-dire par bateau. Ces réfugiés risquent la détention plus que ceux qui arrivent par avion. Voilà une disposition qui est contraire à la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantit l'égalité devant la loi, et qui viole la Convention relative au statut des réfugiés, laquelle interdit aux États d'imposer des sanctions aux réfugiés pour leur entrée irrégulière. Quelle est cette entrée irrégulière qui n'est pas définie? C'est encore nébuleux.

De plus, peu de réfugiés pensent à apporter des pièces d'identité. Leur seule préoccupation est de sauver leur peau, de disparaître le

plus vite possible sans créer de remous. Or, ces sans-papiers sont automatiquement soupçonnés de ne pas être de vrais réfugiés. Ils pourront dès lors être classés par le ministre comme des « étrangers désignés » et être détenus. On renverse ici le fardeau de la preuve. Le demandeur de statut de réfugié qui arrive ici ne jouit plus de sa liberté en attendant qu'on traite sa demande. Il est détenu et considéré comme un « étranger désigné » jusqu'à preuve du contraire. Il s'agit de détention arbitraire, ce qui est contraire à la Charte et au droit international.

Le parcours des réfugiés est long et pénible. Mes parents peuvent en témoigner. Leur but ultime est de survivre aux multiples formes de dangers et de menaces auxquels ils font face: le manque d'hygiène, le manque de nourriture, le manque d'eau, les nombreuses attaques des pirates qui peuvent soit violer les femmes, soit voler leurs richesses, soit leur infliger des violences gratuites juste pour leur faire peur. C'est exactement pour cela que la plupart des pays du monde, dont le Canada, ont signé la Convention relative au statut des réfugiés en 1951.

Le préambule de la convention affirme que les êtres humains, sans discrimination, doivent jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il semble que les députés du gouvernement conservateur aient oublié ce principe lorsqu'ils ont rédigé ce projet de loi odieux.

À l'époque, mes parents pouvaient choisir leur pays d'accueil, puisqu'on leur a reconnu le statut de réfugiés pour des raisons humanitaires. Ils ont évidemment été interrogés, photographiés puis assermentés. Puisqu'ils n'avaient aucun papier, le Canada leur en a fourni.

Avec le projet de loi C-4, mes parents et mes frères auraient probablement porté le statut de « demandeur désigné » et auraient tous été obligatoirement détenus à leur arrivée, et ce, pour une période d'un an, peut-être plus. Puisque mes parents étaient des sans-papiers, leur identification était très difficile à établir. C'est un emprisonnement complètement arbitraire et discriminatoire, n'est-ce pas?

Avant d'arriver au Canada, ils avaient déjà des séquelles de leur pénible fuite: cauchemars à répétition, peur irrationnelle des voleurs, aucune confiance ou une confiance très difficile à développer envers les gens, suspicion constante envers tous.

● (1330)

Ils voyaient du danger partout, en permanence. Ils ont aussi beaucoup souffert du déracinement de leur pays et de leur famille. D'ailleurs, ils ne parlent jamais de cette expérience tellement ce fut atroce et souffrant, et tellement les souvenirs sont insoutenables. Toutefois, pour les besoins de la cause, mes parents ont accepté, hier, de me rappeler leur histoire.

Il est difficile donc de vivre dans un camp de réfugiés et de traverser les épreuves sur le bateau; il est difficile aussi de s'adapter aux modes de vie du nouveau pays, au choc culturel, à l'intégration sociale, de s'habituer à la température, à l'isolement social, surtout causé par la barrière de la langue et parce qu'ils étaient des étrangers, potentiellement dangereux. À cette époque, mes parents parlaient à peine le français, un français rudimentaire.

S'il avait fallu en plus qu'on les emprisonne sous prétexte qu'ils représentaient une menace potentielle, cela aurait été le comble de l'absurde et de l'aberration, dans leur cas comme dans le cas de milliers d'autres Vietnamiens.

Initiatives ministérielles

Dans ce cas-ci, pourquoi ne pas s'attaquer de façon plus efficace aux trafiquants et enquêter davantage sur leur cas, ici et à l'étranger, au lieu de s'attaquer aux réfugiés?

Heureusement, par contre, à l'époque, le Canada a ouvert la porte à mes parents et à tous ces gens en détresse qui fuyaient leur pays. Mes parents ont pu s'intégrer petit à petit à la société canadienne. Ils ont appris le français et ont travaillé très fort. À leur arrivée, il leur a fallu cumuler le travail harassant, mal payé, les frustrations et la discrimination. Cependant, ils ont réussi à s'intégrer. Ils ont fait des études, se sont occupés de nous et ils sont tous deux devenus infirmiers. Aujourd'hui, mes parents soignent donc des personnes malades, et ils le font avec la même compassion qu'ont démontrée les Canadiens quand ils sont arrivés ici et qu'ils avaient besoin d'un refuge.

C'est une toute autre histoire qu'auraient pu vivre mes parents si le projet de loi que proposent les conservateurs aujourd'hui avait été en vigueur. Ils auraient pu être détenus avec leurs deux jeunes enfants pendant un an ou plus. On leur aurait enlevé le droit à une intégration sociale et à vivre dignement. C'est toute la société canadienne qui pâtirait de cette situation puisque, emprisonner des demandeurs de statut de réfugié, c'est priver le Canada de plusieurs personnes courageuses et intelligentes qui veulent contribuer au développement du pays.

De plus, si les autorités canadiennes s'étaient trompées et avaient refusé le statut de réfugiés à mes parents, ils auraient pu faire appel. Or ce projet de loi enlève ce dernier recours aux réfugiés puisque les décisions relatives aux demandes présentées par des personnes désignées ne peuvent pas faire l'objet d'un appel devant la Section d'appel des réfugiés. Tout cela est contraire aux dispositions de la Convention relative au statut des réfugiés.

Les conservateurs affirment que ce projet de loi permettra de réduire l'ampleur du trafic des êtres humains, mais, en réalité, dans son état actuel, il concentre trop de pouvoirs dans les mains du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme et pénalise injustement les réfugiés.

Je suis d'accord pour dire que nous devons punir directement les criminels, les trafiquants et les passeurs. Par contre, le projet de loi, tel que présenté, punit plutôt les réfugiés légitimes et les personnes qui tentent de les aider.

Si le Canada n'avait pas accepté mes parents, nous ne serions pas qui nous sommes aujourd'hui. Ce désir de servir notre pays, mes frères, mes soeurs et moi, nous l'avons hérité de nos parents et des Canadiens qui les ont accueillis. Pour que d'autres belles histoires comme celle-là puissent se réaliser, les droits de ceux qui arrivent après nous doivent être reconnus.

Je demande aux députés ici présents de se mettre à la place de réfugiés. Qu'ils imaginent les conditions précaires que vivent ces gens dans les pays en guerre: la peur, la faim, la détresse et les tortures. Ne tenteraient-ils pas eux-mêmes de fuir, au risque de leur propre vie, en emportant avec eux le strict minimum? Après avoir fui cette violence et cette persécution, ils seraient emprisonnés à leur arrivée au Canada. N'est-ce pas un non-sens? La détention sans examen indépendant imposée aux demandeurs de statut de réfugié est non seulement discriminatoire, mais elle est scandaleuse.

Ce projet de loi prive également certains réfugiés de la possibilité de demander une résidence permanente. Durant cinq ans, les demandeurs de statut ne pourront parrainer ni leur femme ni leurs enfants. C'est une violation claire — une autre — des droits de la vie familiale.

Également, comme nous l'avons dit tout à l'heure, les enfants sont emprisonnés, avec toutes les conséquences négatives que cela peut entraîner sur le développement d'un enfant.

Je terminerai donc en demandant à ce gouvernement et à la Chambre que ce projet de loi soit retiré, et qu'il soit retravaillé, au besoin, pour qu'il s'attaque réellement aux trafiquants et aux passeurs, et non aux droits et libertés des réfugiés.

• (1335)

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue d'avoir partagé cette histoire avec nous. J'aimerais qu'elle fasse des commentaires sur les conséquences économiques de ce projet de loi. Comme je l'ai mentionné précédemment, ce projet de loi entraînera la construction de centres de détention et de prisons. Qui plus est, comme mon honorable collègue le disait, des gens auront des troubles psychologiques et ils vont probablement devoir, s'ils sont acceptés comme réfugiés et résidents permanents, aller à l'hôpital. Cela va encore coûter de l'argent aux contribuables. Il y a surtout le fait que quelqu'un, pendant cinq ans, ne pourra pas demander sa résidence permanente, ni travailler ou aller à l'école.

J'aimerais qu'elle parle, à l'intention du gouvernement, des conséquences économiques que représente ce projet de loi.

Mme Anne Minh-Thu Quach: Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier ma collègue de soulever cet aspect très pertinent du projet de loi. Sur le plan économique, il y a beaucoup de répercussions négatives. De plus, ce projet de loi est très répressif pour ce qui est du traitement des humains. Comme ma collègue l'a dit, il entraînerait beaucoup de détentions. Cela coûterait très cher. Les gens qui seraient détenus subiraient des torts considérables — surtout les enfants — et n'auraient même pas les moyens de se payer des psychologues ou des professionnels de la santé pour leur venir en aide.

Concernant les enfants qui seraient détenus, selon plusieurs études, leur détention est plus dommageable avant l'âge de 5 ou de 6 ans et l'est davantage avant l'âge de 3 ans, car c'est durant les trois premières années de la vie que les enfants développent leurs capacités physiques, psychiques et sociales.

Ces enfants seraient détenus pendant à peu près un an. D'autres études prouvent que la rupture avec le milieu scolaire provoque une perte de repères, entraînant ainsi un phénomène de régression chez les enfants.

M. Dany Morin (Chicoutimi—Le Fjord, NPD): Monsieur le Président, le Conseil canadien pour les réfugiés, Amnistie internationale Canada, l'Association canadienne des libertés civiles, l'Association du Barreau canadien et le Centre d'études sur les réfugiés sont tous opposés à ce projet de loi. J'aimerais demander à ma collègue si elle croit que le gouvernement conservateur s'entête à faire adopter ce projet de loi pour des raisons idéologiques.

Mme Anne Minh-Thu Quach: Monsieur le Président, je remercie mon collègue. Effectivement, je pense que le gouvernement, avec ce projet de loi, veut démontrer qu'il lutte contre le terrorisme et la criminalité. C'est ici une question totalement biaisée, parce que le moyen pris pour montrer aux gens qu'il s'attaque au terrorisme et à la criminalité est vraiment inapproprié. On s'attaque plutôt à des réfugiés, à des gens qui ont besoin d'aide, qui ont un besoin urgent qu'on les soutienne de façon à ce qu'ils puissent réintégrer une vie normale et saine.

Initiatives ministérielles

Pour poursuivre dans la même veine, plusieurs décisions sont complètement floues et arbitraires, et contreviennent à plusieurs chartes et conventions. C'est totalement injustifié, et il faudrait absolument retirer ce projet de loi C-4 pour le revoir et le retravailler.

• (1340)

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier ma collègue de son témoignage touchant et concret, selon lequel certains réfugiés arrivant par bateau peuvent contribuer de façon très positive à ce pays.

J'aimerais poser à ma collègue la question suivante. Durant son allocution, elle a fait une distinction entre les trafiquants, les passeurs et ceux qui aident les réfugiés. J'aimerais qu'elle parle davantage de la distinction qu'elle fait afin qu'on saisisse bien ce qui arrive à ces gens.

Mme Anne Minh-Thu Quach: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue.

Les trafiquants sont ceux qui, au moyen des profits qu'ils en retirent, font venir au pays des immigrants, des réfugiés, etc. Les passeurs sont seulement ceux qui les font venir au pays sans nécessairement en retirer un profit. Il y a aussi les personnes qui accueillent les réfugiés une fois qu'ils sont ici. La Croix-Rouge, par exemple, a aidé mes parents de façon très concrète à fuir leur pays.

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, en premier lieu, il semble y avoir beaucoup de confusion chez les députés du gouvernement conservateur, notamment en ce qui a trait à la distinction entre l'immigration et les réfugiés. Ce matin, on a entendu le député de Burlington faire référence à ses beaux-parents italiens. Loin de moi l'idée de parler contre les beaux-parents — j'en ai d'excellents, dont l'une vient des Philippines et a également immigré ici —, mais je suis persuadé que, dans leur pays, les beaux-parents du député de Burlington n'ont pas eu à subir de persécution, de violations de leurs droits humains, ou de menaces de torture ou de mort. C'est une grande distinction.

On parle ici de réfugiés qui quittent leur pays en affrontant de grands dangers pour fuir ces menaces à leur personne et à leur intégrité. J'ai aussi entendu, du côté gouvernemental, qu'on fait face à une invasion de réfugiés à laquelle il faut mettre fin immédiatement. On fait référence à un cas particulier de 2010, où des réfugiés sri lankais, qui avaient effectivement fait affaire avec des trafiquants ou des passeurs, arrivaient en bateau et demandaient l'asile. Mais il faut réaliser que ce bateau contenait environ 500 demandeurs d'asile. Ces demandes, si elles sont traitées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, représentent 2 p. 100 de l'ensemble des cas qu'elle traite.

En réponse à un autre député conservateur, qui avance que nous ne voulons absolument aucune étude de leur part, je dirai que nous voulons simplement que tous les demandeurs d'asile, quels qu'ils soient, aient accès au même système, ce qui ne serait pas le cas en vertu projet de loi C-10 s'il était adopté.

Le projet de loi C-10 démontre aussi tout le mépris du gouvernement à l'endroit des conventions et des traités internationaux dont le Canada est signataire. Par exemple, la Convention relative au statut des réfugiés signée en 1951, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 et la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, sans compter — on va y revenir — la Charte canadienne des droits et libertés.

Le projet de loi C-4 comporte quatre problèmes qui font en sorte qu'il devrait être défait ou à tout le moins fortement révisé. Le premier a été mentionné à plusieurs reprises. Il sépare les réfugiés en

deux classes distinctes: les réfugiés dont la demande est traitée de façon régulière et les demandeurs d'asile qui pourraient être désignés ou appelés étrangers distincts ou désignés. Si une personne arrive en avion ou par bateau, elle sera un demandeur d'asile qui pourra demander le processus régulier. Si un groupe vient par bateau, ce qui est le cas de ce qui est précisé dans le projet de loi, ces gens deviennent des étrangers désignés.

Il y a deux processus distincts pour deux classes distinctes désignées de façon tout à fait arbitraire par le ministre de l'Immigration. Cette disposition particulière contrevient à l'article 31 de la Convention internationale sur le statut des réfugiés, qui dit notamment que les États contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers au Canada. Or c'est exactement ce qu'on veut faire. On veut pouvoir les détenir pendant un an. Cela contrevient à la Convention internationale sur le statut des réfugiés. Cela contrevient aussi certainement à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui traite des droits de chaque individu, Canadien ou réfugié, à l'égalité devant la loi. Or nous aurons deux classes distinctes qui seront soumises à deux processus distincts.

Le deuxième problème est la détention obligatoire de 12 mois pour les étrangers désignés. Cela contrevient entre autres à la Charte canadienne des droits et libertés, selon laquelle on doit accorder à chaque personne l'assistance juridique dont elle a besoin et qui exige l'habeas corpus. Par le fait même, ça contrevient aussi à l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui demande la même chose.

Le troisième problème est l'impossibilité pour les demandeurs d'asile de demander la résidence permanente pendant au moins cinq ans. Cela contrevient en particulier à l'article 9 de la Convention internationale sur les droits de l'enfant, puisqu'on ne prend pas en considération les intérêts supérieurs de l'enfant pour cette décision. On semble davantage prendre en considération les intérêts supérieurs et particulièrement politiques du ministre de l'Immigration. C'est également problématique pour une question tout à fait d'actualité: la réunification des familles. Après les beaux mots des conservateurs à ce sujet, lorsque vient le temps d'écrire sur papier des éléments qui permettraient de faciliter la réunification, au bout du compte, ils placent des obstacles pour l'empêcher.

• (1345)

C'est le cas dans le projet de loi C-4.

Initiatives ministérielles

Le quatrième problème particulier, et je l'ai mentionné à plusieurs reprises ce matin, est l'interdiction de faire appel devant la Section d'appel des réfugiés. Si quelqu'un arrive en avion, son processus est étudié par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Cette personne a le droit de faire appel d'une décision qu'elle jugerait inéquitable. Si une personne fait partie d'un groupe qui arrive par bateau et est appelée « étranger désigné », cette possibilité n'est plus permise. Cela contrevient clairement à l'article 16 de la Convention internationale relative au statut des réfugiés. L'article 16 spécifie particulièrement que tout réfugié aura, sur le territoire des États contractants, dont le Canada, libre et facile accès devant les tribunaux. De plus, il est spécifié que dans l'État contractant où il a sa résidence habituelle, tout réfugié jouira du même traitement qu'un ressortissant en ce qui concerne l'accès aux tribunaux, y compris l'assistance judiciaire et l'exemption de la caution *judicatum solvi*.

Il est clair que ce projet de loi crée deux classes de demandeurs d'asile, ce qui est tout à fait contraire au principe d'équité qui devrait guider les législateurs de cette Chambre.

J'aimerais soulever un dernier point quant à la question portant sur l'appel. Hier, on a entendu le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme faire référence à l'Australie comme étant le cas à suivre.

Le ministre de l'Immigration a omis de mentionner qu'en novembre 2010, la Cour suprême australienne a rendu un jugement par rapport à une plainte d'un réfugié sri lankais qui jugeait inconstitutionnel, en vertu de la constitution australienne, le fait de ne pas avoir accès à ces tribunaux d'appel. De par le fait même, la Cour suprême de l'Australie a invalidé ces dispositions. La même chose se produira au Canada, pour les mêmes raisons.

Selon moi, il est clair que le gouvernement n'a aucun respect envers les obligations internationales, dont le Canada est signataire et qu'il a librement contractées. Il est clair que le gouvernement tente de politiser la question des réfugiés pour ses propres fins en s'attaquant par pur populisme principalement aux victimes de persécution qui désirent demander l'asile au Canada. En refusant un traitement égal à tous les demandeurs d'asile, il est clair que le gouvernement n'a aucun respect pour la Charte canadienne des droits et libertés.

Pour toutes ces raisons, il m'est impossible d'appuyer le projet de loi C-4, un projet de loi qui me semble inéquitable, qui vise à punir des gens qui sont déjà des victimes et qui, en définitive, n'aura que très peu de conséquences pour les responsables du trafic humain.

Rappelons-le: les trafiquants humains, ou les passeurs, font déjà face, en vertu de la loi canadienne, au maximum de la peine à laquelle ils peuvent être soumis, soit la prison à perpétuité. Ce projet de loi amène quelques éléments supplémentaires qui n'auront absolument aucun effet dissuasif.

L'intention de ce projet de loi est claire. Si on consulte le projet de loi, on constate que dans presque la moitié de celui-ci, on tente de discriminer davantage et de créer des classes distinctes de demandeurs d'asile. Pour toute ces raisons, le projet de loi est mal nommé. Il ne s'agit pas d'un projet de loi qui s'occupe du trafic humain. Ce n'est pas un projet de loi qui s'attaque au principal problème, soit les passeurs qui abusent de la situation et qui prennent avantage du désespoir des gens qui font face à la persécution, à la violation des droits de la personne ou même qui sont menacés de torture ou de mort. Le projet de loi désire simplement pouvoir discriminer entre différents groupes de demandeurs d'asile et rendre

inéquitable le traitement canadien dans une situation qui est extrêmement importante. Cela reflète sur nous au plan international.

• (1350)

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le ministre a présenté le projet de loi C-4, il a dit que ce dernier visait principalement à faire échec aux profiteurs et aux passeurs clandestins. Il est intéressant d'entendre le député parler de punir les victimes. Il s'agit là d'une question sur laquelle il faut vraiment s'attarder.

Le gouvernement prétend cibler les profiteurs. Or, aucun profiteur ne sera pénalisé par ce projet de loi. Parlons, en revanche, de ceux qui seront réellement pénalisés. Qu'ils arrivent dans notre pays par avion ou par bateau, la plupart des gens demandent l'asile parce que leur vie serait menacée s'ils restaient dans leur pays d'origine. Ces personnes risquent de subir la torture et plein d'autres formes de sévices abominables.

Le député partage-t-il mon avis? Croit-il comme moi que ces personnes sont déjà des victimes, et que les mesures prises par le gouvernement en feront de nouveau des victimes?

[Français]

M. Guy Caron: Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg-Nord de sa question tout à fait pertinente.

Effectivement, ce sera le cas. Il est évident que ce projet de loi ne fait rien de plus pour régler la question des passeurs. Il existe déjà une peine maximale qui est prévue par le Code criminel actuel. Concernant l'autre aspect du projet de loi, qui traite des demandeurs d'asile, ces derniers sont persécutés et victimes de violations de leurs droits humains. Bien souvent, ils doivent fuir leur pays au péril de leur vie pour pouvoir demander protection. Avec ce projet de loi, on les traite comme des demandeurs d'asile de deuxième classe par rapport aux demandeurs d'asile actuels. Le projet de loi va tout à fait à l'encontre de l'esprit canadien qui a mené à la signature des conventions internationales qui devraient protéger les droits des réfugiés. Ces droits semblent être bafoués par le gouvernement conservateur dans son projet de loi.

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son allocution. Il a mentionné à plusieurs reprises nos obligations internationales relatives à ce problème. J'aimerais que mon collègue parle davantage des mesures que pourrait adopter la Chambre pour régler le problème des trafiquants, tout en respectant nos engagements internationaux.

M. Guy Caron: Monsieur le Président, la question de mon collègue est très pertinente. La question des passeurs est simple. Il faut donner les moyens aux gens qui s'occupent de faire respecter la loi — la Garde côtière, les policiers, les services judiciaires — de faire leur travail, en collaboration avec nos partenaires internationaux, afin d'éradiquer les passeurs, des vautours qui utilisent le désespoir des gens pour faire fortune.

Un projet de loi comme celui-ci ne pourra pas régler cette question. En ce qui a trait à l'autre moitié du projet de loi, qui concerne le traitement des demandeurs d'asile, la solution est simple. On doit donner les ressources nécessaires au processus qui existe déjà, soit la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Ce processus prend en compte beaucoup d'éléments qui permettent de donner ou non le statut de réfugié et devrait s'appliquer à tous les demandeurs d'asile, qu'ils arrivent par bateau ou par d'autres moyens.

Déclarations de députés

• (1355)

[Traduction]

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui encore, les deux partis d'en face se livrent à des manoeuvres de désinformation. Hier, un député a affirmé que 99 p. 100 des demandes du statut de réfugié et des demandes d'asile soumises par les voyageurs de l'*Ocean Lady* et du *Sun Sea* ont été traitées, alors qu'il n'en est rien.

Aujourd'hui encore, les députés d'en face insinuent que mes collègues et moi manquons de compassion. Nous avons pourtant augmenté de 2 500 le nombre de réfugiés que le Canada peut accueillir chaque année.

Est-il déraisonnable de veiller à ce que nos agents des services frontaliers et nos agents de sécurité puissent savoir à qui ils ont affaire et déterminer si ces personnes ne font que fuir les persécutions, ou si elle tentent plutôt de s'éviter des poursuites judiciaires?

[Français]

M. Guy Caron: Monsieur le Président, le député conservateur ne semble pas avoir entendu ma présentation. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié a déjà un processus qui lui permet d'enquêter sur les passeurs et d'étudier les demandes d'asile. Nous demandons que tous les réfugiés, peu importe le moyen qu'ils utilisent pour venir ici, aient accès au même processus, et non que le gouvernement crée deux processus distincts parce qu'il a décidé que c'était la manière dont il voulait se faire du capital politique.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): J'informe le député de Cape Breton—Canso que je devrai interrompre son intervention à 14 heures puisque c'est l'heure habituelle pour les déclarations de députés.

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie l'énorme indifférence que mes collègues ont manifestée en apprenant que mon intervention serait interrompue.

Le débat a été très instructif. Bon nombre d'intervenants ont soulevé des questions très importantes aujourd'hui, notamment le chef de mon parti, le député de Toronto-Centre. Compte tenu de sa vaste expérience dans ce domaine et de ce qu'il a fait et vu au cours de sa carrière, le député estime que le projet de loi que le gouvernement a présenté rate de toute évidence la cible.

C'est ce que nous avons vu à maintes et maintes reprises dans différents dossiers et encore une fois aujourd'hui avec le projet de loi omnibus sur la justice qui vient d'être présenté. Pour ce qui est du projet de loi sur l'immigration dont nous sommes actuellement saisis, l'approche du gouvernement consiste d'abord à préparer le terrain. Il s'emploie donc à semer la peur chez les Canadiens pour leur faire croire que nous traversons une crise et que nos côtes sont prises d'assaut par des flots de réfugiés clandestins.

Plus tôt aujourd'hui dans le cadre du débat sur cette mesure, nous avons entendu l'intervention de la députée d'York-Ouest, qui a déjà été ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Elle n'a jamais été confrontée à un cas du genre pendant son mandat. Plusieurs des députés qui sont intervenus aujourd'hui ont souligné que les arrivées illégales n'ont pas augmenté de façon substantielle. Or, le gouvernement laisse entendre aux Canadiens que la situation est urgente parce que nous sommes pris d'assaut par des masses de réfugiés.

Le gouvernement procède de la même façon pour ce qui est du projet de loi omnibus sur la justice qu'il vient de présenter et dont la

Chambre débattrait plus tard. Il donne l'impression qu'une vague de criminalité déferle actuellement sur le Canada. Une fois qu'il a semé la peur, le gouvernement est en mesure de mettre en place son programme idéologique. Voilà l'objectif central du gouvernement à l'heure actuelle.

J'ai hâte que nous reprenions le débat. Je suis persuadé que les députés sont impatients d'entendre la fin de mon intervention après la période des questions.

• (1400)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Lorsque nous reprendrons le débat sur la motion, le député de Cape Breton—Canso disposera de sept minutes pour conclure. Il y aura ensuite une période de cinq minutes pour les questions et les observations.

Nous passons maintenant aux déclarations de députés. Le député de Richmond—Arthabaska a la parole.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE CANCER DE LA PROSTATE

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, le cancer de la prostate est le plus fréquemment diagnostiqué chez les hommes. Cette année seulement, 5 100 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate, et environ 840 perdront malheureusement leur combat contre cette terrible maladie. Cependant, des cas peuvent être guéris s'ils sont décelés et traités dès les premiers stades. C'est pourquoi il est essentiel d'accroître et d'appuyer les efforts de prévention et de recherche en vue d'éradiquer cette terrible maladie.

Au nom de mes collègues du Bloc québécois, je souhaite bon courage dans le combat à ceux qui sont atteints et à leurs proches. Je tiens à remercier sincèrement tous les gens qui, dans leur quotidien, font en sorte de sensibiliser la population à l'adoption de saines habitudes de vie. Les gens qui se dévouent, qu'ils soient bénévoles, aidants ou médecins, sont tout à fait remarquables. Nous tenons aujourd'hui à le souligner.

* * *

[Traduction]

L'ATHLÉTISME

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais parler aujourd'hui des réalisations de Jenna Martin, qui est originaire de Bridgewater en Nouvelle-Écosse, dans la circonscription de South Shore—St. Margaret's.

Jenna a remporté la course canadienne de 400 mètres pour femmes aux championnats nationaux d'athlétisme, tenus en juin dernier à Calgary. Elle a participé aux championnats mondiaux d'athlétisme, en Corée du Sud, et elle a obtenu la sixième place dans l'épreuve finale du 400 mètres pour femmes aux Jeux mondiaux universitaires, en Chine. Elle a déjà obtenu le titre « All-American », de la NCAA, et celui d'athlète junior canadienne de l'année. Elle s'entraîne maintenant en vue des Jeux olympiques de 2012 à Londres.

Pour terminer, j'aimerais féliciter Jenna ainsi que son entraîneur de longue date, Charles Scarrow, aussi de Bridgewater en Nouvelle-Écosse. Je la félicite pour tout ce qu'elle a réussi à accomplir à ce jour, et je lui souhaite la meilleure des chances, en espérant qu'elle saura ramener au Canada et en Nouvelle-Écosse la médaille d'or en 2012.

* * *

LES LAURÉATS DE PRIX NATIONAUX

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter certains résidents des Territoires du Nord-Ouest qui ont été reconnus sur le plan national cette année.

Le *Slave River Journal* de Fort Smith a été déclaré meilleur journal, tous domaines confondus, dans la catégorie « tirage » par la Canadian Community Newspaper Association.

M. Curtis Brown du conseil scolaire de division de South Slave s'est vu décerner le prix du meilleur surintendant scolaire canadien par l'Association canadienne des administrateurs et des administratrices scolaires.

Sylvia Clement, âgée de 29 ans et mère seule de deux enfants, a reçu le Prix de l'alphabétisation 2011 du Conseil de la fédération.

Di Ann Blesse a remporté le prix de l'enseignant autochtone hors du commun de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

Paul Bennett, directeur des écoles J.H. Sissons à Yellowknife, a été sélectionné parmi les 32 directeurs d'école exceptionnels du Canada.

Enfin, Buffalo Airways a remporté deux Prix Gémeaux pour la télé-réalité *Ice Pilots*.

D'un bout à l'autre des Territoires du Nord-Ouest, les résidents travaillent fort pour bâtir leur territoire. Les résultats sont exceptionnels, comme en témoignent ces prix nationaux.

* * *

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Dean Del Mastro (Peterborough, PCC): Monsieur le Président, selon de nouvelles données de l'Association minière du Canada, on prévoit des investissements d'environ 136 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années dans l'industrie minière du Canada. Ces investissements serviront notamment à mettre en oeuvre de nouveaux projets et à développer des activités qui existent déjà.

On prévoit des investissements de plusieurs milliards de dollars dans pratiquement toutes les provinces et tous les territoires du Canada. En fait, la demande mondiale en produits de base crée des débouchés d'une ampleur jamais vue depuis le boom de l'après-guerre, dans les années 1950.

Le Canada fait partie des pays les plus attirants en ce qui concerne la prospection minière et les nouveaux investissements dans ce secteur. Le gouvernement fait de l'économie et des emplois ses principales priorités. Pour lui, l'une des façons de préserver la force de l'économie canadienne, c'est de continuer à travailler en collaboration avec l'industrie minière.

Ce secteur représente véritablement des débouchés de 136 milliards de dollars. Il crée des emplois et suscite l'espoir d'un océan à l'autre.

Déclarations de députés

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Monsieur le Président, septembre est le mois de la sensibilisation au cancer de la prostate, la forme de cancer la plus commune chez les hommes. Cette année, plus de 25 000 hommes recevront un diagnostic de cancer de la prostate et 4 100 en mourront.

Et pourtant, on peut prévenir le cancer de la prostate. Avec un dépistage précoce, le taux de guérison est de 90 p. 100. Mais comme les premiers stades de la maladie ne s'accompagnent d'aucun symptôme, il est essentiel de subir régulièrement un examen de la prostate et une évaluation de son taux d'APS, au besoin.

En tant que médecin, je m'efforce de faire connaître le cancer de la prostate et d'encourager mes patients à subir des examens et des tests dès qu'ils ont 40 ans, puis une fois par année.

Certains facteurs héréditaires peuvent être à l'origine du cancer de la prostate, mais l'alimentation et l'environnement jouent aussi un rôle.

Tous les hommes de 40 ans et plus qui n'ont pas encore eu d'examen de la prostate devraient voir à leur santé et se faire examiner.

* * *

● (1405)

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière le chef de l'Autorité palestinienne a annoncé son intention d'approcher unilatéralement le Conseil de sécurité de l'ONU vendredi pour obtenir la reconnaissance d'un État palestinien.

Aujourd'hui, le ministre canadien des Affaires étrangères est à New York pour s'assurer de bien faire connaître le point de vue du Canada. Le Canada ne croit pas qu'une telle démarche contribuera à ramener la paix dans la région. Une telle démarche rendra la reprise des pourparlers de paix plus difficile et créera des attentes dans l'esprit de tous les Palestiniens.

Le Canada est en faveur d'une solution prévoyant l'existence de deux États dans le cadre de négociations d'une paix permanente. On sait bien que l'ONU opposera vraisemblablement son veto à toute demande de statut d'État membre.

Notre gouvernement encourage l'Autorité palestinienne à abandonner une telle démarche et à retourner à la table de négociations.

* * *

[Français]

KAREL MAYRAND

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, je voudrais partager avec mes collègues la fierté que je ressens quant à la remarquable implication citoyenne de M. Karel Mayrand, Rimouskois d'origine.

À la tête de la Fondation David Suzuki pour le Québec, M. Mayrand a été recruté par l'ex-vice-président des États-Unis et prix Nobel de la paix, Al Gore, pour faire des conférences en tant que président de son Projet de la réalité climatique pour le Canada.

Déclarations de députés

Seul francophone des conférenciers choisis par M. Gore, il a participé à l'événement mondial 24 heures de réalité, à New York, dans le but de sensibiliser les gens à la gravité des conséquences des changements climatiques et à l'urgence d'agir pour contrer leurs effets. On peut d'ailleurs visionner sa conférence en français sur le site de Réalité climatique Canada.

Son parcours est aussi impressionnant qu'inspirant. Il souhaitait devenir un agent de changement et, grâce à son implication, son travail et sa persévérance, il a réussi avec brio et travaille désormais auprès des plus grands.

Félicitations à vous, M. Mayrand, et que votre engagement serve d'exemple aux gens qui voudraient eux aussi faire la différence.

* * *

[Traduction]

LE CANCER DE LA PROSTATE

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, c'est la Semaine de sensibilisation au cancer de la prostate.

Le cancer de la prostate est le type de cancer le plus souvent diagnostiqué chez les hommes. Il s'agit de la troisième cause de décès attribuables au cancer. Le cancer de la prostate causera environ 4 100 décès cette année seulement, dont un grand nombre dans ma ville, Oshawa. La plupart des cas de cancer de la prostate peuvent être guéris s'ils sont dépistés et traités dès les premiers stades de la maladie.

Nous sommes extrêmement fiers de notre travail en vue d'accélérer les progrès réalisés dans la recherche sur le cancer, ainsi que dans la prévention et le traitement de cette maladie pour le compte des Canadiens. Nous allons renouveler le financement de 250 millions de dollars sur cinq ans destiné au Partenariat canadien contre le cancer, afin de lui permettre de poursuivre son excellent travail. L'an dernier seulement, le gouvernement a investi une somme supplémentaire de 159 millions de dollars dans la recherche sur le cancer, par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada.

Le dépistage précoce et un mode de vie sain et actif peuvent diminuer le risque de souffrir d'un cancer de la prostate.

Grâce aux efforts conjugués du gouvernement et des Canadiens, nous pouvons améliorer les choses et sauver des vies. Je vous invite à vous joindre à moi pour souligner la Semaine de sensibilisation au cancer de la prostate.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Ted Opitz (Etobicoke-Centre, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens peuvent compter sur le gouvernement pour assurer la sécurité dans nos rues et nos collectivités.

Dans le cadre de son engagement à l'égard de la répression de la criminalité, le gouvernement a pris une mesure importante: porter à l'attention des Canadiens les 32 criminels les plus recherchés, notamment Shameer Allie. Ce criminel est en cavale depuis janvier, soit depuis que l'Agence des services frontaliers du Canada a ordonné son expulsion après qu'il eut été reconnu coupable de nombreuses infractions criminelles, dont des voies de fait.

En dépit des plaintes de l'opposition, nous sommes allés de l'avant avec notre approche, qui porte ses fruits. Jusqu'à maintenant, 6 de ces 32 criminels dangereux ont été arrêtés.

Le gouvernement continuera d'agir afin de protéger les Canadiens et d'assurer la sécurité dans nos rues et nos collectivités. Je sais que

les électeurs de ma circonscription, Etobicoke-Centre, en seront fort satisfaits.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui du besoin d'agir dans le dossier du transport ferroviaire à grande vitesse au Canada.

Mon ancien chef et ami, Jack Layton, m'avait attribué le dossier du train à grande vitesse entre Québec et Windsor pour augmenter l'utilisation du transport ferroviaire de passagers et améliorer le service dans ce corridor.

Comme chacun le sait, Jack voulait que nous ne nous bornions pas à critiquer et à jouer le rôle de l'opposition. Il voulait que nous bâtissions un plan et que nous voyions à ce qu'il se réalise.

Par conséquent, je me suis employé à faire des recherches et à consulter les gens. Puis, la semaine dernière, j'ai lancé la campagne de promotion du train à grande vitesse. Je voulais premièrement déterminer l'intérêt suscité par un tel lien ferroviaire entre Québec et Chicago. Je suis allé au Michigan et y ai rencontré des députés et des fonctionnaires. Compte tenu des travaux de 200 millions de dollars d'amélioration du transport ferroviaire entre Detroit et Chicago, toutes les autorités publiques aux États-Unis s'intéressent à un futur lien ferroviaire avec le Canada.

Au Canada, j'ai rencontré le secteur privé, des élus et d'autres personnes qui voient les avantages du transport ferroviaire à grande vitesse. Le problème, au Canada, est qu'on fait étude après étude, mais qu'on ne passe jamais à l'action.

J'ai demandé au ministre des Transports de créer un groupe réunissant aussi largement que possible municipalités, provinces, secteur public et secteur privé dans le but d'élaborer un plan d'affaires à long terme ayant pour but de faire entrer le Canada dans l'ère du transport ferroviaire moderne.

Jack me manque. C'était un chaud partisan du transport ferroviaire à grande vitesse. Ce sont des projets comme celui-ci qui perpétuent son oeuvre.

* * *

● (1410)

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Scott Armstrong (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, le 2 mai, les Canadiens nous ont donné un mandat fort visant à assurer la sécurité de leurs villes et de leur rues.

Dans le cadre de ce mandat, nous avons promis de présenter de nouveau un projet de loi sur la loi et l'ordre qui protégera les Canadiens d'un océan à l'autre. Le NPD et le Parti libéral s'y étaient opposés. Nous avons dit que nous l'adopterions au cours des 100 premières séances.

Je suis très fier d'annoncer que le ministre de la Justice a présenté aujourd'hui la Loi sur la sécurité des rues et des communautés, une mesure législative complète, qui assurera la protection des Canadiens, qui protégera nos enfants des prédateurs sexuels, qui supprimera la détention à domicile, qui éliminera le pardon pour les délinquants sexuels et qui fournira aux autorités policières, aux tribunaux et aux victimes les outils dont ils nous ont dit avoir besoin.

Nous avons promis aux Canadiens que nous prendrions cette mesure, aujourd'hui, nous remplissons notre promesse. Je demande aux députés de l'opposition d'appuyer ces importantes mesures sur la loi et l'ordre.

* * *

[Français]

MARTHE ASSELIN-VAILLANCOURT

M. Claude Patry (Jonquière—Alma, NPD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir aujourd'hui que je rends hommage à une pionnière dans le domaine de l'intervention sociale au Saguenay—Lac-Saint-Jean, Mme Marthe Asselin-Vaillancourt.

Le parcours de Mme Asselin-Vaillancourt est exceptionnel à plus d'un titre. Elle se consacre à la cause des femmes victimes de violence depuis 1976. Elle fut, entre autres, directrice du centre d'aide aux victimes d'actes criminels, coprésidente du Comité national contre la violence faite aux femmes, vice-présidente régionale et provinciale de l'Association québécoise de la défense des droits des retraités à Jonquière.

Je tiens également à souligner que dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire du Saguenay—Lac-Saint-Jean, elle a été reconnue comme la femme dont l'engagement a été le plus important et le plus constant pour les 25 dernières années.

Comme vous le savez probablement, monsieur le Président, à la liste de ces distinctions s'est ajouté dernièrement l'Ordre du Canada.

Nous sommes donc face à une grande dame, son engagement social est source d'inspiration depuis plus de 50 ans et il le demeurera pour les générations futures. Je tiens aujourd'hui à vous faire part de toute l'admiration que j'ai pour Mme Asselin-Vaillancourt. Elle a, pour notre collectivité, une valeur inestimable.

Au nom de la population de Jonquière—Alma, je vous félicite, madame Asselin-Vaillancourt, pour l'Ordre du Canada que vous avez reçu et je vous remercie chaleureusement pour tout le travail que vous avez fait...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Prince Albert a la parole.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur se concentre clairement sur ce qui importe le plus aux Canadiens, soit les emplois et la croissance économique.

L'économie canadienne a créé, net, plus de 60 000 emplois depuis juillet 2009, soit la plus forte croissance de l'emploi des pays du G7. Nous travaillons d'arrache-pied pour mettre en oeuvre la prochaine étape du Plan d'action économique du Canada et ses mesures de création d'emplois, comme le crédit aux petites entreprises pour l'embauche.

La reprise économique mondiale, particulièrement aux États-Unis et en Europe, demeure fragile. La dernière chose dont l'économie canadienne a besoin, ce sont les augmentations d'impôt massives des néo-démocrates et des libéraux qui feraient disparaître des emplois et feraient reculer les familles Canadiennes.

Garder le cap avec notre plan prudent des bas impôts aidera le Canada à terminer la reprise économique et contribuera à la création d'emplois pour les Canadiens.

Déclarations de députés

[Français]

LE CANCER DE LA PROSTATE

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, en cette semaine de la sensibilisation au cancer de la prostate, je prends le temps de penser aux 25 000 hommes qui seront diagnostiqués en 2011, ainsi qu'aux 4 000 d'entre eux que nous pourrions perdre.

Je pense aux familles et aux amis des personnes qui feront face à cette épreuve de taille. Je pense surtout à notre famille politique qui en a perdu un grand cet été.

Mais je ne peux m'empêcher aussi de penser aux Canadiens et Canadiennes qui s'impliquent dans des initiatives telles que « Movember » et d'autres projets de financement. Car malgré les grands exploits, nous nous devons toujours de continuer à faire de la sensibilisation auprès des hommes de 50 ans et plus. Nous les encourageons de parler à leur professionnel de la santé afin d'en apprendre plus sur le sujet.

Nous l'avons démontré juste ce matin au Parlement, où j'ai participé moi-même à un test de dépistage. Avec la recherche, la sensibilisation et la générosité des Canadiens, nous arriverons un jour à vaincre cette maladie et améliorer la vie de nos familles.

* * *

● (1415)

[Traduction]

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mme Lois Brown (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, au cours de la dernière année, depuis que le premier ministre a lancé l'Initiative de Muskoka au sommet du G8, le Canada a pris des mesures concrètes pour obtenir des résultats et sauver la vie de mères et d'enfants partout sur la planète.

La vie d'innombrables femmes et de leurs nouveau-nés dépend de solutions simples: renforcer les systèmes de santé, former des sages-femmes, lutter contre les maladies d'enfance et améliorer la nutrition.

Le Canada est un chef de file sur la scène humanitaire et respecte les engagements qu'il prend. Nous sommes conscients que toutes les mesures que nous prenons doivent reposer sur le principe de responsabilité et que nous devons tenir nos promesses.

L'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale estiment que, d'ici 2015, l'Initiative de Muskoka du G8 permettra d'éviter le décès de 1,3 million d'enfants de moins de 5 ans et de 64 000 mères.

Je félicite le premier ministre et la ministre de la Coopération internationale d'être des chefs de file mondiaux et de sauver la vie des mères et des nouveau-nés les plus vulnérables.

* * *

LE CANCER DE LA PROSTATE

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, NPD): Monsieur le Président, le cancer de la prostate touchera un homme sur sept ici à la Chambre des communes et dans le reste du Canada. Cette forme de cancer est la plus répandue parmi les hommes du Canada. Pas moins de 25 000 Canadiens en sont diagnostiqués chaque année. L'an dernier, notre collègue et ami, Jack Layton, fut du nombre, et c'est avec courage et détermination qu'il a fait face à la maladie.

Questions orales

Ayant moi-même survécu au cancer, j'ai joint ma voix à celle de Jack pour encourager les hommes de plus de 40 ans à subir un examen préventif, car plus ce cancer est détecté tôt, meilleures sont les chances de guérison.

Septembre marque le mois du cancer de la prostate. Cette année, le Réseau du cancer de la prostate du Canada souhaite nous faire prendre conscience, à nous les hommes, qu'il est temps que nous prenions notre santé en mains. Je demande donc à tous les députés ainsi qu'à tous les hommes du Canada de se joindre à ceux qui font la lutte au cancer de la prostate.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Monsieur le Président, la chef du Nouveau Parti démocratique a apparemment une solution miracle pour remettre l'économie sur les rails: des hausses d'impôt et des dépenses irresponsables. Elle se trompe. L'économie du Canada n'a pas du tout besoin de hausses d'impôt néfastes pour l'emploi et de dépenses qui freineraient la reprise économique et constitueraient un recul pour les familles canadiennes.

La reprise économique mondiale demeure fragile. Il ne faut pas sous-estimer l'impact des problèmes à l'étranger sur l'économie canadienne.

Le NPD agit de façon irresponsable en prétendant que des hausses d'impôt sont la solution. Au contraire, elles mettraient plutôt en péril cette reprise.

Voilà un nouvel exemple inquiétant que le NPD n'est pas en mesure de gouverner le Canada. Notre gouvernement gardera le cap avec son plan prudent visant à maintenir les taxes et les impôts bas, favorisant la reprise économique.

Notre gouvernement conservateur se concentre résolument sur ce qui compte pour les Canadiens: les emplois et la croissance économique.

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ÉCONOMIE

Mme Nycole Turmel (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, contrairement au gouvernement conservateur, le président Obama comprend. Il comprend que son gouvernement doit investir dans l'économie parce que le secteur privé ne le fait pas. C'est la même chose ici, au Canada. Les conservateurs font les mauvais choix. Les réductions d'impôt aux grandes entreprises et aux banques n'ont pas créé d'emplois.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de voir l'évidence et de voir qu'il a la responsabilité d'agir pour relancer l'économie et créer des emplois?

L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC): Monsieur le Président, la population canadienne nous a donné un mandat fort, et nous sommes concentrés sur la croissance économique et la création d'emplois. Encore aujourd'hui, le FMI prévoit que l'économie canadienne sera en tête des pays du G7. Cela démontre que notre plan est le bon plan. Nous garderons les taxes et les impôts bas. Je rappelle que 600 000 emplois nets nouveaux ont été créés depuis que nous sommes au pouvoir.

Nous allons continuer d'implanter le budget. Par exemple, il y aura le nouveau crédit d'impôt à l'embauche pour les PME. C'est cela qui crée de la richesse.

[Traduction]

Mme Nycole Turmel (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, il y a encore de mauvaises nouvelles économiques. Le Conference Board a abaissé la cote du Canada pour l'égalité des revenus. La classe moyenne perd du terrain. Les inégalités ont augmenté au cours des 10 dernières années. Surprise, ce sont les 10 années pendant lesquelles les grandes entreprises ont obtenu de grosses réductions d'impôt.

N'est-ce pas là un autre exemple du plan d'inaction économique des conservateurs?

● (1420)

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur se concentre sur ce qui importe vraiment pour les Canadiens, soit la création d'emplois et la croissance économique. Pas plus tard qu'aujourd'hui, le FMI a prévu que la croissance économique globale du Canada serait la plus forte du G7 au cours des deux prochaines années. C'est là un autre exemple de notre leadership, qui s'est notamment traduit par la création nette de près de 600 000 emplois depuis la fin de la récession, en juillet 2009, ce qui est le meilleur bilan des pays du G7.

[Français]

Mme Nycole Turmel (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, c'est clair, le Plan d'action économique des conservateurs ne fonctionne pas. Le taux de chômage a augmenté le mois dernier. Le Canada est au bord d'une autre récession. L'écart entre les riches et les pauvres est de plus en plus grand. Le premier ministre a démontré hier que non seulement il ne comprend pas le principe de la justice sociale, mais qu'il refuse de voir les dangers économiques à l'horizon, comme en 2008.

Quand vont-ils s'ouvrir les yeux et réagir?

L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC): Monsieur le Président, au contraire, notre Plan d'action économique fonctionne très bien. Encore une fois, il faut le répéter, ce sont 600 000 emplois nets nouveaux qui ont été créés depuis la fin de la récession. Alors si cela est un échec, il est difficile de dire ce que serait un plan qui fonctionnerait mieux que cela. Ce qui est déplorable, c'est que le NPD a voté contre ce plan, je le rappelle.

Nous garderons le cap. Nous sommes le pays où l'état des finances publiques est le plus enviable parmi les pays du G7. Cela démontre que notre plan de garder les taxes et les impôts bas et de mettre l'accent sur la croissance économique et la création d'emplois est la formule gagnante.

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, l'inégalité, ce n'est pas seulement un outrage moral dans une démocratie, c'est aussi une mauvaise fondation économique. L'inégalité, ce sont des revenus familiaux plus bas, des jeunes et des travailleurs qui n'ont pas la chance de poursuivre leurs études, des consommateurs qui dépensent moins et moins d'emplois de qualité qui sont créés.

Pourquoi ce gouvernement ne prend-il pas l'inégalité économique au sérieux? Pourquoi refuse-t-il d'agir?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, le plus important pour les Canadiens qui aspirent à l'égalité, ce sont des emplois. Nous avons créé, net, plus de 600 000 emplois depuis la fin de la récession. Lors des élections générales, les Canadiens nous ont accordé un mandat fort pour que nous protégions et achevions la reprise économique.

La façon de faire n'est pas ce que propose la députée. Ce n'est pas de faire de nouveaux déficits et de s'endetter davantage. Nous voyons clairement dans le monde ce qui arrive aux pays qui adoptent une voie comme celle préconisée par l'opposition officielle et supposant des augmentations d'impôt totalisant 10 milliards de dollars.

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, il est évident que les conservateurs sont déconnectés de la réalité. Les ménages canadiens n'ont jamais été aussi endettés. La Banque Scotia affirme que le Canada sera probablement le premier pays à replonger dans une récession. Voici maintenant que le Fonds monétaire international prévoit que le taux de chômage continuera d'augmenter au Canada et révisé à la baisse les perspectives économiques du Canada.

Quand le ministre des Finances prendra-t-il finalement conscience de notre réalité économique? Se contentera-t-il de suivre la situation en spectateur pendant que les Canadiens sont confrontés à un nouveau ralentissement économique?

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, la députée remet ça en dénigrant notre pays et en tentant d'abaisser la confiance dans notre économie. En fait, les consommateurs canadiens ont confiance dans notre économie et c'est pour cela que nous connaissons une croissance économique.

Si la députée s'était donné la peine de lire le rapport que le FMI a publié aujourd'hui, elle saurait que, d'après cet organisme, nous connaissons la plus forte croissance économique du G7 pendant les deux prochaines années. C'est parce que nous avons des données financières et économiques fondamentales saines, mais la députée voudrait que nous y renoncions.

L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis touché parmi les chaleureux applaudissements que m'ont réservé les députés du Parti conservateur.

Même si c'est difficile, le ministre des Finances doit prendre acte du fait que le FMI, dans le rapport qu'il a rendu public aujourd'hui, et dont le ministre lui-même a cité quelques extraits soigneusement choisis, fait clairement savoir qu'il révisé ses prévisions de croissance pour le Canada. Il doit prendre acte du fait que le FMI dit quelque chose de très important à la fin de son rapport, même si, selon lui, c'est précisément parce que le Canada dispose d'une certaine marge de manoeuvre financière qu'il doit se montrer ouvert aux ajustements, dans la mesure où la donne économique n'est plus la même. Voilà où nous cessons de voir les choses du même oeil que le gouvernement. Le ministre va-t-il enfin admettre que le monde est...

• (1425)

Le Président: Je dois interrompre le député.

Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, le rapport du FMI prévoit que les taux de croissance du Canada devraient atteindre 2,1 p. 100 en 2011 et 1,9 p. 100 en 2012, ce qui le placerait en tête de peloton du G7 pour les deux prochaines années. Le *Moniteur des finances publiques* du FMI précise par

ailleurs que le Canada demeurera — et de loin — le pays du G7 qui aura le plus faible taux global d'endettement net du gouvernement par rapport à son PIB, lequel taux devrait atteindre 33,3 p. 100 en 2016, comparativement — et je sais à quel point le député d'en face aime parler d'endettement — à une moyenne de 92,9 p. 100 au sein du G7.

[Français]

L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas vu d'amour dans la réponse du ministre.

Ce que je veux dire au ministre est très simple: les circonstances ont changé. Les circonstances qu'on a vues dans le budget du ministre ne sont plus les mêmes aujourd'hui. C'est le problème. C'est le défi du Canada. Oui, on a de la flexibilité. On a une certaine marge de manoeuvre, mais le ministre prendra-t-il avantage de cette marge? C'est la question importante que nous lui posons.

[Traduction]

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, nous avons déjà dit que, dans l'éventualité où notre économie subirait les contrecoups externes d'un choc qui secouerait l'Europe ou une autre partie du monde, nous saurions bien évidemment nous montrer pragmatiques et ouverts aux ajustements. Ce n'est pas la première fois que nous l'affirmons, et je le répète encore aujourd'hui. Nous agirions alors comme nous avons agi par le passé.

La seule chose que nous ne ferons jamais, par contre, c'est diriger le gouvernement du Canada comme le député d'en face a dirigé le gouvernement de l'Ontario de 1990 à 1995. À cette époque, il a endetté sa province et l'a plongée dans des déficits massifs, au point qu'elle peine encore aujourd'hui à s'en remettre.

L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas senti d'amour dans la réponse qu'on vient de me faire, mais je propose plutôt qu'on en reste aux faits pour décrire les actions du gouvernement.

Ce dernier prétend qu'il n'en a que pour l'économie et les emplois. Or, on vient de nous présenter deux mesures législatives qui ont déjà fait augmenter radicalement le niveau d'endettement et le déficit du Canada et qui, selon le directeur parlementaire du budget, vont faire gonfler la dette canadienne de 15 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Voilà le programme que nous réserve un gouvernement qui clame haut et fort qu'il se fait le défenseur de l'économie.

Le gouvernement doit se montrer ouvert aux ajustements et faire preuve de leadership maintenant que la donne économique n'est plus la même.

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, nous sommes en voie d'équilibrer le budget. Nous avons affiché des déficits substantiels en 2009 et en 2010. Nous avons toutefois réduit ces mêmes déficits à peu près de moitié, et c'est ce que nous allons continuer à faire.

C'est aux antipodes de ce que le député d'en face a pu faire subir à l'Ontario durant cinq ans. Année après année, il se complaisait dans le déni en continuant d'augmenter le déficit, laissant du coup sa province avec une énorme dette publique.

Ce n'est pas la route que nous entendons prendre. Nous allons plutôt maintenir le cap vers l'équilibre budgétaire.

Questions orales

[Français]

LE SOMMET DU G8

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, je veux rassurer le président du Conseil du Trésor. Je ne vais pas lui poser une question sur le sommet du G8 aujourd'hui. J'espère que cela va l'aider à retrouver à la fois ses jambes et sa voix.

Vingt millions de dollars, c'est le montant accordé à une firme privée pour étudier les coupes dans les services publics. C'est 90 000 \$ par jour en gaspillage! Le président du Conseil du Trésor lance l'argent du monde par les fenêtres pendant qu'il coupe des emplois.

Pourquoi le gouvernement sous-traite-t-il ses basses oeuvres à fort prix?

L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC): Monsieur le Président, depuis la fin de la récession, c'est 600 000 nouveaux emplois qui ont été créés ici au Canada. Les Canadiens nous ont donné un mandat fort justement pour protéger et mener à bien la reprise économique au Canada. Alors que l'opposition réclame justement des hausses d'impôt qui feraient perdre des emplois et qui nuiraient à l'économie, le gouvernement a un plan pour garder les impôts bas et se concentrer sur la création d'emplois pour les Canadiens ainsi que sur la croissance économique.

On sait que les dépenses irresponsables et la dette hors contrôle sont les principaux problèmes auxquels sont confrontés les autres pays d'aujourd'hui, et c'est justement pourquoi les demandes de l'opposition ne seront pas suivies.

• (1430)

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, encore une fois, je vais devoir répondre au porte-parole du président du Conseil du Trésor. La réalité, c'est que des coupes dans les services publics vont être effectuées par des consultants privés au coût de 20 millions de dollars à même les poches des contribuables. On l'a vu dans le dossier des F-35, les conservateurs n'aiment pas beaucoup les appels d'offres.

Quand l'intérêt public ne correspond pas à leur idéologie, ils l'oublient. Est-ce que le président du Conseil du Trésor peut nous expliquer pourquoi ce contrat a été accordé sans appel d'offres?

L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC): Monsieur le Président, c'est totalement faux et le recours aux conseils du secteur privé fait partie intégrante de notre plan pour faire en sorte que le Canada évite les problèmes économiques et financiers qui ont durement frappé une bonne partie des autres pays du monde. Heureusement, encore une fois, c'est 600 000 nouveaux emplois qui ont été créés depuis la fin de la récession, et ça, c'est grâce justement au bon travail du meilleur ministre des Finances au monde, tel qu'il a été désigné l'année dernière.

* * *

[Traduction]

SERVICE CANADA

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs dépensent 90 000 \$ par jour pour les services d'un consultant chargé de planifier les compressions. C'est l'explication qu'ils nous donnent. Toutefois, les Canadiens ne sont pas dupes. En une journée, le consultant fait plus d'argent qu'un travailleur de première ligne de Service Canada pendant toute une

année. D'une part, les conservateurs paient le gros prix pour avoir recours aux services de consultants grassement payés et, d'autre part, ils forcent les Canadiens à accepter des compressions aux programmes et aux services dont ils ont besoin.

Quand le gouvernement dira-t-il toute la vérité au sujet des compressions qu'il entend faire?

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, sous notre gouvernement, il s'est créé, net, 600 000 nouveaux emplois depuis la fin de la récession, ce qui, comme je l'ai dit plus tôt, constitue le meilleur bilan de toutes les économies avancées du monde. Pour sa part, l'opposition réclame des impôts et des taxes plus élevés, ce qui évidemment éliminera la création d'emplois au Canada. Ce n'est donc pas la bonne voie à suivre.

Il va de soi que nous nous opposons aux dépenses irresponsables. Comme les Canadiens s'attendent à ce que nous soyons prudents dans la gestion de nos dépenses, nous mettons actuellement en oeuvre un plan d'action en vue de réduire le déficit. Les conseils que nous recevons du secteur privé sont précieux, importants et essentiels, et ils font partie de notre tâche qui consiste à...

Le Président: À l'ordre. Je dois interrompre le ministre, car son temps est écoulé.

La députée de Nanaimo—Cowichan a la parole.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, les signes avant-coureurs d'une récession abondent et, pourtant, les conservateurs souhaitent diminuer le nombre de travailleurs de première ligne qui aident les Canadiens qui ont perdu leur emploi. Ce n'est pas le bon moment pour éliminer des services dans les centres de traitement des demandes d'assurance-emploi. Lorsque les temps sont durs, les Canadiens doivent pouvoir bénéficier de ces services qui sont destinés à les aider.

La ministre va-t-elle enfin prendre au sérieux le mandat de Service Canada qui est justement axé sur les services et cesser d'éliminer des postes dans les centres d'assurance-emploi?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, la députée aurait intérêt à vérifier les faits. Les services de première ligne dispensés par Service Canada ne seront pas touchés par le plan que nous mettrons en oeuvre. En fait, nous nous employons à faire en sorte que les opérations de traitement des demandes d'assurance-emploi qui sont réalisées dans l'ombre répondent mieux aux besoins des Canadiens.

En ce moment, le traitement repose en majeure partie sur du travail administratif manuel. Nous sommes au XXI^e siècle. Nous devons automatiser ces opérations. Nous devons veiller à ce que les services que nous offrons soient efficaces et à ce qu'ils répondent aux besoins des Canadiens. Nous protégeons les services de première ligne.

[Français]

M. Claude Patry (Jonquière—Alma, NPD): Monsieur le Président, aux dernières élections, le slogan des conservateurs était « Notre région au pouvoir ». La réalité, c'est plutôt qu'on va mettre la hache dans votre région si vous n'êtes pas au pouvoir. Cet été, ils ont annoncé que 600 postes seront coupés dans le centre des traitements de demandes d'assurance-emploi du Canada. Ces compressions vont durablement toucher les habitants des régions rurales isolées de l'Est du Canada.

Pourquoi réduire le service de l'assurance-emploi lorsque le nombre de chômeurs augmente et que la situation économique se dégrade?

Questions orales

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, pendant la récession mondiale, il y a eu une grande augmentation du nombre de demandes pour l'assurance-emploi. Nous avons répondu en embauchant plusieurs personnes pour traiter les demandes. Nous avons réussi. Les gens ont reçu leur paiement dans un délai raisonnable. Cependant, la bonne nouvelle est que plus de Canadiens ont trouvé un emploi qu'auparavant et que nous n'avons plus besoin de répondre à un aussi grand nombre de demandes. Par conséquent, nous avons ajusté nos effectifs.

M. Claude Patry (Jonquière—Alma, NPD): Monsieur le Président, quand on perd son emploi, on ne reçoit pas un accès gratuit à Internet en cadeau. Ce n'est pas tout le monde qui peut remplir sa demande par Internet.

C'est intéressant de constater que deux centres de Service Canada, établis dans des circonscriptions conservatrices de la Nouvelle-Écosse, vont rester ouverts. Pendant ce temps, des centres plus importants dans des circonscriptions de l'opposition seront fermés.

Le gouvernement arrêtera-t-il de favoriser les circonscriptions conservatrices et enfin commencer à servir les Canadiens et Canadiennes de façon équitable?

• (1435)

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, je viens d'expliquer qu'il y a des gens qui ont été engagés pour occuper un poste temporaire. Ces gens et les syndicats le comprenaient à ce moment-là. À l'heure actuelle, il n'y a pas autant de demandes pour l'assurance-emploi. Par conséquent, il faut ajuster le nombre d'employés pour respecter l'argent des contribuables. C'est ce que nous faisons. J'assure le député que le service offert aux gens ne sera pas affecté.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, fermer le réseau de surveillance canadien de la couche d'ozone, c'est perdre le tiers des ressources mondiales qui surveillent l'agrandissement du trou dans la couche d'ozone.

Ce réseau accumule des données de recherche depuis 45 ans. C'est un acteur important dans les efforts mondiaux pour protéger la couche d'ozone.

Comme ce gouvernement expliquera-t-il aux autres pays que le Canada se retire d'un important mécanisme de surveillance prévu dans le Protocole de Montréal?

L'hon. Peter Kent (ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, comme ma collègue le sait bien, depuis que nous formons le gouvernement, le Canada a créé près de 600 000 nouveaux emplois nets.

[Traduction]

Je dois dire que, même si le magazine *Nature* publie de très bons articles, les affirmations de la députée ne sont pas fondées. Nous ne supprimons aucun service de surveillance de l'ozone et nous ne fermons pas le Centre mondial de données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet, installé au Canada depuis de nombreuses années. Cependant, nous optimisons et rationalisons la façon de surveiller et de mesurer l'ozone, afin de rentabiliser au maximum les deniers publics.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le ministre affirme qu'il ne supprime aucun emploi dans le secteur de la

recherche sur l'ozone et hier il a déclaré à la Chambre que seuls les employés excédentaires seront touchés par les compressions imposées à Environnement Canada. Je ne sais pas où il trouve des employés excédentaires, puisque des programmes clés, comme la surveillance de l'ozone, sont souvent mis en oeuvre par une seule personne.

Avant que nous n'acceptions aveuglément sa définition de « travailleur excédentaire », le ministre peut-il informer la Chambre des analyses que son ministère a faites pour évaluer les répercussions de ces compressions?

L'hon. Peter Kent (ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, je ne sais pas comment je pourrais être plus clair. J'ai dit que nous ne supprimons aucun service de surveillance de l'ozone et que nous ne fermons pas le Centre mondial de données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet.

À l'instar de tous les ministères, Environnement Canada examinera de près toutes ses dépenses au cours du prochain exercice et les résultats de notre plan de réduction du déficit seront révélés dans le budget qui sera présenté l'année prochaine.

* * *

LE SOMMET DU G8

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, certains documents révèlent que la vérificatrice générale a été induite en erreur quant à certains éléments clés des dépenses engagées pendant le sommet du G8. Par exemple, qui était responsable du traitement des demandes? Sondra Reid, l'adjointe de circonscription du ministre. Qui répondait aux questions des municipalités? David Pearson, le bras droit politique du ministre. Et qui a réussi à obtenir les fonds qu'il voulait? M. Muskoka-aux-poches-d'argent lui-même, qui s'est vanté auprès des maires de pouvoir obtenir personnellement du premier ministre des fonds pour un programme qui n'existe pas.

Ses empreintes sont partout sur ce dossier. Quand sera-t-il tenu responsable d'avoir trompé la confiance du public?

Le Président: J'invite le député à s'abstenir d'utiliser de tels propos méprisants.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, c'est totalement erroné. Les faits n'ont pas changé. La vérificatrice générale a examiné le dossier récemment, après quoi elle a fait certaines observations utiles et proposé une démarche transparente et claire que nous pourrions adopter.

La vérificatrice générale a aussi fait quelques observations au sujet de l'administration de ce programme.

Par contre, il y a de bonnes nouvelles, et c'est que chaque dollar est justifié. Nous avons respecté le budget pour les 22 projets, et ce, sans dépassement. En fait, il est même resté quelque 5 millions de dollars dans le budget du programme.

* * *

AIR CANADA

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, bien que les négociations se poursuivent à Air Canada, la ministre s'est jetée dans la mêlée. Elle a déclaré qu'elle ordonnerait le retour au travail des agents de bord, montrant un parti pris clair pour le négociateur patronal.

Questions orales

De toute évidence, le gouvernement veut encore profiter de l'occasion pour réduire la sécurité des pensions des travailleurs, comme il l'a déjà fait plus tôt cette année. La sécurité des pensions doit faire partie intégrante de tout plan visant à stimuler notre économie.

Pourquoi le gouvernement tient-il autant à mettre en péril la sécurité des pensions de plus de 6 800 employés d'Air Canada?

• (1440)

L'hon. Ted Menzies (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, notre ministre du Travail a joué un rôle clé afin que, quoi qu'il arrive, les parties poursuivent leurs discussions. Les pensions semblent se trouver au cœur du débat. Nous espérons que les parties pourront s'entendre. Toutefois, nous devons absolument nous assurer que l'économie ne souffrira pas. La question des pensions sera réglée en temps opportun.

* * *

LE SOMMET DU G8

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, le rapport de la vérificatrice générale sur le Fonds d'infrastructure du G8 indique qu'aucun fonctionnaire ne participait à l'initiative. Nous savons maintenant que c'est faux, puisque des employés de FedNor y participaient. De toute évidence, quelqu'un a mis la vérificatrice générale sur une mauvaise piste.

J'ai décidé de présenter cet après-midi une motion au comité des opérations gouvernementales pour qu'une enquête soit menée à ce sujet.

Par conséquent, le gouvernement, qui s'est hissé au pouvoir en brandissant la bannière de la responsabilité, appuiera-t-il ma motion, ou croit-il que sa majorité maintenant acquise le soustrait à l'obligation de rendre des comptes?

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je réitère que les faits demeurent les mêmes. Cette question a été étudiée en long et en large, et la vérificatrice générale a reçu tous les renseignements que le gouvernement avait en sa possession.

Je donnerai cependant aux députés d'autres bonnes nouvelles à ce sujet.

La remise en état de l'aéroport de North Bay et de l'autoroute provinciale ainsi que la construction d'un centre communautaire qui a été utilisé pendant le sommet sont autant de projets d'infrastructure publique qui ont été recommandés par les municipalités concernées et qui ont grandement revalorisé ces dernières.

* * *

[Français]

L'HARMONISATION DES TAXES

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais demander très respectueusement au ministre de l'Industrie s'il avait toute sa tête quand il a déclaré, le 12 septembre dernier, que si les conservateurs ont rompu leur promesse faite aux Québécois de compenser le gouvernement du Québec à hauteur de 2,2 milliards de dollars avant le 15 septembre, c'est parce que la province refuse de taxer des choses comme les livres, les articles d'allaitement et les couches pour bébés.

L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC): Monsieur le Président, ce qu'on peut voir, c'est qu'un communiqué conjoint a été émis par la province de Québec et le gouvernement du Canada. Cela démontre justement

que, dans ce dossier, on négocie de bonne foi depuis le début. Les choses avancent et elles vont bon train, comme le ministre des Finances du Québec et le ministre des Finances du Canada le disaient. Alors qu'on arrête de chercher des poux dans cette affaire et qu'on regarde le résultat. Cela s'en vient.

Ces gens-là ont été 13 ans au pouvoir et ils ont toujours nié que la taxe de vente pouvait être harmonisée. Nous, nous accomplissons les choses, et nous allons tenir notre promesse.

* * *

[Traduction]

LES INFRASTRUCTURES

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, qu'on parle de la voie rapide Gardiner à Toronto ou du pont Champlain à Montréal, force est de constater que les grandes infrastructures du Canada tombent en ruines, forçant trop de Canadiens à vivre une épreuve terrifiante pour se rendre au travail en voiture.

Parallèlement à cela, le FMI a prédit aujourd'hui que le taux de chômage au Canada grimperait à plus de 7,5 p. 100.

Les infrastructures créent des emplois. Ne serait-il pas temps que le gouvernement fasse avancer le Canada et investisse dans la création d'emplois et la sécurité publique?

L'hon. Denis Lebel (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, aucun gouvernement du Canada n'a investi plus dans l'infrastructure du pays que le présent gouvernement. Dans le budget de 2011, nous avons poussé plus loin notre engagement sans précédent en rendant permanent le Fonds de la taxe sur l'essence auquel est versé 2 milliards de dollars annuellement. Cette mesure est très importante pour les municipalités et je pense que l'opposition a voté contre.

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, les Torontois vont bientôt perdre mille emplois dans le réseau de transport en commun, ce qui veut dire que les usagers devront attendre plus longtemps les autobus et les trains et absorber des hausses de tarifs. Pendant ce temps, à Calgary, les trains tombent en panne. D'un bout à l'autre du Canada, les banlieusards sont coincés dans des embouteillages. Le maire de Calgary, qui est justement de passage à Ottawa cette semaine, réclame depuis longtemps une stratégie fédérale pour le transport en commun.

Le ministre pourrait-il expliquer comment il se fait que le Canada est le seul pays de l'OCDE et du G7 qui n'a pas de plan ou de stratégie pour le transport en commun pour l'ensemble du pays?

• (1445)

L'hon. Denis Lebel (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous devons respecter nos partenaires. Le transport en commun est du ressort des municipalités et des provinces et nous respectons leur champ de compétence. Il ne nous appartient pas de dire aux conseillers municipaux de Toronto comment gérer le transport en commun dans leur propre ville. Nous devons les respecter. Nous sommes là pour les aider, à Toronto, avec l'argent de la population canadienne. C'est ce que nous continuerons de faire.

Questions orales

[Français]

LE PONT CHAMPLAIN

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Monsieur le Président, hier, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités nous a affirmé ceci, et je cite: « Nous avons investi [...] dans les ponts de Montréal, principalement dans le pont Champlain, pour nous assurer de la fluidité du trafic [...]. Visiblement, le ministre devrait revoir sa stratégie. Cela fait 40 ans que l'on dit que la voie réservée aux autobus n'est qu'une solution temporaire

Donc, à quand une solution durable pour les automobilistes, les utilisateurs du transport en commun et les camionneurs?

L'hon. Denis Lebel (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, si le transport en commun est une priorité pour l'opposition officielle, j'aimerais bien que mon confrère m'explique pourquoi les néo-démocrates ont voté contre le projet du Rocket à Toronto, contre le Métrobus 803 à Québec, contre le projet Evergreen Line à Vancouver et plusieurs autres projets. Nous, nous allons continuer à faire le travail, à faire ce qu'il faut pour que le transport en commun et, bien sûr, toutes les infrastructures fédérales continuent à être en bon état, en respectant les compétences provinciales.

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Monsieur le Président, le ministre ne semble pas saisir l'ampleur du problème: une autoroute qui s'effondre, un pont fermé d'urgence. C'est clair, ce gouvernement n'a tout simplement pas de plan de modernisation des infrastructures qui favoriserait la création d'emplois. Rapiécer un pont qui est à la fin de sa vie utile n'est pas une stratégie durable ni sécuritaire.

Quand le ministre comprendra-t-il que s'il veut assurer la fluidité du trafic, cela passe par un nouveau pont?

L'hon. Denis Lebel (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, si jamais il y avait un nouveau pont ou une autre infrastructure, cela prendrait de sept à dix ans pour le réaliser. Comment mon confrère peut-il prétendre qu'une nouvelle infrastructure réglerait aujourd'hui le problème du trafic à Montréal? C'est incroyable! Il faut s'assurer que les infrastructures en place présentement soient toujours capables de prendre la pression du trafic actuel pour plusieurs années et toutes les options sont sur la table pour la réflexion quant à de futures installations.

* * *

[Traduction]

LA LIBYE

M. Peter Braid (Kitchener—Waterloo, PCC): Monsieur le Président, cet été, nous avons assisté au renversement du régime Kadhafi en Libye. C'est une véritable lueur d'espoir pour la démocratie. Toutefois, malgré ces progrès, nous reconnaissons que la situation demeure instable.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères peut-il faire le point sur la situation en Libye?

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a assisté aujourd'hui à la réunion de haut niveau sur la Libye, sous la présidence du secrétaire national des Nations Unies.

Le Canada a été aux premières lignes des efforts internationaux pour protéger les civils libyens contre le régime oppressif de Kadhafi.

Le Canada est disposé à soutenir le nouveau gouvernement libyen par l'entremise d'une action coordonnée par l'ONU pour venir en aide au peuple libyen.

* * *

L'HARMONISATION DES TAXES

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, les gens de la Colombie-Britannique ont exprimé leur opinion haut et fort. Lors d'un référendum historique, ils ont rejeté la ponction fiscale qu'est la TVH, que le premier ministre a fait adopter précipitamment à la Chambre. Maintenant, les conservateurs ont l'intention de les punir.

En forçant la province à rembourser plus de 1 milliard de dollars, le gouvernement réagit de façon vengeresse à la décision juste et démocratique rendue par les Britanno-Colombiens. Quand le gouvernement acceptera-t-il de respecter ceux qui ont voté et de les traiter de façon équitable?

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, comme la députée d'en face le sait sans aucune doute, une entente a été conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique.

La TVH relève de la compétence des provinces. J'ai rencontré hier le ministre des Finances de la Colombie-Britannique. Bien entendu, il m'a communiqué les résultats du référendum. Nous nous employons maintenant à établir une stratégie de désengagement étant donné que la TVH relève de la compétence des provinces et que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'ira pas de l'avant avec l'harmonisation.

● (1450)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, cet argent a déjà été investi dans les soins de santé, l'éducation et d'autres secteurs constituant une priorité pour les familles. Le fait d'obliger la province à rembourser cette somme aura de graves répercussions sur des services très importants et créera un trou dans le budget de la province.

Le gouvernement doit prendre la bonne décision et faire ce qui est juste. Va-t-il finalement choisir de ne pas punir les habitants de la Colombie-Britannique qui ont rejeté la TVH?

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, la TVH relève de la compétence des provinces. Une entente a été conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique. Cette entente comprend des dispositions relatives au remboursement de l'avance qui a été consentie par le gouvernement du Canada. Cet argent a été avancé dans le cadre de l'entente visant l'harmonisation des taxes. Comme la province n'ira pas de l'avant avec l'harmonisation pour le moment, elle devra honorer l'entente et rembourser cette somme.

[Français]

M. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, parlons-en justement d'honorer et de respecter la parole donnée. Dans la plateforme du Parti conservateur dévoilée le 8 avril et dans plusieurs déclarations du premier ministre et de son lieutenant québécois, le ministre de l'Industrie, ils ont promis en campagne électorale, bien sûr, de compenser le Québec dans le dossier de la TPS avant le 15 septembre. C'était une promesse formelle.

Questions orales

Dans un communiqué conjoint, effectivement, le 14 septembre, les ministres fédéral et québécois des Finances ont dû admettre que la promesse ne serait pas tenue. Le problème, il est où?

[Traduction]

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, nous avons eu de longues discussions avec le gouvernement du Québec en ce qui concerne la TVH, et ces discussions se poursuivent.

Le ministre des Finances du Québec et moi-même avons convenu, il y a environ une semaine, de poursuivre les discussions jusqu'à la fin septembre. J'ai bon espoir que nous arriverons à une entente.

[Français]

M. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, qui mène dans la baraque du ministre des Finances? Le premier ministre promet la main sur le cœur, en campagne électorale, de donner au Québec les 2,2 milliards de dollars qui lui sont dus depuis des lustres.

Les deux ministres des Finances disent que cela progresse mais il n'y a toujours rien.

Le ministre des Finances peut-il confirmer que les 2,2 milliards de dollars que le fédéral doit au Québec sont en train d'être bloqués au sein de son ministère?

[Traduction]

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, le député d'en face sait sans doute ce que sont les négociations.

Nous sommes en pourparlers avec le gouvernement du Québec. Il faut d'abord arriver à une entente sur le dossier de la TVH pour que se fasse ensuite le paiement. C'est tout à fait normal et c'est le processus que nous suivons. Les deux parties font preuve de bonne volonté. Nous poursuivrons les pourparlers avec l'objectif d'en arriver à une entente d'ici la fin septembre.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, je veux poser, pour la troisième fois, une question au ministre des Transports sur l'examen des services ferroviaires mené par son gouvernement il y a approximativement un an. Dans cet examen, on a indiqué que les expéditeurs de grains et d'oléagineux, de cultures spéciales, de produits forestiers, de minéraux et de produits similaires recevaient un très mauvais service des chemins de fer et que ces services coûtaient très cher. On a recommandé l'élaboration d'une nouvelle mesure législative afin d'imposer des contrats obligatoires aux chemins de fer.

Cette mesure législative sera-t-elle présentée et adoptée au cours de l'année civile actuelle? Pour la troisième fois, oui ou non?

L'hon. Denis Lebel (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, en mars dernier, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une stratégie globale qui répond aux conclusions de l'examen.

Le gouvernement donne suite à son engagement d'améliorer le rendement de la chaîne de logistique ferroviaire. Nous nommerons bientôt le facilitateur, et le processus d'examen sera officiellement lancé.

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, l'OMC a jugé que les dispositions d'achat aux États-Unis ainsi que les dispositions sur l'étiquetage selon le pays d'origine sont discriminatoires à l'égard des exportations canadiennes de bétail.

Il ne fait aucun doute que ces mesures protectionnistes ont fait perdre des milliards de dollars à l'industrie canadienne du bétail.

Quand le gouvernement daignera-t-il défendre les intérêts des Canadiens contre le protectionnisme américain? Le ministre est-il maintenant prêt à réclamer une indemnisation aux États-Unis pour l'industrie canadienne du bétail?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, je ne sais pas si le député de Malpeque a dormi durant la procédure de contestation que nous avons entreprise devant l'OMC concernant toute la question de l'étiquetage du pays d'origine.

Le groupe d'experts a remis un rapport provisoire très favorable au Canada. Les Américains négocient maintenant avec nous de bonne foi sur la voie à suivre. Nous espérons que nous pourrions régler cette affaire très rapidement et aller de l'avant.

J'espère que le député restera éveillé pour entendre l'issue fructueuse que connaîtront ces négociations.

* * *

● (1455)

AIR CANADA

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, alors que le Canada est sur le point d'être confronté à une nouvelle récession, on aimerait croire que le gouvernement a mieux à faire que de porter atteinte aux droits des travailleurs; pourtant, c'est précisément ce qu'il fait.

Air Canada affirme être sur le point d'en arriver à une entente, et le syndicat fait entendre le même son de cloche. Les deux parties savent qu'il est préférable pour la bonne marche des affaires que la convention collective soit établie à la table de négociation.

Si le gouvernement est si préoccupé par l'économie, pourquoi ne laisse-t-il pas les travailleurs canadiens tranquilles pour se concentrer sur l'économie?

L'hon. Lisa Raitt (ministre du Travail, PCC): Monsieur le Président, comme le député l'a indiqué, nous nous concentrons justement sur l'économie. Nous avons donné avis de notre intention de présenter un projet de loi de retour au travail si les parties n'arrivent pas à s'entendre, comme le député l'a signalé. J'ai bon espoir que les parties s'apprentent à conclure une entente et que j'aurai autre chose à ajouter là-dessus plus tard aujourd'hui.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, les employés ont le droit de négocier leur convention collective. Ils ont le droit de faire des moyens de pression. Ce n'est pas pour rien que ça s'appelle un droit. En menaçant les travailleurs et les travailleuses d'une loi spéciale, on supprime leurs droits. L'économie, ce n'est pas juste les profits des grandes entreprises, c'est aussi le salaire et les pensions des travailleurs.

La ministre va-t-elle arrêter d'interférer dans le processus de négociation chez Air Canada et plutôt encourager la négociation d'une entente qui va satisfaire les deux parties?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Lisa Raitt (ministre du Travail, PCC): Monsieur le Président, il est tout à fait vrai que la meilleure entente que les parties puissent conclure est celle qu'elles auront négociée elles-mêmes. C'est pour cette raison que les fonctionnaires de notre ministère sont toujours à la table de négociation pour aider les parties à conclure un accord ou à s'entendre sur un processus pour y arriver.

Hier, nous avons présenté un avis de projet de loi de retour au travail pour protéger l'économie et les voyageurs canadiens. On estime que, s'il y avait grève, 65 000 voyageurs pourraient être pénalisés dès le premier jour.

Nous tenons toujours compte des impératifs de l'économie canadienne, mais, qui plus est, nous tenons compte des besoins des Canadiens.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, le FMI a une fois de plus rappelé au monde que la situation économique mondiale demeure tumultueuse. Plus que jamais, le gouvernement doit se concentrer sur ce qui compte, soit l'économie.

Et c'est justement ce que fait le gouvernement avec son plan qui consiste à maintenir un faible taux d'imposition pour stimuler la croissance et l'emploi; le NPD, lui, préférerait augmenter l'impôt des entreprises créatrices d'emploi à hauteur de 10 milliards de dollars par année, ce qui nuirait à l'emploi au pire moment imaginable. Ce n'est pas le bon plan pour l'économie et pour l'emploi au Canada.

Le ministre des Finances pourrait-il nous expliquer pourquoi nous devons maintenir le cap?

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary-Centre de sa brillante question à propos de ce que vient de nous apprendre aujourd'hui le FMI.

Notre gouvernement conservateur se concentre sur ce qui importe aux Canadiens, soit la croissance économique, bien entendu, et la création d'emplois.

Le FMI a aujourd'hui prédit que le Canada connaîtra la plus forte croissance économique des pays du G7 au cours des deux prochaines années.

Bien entendu, la situation à l'étranger demeure turbulente. Plusieurs pays européens ont de graves problèmes avec leur dette souveraine, ce qui a une incidence sur le système bancaire, particulièrement en Europe. La tempête persiste à l'extérieur de nos frontières.

Cependant, comme l'a dit le FMI aujourd'hui, nous avons des bases économiques fondamentales relativement solides ici...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le ministre encore une fois.

La députée de St. Paul's a la parole.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, hier a pris fin la marche pour la justice. Les participants ont traversé le pays en vue de sensibiliser la population au problème des centaines de mères, de tantes, de filles et de sœurs autochtones qui sont portées disparues ou qui ont été assassinées.

Le gouvernement n'a pas permis aux victimes d'obtenir justice, ni aux familles de trouver la guérison. Il n'a pas mis fin à la violence.

Si le gouvernement veut sévir contre le crime, il devrait ordonner la tenue d'une enquête publique. S'il veut prévenir la violence contre les femmes, il devrait tenir une enquête publique.

Combien de femmes autochtones devront encore mourir avant que le gouvernement se rende compte qu'il s'agit d'une crise sérieuse?

L'hon. Rona Ambrose (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine, PCC): Monsieur le Président, nous prenons cette question très au sérieux. Dans toute l'histoire du pays, aucun gouvernement n'a défendu les droits des victimes davantage que le gouvernement actuel.

En ce qui concerne particulièrement les femmes autochtones, nous collaborons avec les services de police de l'ensemble du pays. Comme la députée le sait, la GRC s'est dotée récemment du Centre national de soutien policier pour les personnes disparues. Les bases de données des services de police ont été mises à jour pour que les policiers puissent faire enquête spécialement sur les cas de femmes autochtones portées disparues ou assassinées. En outre, nous renforçons les services aux victimes partout au pays et en particulier dans les collectivités autochtones.

* * *

● (1500)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, la Commission canadienne du blé est la plus grosse société de commercialisation du blé au monde et celle qui obtient les meilleurs résultats. On ne démantèle pas une société ayant un chiffre d'affaires de 6 milliards de dollars par année sans qu'il y ait d'importants coûts associés à la fermeture. Une étude de KPMG établit ces coûts à 500 millions de dollars.

Compte tenu des déficits actuels, comment les conservateurs peuvent-ils justifier un emprunt de 500 millions de dollars simplement pour satisfaire les caprices du ministre de l'Agriculture, qui est obsédé par l'idée folle de tout soumettre à la main magique du marché?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, au-delà des manipulations politiciennes, les Canadiens nous ont donné un mandat fort le 2 mai. Nous continuons notre marche en avant dans un dossier sur lequel nous avons beaucoup fait campagne, à l'occasion des six élections auxquelles j'ai participé.

Quoi qu'il en soit, permettez-moi de citer les propos d'une personne: « Lorsque le gouvernement a l'intention de changer une loi, je ne vois vraiment pas pour quel motif on s'adresserait aux tribunaux. Le gouvernement a le droit de changer les lois. »

Les députés savent-ils qui a prononcé ces paroles? C'est le député de Winnipeg-Centre.

* * *

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, l'administration américaine a proposé l'adoption de dispositions sur l'achat aux États-Unis dans le cadre d'une proposition provisoire de financement de l'infrastructure.

Affaires courantes

Notre gouvernement a réagi rapidement sur cette question. Il a défendu les intérêts des travailleurs et des entreprises du Canada auprès de l'administration américaine.

Voici ce que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante avait à dire à ce sujet:

Le commerce libre et ouvert entre nos deux pays est vital pour la survie des PME des deux côtés de la frontière. La FCEI est heureuse de voir que le gouvernement canadien se penche sur cette question sans tarder [...]

Le vaillant ministre du Commerce international pourrait-il expliquer pourquoi le gouvernement exprime de profondes préoccupations face à cette proposition?

L'hon. Ed Fast (ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de Kelowna—Lake Country pour l'engagement dont il fait preuve au Comité du commerce international. Il y fait du très bon travail.

J'ai fait part de nos préoccupations concernant ces dispositions d'achat aux États-Unis à l'ambassadeur Jacobson et à l'ambassadeur Kirk, et nous avons suscité la tenue de consultations officielles sur cette question. J'ai rappelé aux ambassadeurs que, si ces restrictions étaient adoptées, elles enverraient aux gouvernements du monde entier le message nuisible que les restrictions commerciales sont un choix politique acceptable, alors que ce n'est pas le cas.

Notre gouvernement continuera à défendre les intérêts des travailleurs et entreprises du Canada en réclamant un commerce libre et ouvert.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS

Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, NPD): Monsieur le Président, nous avons communiqué maintes fois, sans succès, avec le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités au sujet des décollages d'hydravions de compagnies privées au Lac-à-la-Tortue et sur la rivière Saint-Maurice. Le maire de Shawinigan tente lui aussi depuis plusieurs mois de joindre le ministre à ce sujet.

Quelles mesures le ministre entend-il prendre en ce qui concerne les vols commerciaux illégaux qui polluent l'environnement sonore et menacent la sécurité de mes concitoyens?

L'hon. Denis Lebel (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, une situation comme celle-là relève d'abord des gens du milieu. Des comités contre le bruit, des comités pour essayer d'améliorer la qualité de vie et de l'environnement sont mis sur pied par les gens de la communauté. C'est la responsabilité première des gens du milieu de s'entendre entre eux. Différents points de vue sont émis à ce sujet, mais au niveau de Transports Canada, les règles sont respectées. Il revient au milieu de se prendre en main et de trouver des solutions. Pour les fonctionnaires de Transports Canada, des rencontres ont déjà eu lieu. Il y a plusieurs maires de plusieurs municipalités au Canada, et on ne peut pas leur parler tous au moment où eux le veulent.

* * *

LA JUSTICE

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, avec leur projet de loi omnibus déposé aujourd'hui, les conservateurs visent clairement à imposer leur vision rétrograde et idéologique de

la justice. Ils veulent emprisonner plus de jeunes, priver des délinquants qui se sont rachetés d'un pardon mérité, empêcher le système judiciaire d'imposer des peines de sursis qui permettraient la réhabilitation, et remplir les prisons québécoises.

Comment le ministre peut-il justifier que non seulement il va imposer aux Québécoises et aux Québécois des valeurs qui ne sont pas les leurs, mais qu'en plus, il va leur refiler une facture de plusieurs centaines de millions de dollars?

[Traduction]

L'hon. Vic Toews (ministre de la Sécurité publique, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens ont confié au gouvernement le mandat de nous assurer des rues et des collectivités sûres en représentant rapidement notre programme législatif complet concernant la loi et l'ordre.

Le gouvernement prend des mesures pour protéger les familles, prendre la défense des victimes et faire en sorte que les criminels soient tenus responsables de leurs crimes.

Je demande à la députée d'y réfléchir à deux fois: croit-elle vraiment que ceux qui ont agressé sexuellement des enfants devraient avoir droit à une réhabilitation? Le gouvernement juge que ce serait inacceptable. Ces gens représentent un danger pour nos enfants, et la députée devrait vouloir protéger les enfants.

● (1505)

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, il y a eu consultations entre les partis et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que nous revenions à la présentation de rapports de comités.

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime pour que nous revenions à la présentation de rapports de comités?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE**

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, conformément aux articles 104 et 114 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur la composition des comités de la Chambre, et j'aimerais en proposer l'adoption maintenant.

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

(La motion est adoptée.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

QUESTIONS ORALES

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, mon recours au Règlement concerne la conduite des députés lors de la période des questions, hier et aujourd'hui. Je regrette de devoir soulever cette question, mais j'espère que si je le fais dès le début de cette session d'automne, nous pourrions nous rappeler nos bonnes intentions lorsque nous nous sommes réunis pour la première fois après les élections, au début de la 41^e législature.

J'aimerais rappeler aux députés l'article 16 du Règlement, qui dit que, lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout député de l'interrompre. J'aimerais également invoquer l'article 18, qui dit que nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres.

Ce n'est pas un ou deux députés qui ont dérapé, si j'ose dire. Il y a eu un dérapage collectif. J'avais peine à entendre le député de Toronto-Centre lorsqu'il parlait et je pouvais à peine entendre la députée de Vancouver-Est.

J'aimerais que vous tranchiez cette question, monsieur le Président. C'est un recours légitime au Règlement que de demander que les députés se dominent et évoluent dans le genre de décorum que nous avons déjà tant souhaité dans cette assemblée.

Le Président: Je remercie la députée de soulever cette question. Bien entendu, je fais toujours mon possible pour que les députés se fassent entendre tant lorsqu'ils posent des questions que lorsqu'ils y répondent. Je vais continuer à le faire au cours des prochaines semaines.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI VISANT À EMPÊCHER LES PASSEURS D'UTILISER ABUSIVEMENT LE SYSTÈME D'IMMIGRATION CANADIEN

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés et la Loi sur la sûreté du transport maritime, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que l'amendement.

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de participer à mon tour au débat concernant le projet de loi C-4. On a déjà eu l'occasion, à la Chambre, de discuter d'un tel projet de loi. Il s'appelait auparavant le projet de loi C-49. Ce qui me fascine toujours, dans la façon de faire du gouvernement conservateur, et ce n'est pas dans le bon sens du terme...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je demande aux honorables députés de poursuivre leurs conversations à l'extérieur de la Chambre. Nous avons repris le débat, et j'ai du mal à entendre l'honorable député de Richmond—Arthabaska, à qui je cède la parole.

M. André Bellavance: Monsieur le Président, je vous remercie de votre intervention, surtout après que la chef du Parti Vert ait invoqué le Règlement, justement pour dire que les gens houspillaient et faisaient du bruit pendant que les députés prononçaient leurs discours ou posaient des questions. Je vous remercie de votre intervention. Personnellement, ça ne me dérange pas tellement, car je suis habitué d'entendre tout ça, mais j'apprécierais effectivement que ce soit un peu plus silencieux.

Je disais donc que ce qui me fascine dans la façon de faire du gouvernement, lorsqu'il présente des projets de loi, c'est évidemment les titres. Quand on lit le titre abrégé du projet de loi C-4, on constate une grande démagogie. Je dirais même que c'est une façon de tromper la population que de présenter un projet de loi qui permet de s'attaquer à tel ou tel dossier. La grande majorité de la population ne lira pas le projet de loi, ce qui est bien normal, car on a d'autres choses à faire que de s'astreindre à lire un paquet de projets de loi quand on n'est pas un législateur. Néanmoins, les citoyens en liront quelques extraits dans les médias et dans l'Internet. Par contre, ils n'auront pas nécessairement la totalité du projet de loi sous la main. Ils s'arrêteront donc souvent au titre. C'est la raison pour laquelle j'ai souvent qualifié ce gouvernement de « gouvernement marketing ». On dit vouloir vendre tel produit et on fait un peu la même chose avec un projet de loi. On dit que c'est ce que l'on veut faire dans le cas des réfugiés et que la loi vise à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien. Si on tenait un référendum à ce sujet, je pense qu'on obtiendrait l'unanimité. Tout le monde serait d'accord avec le titre abrégé. Par contre, quand on lit le projet de loi, on constate un problème.

On se rappelle tous de la dernière campagne électorale, lorsque les conservateurs ont présenté une publicité — qui visait même le Bloc québécois — où l'on voyait un bateau gros comme le Titanic, tout croche, tout rouillé, avec beaucoup de monde dessus. Les envahisseurs arrivaient! Ils ont mené une grande campagne de peur dans différents dossiers, que ce soit au sujet de la criminalité ou des réfugiés, et c'est toujours la peur de l'autre qui domine. C'est la façon de faire de ce gouvernement depuis qu'il est au pouvoir, qu'il soit minoritaire ou majoritaire.

La grande différence que l'on constate depuis le début de la session et que l'on a vue lors de l'adoption de projets de loi spéciaux, notamment pour les postes, c'est qu'ils vont bien faire ce qu'ils veulent maintenant. Évidemment, on fera tout ce qui est en notre pouvoir pour sensibiliser la population à propos de ce que veut faire le gouvernement quand ça n'aura pas de sens. Je pense que ce projet de loi entre dans cette catégorie.

Le titre abrégé ne reflète pas vraiment ce que l'on retrouve dans le projet de loi. Le Bloc québécois s'était d'ailleurs déjà prononcé contre le projet de loi C-49 lorsque celui-ci a été présenté une première fois devant la Chambre. Le projet de loi C-49 précédait le projet de loi C-4.

En effet, alors que le gouvernement dit sévir contre les passeurs de clandestins, il punit plutôt des personnes fuyant la persécution, y compris des enfants. Tout à l'heure, j'ai entendu une réponse donnée par le ministre de la Sécurité publique, celui qui a présenté ce projet de loi. Il nous dit toujours qu'il faut protéger les enfants. Bien sûr! Aucun d'entre nous ne se ferait élire en disant qu'il ne veut pas protéger les enfants.

Initiatives ministérielles

Quand des gens arrivent clandestinement, par bateau ou autrement, il est évident qu'ils amènent souvent leurs enfants. Du moins, c'est ce qu'on voit dans bien des cas. Eux aussi sont mis dans le même bateau, sans mauvais jeu de mots. Le gouvernement canadien va les accueillir, mais ce n'est pas l'accueil dont ils rêvaient, sans aucun doute. C'est de la fausse représentation que de donner ce titre au projet de loi. Finalement, on sait très bien que de véritables réfugiés seront traités comme de vulgaires criminels. C'est ce que fera ce projet de loi. En fait, les conservateurs utilisent encore une fois un exemple précis qui a marqué l'actualité pour faire avancer leur programme de la loi et l'ordre, et ce, même si les mesures qu'ils proposent ne changeraient strictement rien à la situation en cause.

L'exemple qui a été donné est celui-ci: le 13 août 2010, 492 Sri lankais sont arrivés au Canada à bord du *MV Sun Sea*. Le gouvernement conservateur, lorsque tout cela a été médiatisé, a promis de resserrer la loi pour décourager les passeurs de clandestins qui voudraient organiser d'autres envois de bateaux dans les eaux du Canada. Dès l'arrivée d'immigrants tamouls, le gouvernement fédéral avait avancé que le bateau amenait avec lui des criminels de trafic humain et des membres du groupe des Tigres tamouls, qui est considéré comme un groupe terroriste par les lois canadiennes.

• (1510)

Il y a un autre exemple. Parmi les 76 autres Tamouls du Sri Lanka arrivés en 2009 à bord du navire *Ocean Lady* pour demander l'asile, certains sont restés derrière les barreaux pendant plus de six mois. Aucun de ces derniers n'a été reconnu comme étant membre des Tigres tamouls. Ils ont finalement été libérés, le gouvernement jugeant qu'ils ne posaient aucun risque pour la sécurité nationale.

On fait feu de tout bois. La peur des gens permet au gouvernement conservateur de faire passer à peu près n'importe quel projet de loi pour resserrer les règles. Le gouvernement saute à pieds joints dans ces dossiers. On n'est pas contre des lois pour s'assurer que les passeurs sont tenus criminellement responsables de ce qu'ils font. Ces gens ne méritent pas d'être traités comme des gens honnêtes, bien au contraire. Ce n'est pas ça le problème, mais plutôt le fait que ce projet de loi permettra au gouvernement de n'avoir aucun respect pour les droits de gens qui, pour la plupart, sont de véritables réfugiés, des victimes de persécution. Ces gens arrivent souvent avec leurs enfants et on les met en prison *manu militari*. C'est un grave problème.

Le Bloc québécois s'oppose à toute nouvelle catégorie de réfugiés qui serait justifiée uniquement par la manière dont arrivent les demandeurs d'asile. En effet, l'arrivée d'un groupe de personnes ne signifie pas que ces dernières ne sont pas des réfugiés légitimes. Nous estimons qu'une nouvelle catégorisation servant à leur imposer un fardeau plus lourd leur porterait préjudice. C'est ce que fera malheureusement le projet de loi C-4.

Une des conséquences de ce projet de loi est que les demandeurs d'asile, parce qu'ils arrivent en groupe, pourront être automatiquement emprisonnés pour une période maximale de 12 mois — un an, ce n'est pas rien —, sans avoir la possibilité de contester leur arrestation. On appelle ça une arrestation arbitraire. Vous arrivez en bateau en groupe, et tout de suite, on peut vous mettre en prison pour une période de 12 mois, et ça s'arrête là. Vous n'avez pas de droits. Souvent, ces gens sont sans le sou, démunis, et ils ne connaissent pas nos lois. Dans bien des cas, ils ne connaissent même pas la langue. Ils ont réussi à s'échapper, à se sauver de leurs conditions extrêmement difficiles. Souvent d'ailleurs, ils sont des victimes dans leur pays. Lorsqu'ils arrivent, on les accueille en les mettant en prison.

Cette question en est une de droit fondamental et de démocratie; c'est le droit à la liberté.

Non seulement ce projet de loi sur l'immigration illégale entrerait en contradiction avec la Charte canadienne des droits et libertés, mais il irait aussi à l'encontre des obligations internationales du Canada au titre de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce projet de loi contreviendrait à au moins trois traités de protection des droits fondamentaux de la personne.

Ne serait-ce que pour ça, on devrait se pencher sérieusement sur la question et se rendre compte qu'on devrait revoir ce projet de loi, qui est de la poudre aux yeux. La loi présentement en vigueur, si elle était correctement appliquée, nous apparaît efficace pour gérer l'arrivée de bateaux. C'est ce que des spécialistes dans le domaine nous ont déjà affirmé, lorsque le premier projet de loi C-49 avait été présenté.

Je ne comprends pas que le projet de loi revienne sous la même forme avec de petits changements esthétiques, alors qu'on sait très bien qu'il pose de graves problèmes. C'est pourquoi nous nous opposerons à ce projet de loi.

• (1515)

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter l'honorable représentant de Richmond—Arthabaska pour sa déclaration. J'aimerais en savoir davantage sur la façon dont les dispositions de ce projet de loi porteraient atteinte aux droits fondamentaux des personnes qui en seraient victimes. Le député peut-il nous donner quelques exemples de droits fondamentaux qui seraient touchés par ce projet de loi?

M. André Bellavance: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question fort pertinente.

J'ai déjà mentionné qu'il y a plusieurs conventions qui vont tout simplement être bafouées par le Canada lors de l'adoption de ce projet de loi. En réalité, le problème — et c'est ce que j'avais préparé pour la suite de mon discours — réside dans les pays où les droits fondamentaux de certaines personnes sont souvent bafoués, ne leur laissant d'autre choix que de partir parce que leur vie et leur santé sont en danger. C'est ici qu'entre en jeu l'importance d'une politique étrangère et d'une aide internationale généreuses ainsi que d'une promotion efficace auprès des gouvernements étrangers du respect des conventions internationales, notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cela répond à la question du député. C'est carrément la Déclaration universelle des droits de l'homme qui est en jeu ici. De façon tout à fait arbitraire, on va prendre des gens qui s'estiment réfugiés — et on n'a pas à déterminer cela sur le coup lorsqu'ils arrivent, car on ne peut pas déterminer que ces gens ne sont pas des réfugiés mais bel et bien des criminels —, on va les interner, les mettre en prison, les priver de tous leurs droits fondamentaux juste parce qu'ils sont arrivés en groupe. Il est là le problème.

• (1520)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je veux poser une question à mon collègue au sujet de la réaction des Canadiens face aux réfugiés au Canada.

Initiatives ministérielles

Je me souviens d'une situation, il y a peut-être 10 ans, où un bateau de réfugiés est arrivé sur la côte de la Nouvelle-Écosse. Beaucoup de personnes du village, près de la petite ville de Chester, je pense, venaient sur la plage pour donner du thé chaud et des manteaux afin d'aider les gens arrivés sans vêtement ou nourriture. C'était une réaction vraiment canadienne. Cependant, dans le cas du MV Sun Sea, il y a une réaction un peu différente de la part des Canadiens quand les ministres de l'Immigration et de la Justice ont dit qu'il y avait peut-être des terroristes à bord du bateau.

Je suis un peu inquiète. Quelle est la réaction envers les réfugiés légitimes qui seront, avec ce projet de loi, placés en détention pour une année avec leur famille? Où est la réponse axée sur la générosité des Canadiens? Je pense que c'est la vraie réponse des Canadiens en ce qui concerne les jeunes menacés par des peines politiques dans leur pays.

M. André Bellavance: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

C'est là tout le problème. Les valeurs de ce gouvernement conservateur ne représentent pas — on le dit depuis toujours — les valeurs québécoises, mais aussi dans bien des cas les valeurs canadiennes. Elle donne un exemple où les gens, la population en général, ont accueilli les réfugiés de façon très humaine. C'est ce qu'elle a décrit. Ce n'est pas l'image que va renvoyer le gouvernement du Canada à l'ensemble du monde avec ce projet de loi C-4.

Je me rappelle aussi, lorsque j'étais plus jeune, de ceux qu'on appelait les *boat people*. C'était des gens qui arrivaient du Vietnam. Il y en a eu dans mon école et dans ma classe, à Victoriaville. Ils venaient du Vietnam et se sont intégrés. C'étaient des réfugiés. Je ne pense pas que la solution ou la façon d'accueillir ces gens à l'époque aurait été de les prendre et de les mettre en prison parce qu'ils sont arrivés en groupe et de les considérer tout de suite, de façon arbitraire, comme des criminels. Ce n'est pas la façon de faire les choses. Évidemment, on veut éviter qu'il y ait des gens de groupes terroristes ou des criminels qui débarquent ici et fassent croire qu'ils sont réfugiés. Il y a à peu près 2 p. 100 des cas où cela arrive. Il y a des pistes de solution à apporter pour éviter bien sûr le plus possible qu'il y ait de tels groupes criminels qui entrent au Canada, mais la grande majorité du temps, ce sont de véritables réfugiés. Il faut bien les accueillir.

* * *

[Traduction]

AIR CANADA

L'hon. Lisa Raitt (ministre du Travail, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Notre gouvernement se concentre sur la reprise économique au Canada et la sécurité financière des Canadiens. Comme la Chambre le sait, notre gouvernement a reçu un mandat fort de la part des Canadiens pour terminer la reprise.

Aujourd'hui, je suis très heureuse d'annoncer à tous les Canadiens et à la Chambre qu'il y a quelques minutes, Air Canada et le Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente le personnel de bord d'Air Canada, ont signé un accord de principe pour éviter un arrêt de travail et maintenir tous les services offerts aux passagers.

[Français]

J'aimerais féliciter les parties d'en être arrivées à une entente qui protège la reprise économique du Canada.

[Traduction]

J'applaudis l'attention soutenue qu'ont accordée toutes les parties à la question et, bien entendu, je félicite les gens de nos services fédéraux de médiation qui ont grandement aidé les parties. La position du gouvernement concernant Air Canada était claire: il est toujours préférable que l'accord soit le fruit de négociations entre les deux parties.

J'encourage fortement les parties à continuer de travailler ensemble pour que le syndicat puisse faire ratifier l'accord par ses membres. Il s'agit d'un accord qui profitera tant aux employés qu'aux employeurs et, par conséquent, au Canada et à tous les Canadiens.

L'objectif du projet de loi dont nous avons donné avis hier a été atteint, et nous sommes vraiment heureux de voir que le service aérien offert aux Canadiens sera protégé. Nous demeurons résolu à protéger les Canadiens et à maintenir la croissance, la robustesse et l'orientation de notre économie.

* * *

• (1525)

**LOI VISANT À EMPÊCHER LES PASSEURS D'UTILISER
ABUSIVEMENT LE SYSTÈME D'IMMIGRATION
CANADIEN**

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés et la Loi sur la sûreté du transport maritime, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le Président, le projet de loi C-4 est censé modifier la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés afin de prévenir le passage de clandestins. Toutefois, ce n'est pas ce qu'il fait. Il empêcherait en fait les réfugiés d'arriver au Canada.

Selon moi, la meilleure façon de décrire une des lacunes du projet de loi, c'est en parlant de régression, car c'est ce que font les conservateurs en proposant ce projet de loi. Ils font régresser le Canada. Que serait-il arrivé si les dispositions qu'il contient avaient été appliquées dans le passé?

Mes ancêtres étaient en quelque sorte des réfugiés lorsqu'ils sont arrivés au Canada. Ils étaient des réfugiés pour convictions religieuses. Ils étaient des catholiques pratiquants qui sentaient que leur religion ne serait pas acceptée à la suite de la domination britannique de l'Irlande. Ils sont donc venus au Canada en bateau et ils ont dû payer une forte somme pour cela. Ils avaient de faux documents et ils ont voyagé sous de faux noms. Ils ont pris ces mesures parce qu'ils voulaient désespérément quitter l'Irlande. Ils savaient qu'une famine était imminente et que les circonstances étaient critiques. Ils étaient prêts à tout.

D'autres de mes ancêtres sont arrivés d'Allemagne, aussi par bateau. Ils ont quitté parce qu'ils estimaient qu'il existait une persécution religieuse contre leur foi catholique. Ils sont d'abord allés aux États-Unis, en emportant les bons papiers, mais ils auraient été détenus s'ils étaient venus au Canada parce qu'ils sont arrivés sur des bateaux transportant beaucoup de personnes et qu'ils avaient payé quelqu'un pour venir.

Initiatives ministérielles

Mes parents les plus éloignés du côté maternel à venir au Canada sont arrivés dans ce qui fait aujourd'hui partie des États-Unis, avant le *Mayflower*. Ils sont venus en 1592 ou 1594. Il n'y avait probablement pas de lois en place, mais il y avait certainement des Autochtones nord-américains ici qui, s'ils s'étaient comportés comme les conservateurs, auraient emprisonné mes ancêtres parce qu'ils sont arrivés à bord de navires sans papiers et sans permission et qu'ils avaient payé des sommes substantielles pour venir ici.

Ce sont là quelques exemples ridicules de ce qui serait arrivé dans le passé. Je dis « ridicule » parce que ce projet de loi est ridicule.

Plus récemment, en 1939, un navire avec plus de 900 réfugiés à son bord est arrivé en Amérique du Nord à la recherche d'un endroit où installer ces réfugiés. Le Canada l'a renvoyé. Ce navire, il s'agissait du *Saint-Louis*, est retourné en Europe. Certains de nos vis-à-vis ont affirmé que les choses se seraient mieux passées si le projet de loi conservateur avait été loi à l'époque parce que le Canada n'aurait pas renvoyé ce navire. Les réfugiés auraient été mis en prison où ils auraient été en sécurité.

Cependant, ce n'est pas l'objet du projet de loi selon le ministre. Celui-ci a déclaré que le projet de loi vise à ne pas permettre aux réfugiés d'entrer au Canada. Le but du projet de loi est d'empêcher les navires de quitter leur pays d'origine. Le projet de loi vise à rendre financièrement non rentable le passage de clandestins, car ceux-ci sauraient qu'ils se feraient emprisonner.

Si c'est bien le but du projet de loi des conservateurs, alors, en 1939, le *Saint-Louis* n'aurait jamais quitté Hambourg. Ce ne sont pas que 254 citoyens allemands et juifs qui auraient été exterminés en raison du renvoi du navire par le Canada, mais tous les 937 passagers qui auraient probablement été éliminés dans les camps de concentration en Europe. Je sais que cela semble un peu extrême, mais j'essaie de placer le projet de loi dans une perspective historique.

● (1530)

On ne peut ni ne doit élaborer les lois de notre pays impulsivement, en réaction à l'arrivée de deux ou trois bateaux remplis de réfugiés ayant accosté sur la côte Ouest et parmi lesquels se trouveraient, selon quelqu'un quelque part, des criminels. On ne doit pas édifier nos règles en réaction à un problème, mais plutôt en se penchant sur le problème dans son ensemble.

En l'occurrence, le problème dans son ensemble tient au fait qu'il y a beaucoup trop de réfugiés sur la planète qui ont besoin d'un endroit où aller, où trouver asile. Le Canada devrait les accueillir à bras ouverts et non refouler les bateaux de réfugiés. Nous ne devrions même pas, au premier chef, tenter d'empêcher ces gens de venir au Canada, ce qui est, de l'aveu même du ministre, l'objet réel du projet de loi.

Il est en quelque sorte hypocrite de la part du gouvernement de dire que le Canada accueille les immigrants et qu'il est favorable à l'immigration. Le gouvernement était heureux de se faire du capital politique sur le dos des immigrants lors de la dernière campagne électorale, durant laquelle il leur a vanté les mérites d'un gouvernement conservateur. Bon nombre des immigrants qu'a courtisés le gouvernement sont en fait des gens qui ont trouvé refuge au Canada.

Maintenant que nous connaissons les intentions réelles des conservateurs, soit empêcher l'arrivée de réfugiés au Canada, empêcher l'inclusion nécessaire de personnes originaires de pays tellement déchirés par la guerre ou si peu démocratiques qu'elles ont absolument besoin d'un endroit où aller, nous savons que ce projet de loi est inacceptable. Si la mesure législative vise à empêcher des

gens dans le besoin de venir ici, elle est inacceptable. Elle est totalement inacceptable.

Je suis d'accord avec l'idée de tenter de mettre des bâtons dans les roues de ceux qui essaient de profiter des gens très pauvres qui proviennent de pays déchirés par la guerre. Cela dit, ce n'est pas la bonne façon de faire. Nous ne parviendrons pas à arrêter un seul passeur; nous ne pourrions en aucun cas régler le problème. Tout ce que nous pourrions faire, c'est empêcher des gens de venir au Canada, alors qu'on aurait dû le leur permettre. Or, ce n'est pas ce en quoi je crois.

Je ne pense pas non plus que c'est ce en quoi le gouvernement conservateur et les députés de la Chambre croient. Je pense que nous croyons tous que le Canada est un merveilleux pays, qui doit accepter le plus grand nombre possible de citoyens du monde qui veulent s'y établir, puisque ces personnes ont beaucoup à nous apporter, que ce soit leurs compétences, leurs capacités, leur intelligence ou leur vision du monde. Nous devons les accepter. Si nous ne le faisons pas et que nous les empêchons plutôt d'entrer au pays ou que nous restreignons cette possibilité, nous faisons fausse route.

Les détails du projet de loi sont si aberrants qu'ils feront en sorte que le Canada ira à l'encontre de la convention des Nations Unies qu'il a signée. Le Canada a signé la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés. Nous y sommes liés, et pourtant, nous faisons exactement ce que la convention nous interdit de faire:

Les États contractants...

c'est-à-dire nous

...n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers, aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée au sens prévu par l'article premier, entrent ou se trouvent sur leur territoire sans autorisation, sous la réserve qu'ils se présentent sans délai aux autorités et leur exposent des raisons reconnues valables de leur entrée ou présence irrégulières.

Nous ne devrions pas aller à l'encontre de nos engagements à l'égard des Nations Unies, qu'il s'agisse des engagements visant la Libye ou de la Convention relative au statut des réfugiés. Nous devons lancer un message clair et convaincant au monde entier et aux Canadiens: le Canada est un pays qui sait accepter les autres, un pays où il n'y a pas deux catégories de citoyens, c'est-à-dire ceux qui arrivent par bateau, comme mes ancêtres l'ont fait, et ceux qui arrivent par avion.

Maintenant qu'Air Canada a repris ses activités, ils pourront venir par avion en plus grand nombre encore. Toutefois, nous ne devrions pas restreindre le nombre de réfugiés. Cette mesure législative va dans la mauvaise direction si elle a pour objectif d'endiguer le flot de réfugiés qui arrivent au Canada.

● (1535)

M. Jim Hillyer (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, les membres de l'opposition n'ont pas le monopole des amis ou des membres de la famille venus au Canada dans des circonstances extrêmement difficiles. Ma mère est elle aussi venue au Canada en bateau après que sa famille eût fui l'Allemagne et échappé à maints dangers en cours de route.

L'opposition sait que les conservateurs n'ont pas l'intention de méchamment s'en prendre à des réfugiés innocents. Le projet de loi est conçu pour protéger les réfugiés de ceux qui voudraient les tromper et les entraîner dans des situations extrêmement difficiles et périlleuses.

Nous demandons à l'opposition d'appeler un chat un chat et d'admettre que les conservateurs ne sont pas des sans-coeurs détestant les réfugiés et cherchant à empirer leur sort. À leur arrivée, les réfugiés sont détenus dans de bien meilleures conditions que lorsqu'ils étaient sur le bateau qui les a amenés ici. Il s'agit simplement de savoir à qui on a affaire et de veiller à laisser entrer les gens honnêtes et à fermer la porte aux individus dangereux.

Le député pourrait-il nous faire part de son opinion à ce sujet?

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, j'admets que nous n'avons pas le monopole sur l'immigration dans ce pays. À l'exception de quelques Autochtones nord-américains ici présents, nous sommes tous, d'une manière ou d'une autre, des immigrants.

J'inviterais simplement le député à réfléchir à ce que sa mère et lui auraient ressentis si, à leur arrivée au Canada, celle-ci avait été immédiatement emprisonnée parce qu'elle était arrivée par bateau, car c'est ce que la mesure conservatrice propose. Pour des gens arrivant par bateau, surtout s'ils arrivent en grand nombre, en même temps et qu'ils ont payés beaucoup d'argent pour la traversée, cela équivalait fort probablement à de la prison.

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude contrevient à l'article 31 de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés que notre pays a signée. Les membres diligents de la communauté mondiale voudront certainement se pencher sur cette violation.

Le député pourrait-il nous expliquer l'incidence que l'adoption du projet de loi aura sur la position du Canada dans la communauté mondiale?

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, visiblement, lorsque nous sommes signataires d'une déclaration des Nations Unies, les autres pays signataires s'attendent à ce que le Canada honore ses obligations. Ils s'attendent à ce que le Canada respecte le document qu'il a signé.

Si nous adoptons une mesure législative qui est contraire à la loi, nous ne projeterons plus la même image à la face du monde. Nous perdrons de la crédibilité. Nous n'inspirerons plus autant le respect et, lorsque nous signerons d'autres déclarations, nous perdrons la confiance de ces autres pays.

[Français]

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de son discours.

J'aimerais qu'il puisse commenter sur le fait que les conservateurs essaient de passer outre les processus impartiaux et démocratiques qui ont déjà été mis en place au Canada. Il existe un tribunal ainsi qu'une commission pour les réfugiés pour entendre ce genre de demandes. Ce sont des institutions démocratiques impartiales. Le fait que le gouvernement essaie de mettre tous les pouvoirs entre les mains du ministre constitue une atteinte grave à l'impartialité et à la démocratie de nos institutions déjà mises en place au Canada. J'aimerais qu'il commente à cet égard.

[Traduction]

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, elle a tout à fait raison. Lorsque des lois existantes répondent exactement à ce dont nous avons besoin d'après le gouvernement conservateur, il convient alors de nous interroger sur la raison d'être de ce projet de loi. Quel en est le bien-fondé? Sert-il vraiment à intervenir à l'égard des passeurs de clandestins?

Non, il sert plutôt à empêcher les réfugiés de venir au Canada. C'est son but ultime, et le ministre l'a d'ailleurs admis. Il existe une foule de lois et de règlements qui définissent véritablement la notion

Initiatives ministérielles

de réfugié et qui déterminent si la personne est arrivée au pays avec ou sans papiers et si elle devrait être autorisée à rester au Canada.

Ces lois sont déjà en place. Cette mesure législative va nettement plus loin.

● (1540)

[Français]

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, le temps que je viens de passer dans mon comté de Saint-Lambert m'a permis de mesurer à quel point les lois que nous adoptons dans cet hémicycle et les règlements d'application que prend le gouvernement peuvent avoir, pour certaines catégories de personnes, des répercussions dévastatrices auxquelles on n'avait pas pensé au départ. J'ai rencontré des pères et mères de familles condamnés à vivre à jamais séparés de leurs enfants et de leur conjoint par l'effet d'un article du Règlement d'application de la Loi sur l'immigration qui crée la catégorie de membres de familles exclus. Ces situations tragiques m'ont permis de prendre davantage conscience des lourdes responsabilités qui pèsent sur nous lorsque nous adoptons des lois. L'avenir de certaines voire de milliers de personnes peut s'en trouver irrémédiablement affecté.

Ce que les Canadiens et Canadiennes attendent de nous, c'est de voter des lois qui les protègent et protègent tous ceux qui sont sur le territoire canadien, à quelque titre que ce soit, sans brimer ni leurs droits ni leurs libertés. Nous devons toujours avoir présent à l'esprit que notre devoir est de doter le pays de lois justes et équitables pour tous. Des lois qui soient conformes non seulement à nos valeurs les plus sacrées, mais aussi aux obligations que nous avons contractées aux termes des traités dont le Canada est signataire.

En réaction contre l'arrivée clandestine d'un grand nombre d'étrangers qui ont bénéficié des services de passeurs véreux pour abuser de notre système d'immigration, le gouvernement a proposé à notre assemblée d'adopter de nouvelles mesures législatives à l'effet de dissuader d'autres passeurs à faciliter de telles arrivées. L'objectif qui a motivé l'initiative du gouvernement est certes légitime. En effet, les arrivées massives et irrégulières d'individus sont de nature à compromettre dangereusement la sécurité des Canadiens et à donner lieu au commerce illicite d'êtres humains.

Malheureusement, force est de constater que si la sécurité des Canadiens demeure un enjeu d'importance majeure, le gouvernement n'a pas choisi le bon moyen pour le réaliser. Au regard de nos obligations internationales contractées en vertu des conventions relatives aux droits de la personne dont le Canada est signataire, notamment la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, le projet de loi C-4 est un véritable désastre parce qu'il se trompe de cible. En lieu et place des passeurs, le projet de loi vise principalement les demandeurs d'asile, qu'ils soient légitimes ou non, comme le fait observer le Barreau canadien.

Le vrai défi auquel l'arrivée massive et irrégulière d'étrangers confronte notre démocratie « consiste à prendre des mesures qui soient, comme le disait notre Cour suprême, à la fois efficaces et conformes aux valeurs fondamentales de la primauté du droit » et aux valeurs qui sont chères aux Canadiens et Canadiennes. Notre Cour suprême nous rappelle, une fois de plus, « que dans une démocratie, tout n'est pas permis pour contrer le terrorisme » ou que, par rapport au projet de loi dont il est ici question, les arrivées clandestines d'étrangers ne nous autorisent pas à prendre des lois iniques, liberticides ou contraires à nos obligations internationales.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-4 brime les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. Il pénalise indûment les réfugiés, les demandeurs d'asile ainsi que les enfants. Notre première préoccupation porte sur l'orientation particulièrement répressive que le gouvernement cherche à introduire dans une loi dont la finalité ultime est d'abord la protection. Présenté comme une mesure législative efficace contre les passeurs potentiels qui tenteraient de se livrer au trafic humain, le projet de loi C-4 contient malheureusement très peu d'éléments visant directement les passeurs. La plupart des dispositions dudit projet de loi punissent non pas les passeurs, mais les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Ce projet de loi porte sur le fait qu'il met en mal des nombreux droits que nous garantissons la Charte canadienne et les conventions internationales que le Canada a signées, en particulier, la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés. Par rapport à cette dernière convention, le projet de loi crée deux catégories de réfugiés: les réfugiés désignés en raison de leur mode d'arrivée et les autres réfugiés. La première catégorie de réfugiés sera traitée d'une manière moins bonne que les autres réfugiés. Sous ce rapport, le projet de loi introduit la règle de « deux poids, deux mesures » face aux victimes de persécutions qui solliciteraient la protection du Canada.

En d'autres termes, le projet de loi C-4 est discriminatoire en ce sens qu'il traite différemment les victimes de persécution. Et pourtant, selon l'esprit de la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés, l'on ne devrait pas se poser la question de savoir quel moyen un réfugié a utilisé pour échapper aux persécutions dont il a été victime dans son pays d'origine. Face aux persécutions, il n'y a pas de bons ou de mauvais moyens pour la personne qui cherche à en échapper.

Le droit à l'égalité d'accès à la justice est un droit fondamental. Malheureusement, le gouvernement est en train de ruiner ce principe à travers le projet de loi C-4 qu'il nous a soumis sous prétexte d'empêcher les passeurs d'abuser de notre système d'immigration, alors que son objectif inavoué est de s'en prendre aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

• (1545)

Les « étrangers désignés » ne peuvent même pas contester devant la Section d'appel des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada une décision qui leur serait défavorable. Les plus grands criminels peuvent jouir de tous les recours mais pas les victimes de persécutions qui cherchent à échapper à leurs bourreaux.

Nous sommes en train de ruiner les bases de notre démocratie si nous demandons aux parlementaires d'avaliser des lois injustes.

Dans le même ordre d'idées, nous ne pouvons pas comprendre pourquoi des étrangers désignés doivent être privés du droit de demander la résidence permanente, pourquoi ils doivent être détenus de façon automatique et pourquoi les motifs de leur détention doivent davantage être élargis.

Je voudrais terminer mon intervention en attirant l'attention de la Chambre sur les répercussions négatives du projet de loi C-4 sur les droits de l'enfant.

La famille est considérée dans toutes les cultures comme la cellule-mère de la société. C'est pour cette raison qu'un des objectifs que ce Parlement avait assigné à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés était de faciliter la réunification des familles.

En privant certains réfugiés du droit, pendant cinq ans, de demander la résidence permanente, le projet de loi C-4 rend davantage difficile la réunification des familles.

En particulier, il ne favorise pas la réunification des enfants avec leurs parents lorsque ceux-ci font partie de la catégorie d'étrangers, ce qui est une atteinte flagrante au droit à la vie familiale que protège pourtant la Convention relative aux droits de l'enfant que le Canada a signée.

Enfin, le projet de loi C-4 prive les étrangers désignés, y compris les enfants, de la possibilité pour une période de cinq ans de déposer une demande de résidence permanente, même après l'octroi du statut de réfugiés aux étrangers désignés. Or la demande de résidence permanente est la seule voie qui permette de faire évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant.

Si le projet de loi C-4 est adopté, il donnera au gouvernement un instrument dont il va se servir pour expulser les enfants hors du Canada sans qu'il soit dûment tenu compte de leurs intérêts, ce qui est contraire à la Convention relative aux droits de l'enfant dont notre pays est signataire.

En conclusion, le projet de loi cible des réfugiés et des demandeurs d'asile en lieu et place des passeurs. Il mérite d'être retiré en raison de son caractère injuste.

Le NPD n'est pas le seul à s'y opposer. Lorsque 88 grandes organisations de partout au Canada se lèvent contre un projet de loi, lorsque nos experts en droit membres du Barreau canadien s'opposent à un projet de loi et articulent leurs arguments pour expliquer pourquoi ils s'y opposent, le gouvernement devrait faire attention lorsqu'il prétend que tout le monde est dans l'erreur sauf lui. Les objections qui fument de partout au Canada devraient être prises en considération.

[Traduction]

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue pour son discours très éloquent, qui montre toute la passion que lui inspire ce sujet.

Pourrait-elle nous en dire davantage sur les effets que ce projet de loi aurait, à son avis, sur la réunification des familles et sur les réfugiés installés au Canada?

[Français]

Mme Sadia Groguhé: Monsieur le Président, je remercie mon cher collègue de cette question.

Les répercussions sont énormes et elles sont vraiment dramatiques. Des conjoints ou conjointes qui viennent ici en tant que réfugiés n'auront pas la possibilité de réunir les membres de la famille. Or c'est quelque chose de totalement inhumain et contraire à nos conventions. Les répercussions vont vraiment au-delà de ce que peut imposer ce genre de loi.

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais demander à la députée son opinion sur ce que disait le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme hier, soit que le but de ce projet de loi est d'influencer la décision économique des réfugiés potentiels dans les pays étrangers.

Mme Sadia Groguhé: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

En ce qui concerne le caractère économique et la dissuasion qui peut s'ensuivre par rapport à cette question, je pense qu'il n'y a pas de tout d'impact. Les réfugiés qui paient des sommes astronomiques pour venir en utilisant les passeurs, s'ils fuient leur pays, c'est qu'ils ont des raisons très claires et qu'ils tiennent à leur vie. Leur départ n'est pas conditionné par un simple besoin économique. C'est vraiment lié, selon moi, à une question de survie et non pas seulement à une question économique.

Initiatives ministérielles

• (1550)

M. Alain Giguère (Marc-Aurèle-Fortin, NPD): Monsieur le Président, ma chère consœur pourrait-elle nous expliquer en quoi ce projet de loi va véritablement pénaliser les têtes dirigeantes des réseaux de passeurs? J'ai beau regarder toute l'articulation de ce projet de loi, je n'y ai rien trouvé qui garantisse que ces gens seront mis sous arrêt et pénalisés.

Mme Sadia Groguhé: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Comme je l'ai mentionné dans mon discours, on cible essentiellement les réfugiés, les demandeurs d'asile. En tout état de cause, ce projet de loi n'a d'aucune façon des répercussions sur les passeurs, donc sur les criminels. On est en train de passer d'un statut de réfugié à un statut de criminel, alors que les passeurs ne seront pas inquiétés outre mesure avec ce nouveau projet de loi.

[Traduction]

M. Wladyslaw Lizon (Mississauga-Est—Cooksville, PCC): Monsieur le Président, je suis stupéfait d'entendre que certains croient que ce projet de loi aurait des répercussions sur la réunification des familles. Je suis venu dans ce pays en avion et non en bateau, et je n'ai pas été obligé de faire affaire avec des passeurs pour retrouver ma famille. Nous avons un excellent système, un système légal, qui fonctionne bien. Je n'ai jamais vu de cas où une personne qui avait reçu le statut d'immigrant a dû faire appel à des passeurs pour retrouver sa famille.

[Français]

Mme Sadia Groguhé: Monsieur le Président, je remercie le député d'en face de sa question. On ne remet pas en question le statut de réfugié. Il y a des conventions et elles doivent être appliquées, puisqu'elles sont internationales. En plus du fait qu'un réfugié est emprisonné pendant une durée variant de un à cinq ans, il y a l'impossibilité pour lui de faire une demande de résidence permanente, lui enlevant ainsi toute possibilité de faire une demande de réunification familiale.

M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD): Monsieur le Président, c'est un privilège de me lever aujourd'hui après les discours passionnés de mes chers collègues de ce côté de la Chambre, surtout les députés de Scarborough—Rouge River et de La Pointe-de-l'Île. Je suis certain que mes concitoyens les remercient aussi.

Je suis aussi un député de Scarborough, et je peux dire que la moitié de mes concitoyens sont nés ailleurs qu'au Canada. Si une telle loi avait existé dans le passé, il manquerait beaucoup de personnes dans ma circonscription, ainsi que des députés de la Chambre, comme celui de York-Sud—Weston. En présentant ce projet de loi, le gouvernement manque un peu de bon sens.

[Traduction]

Je suis triste de constater que nos collègues conservateurs de Scarborough appuient cette mesure législative qui nuira aux membres de la famille de leurs électeurs. Nous les encourageons à se joindre aux autres députés de la région de Scarborough et à s'opposer à ce mauvais projet de loi.

Ce projet de loi est extrêmement injuste envers les réfugiés. De plus, il ne respecte pas nos obligations en vertu du droit canadien et international. Il contrevient au principe de justice en empêchant que les demandes puissent faire l'objet d'un examen indépendant. Qui plus est, les incarcérations inutiles entraîneront des coûts faramineux. Toutefois, ce projet de loi, s'il était adopté, n'empêcherait pas le passage de clandestins. Nous avons vu, maintes et maintes fois, que

ce n'est pas en adoptant plus de lois que nous pourrions empêcher que de tels crimes soient commis. Nous ne pouvons pas résoudre un problème en nous attaquant aux effets sans nous préoccuper des causes. Ce projet de loi ignore le problème sous-jacent, c'est-à-dire que nous sommes confrontés au problème mondial des réfugiés.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le titre de ce projet de loi est très trompeur, puisque ses dispositions puniraient davantage les réfugiés que les passeurs. Il est très injuste d'insinuer que le problème des réfugiés représente une menace pour la sécurité des Canadiens. On demande aux Canadiens d'accepter que le gouvernement prive les demandeurs d'asile de leurs libertés, afin d'assurer la sécurité de la population canadienne, alors que la prétendue menace est infondée.

Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin au passage de clandestins. Oui, tirer profit de la traite de réfugiés vulnérables est vraiment très immoral et nous voulons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour y mettre fin, mais trouvons des moyens de cibler ceux qui commettent le crime et non les victimes. Les réfugiés ne représentent pas une menace pour la sécurité du public canadien. Ce n'est qu'un autre exemple des tactiques utilisées par les conservateurs pour effrayer les Canadiens.

Les conservateurs essaient de vendre ce projet de loi en disant qu'accepter et aider les réfugiés constitue une menace pour les Canadiens. C'est la mentalité du « avec nous ou contre nous » ou « c'est eux ou nous ». Ces tactiques sont hostiles, irresponsables et dangereuses. Elles n'ont pas leur place au gouvernement du Canada, mais nous savons que c'est la façon de fonctionner du gouvernement Harper.

Le projet de loi C-4 prévoit la détention obligatoire des étrangers désignés, sans qu'un examen indépendant...

• (1555)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): J'aimerais rappeler au député qu'il est interdit de prononcer le nom de famille ou le nom d'autres députés à la Chambre pendant les interventions.

Le député de Scarborough-Sud-Ouest a la parole.

M. Dan Harris: Je m'excuse, monsieur le Président. Je dirai le gouvernement du premier ministre.

Le projet de loi C-4 prévoit la détention obligatoire des étrangers désignés, sans qu'un examen indépendant ne soit mené. Cela constitue de la détention arbitraire, ce qui va à l'encontre de la Charte et du droit international. Les peines minimales obligatoires et les peines plus sévères ne décourageront pas les passeurs. En effet, en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, le passage de clandestins est déjà passible de l'emprisonnement à perpétuité. C'est un autre coup porté à notre système judiciaire indépendant et à son pouvoir discrétionnaire.

En plus, les réfugiés ne connaissent rien ou presque rien sur le Canada, à l'exception de sa réputation comme pays accueillant et généreux. Ils quittent leurs pays pour sauver leurs vies, ainsi que celles de leurs familles. Ils ne connaissent pas nos lois, et nous voulons les punir pour cela. Parmi les personnes qui seront détenues, il y aura des enfants. Nous sommes en 2011, et nous parlons de détenir des enfants. C'est complètement inacceptable et répréhensible.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi prévoit aussi des conditions obligatoires accompagnant la mise en liberté et une détention pour une durée indéfinie après 12 mois sans possibilité de mise en liberté si le ministre estime que l'identité de l'intéressé n'a pas été établie. Ces deux mesures supplémentaires priveraient les gens de leur liberté sans qu'un tribunal indépendant ne puisse examiner si elles sont nécessaires dans leurs cas, ce qui va également à l'encontre de la Charte et du droit international.

Nous avons entendu tout à l'heure des députés parler de l'Australie, pays qui a eu, par le passé, une politique semblable consistant à enfermer pour une longue période les demandeurs du statut de réfugié. Ceux-ci se voyaient refuser la résidence permanente même s'ils obtenaient le statut de réfugié. Cette politique visait à mettre un terme à l'arrivée de réfugiés par bateau. Cette façon de faire a eu pour effet que les réfugiés, dont de nombreux enfants, ont été traumatisés par cette expérience de détention. La commission australienne des droits de la personne, un organisme créé par le Parlement, a réalisé une enquête nationale sur les enfants ayant été détenus en tant qu'immigrants et a constaté qu'ils avaient été victimes d'atteintes nombreuses et répétées à leurs droits.

Loin de dissuader les gens, cette politique consistant à priver les réfugiés du droit à la réunification familiale a engendré une situation où ceux qui arrivaient par bateau étaient bientôt suivis par leur famille, époux et enfants, à bord d'autres bateaux. Cela n'a fait que créer un marché plus fructueux pour les passeurs, et c'est la voie que le gouvernement entend suivre.

La population australienne était profondément divisée. Beaucoup de citoyens qui n'étaient généralement pas des personnes engagées se sont joints à des mouvements populaires pour protester contre le traitement inhumain que leur pays réservait aux réfugiés. Heureusement, au cours des trois dernières années, l'Australie s'est éloignée des politiques favorisant la détention et le statut temporaire pour les réfugiés. Il semble cependant qu'ici, au Canada, nous aimons refaire les erreurs des autres.

La détention arbitraire est également interdite en vertu du droit international, notamment par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. En outre, ce projet de loi refuserait aux étrangers désignés le droit de contester une décision négative auprès de la Section d'appel de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Le droit d'appel est une protection fondamentale lors d'une décision sur le statut de réfugié, car la vie et la liberté d'une personne peuvent être en jeu. En supprimant la possibilité de corriger des erreurs à la première étape, ce projet de loi crée une situation où le Canada risque de manquer à son obligation la plus fondamentale à l'endroit des réfugiés, celle de ne pas les renvoyer dans un lieu où ils seront victimes de persécution.

• (1600)

M. Robert Goguen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressant d'entendre le député parler de tactiques de peur. Tout l'après-midi, j'ai écouté attentivement les observations faites par les députés de l'opposition et, à vrai dire, ils n'ont parlé que de tactiques de peur et de prétendues atteintes à la Constitution, à la Charte des droits et aux traités internationaux. Bien entendu, toute loi est susceptible d'interprétation. En tout cas, l'interprétation faite par l'opposition est claire.

De ce côté-ci de la Chambre, notre interprétation est que cette loi respecte, à tous égards, la Charte des droits. Elle est conforme à la société démocratique que nous connaissons et qui constitue

justement la raison pour laquelle tant d'immigrants souhaitent venir au Canada, à l'instar de nos ancêtres.

M. Dan Harris: Monsieur le Président, je ne suis pas certain d'avoir entendu une question, mais il y en a une qui me vient à l'esprit. Nous vivons dans un grand pays qui, depuis de nombreuses années, s'est montré très ouvert aux immigrants et aux réfugiés. Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à changer cela?

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressante la question précédente. Le député a fait allusion à l'idée des tactiques de peur. Je me tourne vers le député néo-démocrate pour qu'il nous dise ce qu'il en pense.

Quand on voit le premier ministre du Canada, debout sur un bateau appelé *Ocean Lady* pour essayer de sensibiliser les gens au sort des réfugiés, mais qu'on l'entend ensuite mettre en doute la légitimité des réfugiés qui arrivent au Canada, jusqu'au point d'insinuer que des terroristes et autres criminels se trouvent à bord du bateau, le député qui vient d'exprimer son point de vue au sujet du projet de loi ne convient-il pas qu'il s'agit là d'une tactique de peur?

M. Dan Harris: Monsieur le Président, je dirais que cela fait partie des efforts déployés par le gouvernement en vue d'entretenir la peur.

Ce qui s'est produit sur ce bateau, ainsi que sur d'autres, a bouleversé plusieurs citoyens de ma circonscription, car c'est l'une de celles qui comptent le plus grand nombre de Tamouls au Canada.

En raison des inquiétudes soulevées par la mouture précédente de ce projet de loi, des membres de cette communauté ont dit craindre que des membres de leur famille ne parviennent jamais à entrer au pays. À cause de cela, certains d'entre eux se rendent maintenant aux bureaux du ministère. Le ministre et des employés de son bureau disent à des Tamouls du Sri Lanka qu'ils peuvent retourner dans leur pays en toute sécurité alors qu'il n'y a toujours pas de représentants d'organismes internationaux sur place. Tout cela fait simplement partie d'un vaste plan visant à diminuer l'immigration au Canada.

M. Chris Alexander (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, je pense que les gens de Scarborough-Sud-Ouest, d'Ajax—Pickering et de bien d'autres circonscriptions au pays seraient surpris et déçus d'apprendre que le député de Scarborough-Sud-Ouest prend la défense des passeurs clandestins.

Il ne fait aucun doute qu'au Canada, les immigrants, y compris ceux de récente date, souhaitent que notre politique en matière d'immigration soit fondée sur des règles. Ils souhaitent que nous adoptions des lois conçues pour notre époque moderne. Nous ne sommes pas d'accord avec le député lorsqu'il prétend qu'il n'est pas possible de régler ces problèmes et d'améliorer la situation au moyen de dispositions législatives. Cela peut être fait.

J'aimerais que le député admette un simple fait. Admettra-t-il que, sous le gouvernement du premier ministre actuel, les niveaux d'immigration et le nombre de réfugiés qui arrivent au Canada ont atteint des sommets historiques?

• (1605)

M. Dan Harris: Monsieur le Président, me faire accuser de prendre la défense du passage de clandestins est loin de me ravir.

Initiatives ministérielles

Je répondrai au gouvernement comme suit: pourquoi des gens dans ma circonscription doivent-ils attendre deux ou trois ans avant d'être réunis avec leurs proches alors qu'ils sont arrivés légalement au Canada? Pourquoi ne reçoivent-ils pas les services d'immigration et d'établissement qu'ils méritent? Pourquoi des organisations comme la South Asian Women's Rights Organization doivent-elles offrir des services d'établissement à l'intention des immigrants à partir d'un appartement parce que le gouvernement les prive de financement?

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir aujourd'hui l'occasion d'intervenir au sujet de ce projet de loi et de participer à ce débat très important et très sérieux.

Je suis un nouveau venu dans cette enceinte, à l'instar de bon nombre de mes collègues, mais je connais bien les notions de justice et d'équité. Or, je ne vois pas vraiment la présence de ces notions dans le projet de loi qui, par ailleurs, montre clairement que le gouvernement ne se fonde pas sur les faits et sur des données tangibles pour élaborer les politiques publiques mais plutôt sur son idéologie. Or, l'idéologie sur laquelle repose ce projet de loi est rétrograde puisqu'elle donne lieu à une politique publique inutilement punitive.

J'ai lu attentivement tout le projet de loi. Il compte 37 articles, dont 23 portent sur les demandeurs d'asile et sur la limitation de leurs droits. Comment le gouvernement peut-il en toute honnêteté affirmer que cette mesure cible les passeurs de clandestins? Elle ne vise pas tant à punir les passeurs qu'à nier les droits des demandeurs du statut de réfugié et à les traiter, non comme des criminels, mais pire encore, ce dont je parlerai plus avant dans mon intervention.

Comment en sommes-nous arrivés à un point où le gouvernement présente une mesure législative si peu judicieuse? En août 2010, comme les médias l'ont rapporté, un navire marchand est arrivé sur nos côtes avec à son bord 500 Tamouls. Cette situation a suscité l'intérêt de bon nombre d'entre nous. Ces passagers étaient-ils en sécurité? Avaient-ils faim? Ont-ils souffert du voyage et des conditions dans lesquelles ils ont voyagé? Ces Tamouls aspiraient à une vie meilleure. Ils croyaient vraisemblablement que le Canada est un pays pacifique et porteur d'espoir où ils pourraient se faire une vie meilleure et fuir l'injustice et la persécution qu'ils ont connues plus tôt dans leur vie. Ces clandestins espéraient trouver refuge au Canada.

Je partage l'avis de ceux qui affirment qu'il faut faire preuve de vigilance en matière de sécurité. Aucun Canadien ne veut un système qui permet à des individus qui constituent une menace de trouver l'occasion de nuire au Canada. Nous nous entendons tous là-dessus. Pour ce qui est des demandeurs d'asile, nous savons fort bien que certains d'entre eux ne sont pas de véritables réfugiés. Cependant, le gouvernement semble incapable de reconnaître qu'il existe déjà un processus rigoureux et que les demandeurs qui ne répondent pas aux normes prévues dans la loi sont renvoyés.

Je voudrais également dire que, comme c'est le cas de n'importe quelle loi, nous devons examiner et évaluer périodiquement la législation actuelle pour déterminer si elle donne toujours de bons résultats et pour y apporter les améliorations nécessaires. C'est notre rôle en tant que parlementaires.

Cependant, lorsqu'on écoute les propos des conservateurs, on est porté à croire que le pays est envahi par des hordes d'immigrants illégaux. À l'été 2009, les conservateurs ont sauté sur l'occasion de se faire du capital politique aux dépens des réfugiés tamouls. Ils ont transformé une tragédie humaine en comédie politique. C'était à qui s'abaîsserait le plus.

Je rejette l'idée que, parce que nous n'avons pas la même opinion que les députés d'en face au sujet du projet de loi, nous faisons nécessairement preuve d'indulgence envers les criminels ou nous ne nous intéressons pas à la sécurité publique. C'est insensé. Comme on l'a déjà si bien dit dans cette enceinte, lorsque le seul outil dont on dispose est une masse, tout ressemble à une roche.

Il n'y a aucune nuance, aucun compromis, aucun amendement, aucune évaluation des coûts, ni aucune prise de conscience de la complexité du problème. Il n'y a rien de cela. Les solutions sont faciles et simples. Pour les conservateurs, c'est tout ou rien. Le monde est en noir et blanc. Mais ce n'est pas la réalité. Ce n'est pas vraiment le monde dans lequel nous vivons.

• (1610)

La vaste majorité des demandes d'asile proviennent de véritables réfugiés. Des hommes, des femmes et des enfants viennent ici avec l'espoir d'une vie meilleure que celle qu'ils avaient. Ils espèrent tellement qu'ils sont prêts à prendre tous les risques pour une vie meilleure, y compris à payer des passeurs. Pourquoi? Parce que, pour de nombreuses personnes dans le monde, le Canada est un lieu d'espoir et de paix. Mais cette perception changera à cause du gouvernement conservateur.

La loi devrait être très sévère concernant les passeurs, et mon parti est tout à fait disposé à appuyer un projet de loi conçu dans ce but. Mais, dans les neuf premières pages et demie, ce projet de loi ne fait que nier les droits des réfugiés. Il prive les victimes de leurs droits. Il ne concerne pas les passeurs, mais cherche plutôt à punir les personnes qui demandent le statut de réfugié.

Le droit international est clair: ce n'est pas un crime de demander l'asile. Pourtant, on dirait que les conservateurs ont un message à faire entendre, à savoir qu'une personne qui a des motifs valables de demander le statut de réfugié ne peut pas s'attendre à être traitée avec la dignité à laquelle tout être humain a droit. Elle doit plutôt s'attendre à être traitée comme un criminel en premier, voire à être traitée encore plus mal qu'un criminel.

Au Canada, les personnes soupçonnées d'avoir commis un crime ont le droit d'appel. Elles ont le droit d'être protégées contre la détention arbitraire. Leur dossier est évalué en fonction de motifs raisonnables et probables fondés sur la conviction. Dans le projet de loi, le seuil moins élevé qui s'applique aux demandeurs d'asile repose sur des motifs raisonnables et probables fondés sur le soupçon. Les réfugiés seraient donc moins bien traités que les personnes soupçonnées d'avoir commis un crime.

Cela nous amène également à nous demander si le projet de loi est constitutionnel. Selon moi, et selon tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, le projet de loi ne résisterait pas à une contestation en vertu de la Charte. L'Association du Barreau canadien est certainement de cet avis, tout comme l'ancien président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. À mon avis, dès que la Cour suprême du Canada en aura la chance, elle le fera annuler.

Le projet de loi prévoit une détention obligatoire d'un an. En 2007, la Cour suprême du Canada a fait annuler une loi qui prévoyait une détention obligatoire de 120 jours en vertu d'un certificat de sécurité. Le projet de loi prévoit une période trois mois longue que ce qu'édicteait une loi qui a déjà été déclarée inconstitutionnelle par la Cour suprême du Canada. Or, les conservateurs en rajoutent.

Initiatives ministérielles

Les Canadiens devraient savoir que le gouvernement conservateur a déjà décidé de refuser tout amendement éventuel. Pensons-y un instant. Réfléchissons aux problèmes notoires que pose cette mesure punitive si on l'examine en tenant compte de la Charte. La proposition des conservateurs ressemble-t-elle de quelque façon que ce soit au Canada que nous connaissons? N'y a-t-il pas quelqu'un du côté conservateur qui puisse voir que le projet de loi contrevient nettement aux articles 9 et 10 de la Charte?

Permettez-moi de dire en terminant que le gouvernement fera sans doute adopter à toute vapeur le projet de loi à la Chambre. Cela ne veut dire que c'est une bonne chose. En fait, l'adoption du projet de loi est regrettable.

Nous, qui souscrivons à la Charte et qui estimons que les gens doivent être traités de façon équitable, ne pouvons pas appuyer cette mesure législative, qui ne passe pas le test de l'équité et de la justice et qui trahit les Canadiens. Nous n'appuierons donc pas le projet de loi.

• (1615)

M. Jim Hillyer (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député pour dire que le monde n'est pas blanc ou noir.

Certes, la plupart des réfugiés sont innocents, mais pas tous. Le député ne croit-il pas que nous devons savoir à quel genre de personnes nous avons affaire avant de les laisser se promener en liberté? Tout le monde veut aider les gens qui ont enduré les atrocités que doivent subir les migrants clandestins, mais n'est-ce pas faire preuve de davantage de compassion que de créer une mesure législative qui les empêcherait au premier chef de subir ces atrocités?

M. Sean Casey: Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue pour dire qu'il s'agit d'un objectif louable. Cependant, la mesure législative n'atteint pas son objectif.

En effet, au lieu de faire preuve de compassion avec les réfugiés, la mesure législative leur envoie le message qu'ils sont bienvenus au Canada, mais qu'une fois chez nous, ils se retrouveront derrière les barreaux pour au moins 12 mois, si ce n'est pas pour plus longtemps.

Voilà exactement ce que fait cette mesure législative. Elle est inconstitutionnelle. Les Canadiens ne sont pas à l'aise avec un tel manque de compassion. Il est impossible d'appuyer le projet de loi. Il s'attaque aux victimes.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, dans une certaine mesure, on néglige un aspect du problème, même si on l'a abordé durant le débat, un aspect pour le moins important. Davantage de Canadiens voudront savoir qui paiera les coûts engendrés par cette mesure législative. D'où proviendront les ressources financières pour enfermer à clé les réfugiés durant une année éventuellement? Les réfugiés tamouls se comptent par centaines. Ce sont les contribuables qui paieront la note.

Au lieu de jouer à l'autruche, nous devrions évaluer rapidement si les réfugiés pourraient être acceptés en tant qu'immigrants dans notre pays. Plus tôt nous le ferions, plus tôt ils contribueraient à l'économie canadienne, cotiseraient au régime de pension, paieraient des impôts et deviendraient des membres à part entière de notre société.

J'invite le député à réfléchir à ces retombées économiques.

M. Sean Casey: Monsieur le Président, en préparant mes observations, j'ai pris conscience que lorsque des gens franchissent le seuil de mon bureau de circonscription à Charlottetown, c'est d'emploi qu'ils veulent parler. Ils veulent parler de la situation économique à l'Île-du-Prince-Édouard et au Canada qui est telle, qu'ils ne peuvent pas trouver un emploi. Ils veulent parler de la

fermeture du centre de traitement des demandes d'assurance-emploi de l'Île-du-Prince-Édouard et du fait que nous serons désormais la seule province à en être dépourvue. Ce sont les questions économiques qui les intéressent, mais le gouvernement en place s'acharne à dépenser nos maigres ressources sur des peines minimales obligatoires et sur l'incarcération des demandeurs d'asile. Il fait fausse route.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je suis reconnaissante au député d'avoir lu le projet de loi fort attentivement. Nous avons essentiellement supposé que le projet de loi ne visait que les personnes arrivant par bateau. Il semble que ce soit un postulat. Toutefois, nous avons aussi entendu le ministre de l'Immigration insinuer qu'il sera en mesure de classer d'autres réfugiés arrivant en groupe par d'autres moyens de transport s'il le désire. Nous ne savons pas ce qu'est un groupe. S'agit-il d'une famille, d'un couple ou de 10 personnes. C'est bien nébuleux. Toutefois, il semble certain que d'autres modes de transport pourront être classés irréguliers, à la discrétion du ministre.

Je saurais gré au député de nous faire part de ses observations sur cet aspect nébuleux engendré par le projet de loi.

M. Sean Casey: Monsieur le Président, la députée interprète le projet de loi de la même manière que moi. Il y a des dispositions dans le projet de loi qui permettent l'arrestation d'un navire, mais les arrivées irrégulières au Canada ne sont pas définies seulement en fonction du moyen de transport. Elles sont définies en fonction du nombre de personnes qui arrivent au pays. On pourrait juger une arrivée irrégulière si deux personnes ou plus entraînent au pays, peu importe le moyen qu'elles utilisent.

C'est une autre des lacunes du projet de loi. Comme je l'ai dit, si on a seulement une masse dans sa boîte à outils, tout ressemble à une roche. Ce projet de loi va trop loin.

• (1620)

[Français]

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur est très fier de ses gains lors de l'élection au mois de mai. Il dit avoir reçu un mandat clair des Canadiens de combattre les crimes comme le trafic des réfugiés. Je pense qu'en fait, ils ont vendu un message trompeur aux Canadiens. Au Québec, ils ont décidé de mener une campagne de peur chez les électeurs pour les convaincre que les réfugiés présentaient une menace à la sécurité de notre pays. J'étais très triste de voir plusieurs publicités de campagne qui interpellaient la peur des Canadiens envers les réfugiés.

Aujourd'hui, je tente de clarifier qui sont ces réfugiés. Ce gouvernement est trop préoccupé par son succès pour comprendre la vraie histoire de ces réfugiés. Il s'agit de femmes, d'enfants, d'ainés, de victimes de guerre civile, de viol et de désastre naturel. Ces réfugiés ne sont pas des criminels, et il est honteux que ce gouvernement les criminalise.

Les vrais criminels ne sont pas apparus dans les publicités des conservateurs et ils ne font pas partie des gens qui seront détenus selon ce projet de loi. Ce gouvernement trompe les Canadiens afin de pouvoir faire passer un projet de loi injuste. Le projet de loi C-4 va créer des problèmes plutôt que prévenir le problème des passeurs. Le plus grand problème, avec ce projet de loi, c'est qu'il a été proposé afin de régler le problème des passeurs, mais qu'il fera peu pour réellement régler la situation.

Initiatives ministérielles

Au lieu de cela, ce projet de loi s'attaque aux victimes, dont les réfugiés. Il permettra aux autorités de détenir les réfugiés jusqu'à un an. Cela veut dire que tous les réfugiés, incluant des enfants, des femmes, des victimes de viol ou de guerre civile, arrivés de façon irrégulière au Canada seront détenus obligatoirement. Par ailleurs, il faut ajouter que le terme « arrivée irrégulière » est trop vaguement défini.

Je me répète: ce gouvernement veut détenir des enfants qui ont probablement déjà subi des événements affreux dont je ne peux même pas imaginer l'ampleur. Ce gouvernement comprend-il l'effet qu'un an dans un centre de détention pourrait avoir sur un enfant? Est-ce que ce gouvernement est prêt à prendre la responsabilité pour cela? Il semble que oui.

Dans des discours que j'ai entendus hier, ce gouvernement prétend vouloir protéger les réfugiés de choses comme des bateaux dangereux et des frais d'immigration trop élevés. S'il veut vraiment protéger les réfugiés, il n'adoptera jamais un projet de loi qui mettrait les enfants en prison et qui découragerait les réfugiés de fuir vers un pays sécuritaire comme le nôtre.

À ce sujet, il me semble contradictoire que ce gouvernement soit prêt à investir des ressources et de l'argent pour aider les gens dans des pays en conflit, mais qu'il ne soit pas prêt à accepter et à aider les réfugiés qui proviennent de ces mêmes pays. J'ai déjà souligné certains problèmes propres à ce projet de loi, mais il y en a d'autres.

Ce projet de loi va diviser les réfugiés en deux catégories: les réfugiés « normaux » et les réfugiés « arrivés irrégulièrement ». Cette division contrevient à l'article 15 de notre Charte canadienne des droits et libertés, car elle fera en sorte que les deux catégories de réfugiés ne seront pas égales devant la loi. Nous sommes devant un gouvernement qui, sans questionnement, propose des projets de loi anticonstitutionnels. Quelle honte!

Une autre mesure qui s'attaque non seulement aux victimes des passeurs, mais aussi à tous les réfugiés, prévoit que tous les réfugiés doivent attendre cinq ans avant de pouvoir demander la résidence permanente. Au lieu de pénaliser les passeurs eux-mêmes, ce gouvernement va enlever le droit aux réfugiés de faire venir leur famille ou même que cette dernière leur rende visite. Imaginons ceci: un enfant de deux ans ne verra pas ses parents pendant cinq ans. Avec ce projet de loi, il semble que c'est bien ce que ce gouvernement aimerait voir.

Le ministre de l'Immigration a expliqué hier qu'avec ce projet de loi, le gouvernement tente de régler le problème des passeurs. Il dit qu'il est incorrect que les victimes de conflit dans des pays dangereux doivent payer des milliers de dollars pour se sauver.

• (1625)

Si ce gouvernement voulait vraiment corriger la situation, il considérerait d'autres options, comme améliorer le projet de loi adopté antérieurement à la Chambre ou concentrer ses efforts à attaquer les vrais créateurs de ce problème, soit les passeurs eux-mêmes, et non les victimes. Au contraire, ce projet de loi pourrait potentiellement accroître le nombre de réfugiés illégaux, car les réfugiés n'auront pas le droit de faire venir leur famille de manière légale. D'ailleurs, je tiens à souligner qu'on a vu de telles choses se produire en Australie.

J'ai souligné les nombreux aspects négatifs de ce projet de loi. Mes collègues aussi, au cours des derniers jours, en ont mentionné plusieurs. Il est temps que ce gouvernement arrête de jouer à des jeux politiques au moyen de ce projet de loi et considère les alternatives qui, sans pénaliser les victimes, amèneront de vraies solutions au problème des passeurs.

Nous avons la chance d'être dans un pays démocratique et nous ne vivons pas dans la peur. Quel exemple donnerons-nous à la communauté internationale si notre pays accueille les réfugiés en leur enlevant leurs droits et libertés fondamentaux? Notre accueil ne devrait pas leur coûter un an dans un centre de détention.

[Traduction]

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux que ma collègue ait terminé son intervention sur un point intéressant, à savoir la période de détention d'un an. J'aimerais obtenir son opinion sur une question à laquelle j'ai songé pendant ce processus. Dans le cas des migrants du Sri Lanka, nous avons mis en détention des familles.

Ces familles mises en détention auront des expériences qui ne seront pas très positives. Si elles sont retournées dans la société canadienne ou qu'elles deviennent des immigrants plus tard, ou si elles sont retournées chez elles, quelles seront les responsabilités du gouvernement? Il y aura en plus des frais associés à ces responsabilités parce que les personnes pourraient être détenues pendant une année. Nous ne parlons pas de quelques nuits ici et là.

Nous parlons d'une mesure législative qui permettrait au gouvernement de garder en détention un grand nombre de personnes pendant une année complète. Il y aura un délai de traitement pour cela, mais le gouvernement a évidemment décidé qu'il était plus important d'emprisonner un grand nombre de personnes que de tenter de traiter les demandes d'asile des réfugiés plus rapidement afin qu'ils puissent s'occuper de leur demande de citoyenneté canadienne ou être renvoyés chez eux.

J'aimerais connaître l'opinion de ma collègue à ce sujet.

[Français]

Mme Charmaine Borg: Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de sa question.

Il est vrai que rester un an dans un centre de détention peut avoir des effets très négatifs pour ces personnes. Des symptômes mentaux, des problèmes psychologiques peuvent survenir. J'espère que le gouvernement sera prêt à prendre ses responsabilités à cet effet. En effet, quand ces personnes obtiendront leur résidence permanente, elles reviendront dans notre société. On veut qu'elles soient contentes de notre société, qu'elles prospèrent et contribuent à l'économie. Rester un an dans un centre de détention nuira certainement à l'intégration de ces réfugiés dans notre société lorsqu'ils auront obtenu leur résidence permanente.

[Traduction]

M. Wladyslaw Lizon (Mississauga-Est—Cooksville, PCC): Monsieur le Président, des organisations internationales de secours humanitaire, comme les Nations Unies, viennent en aide aux victimes de conflits ou de catastrophes naturelles. Le Canada remplit ses obligations, à titre de membre de la communauté internationale, et accepte un nombre élevé de réfugiés chaque année.

La députée insinue-t-elle que notre pays ne devrait pas limiter le nombre de réfugiés qu'il accueille chaque année?

Initiatives ministérielles

[Français]

Mme Charmaine Borg: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Cela dit, je pense qu'il s'éloigne vraiment du véritable enjeu. Ce n'est pas une question de nombre. Ici, nous vivons dans un pays démocratique. Si quelqu'un est prêt à se sauver dans un bateau — peut-être pas le plus sécuritaire au monde — pour venir au Canada, il devrait avoir une chance. Il ne devrait pas être retenu dans un centre de détention. C'est l'essentiel du débat ici.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de notre collègue. De ce côté-ci de la Chambre, on voit les conservateurs jouer de façon répétitive au jeu des divisions. Dans ce projet de loi, on voit que le ministre a maintenant tout un pouvoir, un contrôle pour décider qui dit vrai, qui dit faux.

La députée s'inquiète-t-elle de ces pouvoirs élargis qui sont justement donnés au ministre, étant donné que ce gouvernement a tellement joué à des jeux politiques dans ce domaine?

● (1630)

Mme Charmaine Borg: Monsieur le Président, je remercie encore une fois mon collègue de sa question.

Je trouve très inquiétant ce pouvoir arbitraire du gouvernement, surtout parce qu'on a des problèmes au Canada, bien que ce ne soit pas de manière générale. Mais où se trouve le processus de supervision? On n'a pas vraiment mis en place une manière qui permettrait de regarder le gouvernement et de surveiller ce qu'il est en train de faire. C'est donc très inquiétant, et j'apprécie la question.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Avant de reprendre le débat, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Portneuf—Jacques-Cartier, La défense nationale; le député de Vancouver Kingsway, La citoyenneté et l'immigration; la députée de Halifax, Le secteur pétrolier et gazier.

Reprise du débat. Le député de Davenport a la parole.

M. Andrew Cash (Davenport, NDP): Monsieur le Président, comme bon nombre de mes collègues l'ont déclaré avec éloquence, notre parti ne croit pas que le projet de loi C-4, dans sa forme actuelle, permettrait de s'attaquer au problème de la traite de personnes.

Bon nombre de réfugiés vivent dans ma circonscription, Davenport, et des gens se portent à leur défense. J'ai rencontré les réfugiés ainsi que leurs défenseurs. Ces derniers m'ont dit que ces réfugiés sont des personnes très vulnérables qui ont été victimes d'actes criminels.

J'ai également discuté avec des gens du milieu des affaires, notamment des travailleurs autonomes qui exercent le métier de couvreur ou d'autres métiers de la construction. Ils respectent la loi à la lettre, mais ils sont en concurrence avec des criminels sans scrupules qui exploitent des entreprises de construction et de couverture dans lesquelles ils emploient des personnes qui ont peut-être été victimes de la traite des personnes, c'est difficile à savoir. Par conséquent, les entrepreneurs honnêtes peuvent difficilement rivaliser à armes égales avec leurs concurrents malhonnêtes.

Ils me rendent visite à mon bureau, non seulement pour laisser libre cours à leurs frustrations au sujet de leur entreprise, mais également pour me faire part de leurs inquiétudes au sujet de ces personnes qu'ils voient travailler dans des milieux de travail non réglementés, sans surveillance, sans droits, sans recours, et qui ont

peur pour leur vie et celle de leur famille. Ce projet de loi ne prévoit aucune disposition pour faire face à ces graves problèmes auxquels sont confrontées les collectivités partout au pays.

En fait, l'incidence des poursuites visant des infractions de traite de personnes est très faible. En Ontario, jusqu'en 2010, une poignée de poursuites seulement ont été intentées. En fait, aucune action en justice n'a été engagée à Toronto. Il y a des raisons qui expliquent ce phénomène, mais le projet de loi n'en tient pas compte.

Bon nombre de nos excellents agents chargés de l'application de la loi et des poursuites voient des cas de traite de personnes, mais ils viennent se mêler à d'autres types de crimes pour lesquels il est plus facile d'intenter des poursuites, comme le fait de vivre des produits de la prostitution.

On dit que le projet de loi ne règle pas le problème des criminels dans ce cas-ci, mais qu'il punit plutôt les victimes, ce qui nous paraît bizarre.

Présenté lors de la dernière législature, le projet de loi a été rejeté catégoriquement par la majorité des parlementaires et des Canadiens. La majeure partie de la population canadienne n'a pas voté pour le gouvernement actuel et continue toujours de rejeter le projet de loi dans sa forme actuelle.

Je tiens à rappeler à la Chambre qu'il y a de nombreuses années, en période de ralentissement économique, nous avons accepté d'accueillir un nombre impressionnant de réfugiés. En fait, c'est à la fin des années 1970 et au début des années 1980 que nous avons accepté le plus important groupe de réfugiés. En 1979-1980, nous avons accueilli, comme nous nous devions de le faire, entre 50 000 et 60 000 réfugiés vietnamiens, que nous appelions les « réfugiés de la mer ».

Le meilleur ami de mon aîné au primaire était le fils d'un réfugié vietnamien de la mer qui, lorsqu'il a enfin débarqué du bateau, est arrivé au Canada avec rien du tout. À l'heure actuelle, il a une petite entreprise prospère, une maison, un emploi à temps plein et des enfants qui contribueront sans aucun doute très positivement à notre pays.

● (1635)

C'est un magnifique héritage canadien dont nous devrions être fiers. C'est ce que les Canadiens attendent de leur gouvernement fédéral et le genre de leadership auquel les Canadiens s'attendent de leur pays sur la scène internationale. Nous voyons plutôt une mesure draconienne qui ne donne pas aux agences d'exécution de la loi les outils dont elles ont besoin pour poursuivre efficacement les passeurs, qui, dans ce dossier, sont les criminels.

Dans ma circonscription, il y a des réfugiés et des enfants de réfugiés. Je ne doute pas que, si elles reçoivent une attention et un soutien positifs, ces familles deviendront des éléments exemplaires de la grande famille canadienne. Le projet de loi ne contient rien en ce sens.

Initiatives ministérielles

Pour revenir à la question des réfugiés de la mer vietnamiens, des études ont été faites sur nos amis vietnamiens arrivés ici en 1979. On a constaté qu'après 10 ans, le taux de chômage chez ces réfugiés était de 2,3 p. 100 inférieur au taux de chômage moyen au Canada. Un de ces réfugiés sur cinq avait fondé une entreprise, 99 p. 100 d'entre eux avaient demandé avec succès la citoyenneté canadienne et, en gros, un pourcentage inférieur à la moyenne avait eu à demander l'aide du réseau de sécurité sociale du Canada. C'est le genre de réussite que suscite la compassion. C'est le genre de réussite sur lequel s'est édifié le Canada. C'est le genre de réussite que nous, de ce côté-ci, voudrions faire connaître fièrement partout dans le monde.

Je l'ai dit, il y a au Canada un très faible taux de condamnation pour passage de clandestins. Ce faible taux s'explique par de nombreux facteurs. La police et la GRC ont besoin d'outils pour faire face efficacement à la situation. Nous ne voyons pas ces outils dans le projet de loi. Il élude la question. Il s'agit de questions d'immigration, mais le gouvernement semble croire qu'il s'agit de questions de sécurité publique. Les conservateurs font de la politiciaille au détriment des réfugiés.

Nous pouvons parler des réfugiés en termes relativement généraux, mais ma circonscription compte des réfugiés qui veulent apporter une contribution à la société canadienne. Ils sont ici parce qu'ils ne pouvaient plus rester dans leur lieu d'origine et qu'ils ont dû fuir. Le Canada a toujours été un pays accueillant, offrant un soutien aux citoyens du monde qui sont terrorisés, brutalisés et abandonnés. C'est le genre de Canada auquel croit mon parti, et c'est pourquoi le NPD est si opposé au projet de loi.

• (1640)

M. Kyle Seeback (Brampton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, après avoir écouté les interventions des députés d'en face aujourd'hui, voilà que nous discutons des migrants en situation irrégulière. Nous ne débattons pas du tout du système d'octroi de l'asile. Le Canada dispose du système de détermination du statut de réfugié le plus généreux dans le monde. De fait, près d'un réfugié sur dix s'établit au Canada. Cette mesure législative ne changera rien à cela. Nous sommes aux prises avec des migrants en situation irrégulière et nous mettons actuellement en place un système afin de remédier à la situation.

Les députés d'en face tentent d'entacher la réputation du Canada sur la scène internationale en prétendant que nous manquons de compassion. Ils pratiquent une politique de la peur, et j'aimerais vraiment qu'ils cessent de le faire.

M. Andrew Cash: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député d'en face et je n'ai pas trouvé de question à lui poser. Je vais donc répondre à une question qu'il me semble avoir soulevée.

La réputation du gouvernement a déjà entaché la réputation du Canada. Le Canada a toujours fait preuve de compassion à l'égard des réfugiés. Or, je regrette de le dire, mais le NPD n'en voit pas la manifestation dans ce projet de loi.

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD): Monsieur le Président, je suis bien content de pouvoir poser ma question, étant donné que j'ai aussi suivi ces débats.

J'ai en main une liste d'organisations qui sont opposées au projet de loi C-4. Cette liste comprend quelque 80 organisations de la société civile de partout au pays qui s'occupent toutes de questions touchant l'immigration et les réfugiés, ainsi que des groupes de revendication, des groupes confessionnels et diverses personnes qui sont opposées à ce projet de loi.

Le député a-t-il eu vent d'une liste que les conservateurs auraient obtenue et qui pourrait démontrer un certain soutien pour ce projet de loi de la part d'organisations de la société civile et de personnes qui travaillent dans ce domaine? Nous pourrions ainsi arriver à un équilibre et voir que les conservateurs tendent effectivement l'oreille pour savoir ce que la société pense du projet de loi.

Voici la liste des organisations qui ne l'appuient pas. Le député connaît-il l'existence d'une autre liste qui démontrerait un soutien de la part des organisations de la société civile?

M. Andrew Cash: Monsieur le Président, nous ne réussissons pas à trouver le moindre groupe de la société civile qui appuie cette mesure législative. En fait, il y a à Toronto des groupes de défense et de revendication pour les réfugiés et les victimes de la traite de personnes, et aucun d'entre eux n'a été consulté pendant l'élaboration de ce projet de loi. J'aimerais que le gouvernement me dise pourquoi il en est ainsi.

M. Mark Strahl (Chilliwack—Fraser Canyon, PCC): Monsieur le Président, je peux dire aux députés d'en face qui appuie ce projet de loi. Il s'agit du Canadien moyen qui nous a demandé de prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre le passage de clandestins. C'est sur ce dossier que porte le projet de loi. Il ne porte pas sur le programme des réfugiés dans son ensemble qui a, d'ailleurs, sous la responsabilité du ministre et du gouvernement conservateur, accepté plus de réfugiés que dans toute l'histoire de notre pays.

J'écoute les discussions depuis quelques jours, qui ne semblent pas être axées sur les passeurs de clandestins. On parle d'enfants et de familles. Ces gens sont envoyés dans les cales de navires rouillés par des profiteurs. Nous voulons les décourager de faire appel à ces personnes, et lutter contre les passeurs de clandestins. Pourquoi l'opposition ne nous appuie-t-elle pas?

M. Andrew Cash: Monsieur le Président, nous n'allons pas nous joindre au député parce que le projet de loi ne réprime pas véritablement le passage de clandestins. Il ne fait rien pour dissuader des individus de s'adonner à la traite des personnes.

Par ailleurs, le réfugié d'aujourd'hui est le Canadien moyen de demain, et c'est à lui que nous devrions penser ici. Or, le projet de loi n'appuie pas ces personnes.

• (1645)

[Français]

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, je désire prendre la parole aujourd'hui pour démontrer mon opposition claire au projet de loi C-4 tel que proposé par le Parti conservateur.

J'abonde donc dans le même sens que mes collègues qui ont exposé de façon très rigoureuse, lors des discussions d'hier, les lacunes et les zones d'ombre graves que l'on retrouve dans ce projet de loi.

Sans vouloir reprendre tous les points qui ont été mentionnés hier, il s'avère clair aux yeux de la Chambre et aux yeux de tous les Canadiens et Canadiennes que le projet de loi C-4 porte atteinte de façon directe à plusieurs conventions internationales que le Canada a si fièrement ratifiées, comme la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative au statut des réfugiés en plus d'être en contradiction avec la Charte canadienne des droits et libertés.

Initiatives ministérielles

Concernant les droits des enfants réfugiés et migrants, rappelons que le Canada s'est engagé dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Les troisième et quatrième rapport du Canada ont fait état des principales mesures adoptées de janvier 1998 à décembre 2007 afin de favoriser la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Toujours en ce qui concerne ce rapport, le gouvernement du Canada doit aussi se souvenir qu'il a des comptes à rendre à beaucoup d'organisations non gouvernementales canadiennes et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui ont été invités à se prononcer sur les questions devant être traitées par ce dernier.

Le Canada devra donc justifier tout acte illégal ou qui ne respecte pas les conventions internationales ratifiées.

Concernant la protection des mineurs réfugiés, des mineurs séparés et des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile, il convient de souligner qu'en août 2006, le *Guide de traitement des demandes à l'étranger* utilisé par les agents canadiens de l'immigration dans le cadre du rétablissement des réfugiés a été mis à jour afin de comprendre une nouvelle politique sur la tutelle.

Ce « Protocole de tutelle » a établi des procédures visant à traiter les dossiers des enfants qui sont à la charge du demandeur principal et des mineurs parents par le sang, c'est-à-dire les mineurs séparés qui retrouvent au Canada une personne avec qui ils sont liés par le sang, mais qui n'est ni le père ni la mère.

Ce protocole reconnaît que les enfants sont particulièrement vulnérables et encourage un adulte qui est tuteur de fait ou qui est lié à un enfant par le sang à en obtenir la garde légale, et il veille à ce que les autorités compétentes surveillent étroitement le bien-être de ces enfants.

Ce protocole veille également à ce que les enfants réfugiés rétablis au Canada reçoivent des soins et la protection nécessaires à leur bien-être.

Toutes les recommandations de mineurs parents par le sang qui sont faites par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés doivent refléter l'intérêt supérieur de l'enfant, et toutes les décisions prises en vertu du Protocole de tutelle doivent tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

De plus, le protocole donne la possibilité à un enfant de s'exprimer sur la décision qui le concerne. En avril 2008, le gouvernement du Canada a mis à jour son manuel pour les personnes protégées: *Traitement des demandes de protection au Canada*, afin qu'il comprenne des lignes directrices tenant compte de l'âge et du sexe de l'enfant.

L'objectif de ces lignes directrices est de soutenir le traitement prioritaire des demandes des personnes vulnérables, notamment des enfants. Ces nouvelles lignes directrices répondent à des recommandations émises par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés selon laquelle le Canada devrait donner la priorité aux dossiers des personnes vulnérables.

On évite la détention des enfants le plus possible, qu'ils soient non accompagnés ou accompagnés. On tente toujours de trouver une autre solution en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Je tiens également à rappeler ci-dessous la réponse du gouvernement du Canada au Comité sénatorial permanent des droits de la personne:

L'Agence des services frontaliers du Canada et Citoyenneté et Immigration Canada ont mis en place des programmes et des politiques pour aider et protéger les enfants migrants vulnérables dans le cadre de leurs mandats respectifs. [...]

Dans ce contexte, réunir les familles dès que possible est une priorité du gouvernement du Canada et un élément clé du mandat de Citoyenneté et Immigration Canada. En ce qui a trait à la réunification des familles provenant de l'étranger, Citoyenneté et Immigration Canada tente de respecter son engagement à traiter la plupart des cas dans les six mois. Pour ce qui est des enfants réfugiés, on facilite le traitement simultané des demandes présentées par les membres de leurs familles qui habitent à différents endroits. En ce qui concerne la réinstallation des enfants mineurs admissibles provenant de l'étranger, un protocole de tutelle adopté en 2006 donne aux agents des visas et aux agents d'établissement des directives sur la façon de réinstaller [ces] enfants [...]

• (1650)

Lorsque des enfants non accompagnés, séparés de leur famille ou autrement vulnérables arrivent à un point d'entrée ou sont découverts au Canada, les agents des services frontaliers, qui sont formés pour porter une attention particulière aux enfants, renvoient ceux qui sont susceptibles d'être à risque à l'agence de protection de l'enfance pertinente de la province ou du territoire en question. Les agents des services frontaliers ont reçu des instructions et une formation sur le besoin d'être attentif aux facteurs tels que l'âge, le sexe, la culture et la situation générale des enfants [s'ils sont réfugiés ou non]. On ne peut placer un enfant sous garde qu'en dernier recours et, après sept jours de garde, il faut offrir aux enfants d'âge scolaire des activités éducatives et récréatives, ainsi que des services de counseling. [...]

Renvoyer un enfant non accompagné à son pays d'origine ou de nationalité consiste cependant en un processus complexe fondé sur les exigences de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. L'Agence des services frontaliers du Canada collabore étroitement avec [ces] agences [...]

Je vais rappeler également les prochaines étapes sur lesquelles le gouvernement du Canada s'est engagé auprès du Comité sénatorial permanent des droits de la personne.

Le gouvernement est reconnaissant de la préoccupation à l'égard des enfants dont a fait preuve le Comité sénatorial permanent des droits de la personne dans son rapport. Le Comité a fourni une orientation sur les prochaines étapes à suivre et a renforcé la détermination du gouvernement à mener des activités conjointes en vue de s'acquitter des obligations qui lui sont imposées par la Convention.

Pour préparer la réponse au rapport du Comité il a fallu collaborer avec l'ensemble du gouvernement fédéral, ce qui fait qu'on a de nouveau examiné les politiques et les programmes d'un point de vue axé sur le principe des intérêts supérieurs de l'enfant et sur la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. [...] Le gouvernement reconnaît que satisfaire aux besoins des enfants est un processus permanent qui nécessite de la détermination et de la diligence.

Le gouvernement n'abandonnera pas son projet de faire du Canada un milieu de vie plus favorable aux enfants et à leur famille. Alors, avec ce projet de loi C-4, est-on assurés que les enfants sont les grands bénéficiaires? Est-on assurés qu'on travaille toujours vers l'objectif de faire du Canada un milieu de vie plus favorable aux enfants et à leur famille? Est-on assurés que sont respectées les lois qui régissent le Canada et les conventions internationales ratifiées par solidarité?

Le gouvernement est en train de faire pointer du doigt le Canada en essayant de faire adopter des lois qui violent les droits de l'homme. De nombreux pays et organisations internationales nous regardent et seront au fait des décisions qui seront prises ici. Il faut faire attention de ne pas alimenter les vieux préjugés qui consistent à affliger les personnes étrangères de tous les maux et de tous les problèmes que peut rencontrer un pays, et cela uniquement dans le but de gagner des points auprès de certaines catégories d'électeurs.

Le Canada aura besoin d'alliés internationaux pour soutenir son économie et assurer sa croissance. Ce sont ces mêmes alliés qui scrutent nos faits et gestes et la façon dont nous traitons nos communautés. Pour illustrer mes propos, voici donc quelques extraits de recommandations d'Amnistie Internationale. Il est à noter que le projet de loi C-4 est une reprise du projet de loi C-49 qui a été présenté puis rejeté par cette Chambre.

Initiatives ministérielles

La réaction du gouvernement a soulevé de graves préoccupations en matière de droits humains lors de l'arrivée de deux navires remplis de migrants sri-lankais au large des côtes de la Colombie-Britannique : le *Ocean Lady* en octobre 2009 et le *Sun Sea* en août 2010. Des ministres fédéraux ont fait des remarques incendiaires concernant les passagers avant même que les bateaux n'atteignent le Canada, plus particulièrement sur les passagers du *Sun Sea*. Ces personnes ont été décrites comme des immigrants illégaux, des resquilleurs, des trafiquants, des menaces à la sécurité et ont été accusées de relations avec le terrorisme. On a rarement reconnu qu'elles pouvaient être des demandeurs d'asile. Pourtant, les 76 personnes arrivées à bord du *Ocean Lady* étaient admissibles au statut de réfugiés et en ont fait la demande.

[...] Les partis politiques fédéraux doivent s'engager à : ne pas présenter le projet de loi C-49 à nouveau après l'élection [c'est ce que demandait Amnistie internationale]; s'assurer que tous les efforts faits pour contrer le passage de clandestins ou la traite de personnes respectent les obligations du Canada en vertu du droit humain international et du droit des réfugiés.

● (1655)

[Traduction]

M. Mark Strahl (Chilliwack—Fraser Canyon, PCC): Monsieur le Président, au cours de son exposé, la députée a beaucoup parlé des personnes vulnérables. Comme nous le savons, des milliers de personnes meurent chaque année en ayant recours aux services de passeurs de clandestins. Par conséquent, on peut dire que quiconque utilise ces services est une personne vulnérable.

Ce projet de loi aurait pour effet non seulement d'alourdir les peines imposées aux passeurs, mais aussi de dissuader les personnes qui pourraient être tentées d'avoir recours aux services de passeurs pour entrer au Canada. En gros, ce projet de loi permettrait de protéger les personnes vulnérables en les dissuadant de venir au Canada en utilisant des moyens dangereux. Pourquoi le NPD ne souscrit-il pas à cet objectif?

[Français]

Mme Anne-Marie Day: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il existe des lois au Canada, dont une loi qui punit les passeurs, notamment par une peine d'emprisonnement à vie. Donc, le projet de loi C-4 est un faux projet de loi. On parle de réfugiés et de protection des enfants de ce côté-ci de la Chambre parce que ce projet de loi masque le fait qu'il y a déjà une loi qui punit les passeurs. Il n'est donc pas nécessaire d'en créer une autre. Il s'agit de prendre les moyens pour les emprisonner.

M. Alain Giguère (Marc-Aurèle-Fortin, NPD): Monsieur le Président, je remercie la députée de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles de nous avoir donné un si bel exemple de recherche fouillée et détaillée. Peut-elle nous donner le nom de quelques-unes des organisations qui ont participé aux troisième et quatrième rapports de la Convention relative aux droits de l'enfant et qui ont travaillé avec le gouvernement?

Mme Anne-Marie Day: Monsieur le Président, je remercie mon confrère de sa question. UNICEF Canada, que l'on connaît tous, est l'un des organismes qui ont participé à ces rapports. Il y a aussi le Conseil d'adoption du Canada, l'Alliance nationale pour l'enfance et la jeunesse, le Conseil canadien pour la santé et la vie active au travail, ainsi que plusieurs autres.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié les commentaires de ma collègue. Plus tôt, nous avons vu comment les conservateurs comprennent ce projet de loi. Un député conservateur a dit que cela découragera les gens dans des situations de violation des droits humains, dans des situations de guerre. Ces personnes qui essaient de sauver leur vie, celle de leurs enfants et de leur famille seront découragées en voyant ce projet de loi. Elles ne viendront pas, elles ne s'échapperont pas d'une situation où elles risquent d'être tuées parce que les conservateurs ont présenté ce projet de loi.

Ce débat n'est-il pas absurde, tout comme les commentaires des députés conservateurs qui ne semblent même pas comprendre la portée de ce projet de loi qu'ils ont présenté à la Chambre?

Mme Anne-Marie Day: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de Burnaby—New Westminster. Effectivement, on a l'impression que les gens qui ont présenté ce projet de loi ne le comprennent pas. Actuellement, on crée des centres de détention. Au Canada, il existe trois centres où l'on incarcère déjà les réfugiés qui sont en attente. Les enfants et les mères sont séparés des pères. Cette situation existe déjà. Il y a un coût social. Combien tout cela va-t-il coûter? Combien de centres de ce genre va-t-on créer?

Dans le passé, les immigrants sont venus à Grosse-Île, près de Québec. Placer tous les immigrants et les réfugiés dans des camps en attendant de pouvoir les intégrer à la société parce qu'ils n'ont pas de papiers d'identité et de passeports est une façon de faire totalement dépassée. Lors des vagues migratoires au pays, cela a été un échec. C'est ce qui s'est passé à Grosse-Île et près de New York, aux États-Unis. Mettre les gens dans de tels camps n'est pas une bonne façon de faire.

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur d'être le porte-parole en matière d'immigration et de citoyenneté pour l'opposition officielle quand ce projet de loi a été présenté la première fois en tant que projet de loi C-49. C'était un très mauvais projet de loi à ce moment-là, et je suis très déçu de voir que le gouvernement le présente à nouveau dans la même forme, sous le nom de projet de loi C-4. On est encore en train de discuter de ce projet de loi qui ne fonctionne pas.

● (1700)

[Traduction]

C'est un peu comme dans le film *Le Jour de la marmotte*. Nous sommes encore en train de discuter de cette question. Cependant, je vais tenter de présenter les choses très simplement pour que les ministériels puissent comprendre pourquoi il s'agit d'un très mauvais projet de loi.

Une voix: Oui, c'est ce que vous devriez faire.

Une voix: Vous devriez être très compréhensif.

M. Justin Trudeau: Premièrement, ce projet de loi est illégal. Deuxièmement, ce projet de loi est inefficace. Troisièmement, ce projet de loi est...

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre. Je suis certain que les députés sont intéressés à savoir ce que le député de Papineau a à dire.

Le député de Papineau a la parole.

M. Justin Trudeau: Monsieur le Président, comme je le disais, ce projet de loi est illégal, et à la base, il est motivé par des principes idéologiques.

Pourquoi est-il illégal? Selon la Charte canadienne des droits et libertés, chacun a droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraires. Dans un jugement rendu il y a quelques années, la Cour suprême a fixé à 120 le nombre maximal de jours pendant lesquels une personne peut être incarcérée sans avoir recours à la justice. Cette mesure législative propose une période de détention obligatoire d'un an. Que cela plaise ou non aux conservateurs, la Charte des droits et libertés vise toute personne qui se trouve sur le territoire canadien, et non uniquement les citoyens canadiens.

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi contrevient également à nos obligations à l'égard des Nations Unies en tant que pays signataire de la Convention des Nations Unies sur le statut des réfugiés, qui exige que les États contractants facilitent, dans toute la mesure possible, l'intégration des réfugiés à la vie dans notre pays et à notre société en tant que citoyens.

Le fait d'imposer une limite arbitraire de cinq ans d'attente à toute personne qui veut demander la résidence permanente va à l'encontre de l'esprit et de la lettre de nos responsabilités découlant de la convention des Nations Unies.

Ce projet de loi ne résistera pas aux contestations judiciaires qui ne peuvent manquer de venir. Dans ce cas-là, qu'essaie-t-on de prouver? Les conservateurs n'ont pas cessé de répéter qu'il aurait un effet dissuasif. Il empêchera des gens vulnérables de prendre les risques qui, nous le savons tous, sont associés au fait d'embarquer à bord d'un rafiôt pour traverser l'océan.

Le problème, c'est que les mesures dissuasives que nous proposons, qu'il s'agisse de courir le risque de passer une année en détention ou d'attendre cinq ans avant d'obtenir la résidence permanente, suffisent à décourager des réfugiés légitimes de venir au Canada.

Je rappelle à la Chambre que pour être considéré comme un réfugié légitime, une personne doit fuir un État ou un pays qui ne lui offre aucune protection contre la persécution, la torture et la mort. La vie du réfugié et de sa famille doit être en danger et il ne doit pas exister de réseau de soutien ou d'infrastructure permettant de les protéger de la mort ou de la torture.

Les réfugiés sont prêts à prendre le risque de passer un peu plus de temps en prison au Canada, où ils ne seront pas persécutés, torturés ou tués. En outre, même si cela va à l'encontre des lois et des principes canadiens, le fait qu'ils ne pourront peut-être pas faire venir leur famille au pays avant cinq ans n'est pas un facteur suffisamment dissuasif.

Le projet de loi ne fonctionne pas. Il n'empêchera pas les demandeurs légitimes du statut de réfugiés de prendre des risques pour venir au Canada.

En outre, le fait d'imposer des peines minimales obligatoires de 10 ans et des pénalités plus sévères aux passeurs de clandestins qui risquent déjà de se voir imposer une peine d'emprisonnement à vie et des amendes de plusieurs millions de dollars ne nuira pas vraiment à cette industrie qui rapporte des milliards de dollars.

Si ce projet de loi est illégal et inefficace, il faut alors se demander pourquoi il a été élaboré et présenté.

Le ministre se plaît à donner l'exemple des Tamouls vivant dans le Sud de l'Inde qui décident de demander le statut de réfugié parce qu'ils ont entendu dire qu'ils pouvaient recevoir des revenus mensuels au Canada et qu'ils trouvent l'idée merveilleuse.

Mais dans les faits, ce projet de loi ne s'applique pas aux migrants économiques. Si des réfugiés viennent ici pour améliorer leur sort, ils ne sont pas considérés comme des réfugiés. Ils seront soumis à une procédure d'évaluation, puis renvoyés dans leur pays. La procédure visant les réfugiés ne permet pas à qui que ce soit de faire du resquillage.

Le projet de loi découragera peut-être les migrants économiques qui songent à monter à bord d'un bateau qui prend l'eau pour traverser l'océan. C'est bien beau, mais nous disposons déjà d'une procédure. Il y a deux ans, tous les partis ont convenu d'adopter le projet de loi C-11 afin d'améliorer la façon dont nous traitons les demandes du statut de réfugié et d'accélérer le renvoi des personnes

dont la demande a été rejetée. Il s'agit là d'une mesure dissuasive beaucoup plus efficace.

● (1705)

En réalité, ce projet de loi punit des gens qui, du fait qu'ils ont été reconnus comme réfugiés, sont, par définition, parmi les plus vulnérables de la planète.

Pourquoi ce projet de loi, qui est à la fois illégal et inefficace? C'est une affaire d'idéologie. On veut aviver le sentiment anti-immigration. On veut que les gens pensent, chaque fois que le terme « resquilleurs » est employé, que la raison pour laquelle une famille de néo-Canadiens ne peut pas parrainer un époux ou une épouse ou des parents pour qu'ils puissent venir ici en moins de 10 ou 12 ans est qu'il y a des bateaux de resquilleurs qui s'amènent. C'est de l'information trompeuse que présente ainsi le gouvernement.

Il n'y a pas de file d'attente pour les réfugiés. Nous avons un processus pour les réfugiés. Quiconque arrive ici, que ce soit par bateau, à bicyclette, en avion ou en se faufilant à la frontière, est évalué dans le cadre d'un processus. L'idée que l'évaluation des 500 immigrants qui sont arrivés dans deux bateaux au cours des dernières années paralyse tout le système ne tient pas compte du fait que nous avons accepté 280 000 immigrants dans le cadre de notre processus d'immigration, l'année dernière. Chaque année, nous acceptons en moyenne quelque 250 000 à 260 000 immigrants. Chaque année, nous acceptons entre 15 000 et 20 000 réfugiés. Par rapport à ces chiffres, 500, c'est bien peu. Donc, de dire que le système est paralysé en raison de l'arrivée de ces bateaux qui nous font obstacle et nous coûtent cher est pour le moins malhonnête, mais aussi dangereux pour l'image du Canada ici et à l'étranger.

Notre pays a commis des erreurs par le passé, en renvoyant des navires comme le *St. Louis* et le *Komagata Maru*. Notre pays a commis des erreurs en se pliant à l'opinion populaire et en internant des Canadiens d'origine japonaise et des Italiens et d'autres durant la Seconde Guerre mondiale.

Nous sommes censés avoir appris de nos façons de faire et de nos erreurs. Nous sommes censés être capables de dire que nous ne le referons plus, que nous ne commettrons pas ces erreurs. Pourtant, cette mesure législative tombe dans la basse démagogie en exploitant la peur des réfugiés et des autres et est un déni du genre de Canada que nous nous sommes efforcés de bâtir au fil des décennies et des générations.

[Français]

Le Canada est un pays de droit et de justice qui se veut un havre de paix et de possibilités pour tout le monde à travers la planète. Dès qu'on commence à fermer nos portes et à tourner le dos aux plus vulnérables du monde, ce n'est plus le Canada dans lequel nous croyons tous.

[Traduction]

M. Chris Alexander (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Le député pourrait-il éclairer notre lanterne, monsieur le Président? Pourquoi pense-t-il que les passeurs de clandestins sont légitimes, qu'ils font partie intégrante de notre système d'examen des demandes de réfugiés?

Il n'a pas offert, dans son discours, de solution efficace au problème qui, d'ailleurs, n'existait pas quand les bateaux sont arrivés du Vietnam à la fin des années 1970. Ce problème n'existait pas durant la Deuxième Guerre mondiale, quand le gouvernement libéral a commis une erreur au sujet des réfugiés juifs. Il existe aujourd'hui.

Initiatives ministérielles

Pourquoi le député et son parti ont-ils voté en faveur de mesures de dissuasion à l'égard des terroristes, des trafiquants de drogues et d'autres élément du crime organisé international, mais pas des passeurs de clandestins, qui ne sont pas un élément légitime du processus de détermination du statut de réfugié au Canada et qui seraient dissuadés par l'adoption de ce projet de loi, dont l'entière mise en oeuvre mettrait entièrement fin au problème? Pourrait-il répondre à cette question?

• (1710)

M. Justin Trudeau: Monsieur le Président, je demanderais au secrétaire parlementaire de lire à nouveau le projet de loi; il constatera qu'il contient très peu de mesures pour lutter contre les passeurs de clandestins. Nous aimerions beaucoup réprimer les passeurs de clandestins; nous aimerions beaucoup que la mesure en question nous permette de le faire.

Si le secrétaire parlementaire est curieux, je peux lui donner trois façons de s'y prendre.

Premièrement, nous devrions travailler avec les pays de transit comme la Thaïlande afin de poursuivre et d'arrêter les gangs responsables du passage de clandestins. Le fait est que, quand le ministre a annoncé que 100 arrestations avaient été faites en Thaïlande, ce sont des demandeurs d'asile et non des passeurs qui ont été arrêtés. Encore une fois, le gouvernement semble s'intéresser davantage aux réfugiés.

Nous devrions également travailler avec les pays de transit en vue d'accepter les réfugiés.

De surcroît, nous devrions travailler avec les pays d'origine pour contribuer à l'amélioration de leur situation.

Le projet de loi en question n'accomplit aucune de ces choses.

[Français]

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de Papineau pour son discours.

J'aimerais lui demander s'il peut développer l'idée qu'il a émise selon laquelle ce projet de loi est axé sur une idéologie, et quel effet ce genre d'idéologie peut avoir sur notre société.

M. Justin Trudeau: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question.

Effectivement, ça fait partie de l'idéologie « dur face à la criminalité » et « *tough on crime* », comme disait M. Duceppe lorsqu'il était ici.

Les conservateurs trouvent des façons de convaincre les gens qu'ils sont vraiment féroces en matière de crime, comme on l'a vu aujourd'hui dans leur projet de loi omnibus sur le crime qui impose des mesures très visiblement féroces mais qui n'aurait aucun effet positif sur un pays où le taux de criminalité est déjà à la baisse. C'est leur idéologie de se dire féroces à l'égard des trafiquants, mais ils déposent un projet de loi qui ne les cible pas et qui vise plutôt les réfugiés eux-mêmes.

C'est la victoire de l'idéologie et de l'image sur la substance.

[Traduction]

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Papineau de ses observations portant sur le projet de loi C-4 et sur le fait que punir des réfugiés vulnérables sera inefficace, illégal et inhumain. Le député a indiqué que le réfugié devrait attendre cinq ans avant de pouvoir demander le statut de résident permanent. Sans compter que le projet de loi

prévoit la possibilité de refuser la résidence permanente en raison de changements dans la situation du pays d'origine.

Le député pourrait-il nous expliquer quelles répercussions aura sur le tissu social et sur l'économie du Canada le fait de laisser dans les limbes, pendant des années, des réfugiés qui sont considérés comme de véritables réfugiés, mais qui sont dans l'impossibilité de savoir si leur demande de résidence permanente sera accueillie?

M. Justin Trudeau: Le Canada a été bâti par des gens qui voulaient une meilleure qualité de vie pour leur famille et pour eux-mêmes et qui tentaient de bâtir leur avenir. Nos ancêtres, s'ils ne sont pas autochtones, sont venus de partout dans le monde, ici, dans ce pays, pour améliorer leur sort. Dire à une personne qu'elle a le statut de réfugié, que son pays d'origine est jugé défaillant et inapte à la défendre contre la persécution ou à protéger sa vie, qu'elle peut rester au Canada et commencer à y construire sa vie, mais qu'il se peut que dans quelques années, si les choses s'améliorent, elle ait à retourner là-bas, ce n'est pas ainsi qu'on bâtit un pays fort. Laisser planer pareille incertitude est une autre lacune du projet de loi.

• (1715)

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole depuis le début de la session, je veux vous souhaiter, ainsi qu'à tous mes collègues, un bon retour à la Chambre. C'est bon de revoir tout le monde, et j'envisage avec bonheur les discussions passionnées que susciteront les débats futurs.

Je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-4 ou, selon le nom que lui a donné le gouvernement conservateur, sur la Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien.

En lisant le projet de loi, je dois dire que j'avais une étrange impression de déjà-vu. Le titre du projet de loi me faisait penser à ces films dont le titre n'a rien à voir avec le scénario. Ce titre semble sorti de nulle part, et il est même trompeur. Il porte à croire qu'il s'agit d'une mesure qui fait précisément ce que le titre annonce, soit empêcher les passeurs d'abuser des largesses du système d'immigration du Canada. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Dans son libellé actuel, le projet de loi rate la cible. Il s'en prend carrément aux victimes des passeurs de clandestins, à des gens pauvres et vulnérables qui cherchent désespérément à améliorer leur vie et à échapper aux horreurs de l'oppression, de la pauvreté, de la discrimination et de dangers mortels. Les députés du NPD ne croient pas que la solution à ce problème, ni à nul autre problème, soit de punir la victime.

Dans son libellé actuel, le projet de loi créerait deux catégories distinctes de demandeurs du statut de réfugié. En soi, il est discriminatoire, et c'est clairement une violation du droit à l'égalité prévu dans la Charte et dans la Convention relative au statut des réfugiés. Mais rien de tout cela ne semble inquiéter le gouvernement jusqu'à maintenant.

Permettez-moi de faire part d'autres réserves que je nourris sur le projet de loi, dans sa forme actuelle.

Nous voyons que, selon les dispositions proposées, les étrangers désignés ne pourraient pas demander la résidence permanente avant cinq ans. En outre, si la personne ne respecte pas les conditions ou l'obligation de se rapporter, cette suspension de cinq ans pourrait être prolongée d'un an.

Initiatives ministérielles

Cette règle s'appliquerait tant aux personnes acceptées comme réfugiés qu'à celles qui ont été refusées ou qui n'ont jamais présenté de demande. La pire conséquence pour les réfugiés acceptés, c'est que cette règle retarderait d'autant la réunification avec le conjoint et les enfants demeurés à l'étranger. Ces familles ont déjà beaucoup souffert, mais le gouvernement semble déterminé à augmenter leurs souffrances.

Au Nouveau Parti démocratique, nous savons depuis longtemps que la réunification des familles n'est pas une grande préoccupation du gouvernement conservateur, mais cette mesure est une manifestation de plus de l'absence d'empathie de sa part.

[Français]

Les conservateurs affirment que ce projet de loi permettra de réduire l'ampleur du trafic des êtres humains, mais en réalité, le projet de loi dans son état actuel concentre trop de pouvoirs dans les mains du ministre de l'Immigration et pénalise injustement les réfugiés. Le NPD souhaite au contraire punir directement les criminels, c'est-à-dire les trafiquants et les passeurs. Tel qu'il est actuellement, le projet de loi punit plutôt les réfugiés légitimes et les personnes qui tentent de les aider. Le processus proposé n'est pas clair, peut être arbitraire et, en bout de ligne, extrêmement discriminatoire.

[Traduction]

Il y a quelques mois à peine, le Parlement a adopté une mesure législative forte et équilibrée sur les réfugiés. Il s'agit maintenant d'améliorer les mesures d'application. Au lieu de se livrer à des manoeuvres politiques et de se concentrer sur les séances photos, les conservateurs devraient s'occuper de faire appliquer les lois contre le passage de clandestins que nous avons déjà et qui donnent à la GRC les ressources nécessaires pour s'acquitter de cette tâche.

Cette mesure législative n'est ni plus ni moins qu'une manoeuvre politique. Comme je commence à connaître un certain nombre de mes collègues de partout dans notre grand pays, qui militent sous la bannière de différents partis, c'est avec passablement d'assurance que j'affirme que bon nombre d'entre eux sont les descendants de gens qui ont fui la persécution et les conflits ailleurs dans le monde ou qui les ont fui eux-mêmes.

À l'époque coloniale, bon nombre des Anglais et Français venus dans cette partie septentrionale de l'Amérique du Nord souhaitaient échapper à la tyrannie et à la persécution et avoir une vie meilleure que dans leur pays d'origine. Ces nouveaux arrivants ainsi que bon nombre de Premières nations sont devenus les peuples fondateurs du Canada d'aujourd'hui.

Le Canada n'est pas toujours parfait mais il est perçu dans le monde comme un modèle d'espoir. Voilà précisément pourquoi tant de personnes sont prêtes à risquer leur vie pour arriver au Canada, ce qui doit retenir notre attention. Ce n'est pas en sévissant contre les réfugiés qui recourent à des moyens si désespérés pour arriver sur nos côtes que le gouvernement dissuadera des gens de venir chez nous. Notre pays continuera d'attirer des gens de partout dans le monde parce qu'il est un modèle de réussite. Tant que nous demeurerons une nation prospère faisant preuve de compassion, des étrangers souhaiteront venir s'établir sur notre territoire.

Au lieu de sévir contre des réfugiés, il vaudrait mieux cibler les individus qui cherchent à profiter de leur désespoir. Il faut également se rappeler que ce projet de loi s'intitule Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien.

Mes collègues néo-démocrates et moi exhortons le gouvernement à respecter le titre de ce projet de loi et à cibler les passeurs de

clandestins plutôt qu'à pénaliser des réfugiés qui cherchent simplement ce que tant de générations de Canadiens qui nous ont précédés sont venus chercher au Canada, en l'occurrence une vie meilleure et un avenir pour leurs enfants et leur famille.

• (1720)

[Français]

Ce projet de loi prévoit que les demandeurs désignés, y compris les enfants, seront obligatoirement détenus à leur arrivée ou au moment de leur désignation. Des enfants! En détention! En quoi détenir des enfants règle-t-il les choses?

D'autre part, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada ne procédera pas à la révision de leur détention pendant une période d'un an. Leur remise en liberté est uniquement possible s'il est établi que ces personnes sont des réfugiés. La commission ordonne leur remise en liberté après un an, et même là, elle ne peut relâcher ces personnes si le gouvernement est d'avis que leur identité n'a pas été établie ou si le ministre juge qu'il existe des circonstances exceptionnelles.

À mon avis, c'est une violation manifeste de la Charte. On sait que la Cour suprême du Canada a déjà annulé les détentions obligatoires sans examen de certificat de sécurité. Ces dispositions donneront lieu à des détentions indéfinies en fonction de l'identité sans possibilité de remise en liberté avant que le ministre décide que l'identité est établie. La détention arbitraire est aussi une grave violation des traités internationaux. On demande donc à ce gouvernement de laisser tomber ce projet de loi.

[Traduction]

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, mon collègue a raison de dire que ce projet de loi ne parviendra pas à décourager les gens de tenter le voyage vers le Canada en partie à cause du caractère majestueux de notre pays. Il y a aussi le fait que plusieurs endroits de notre monde sont ravagés par la guerre, la pauvreté, la violence, la corruption et l'absence de protection pour les personnes les plus vulnérables. Voilà une autre raison qui poussera les gens à vouloir venir au Canada, et une autre raison pour laquelle le projet de loi ne pourra pas les empêcher.

Mon collègue pourrait-il parler de la réunification des familles et nous dire si le projet de loi permettrait de créer, ici, un climat où la réunification des enfants avec leurs parents se ferait de façon plus douce, rapide et efficiente?

[Français]

M. Romeo Saganash: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question très pertinente.

Je pense que ce serait un des problèmes. On a mentionné plus tôt, lors du débat, que ce sera un des problèmes fondamentaux de ce projet de loi. Ne pas empêcher la réunification des familles est un élément absolument essentiel qui doit refléter la générosité de ce pays. Cessons d'avoir peur des immigrants, cessons d'avoir peur des autres. On sait qu'on a toujours eu peur des autres. Des citoyens canadiens ont même peur de certains autres citoyens canadiens s'ils sont vus en photo, par exemple sur Facebook, avec un leader d'un autre parti que le leur.

Cette tendance est inquiétante. Il faut vraiment commencer à s'éloigner de ce genre d'approche dans ce pays qui s'appelle le Canada car il ne mérite pas cette réputation.

Initiatives ministérielles

• (1725)

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours.

On se pose certaines questions de ce côté-ci de la Chambre. On a maintenant une situation où quelqu'un qui est très riche peut appliquer en vertu d'un processus que les conservateurs ont mis de l'avant qui est soit-disant pour la classe entrepreneuriale. Ainsi, quelqu'un qui est riche peut venir au Canada, mais quelqu'un qui est pauvre, qui vit des situations de violation des droits humains, des situations de difficultés énormes, ne le peut pas. Je voulais voir avec mon collègue s'il pense que la façon dont ce gouvernement conservateur envisage tout le système d'immigration et la question des réfugiés est équitable.

M. Romeo Saganash: Monsieur le Président, je remercie grandement mon collègue de sa question.

Une des choses qu'on ne semble pas réaliser de l'autre côté de la Chambre, c'est le fait que nous avons déjà des institutions démocratiques en ce pays qui traitent des situations qui les préoccupent à l'heure actuelle. Des institutions répondent à leurs préoccupations, alors pourquoi, par ce projet de loi, s'en prendre à des pauvres et à des victimes vulnérables? C'est ce qui est le plus inquiétant.

Il y a un concept dans ce pays qui s'appelle la primauté du droit et ce projet de loi semble s'éloigner même de cela. Les obligations internationales du Canada sont évidemment très claires. Suite à la signature de la Convention sur le statut des réfugiés, les obligations du Canada sont claires. La Charte des Nations Unies — et aux dernières nouvelles, le Canada était signataire de la Charte des Nations Unies — demande au Canada de respecter tous les droits humains de tous et de chacun. Ce projet de loi, encore une fois, s'éloigne de ce grand principe de droit international.

[Traduction]

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le Président, je souhaite commencer mon commentaire sur le projet de loi C-4 en démentant avec vigueur les allégations que les députés d'en face répètent à ceux qui écoutent ce débat.

Je sais que beaucoup de Canadiens sont très préoccupés par ce projet de loi et qu'ils craignent le rejet de valeurs qui leur sont chères, le non-respect de nos obligations en vertu des traités que nous avons signés ainsi qu'une foule d'autres choses que certains de mes collègues ont mentionnées à la Chambre toute la journée.

Or, les conservateurs continuent de prétendre que le nombre de réfugiés acceptés au Canada a augmenté d'une façon ou d'une autre.

Quiconque écoute ce débat peut consulter le site Web de CIC — rappelons qu'il s'agit d'un site du gouvernement fédéral — pour obtenir les chiffres réels. Lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, 32 500 visas ont été délivrés à des réfugiés en 2006. Quelques années plus tard, en 2010, ce nombre est passé à 24 500. Les gens peuvent vérifier ces données eux-mêmes sur le site Web. Peut-être qu'en ce moment même, certains conservateurs s'efforcent de modifier ces données, mais j'espère bien qu'ils n'en feront rien. Nous pouvons donc constater que, sous le règne des conservateurs, le nombre de réfugiés acceptés au Canada a constamment diminué.

L'une des valeurs fondamentales que partagent les Canadiens est la conviction que les gens vivant à un endroit où les droits de la personne sont violés ou dans une zone de guerre devraient avoir la possibilité de demander le statut de réfugié et de venir au Canada. Cependant, comme le démontrent les statistiques publiées par le gouvernement dans son propre site Web, les conservateurs ont agi

systématiquement à l'encontre de cette valeur au cours des cinq dernières années. Ils ont fermé les portes. Ils ont fait savoir aux réfugiés qu'ils ne pouvaient pas venir au Canada.

Sachant que les conservateurs s'efforcent déjà de fermer les portes du pays aux gens qui vivent, quelque part dans le monde, une situation de violence extrême et de grandes difficultés, on comprend aisément que les mêmes conservateurs veuillent présenter un projet de loi draconien pour punir les réfugiés qui réussissent à atteindre nos rivages.

Comme on le sait, les gens qui sont arrivés en Colombie-Britannique à bord du *Sun Sea* et de l'*Ocean Lady*, après avoir risqué leur vie en traversant l'océan Pacifique, ont été immédiatement mis à l'ombre. Ils ont été emprisonnés et placés dans des camps de détention. En tant que parlementaire, j'ai pu leur rendre visite et voir les conditions de vie réservées aux hommes, femmes, enfants et familles ayant fui le Sri Lanka, où, dans le Nord, des violations des droits de la personne sont systématiquement commises.

Ces violations ont fait l'objet d'abondants rapports de la part des organisations internationales. Même si Human Rights Watch et Amnistie Internationale n'ont pas été admises sur le territoire du Sri Lanka, ces deux organisations ont décrit à plusieurs reprises des violations des droits de la personne qui ont lieu dans ce pays. Dans le Nord du Sri Lanka, des gens subissent de sérieuses agressions et des agressions sexuelles. Des personnes disparaissent. D'autres sont emprisonnées sans procès.

Évidemment, quiconque parmi nous aurait à vivre dans une pareille situation s'inquiéterait du bien-être et de la santé de sa famille. Nous nous efforcerions par tous les moyens de nous sortir de cette situation. Que ce soit dans cette enceinte ou ailleurs au pays, aucun Canadien n'oserait dire que, si sa famille était menacée, il ne chercherait pas à la soustraire au danger.

Ces réfugiés se sont embarqués dans un bateau qui prenait l'eau, avec très peu de nourriture et d'eau potable. Ils ont mis des semaines à traverser l'océan Pacifique pour arriver au Canada. Ils sont venus au Canada pour une seule raison: se mettre en sécurité.

Le projet de loi aurait pour effet d'indiquer à ces réfugiés qu'après que les conservateurs eurent fermé les portes au cours des cinq dernières années, comme on a pu le constater, ceux qui viendront au Canada à l'avenir pour trouver la sécurité seront jetés en prison pour longtemps.

• (1730)

Ce sont là les mesures draconiennes qui répudient complètement les valeurs fondamentales canadiennes. Il n'y a pas de processus ni de file d'attente. Les conservateurs ont fermé les portes, comme le démontrent les chiffres que les conservateurs ont affiché sur leur site Web. Femmes, hommes et enfants qui viennent au Canada seront emprisonnés, non pas pour vérifier leur identité, ce qui pourrait être considéré une procédure normale, mais pour les punir.

Les conservateurs disent que le projet de loi vise à sévir contre le passage de clandestins. Le projet de loi sévit contre les réfugiés. Il impose des sanctions aux réfugiés qui arrivent au pays avec les moyens qu'ils ont, les maigres économies qu'ils ont pu emporter avec eux, et ce malgré les violations des droits de la personne et les menaces à leur endroit et à l'endroit de leurs familles. Ils parviennent à entrer au Canada et les conservateurs décident qu'ils seront sévèrement punis. Ce n'est là qu'un des aspects du projet de loi qui préoccupe les néo-démocrates et qui explique pourquoi nous prenons la parole à la Chambre pour nous élever contre ce que le gouvernement conservateur tente de faire.

Initiatives ministérielles

Un autre aspect est le fait que le projet de loi permet essentiellement au ministre de déterminer en tout temps ce qu'il considère être un dossier politique. Au cours des dernières années, les conservateurs se sont systématiquement livrés à des jeux politiques de toutes sortes. Ils semblent se plaire à diviser les Canadiens, francophones et anglophones, gens de l'Ouest, Québécois et habitants de la région de l'Atlantique, et néo-Canadiens et ceux qui vivent au pays, comme ma famille, depuis de nombreuses générations.

Nous avons vu les conservateurs faire ce que j'estime être de la politique de la pire espèce avec les réfugiés qui ne cherchent qu'à protéger leurs familles et à trouver refuge dans un endroit sûr. Tout ce qu'ils essaient de faire, c'est de commencer une nouvelle vie au Canada à l'abri du danger. Tout ce qu'ils demandent, c'est d'être en sécurité, de cesser de vivre sous la menace constante de violence, sans le sentiment perpétuel et imprévisible qu'un membre de leur famille soit jeté en prison de façon arbitraire et sans procès ou qu'un de leur proche soit agressé ou violé ou qu'il disparaisse tout simplement. Ce sont les réalités auxquelles les gens sont confrontés dans cette région. Bien que les observateurs qui s'assurent du respect des droits de la personne ne soient pas autorisés à se rendre dans la région, les témoignages indiquent clairement que des violations des droits de la personne continuent de s'y produire, et tout le monde devrait en être informé.

Les réfugiés sont prêts à tout pour venir au Canada. Ils embarquent dans des bateaux dangereux, avec très peu de nourriture et d'eau. Ils traversent l'océan Pacifique à bord de ces bateaux, mettant en danger leur vie. À leur arrivée sur nos rivages, voici qu'un ministre, influencé surtout par des facteurs politiques, décide de leur sort: soit qu'ils seront jetés en prison, soit qu'ils devront payer des amendes immenses avec le peu de ressources qu'il leur reste. C'est là le deuxième point. On parle ici non seulement d'une loi draconienne, mais aussi d'une attribution de pleins pouvoirs à un ministre qui est intervenu à maintes reprises dans le système d'immigration à des fins politiques.

Le système d'immigration est censé être un processus sacro-saint. Il est censé être jugé par un système de valeurs que la vaste majorité des Canadiens appuient. Au lieu de cela, nous voyons le gouvernement utiliser ces pouvoirs dans le seul but de faire avancer les intérêts du Parti conservateur. Voilà une autre raison pour laquelle le projet de loi nous inquiète. Plusieurs députés néo-démocrates ont expliqué très clairement pourquoi cela les inquiète.

La troisième question que je tiens à soulever dans le temps qui me reste, c'est la violation des traités internationaux que le Canada a signés. À ce titre, je vais citer, comme bon nombre de mes collègues l'ont fait, la Convention relative au statut des réfugiés des Nations Unies.

• (1735)

Voici un extrait de l'article 31: « Les États contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales [...] aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée... ».

C'est un mauvais projet de loi, c'est un projet de loi politique et c'est un projet de loi draconien. Voilà pourquoi les néo-démocrates se portent à la défense des valeurs canadiennes et s'opposent au projet de loi C-4.

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Madame la Présidente, je crois que ce projet de loi s'inscrit dans un effort concerté pour continuer à réduire le nombre d'immigrants et de réfugiés qui viennent au Canada. Pourrait-il nous dire s'il croit que

ce projet de loi vise à punir les passeurs ou s'il vise en réalité à dissuader les gens de venir au Canada, en les punissant d'essayer de venir ici?

M. Peter Julian: Madame la Présidente, lorsque nous consultons les sites web des conservateurs, sur lesquels ils parlent de fermer la porte et disent avoir réduit de 24 p. 100 le nombre de réfugiés acceptés en cinq ans, il est très clair que c'est là leur intention.

Comme mon collègue le sait, cela s'inscrit dans l'orientation générale adoptée par le gouvernement. Les conservateurs n'ont pas tardé à retourner leur veste depuis qu'ils ont obtenu la majorité des sièges en mai.

Nous voyons très clairement un revirement dans notre système d'immigration, moins axé sur la réunification des familles et sur l'admission de réfugiés, et davantage axé sur l'admission de travailleurs étrangers temporaires, qui ne possèdent aucun droit au Canada, qui sont souvent exploités et qui sont renvoyés chez eux une fois leur contrat terminé. Ce n'est pas le système d'immigration que nous voulons voir de ce côté-ci de la Chambre.

M. Chris Alexander (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Madame la Présidente, le député d'en face a pris plusieurs détours, dont un par le Sri Lanka. Il a, semble-t-il, laissé entendre que le projet de loi était relié à la politique du gouvernement là-bas. Le gouvernement a réagi de maintes façons et a pris un grand nombre de mesures face à la triste situation qui sévit là-bas, surtout celle des réfugiés tamouls, qui souffrent du conflit depuis des années, voire des décennies.

Le député d'en face ne serait-il pas d'accord pour dire que d'être complaisants à l'endroit des passeurs de clandestins qui ont amené deux bateaux au large de la Colombie-Britannique ne fera rien pour améliorer la situation des Tamouls au Sri Lanka ou dans d'autres pays où ils ont trouvé refuge, et qu'au contraire, les Tamouls, comme d'autres réfugiés potentiels voulant s'installer au Canada, veulent que nous soyons généreux en appliquant un système qui respecte les règles et les fait appliquer?

• (1740)

M. Peter Julian: Madame la Présidente, le député sait très bien que ce projet de loi ne vise pas à réprimer le passage de clandestins. Il sait que le gouvernement conservateur a déjà mis en place toute une gamme de mesures afin de régler ce problème. Ce n'est pas l'objectif de ce projet de loi.

Le député pourra peut-être se prononcer à ce sujet quand il prendra la parole, comme j'espère qu'il le fera, pour défendre ce projet de loi en se basant sur ce que le gouvernement conservateur n'a pas fait à propos des violations systématiques aux droits de la personne commises en ce moment même au Sri Lanka. Le gouvernement n'a pas dit que le gouvernement du Sri Lanka se doit d'accueillir des observateurs qui s'assureront du respect des droits de la personne, afin qu'on puisse voir ce qui se passe vraiment sur le terrain.

Le gouvernement conservateur n'a pas pris l'initiative de faire pression sur le gouvernement du Sri Lanka afin qu'il mette fin aux violations aux droits de la personne. On reçoit des bribes d'information du Nord du Sri Lanka à propos des exactions que commettent les militaires sri lankais. Notre gouvernement n'a rien fait, ce qui va à l'encontre des valeurs canadiennes en matière de droits de la personne. C'est aussi mal servir les centaines de milliers de Canadiens d'origine tamoule, qui veulent que le gouvernement agisse, et les Canadiens de toutes les origines qui croient que le Canada devrait défendre les droits de la personne partout dans le monde.

Initiatives ministérielles

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windor, Lib.): Madame la Présidente, d'après ce que j'ai retenu du débat, au cours des deux derniers jours, il semble que le cœur de la question soit de savoir quand une mesure dissuasive sera efficace sans bafouer les droits des plus vulnérables. Je félicite mon collègue d'avoir fait ressortir cette idée, et d'autres de mes collègues qui ont aussi tenté de formuler cet argument.

Je m'inquiète et je crains que certains des arguments invoqués sous-entendent que presque tout le monde sera laissé pour compte. Malheureusement, cela peut englober les plus vulnérables. Le député pourrait-il nous en dire plus long à ce sujet?

M. Peter Julian: Madame la Présidente, c'est sur ce point que nous espérons avoir suscité à la Chambre un débat qui amènera le gouvernement à comprendre à quel point les Canadiens sont inquiets à cet égard.

Nous avons vu le gouvernement conservateur fermer systématiquement la porte aux réfugiés depuis cinq ans. Ce projet de loi semble la fermer à double tour. C'est une répudiation radicale des valeurs canadiennes.

L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Madame la Présidente, nous devons nous inspirer de notre histoire et voir qui sont les gens qui sont venus dans notre pays, ceux qui ont immigré et ceux qui sont arrivés par bateau pour demander l'asile.

Il existe quelques exemples dont notre pays ne peut pas être fier. Pensons au *Komagata Maru* et au *St. Louis*. Dans ces deux cas, on a refusé de recevoir les passagers. Ils n'ont même pas pu débarquer. Des années plus tard, les gouvernements ont présenté des excuses pour ce qui s'était passé.

Je ne parviens pas à oublier le navire rempli de Penjabis venu de l'Inde au milieu des années 1980. À son arrivée sur nos côtes, je crois que c'était en juillet 1987, le gouvernement conservateur de l'époque avait fait les manchettes avec des titres comme « Nous sommes envahis! » ou « Ils arrivent. Débarrassons-nous en. » Si je me rappelle bien, la Chambre avait été convoquée au milieu de l'été pour discuter du sort de ces gens.

J'ai eu la chance et le plaisir de rencontrer certaines des personnes en cause, environ 25 ans plus tard. Ces gens étaient devenus des citoyens productifs, comme les autres membres de leur famille. Ils étaient allés de l'avant et étaient devenus de vrais Canadiens. Certains d'entre eux ont même fait le saut en politique.

Cela nous amène à la situation dont nous sommes saisis aujourd'hui avec le projet de loi C-4. On croirait entendre « Les Tamouls nous envahissent, ils arrivent. » Il n'y en a que pour les Tamouls.

Tentons de comprendre pourquoi le gouvernement conservateur tire la sonnette d'alarme au sujet de l'arrivée de réfugiés tamouls. Pourquoi les journaux ont-ils titré en une qu'il y avait une invasion de Tamouls? Pourquoi en sommes-nous là aujourd'hui?

La communauté tamoule s'est de toute évidence sentie ciblée. Je me rappelle lorsque Stockwell Day, alors chef de ce parti, avait accusé les Tamouls d'être pour la plupart des terroristes. Dans ma circonscription, qui compte une forte population de Tamouls, les enfants craignaient qu'on les traite de « Tamouls » à l'école. Des jeunes se sont fait traiter de « terroristes » et se sont fait agresser par d'autres enfants.

Cette situation a perduré durant des années. Je me rappelle que, durant la campagne électorale à l'hiver 2005-2006, le Parti conservateur et le ministre actuel avaient déclaré qu'ils désigneraient les Tamouls comme étant des terroristes.

Le gouvernement aurait pu examiner la situation et conclure qu'il y avait effectivement un problème au Sri Lanka, à savoir que le pays traversait une guerre civile. Il aurait pu envisager des mesures qu'il aurait pu prendre pour intervenir et trouver une solution. Mais l'enjeu n'était pas là. Il s'agissait plutôt d'aider la population et le gouvernement du Sri Lanka, en majorité Cinghalais, à se mettre à dos les Tamouls, ce qui s'est effectivement produit. Les membres de la communauté tamoule se sont soulevés et sont venus manifester sur la Colline afin de réclamer l'intervention du gouvernement canadien. Ils exhortaient leur gouvernement à les défendre, mais leurs appels sont restés lettre morte.

Les libéraux ont également fait la sourde oreille. Tout le monde est coupable d'avoir fermé les yeux et d'avoir laissé se produire ce qui s'est produit après la fin de la guerre civile. Des centaines de milliers de personnes ont été internées au Sri Lanka. Nous avons entendu des histoires d'horreur de combattants qui ont été exécutés. Une vidéo diffusée sur Channel 4 montre le gouvernement sri lankais en train d'exécuter des combattants arrêtés. Nous avons également entendu des histoires de femmes qui se sont fait violer, d'enfants qu'on a séparés de leurs parents et d'autres histoires tout aussi épouvantables.

Aujourd'hui encore, la communauté tamoule, pas seulement au Canada, mais dans le monde entier, appelle à la justice. Certains Tamouls qui ont traversé de telles épreuves ont un jour décidé qu'ils en avaient assez et qu'ils allaient se bâtir une vie meilleure. Ils ont décidé de demander l'asile.

Certaines personnes trouvent toutes sortes de moyens pour se rendre au Canada. Ils passent d'un pays à l'autre et arrivent ici avec des passeports illégaux. Ils arrivent aux côtes canadiennes et demandent asile.

Ces personnes ont décidé, comme les gens qui ont voyagé à bord du *Komagata Maru* dans les années 1910, d'embarquer dans un navire pour se rendre au Canada. Deux de ces navires ont accosté au Canada, l'un en 2009, l'*Ocean Lady*, à bord duquel ont voyagé 76 Tamouls, et l'autre en 2010, le *Sun Sea*, à bord duquel ont voyagé 492 Tamouls. Nous avons donc été « envahis » par 568 personnes qui ont débarqué chez nous. On prétendait également que « d'autres navires s'en venaient ».

À l'époque, le gouvernement a décidé de proposer une mesure législative draconienne. Il ne disposait pas alors de statistiques, mais il les a maintenant. Aujourd'hui, le gouvernement affirme qu'il adoptera le projet de loi et il n'écoute pas ce qui est dit. Il fera adopter de force la mesure législative, dont il se servira dans sa campagne de financement.

● (1745)

Les électeurs de nombreuses circonscriptions ont vu les publicités qui étaient diffusées pendant la campagne électorale. Ils ont constaté les stratégies de communication du Parti conservateur, qui se sert de l'arrivée de ces deux navires et du projet de loi draconien pour diviser les collectivités et les différentes communautés ethniques du Canada. Les conservateurs font appel à leur base réformiste en disant: « Donnez-nous des fonds pour que nous puissions mener la guerre. » Mais de quelle guerre parlent-ils? S'agit-il d'une guerre lorsque cinq cent soixante personnes débarquent sur les côtes canadiennes?

Nous discutons d'un projet de loi qui est mort au *Feuilleton* l'an dernier. Le projet de loi veut faire comprendre aux gens qui auraient l'intention de venir au Canada que le ministre pourrait décider de les arrêter et de les mettre en détention pendant un an. Si cela arrivait, ils ne pourraient présenter de demande de résidence permanente que cinq ans plus tard.

Initiatives ministérielles

Quand les gens viennent chercher refuge dans notre pays, ils ont une audience. Cela peut prendre entre neuf mois et un an, peut-être moins, puis ils doivent présenter une demande pour pouvoir s'établir au Canada. C'est un processus fondé sur des motifs humanitaires. Les personnes envoient leurs papiers au centre de traitement des cas de Vegreville, et elles attendent qu'ils soient traités. Si elles sont vraiment, vraiment chanceuses, elles pourraient obtenir le droit de s'établir au Canada dans quatre ou cinq ans. En cas de demande simultanée, à savoir si la famille de la personne présente une demande en même temps qu'elle, la personne s'établit au Canada et sa famille le suit.

Aux termes des dispositions actuelles, les réfugiés qui arrivent sur nos côtes se retrouvent dans une catégorie distincte pendant une période allant de quatre à cinq ans. S'ils arrivent sur un bateau, ils ne peuvent pas présenter de demande pendant cinq ans et, si la situation dans leur pays a changé pendant cette période, nous pourrions les retourner là-bas.

Par exemple, en 1939, le *St. Louis*, qui avait à son bord des Juifs fuyant Hitler, est arrivé dans les eaux canadiennes. Nous aurions pu les garder ici pendant cinq ans, mais, en 1945, la situation ayant changé en Europe, nous les aurions renvoyés. Où est la logique dans cela? Nous devons nous occuper des gens quand ils arrivent au Canada. Nous devons examiner les conditions dans leur pays au moment de leur arrivée.

Penchons nous plus particulièrement sur le cas des 492 Tamouls et des autres 76 Tamouls. Si cette loi avait été en vigueur, ils n'auraient pas pu présenter une demande pour s'établir au Canada avant cinq ans. Cela aurait pris cinq ans, plus un autre quatre à cinq ans avant qu'ils ne puissent s'établir. Nous parlons en tout de dix ans. Prenons l'exemple d'une mère qui vient au Canada, mais qui est séparée de son enfant, peut-être parce qu'elle a perdu son mari. L'enfant a cinq ans quand elle quitte le pays. Elle est coincée, et elle ne pourra pas voir son enfant pendant 10 ans. Un enfant de cinq ans a été laissé en arrière. Il ne pourra pas voir sa mère jusqu'à l'âge de 15 ans. Il grandira sans mère, sans parent. Cependant, s'il est vraiment chanceux et que le ministre n'a pas changé d'avis, il pourra venir au Canada quand il aura 15 ans.

La mesure proposée par le gouvernement conservateur est draconienne.

Il y a quelques années, M. Arnauld Akodjenou, inspecteur général auprès de l'UNHCR, a comparu devant le Comité de la citoyenneté et de l'immigration. Nous lui avons demandé quelles démarches le Canada avait prises pour établir un dialogue avec l'UNHCR ainsi que les papiers et les éléments d'information admissibles afin de déterminer la légitimité d'un réfugié. Je lui ai demandé si le Canada avait tenté d'établir un dialogue. Il a répondu que le Haut Commissariat n'avait reçu aucune communication du Canada.

Ce que fait le Canada, notamment sous le gouvernement conservateur actuel, c'est demander au gouvernement du Sri Lanka si les personnes en question sont des réfugiés légitimes. Une personne se rend au Canada pour fuir une situation difficile et, au lieu de demander conseil à l'UNHCR et à l'inspecteur, le gouvernement envoie de l'information au Sri Lanka. Si ces gens devaient être expulsés, ils seraient les premiers à écoper.

Quand le *Sun Sea* est arrivé au Canada en 2010, un article est paru qui disait ceci:

« L'UNHCR appuie l'important travail des organismes d'application de la loi dans la lutte contre le passage de clandestins... »

M. Mahecic, de l'UNHCR, a ajouté ceci:

« Il est néanmoins important de reconnaître que les réfugiés [...] constituent un groupe distinct ayant des besoins essentiels en matière de protection. Demander asile n'est pas un crime. »

Plus loin dans l'article, on pouvait lire:

Bien que la guerre soit terminée, l'UNHCR affirme que les Tamouls ont encore des motifs légitimes de demander asile.

Permettez-moi de répéter que « les Tamouls ont encore des motifs légitimes de demander asile. »

• (1750)

Le projet de loi dont nous sommes saisis met la communauté tamoule à risque. Ce n'est pas seulement le projet de loi C-4 qui...

La vice-présidente: À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est écoulé. Il pourra peut-être donner des précisions pendant la période de questions et d'observations.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Madame la Présidente, j'apprécie l'enthousiasme de mes collègues qui souhaitent que j'intervienne. Je félicite également mon collègue qui occupe la banquette devant la mienne de tout le travail qu'il a fait dans le dossier de l'immigration, entre autres dans sa circonscription évidemment.

Dans le débat d'aujourd'hui, il a beaucoup été question de resquillage en ce qui concerne le système d'immigration. Dans le cas des réfugiés, cette façon de procéder n'est pas aussi évidente. J'aimerais que mon collègue nous fasse part de ses observations à ce sujet. Pourrait-il également parler de ce que la décision de la Cour suprême imposerait en pareil cas si cette mesure législative était adoptée?

L'hon. Jim Karygiannis: Madame la Présidente, je ne crois pas que les gens qui souhaitent trouver refuge au Canada soient des resquilleurs. Beaucoup de gens, dont un grand nombre siègent dans cette Chambre, sont venus au Canada pour y trouver refuge.

Dans sa question, mon collègue de Terre-Neuve a fait allusion au resquillage. Examinons le phénomène du Sri Lanka. Il s'agit de cas où des personnes parrainent leurs conjoints. J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur quelques dossiers.

Un dossier a été ouvert dans mon bureau le 17 septembre 2010. Aujourd'hui, nous avons reçu un avis qui dit ceci: « Nous vous informons que la présente demande a franchi l'étape de sélection administrative et qu'elle est en attente d'examen. » Le deuxième date du 11 mars 2011. La demande est toujours en cours de traitement. Il y a en a un qui remonte au mois de janvier 2011 et, aujourd'hui, on nous a dit qu'on en était à l'étape de sélection administrative. Il y en a un autre qui date du 18 octobre 2010 et, aujourd'hui, on nous a dit: « Nous vous informons que la présente demande a franchi l'étape de sélection administrative et qu'elle est en attente d'examen par un agent. »

Voilà des exemples de personnes qui parrainent des membres de leur famille, leurs femmes ou leurs maris. Elles sont toutes du Sri Lanka. Selon le site Web du ministre, les délais sont de deux mois au centre de traitement des cas de Mississauga, puis les demandes sont envoyées au Sri Lanka, où les délais d'attente sont censés être de 13 mois. Ces chiffres sont éloquentes. Il ne s'agit pas de 13 mois. Les délais d'attente sont infinis.

Si un député du Parti conservateur avait le culot de dire qu'à son avis, les conservateurs ne ciblent pas la communauté tamoule, voici ce que je lui répondrais: lorsque le projet de loi C-4 a été présenté, les conservateurs n'ont même pas eu la décence de tendre la main au Congrès tamoul canadien.

Initiatives ministérielles

● (1755)

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Madame la Présidente, j'ai apprécié le discours de mon collègue à sa juste valeur. En effet, il a souligné les risques inhérents à d'autres aspects, notamment la façon dont le gouvernement aborde la question des violations des droits de la personne qui se poursuivent au Sri Lanka. Selon lui, qu'est-ce que le gouvernement canadien devrait faire pour mettre fin à ces violations continues et systématiques des droits de la personne dans le Nord du Sri Lanka?

L'hon. Jim Karygiannis: Madame la Présidente, avant de présenter ce projet de loi, un bon gouvernement, en fait, le gouvernement en poste, aurait dû tendre la main à la communauté tamoule et lui offrir de collaborer puisqu'il s'agit d'une partie intéressée à la question.

Pas plus tard que cet après-midi, j'ai discuté au téléphone avec des représentants du Congrès tamoul canadien, le congrès national qui représente 250 000 tamouls au Canada. Ils ne savent pas qui les avait appelés. Non, je suis désolé, le gouvernement conservateur a perdu leur numéro de téléphone et leurs coordonnées. Les conservateurs ne les ont pas appelés. Ils devraient avoir honte.

Si le gouvernement décide de présenter un projet de loi, quel qu'il soit, il doit consulter les parties intéressées. Aucune n'a été consultée.

[Français]

M. Jonathan Genest-Jourdain (Manicouagan, NPD): Madame la Présidente, d'entrée de jeu, j'insiste sur le caractère foncièrement philosophique de ma prochaine intervention. Je n'aurai donc pas la prétention de débattre de la forme et de la lettre du projet de loi soumis à votre attention, mon analyse étant foncièrement contextuelle, culturelle et historique. J'accorderai tout de même un peu d'importance à certains concepts et termes mis en avant dans le projet de loi, mais je vais me limiter à cela.

Bien que les mesures législatives envisagées visent officiellement à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien, on constate aisément que nombre d'éléments qui y sont abordés s'attardent en vérité aux principes propres à l'immigration au sens large. Prenant en compte le caractère intrusif de ces mesures et la délégation de pouvoir prévoyant un exercice de prérogatives de manière arbitraire, force est de constater que cette tangente draconienne est annonciatrice des initiatives qui seront mises sur la table par ce gouvernement au cours des prochaines années. Ce n'est pas le premier sujet qui est abordé et qui témoigne de cette tangente vers la droite.

Bien que sensible à la problématique sociale sous-tendant l'édiction d'un tel projet de loi, il appert que son libellé n'est qu'un prétexte à l'imposition de mesures contraignantes visant à repositionner l'État canadien en matière d'immigration. Si on étudie le projet de loi soumis à notre attention, on constate aisément que trop peu d'efforts sont investis dans la répression d'une criminalité ou d'un problème de malversation criminelle et de trafic d'humains à proprement parler, mais on tente de manière détournée de réguler l'immigration et la venue de nouveaux arrivants au Canada.

De là découlent mes réflexions alimentées par le contexte historique de l'immigration au Canada. Je suis natif de la communauté d'Uashat, une communauté innue à 700 kilomètres au nord de Québec. Mon discours sera donc teinté de cette notion.

Si les règles que les conservateurs veulent mettre en place avaient été appliquées dans les siècles passés, le Canada tel que nous le connaissons actuellement n'existerait tout simplement pas.

Le pays et la société dans lesquels nous évoluons aujourd'hui sont tributaires de l'« arrivée irrégulière » — j'utilise les termes utilisés dans le projet de loi — d'immigrants sur le continent. En bref, bon nombre de Canadiens, sinon la quasi-totalité des Canadiens, sont eux-mêmes issus de l'immigration parfois massive, incontrôlée, désordonnée et même intéressée. Lorsque j'ai dit que je suis natif de la communauté d'Uashat, il faut comprendre — c'est ce que l'histoire nous l'enseigne — que Jacques Cartier est fort probablement débarqué près de l'emplacement actuel de ma communauté d'Uashat. L'histoire nous enseigne aussi que les Innus ont fait preuve d'une tolérance et d'une acceptation sans borne. Ils ont même prodigué des soins aux nouveaux arrivants, et la présence de si nombreux Canadiens aujourd'hui vient appuyer ce fait indéniable.

Imaginons simplement l'imposition au XVI^e siècle, soit à la date de l'arrivée de Jacques Cartier, de mesures de détention préventive aux nouveaux arrivants souffrant de malnutrition prononcée afin de procéder à l'étude de leur dossier ou du refus de considérer les cas d'immigrants soupçonnés de la moindre activité criminelle. Il n'y avait pas de bureaucratie et de telles procédures à l'époque, mais c'est bien de mettre en relief nombre de vérités. C'est impensable, non? On comprend aussi que le Canada a fort probablement été peuplé par des gens qui désiraient simplement s'exiler de l'Europe ou qui avaient toutes les raisons de le faire.

C'est pourtant ce à quoi nous assistons aujourd'hui: des mesures qui vont dans le sens contraire du caractère généreux et ouvert du Canada où, traditionnellement, l'on observait l'absence de politique en matière d'immigration visant à encadrer l'acceptation des nouveaux arrivants sur le territoire. Encore aujourd'hui et traditionnellement, les Innus avaient une conception plutôt élargie, plutôt vague du concept de propriété foncière. Donc, lorsque les nouveaux arrivants se sont pointés le bout du nez, on a tout simplement partagé le territoire, qui était immense de toute façon, ainsi que les ressources. On a fait preuve d'une ouverture sans borne. C'est dans ce sens que devraient aller les mesures visant à encadrer l'immigration au Canada, afin de respecter cette volonté traditionnelle et cet échange qui s'est effectué il y a déjà plusieurs siècles.

Cela dit, il importe de se pencher sur la facette sociale sous-jacente à l'édiction d'un tel texte législatif. Mes yeux se sont posés sur certaines dispositions qui prévoient même une inférence d'activités criminelles ou d'organisations criminelles dans le groupe. C'est donc très peu encadré, à mon sens, à moins que le préambule ne comporte plusieurs pages, la définition de certains concepts est absente de l'étude de ce nouveau projet de loi.

● (1800)

À moins que le préambule ne comporte plusieurs pages, la définition même de certains concepts est absente de l'étude de ce nouveau projet de loi.

Le texte de loi proposé, de par sa nature contraignante et de par sa délégation démesurée de pouvoirs discrétionnaires au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, réprime une bonne partie de l'immigration observable au pays. La porte est ouverte trop large à ce moment-là. La définition et le pouvoir discrétionnaire sont trop larges. Tout est sujet à interprétation et il n'y a rien d'objectif dans tout cela.

Pris dans son ensemble et sous sa forme actuelle, le projet de loi contrevient aux obligations du Canada en matière de droits de la personne et de droits des réfugiés, et vient rompre avec une politique canadienne — avec une tradition canadienne à la limite — bien enclenchée qui est favorable à l'immigration et à l'accueil des réfugiés, une tradition centenaire.

Initiatives ministérielles

Suivant mon appréciation du texte de loi projeté, il serait avisé de réévaluer nombre de paramètres propres aux moyens de punir le trafic humain qui y sont prévus et de procéder à un transfert de compétence en faveur de la Gendarmerie royale du Canada, qui dispose déjà d'effectifs d'enquête qualifiés, tout en octroyant de ce fait un budget proportionnel à la charge afférente à la gestion des dossiers propres au trafic humain en territoire canadien.

Le texte de loi qui est détourné mériterait donc d'être amputé de certaines dispositions à tout le moins, et cette délégation devrait s'observer au profit d'une organisation qui a déjà démontré ses pouvoirs d'enquête par le passé.

Loin de réduire l'ampleur du trafic humain sur le territoire canadien, le texte de loi projeté comportera son lot de stigmates qui seront ultimement assumés par l'ensemble des immigrants et réfugiés légitimes au pays.

• (1805)

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue de Manicouagan de son excellente présentation et de sa réflexion philosophique.

Il y a quelques années, lorsque Preston Manning dirigeait un autre parti qui a précédé celui-ci, il disait qu'il y avait trop d'immigrants au Canada. On pouvait voir dans le *Globe and Mail* une caricature où on voyait un grand chef autochtone croiser les bras et qui disait « *My words exactly* ».

Je dirais au député de Manicouagan que ce n'est pas le cas chez les Autochtones aujourd'hui. La générosité dont les Autochtones ont fait preuve à l'égard des premiers arrivés ici demeure la philosophie des premières nations et demeure aujourd'hui la philosophie adoptée de ce côté-ci de la Chambre par le NPD, notre parti.

M. Jonathan Genest-Jourdain: Madame la Présidente, je remercie mon confrère de sa question. C'est exact, ma communauté d'origine met un point d'honneur à ce que ces concepts traditionnels demeurent une base solide de nos propres valeurs et des moyens qui sont à la disposition des gens de ma communauté. C'est donc exact encore aujourd'hui, en 2011. Les Innus de Uashat se font un point d'honneur à démontrer une grande ouverture envers autrui, et c'est tout à notre avantage.

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue de ce discours, philosophique certes, mais qui nous rappelle combien le peuple autochtone, lorsqu'il parlait de générosité, en parlait de façon vraie et réelle.

Mon collègue peut-il me dire en quoi, pour lui, ce projet de loi est purement anticonstitutionnel?

M. Jonathan Genest-Jourdain: Madame la Présidente, c'est peut-être ma fonction de juriste qui est remonté à la surface, mais lorsque je lisais le texte de loi proposé, j'y voyais toutes sortes d'ouvertures à la contestation, et je peux affirmer qu'à l'heure actuelle, ce texte de loi va apporter plus de problèmes que de solutions à cette problématique, certes, mais qui dépasse largement le cadre du projet de loi tel qu'il est proposé aujourd'hui.

En tant que juriste, cette contestation s'offre à moi de façon évidente, et je ne serai probablement pas le seul au Canada à avoir ce réflexe. Pour ce qui est de l'aspect constitutionnel, et cela dépasse encore là le cadre de la présente intervention, on peut me croire quand je dis que des bases constitutionnelles pourraient être soulevées.

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Madame la Présidente, j'ai ici devant moi le titre abrégé de la loi qui est « Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien ». Pourtant, le discours de mon collègue était très pertinent et ne parlait pas tellement de passeurs mais plutôt de la façon dont on accueillait les réfugiés dans notre pays. J'aurais été fière que mon collègue dise que cette loi nous permet d'accueillir les colons comme nous l'avons fait il y a plusieurs années, mais ce n'était pas tout à fait la teneur de son discours.

J'aimerais que mon collègue nous fasse part de sa réaction vis-à-vis de la différence ou du clivage entre le titre de la loi et la façon dont on accueille les réfugiés.

M. Jonathan Genest-Jourdain: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de sa question.

À la lecture même du titre du projet de loi ou de son entête, on pourrait considérer qu'une répression de la criminalité est recherchée, mais au bout du compte, lorsqu'on s'y attarde, on constate aisément que trop peu de matière porte sur les passeurs et le problème qu'ils représentent. Des malversations s'exercent et sont observables sur le territoire, mais trop d'efforts sont investis dans la répression et l'encadrement strict de la venue des nouveaux arrivants au Canada. Cela peut être faussé et mériterait une réévaluation complète.

[Traduction]

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Madame la Présidente, comme de nombreux autres députés, j'ai passé l'été dans ma circonscription, Pierrefonds—Dollard, dont la population compte plus de 30 p. 100 d'immigrants qui sont venus au Canada de partout dans le monde, à la recherche d'une meilleure qualité de vie pour eux et leurs enfants. J'ai donc souvent eu l'occasion de discuter des questions d'immigration. On m'a fait part de nombreuses frustrations et préoccupations sur la gestion de l'immigration au Canada.

• (1810)

[Français]

Cette introduction peut sembler déconnectée du projet de loi dont on parle aujourd'hui, et je comprends que le lien semble assez faible, mais qu'on me pardonne: je ne pouvais pas commencer mon discours sans communiquer la déception de mes concitoyens qu'on ne parle pas aujourd'hui des réelles préoccupations, comme l'attente des immigrants lorsqu'ils font des demandes, la non-reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, le manque de financement pour l'accueil des immigrants ou l'aide qu'ils reçoivent pour leur adaptation.

Maintenant que j'ai communiqué cette déception, puisqu'on ne parle pas de cela aujourd'hui, mais plutôt de mesures coercitives envers les réfugiés, je peux commencer à parler de ce projet de loi C-4.

[Traduction]

J'aimerais maintenant parler d'une étude d'Amnistie internationale qui montre qu'en Australie, l'indifférence qu'affiche la population envers les demandeurs d'asile n'est pas le fruit du racisme ou d'un manque de compassion. La recherche a plutôt montré que la peur des demandeurs d'asile dans la collectivité avait pour origine les médias et les deux principaux partis politiques.

Initiatives ministérielles

Je crois qu'il n'est pas exagéré de soupçonner le gouvernement de véhiculer de telles craintes. Nous n'avons qu'à nous rappeler, par exemple, les situations de 2009 et de 2010, lorsque des immigrants sont arrivés sur les côtes de la Colombie-Britannique à bord de deux bateaux. Le gouvernement conservateur craignait qu'un grand nombre de ces personnes entretiennent possiblement des liens avec les Tigres tamouls, une organisation terroriste reconnue. À cet égard, Amnistie internationale nous rappelle qu'en vertu des lois nationales et internationales, il est légal d'arriver par bateau pour demander l'asile et que pratiquement tous les demandeurs d'asile qui arrivent ainsi sont de véritables réfugiés.

Le projet de loi créerait en fait deux classes de réfugiés: les réfugiés qui arrivent par bateau et les autres. À cet égard, le Conseil canadien pour les réfugiés affirme que cela est discriminatoire et contraire à la Charte, qui garantit l'égalité devant la loi.

[Français]

Ma collègue de Saint-Lambert a dit quelque chose que j'ai trouvé très intéressant, soit qu'on ne choisit pas nécessairement la façon dont on s'échappe d'une catastrophe naturelle ou d'un régime menaçant pour nous; on prend le premier moyen qu'on peut pour sauver notre vie ou celle de nos enfants. Avec ce projet de loi, il est impensable de constater qu'on créera deux catégories de réfugiés basés sur la façon dont ils arrivent.

Maintenant, il y a lieu de se demander pourquoi le gouvernement va de l'avant avec ce projet de loi alors que ce n'est pas la première fois qu'il propose un projet de loi semblable. Pourquoi n'a-t-il pas plutôt tenté de modifier des choses qui permettraient de vraiment s'attaquer aux passeurs plutôt qu'aux réfugiés? Premièrement, je viens de parler du traitement différent qu'on accorde à deux catégories différentes de réfugiés, mais il y a aussi le fait que le gouvernement adopte, avec ce projet de loi, un discours basé sur la peur. On parle d'immigrants potentiellement terroristes. On parle de la sécurité, plutôt que d'une question touchant l'immigration et la citoyenneté. Or je crois que c'est plutôt une affaire d'immigration et de citoyenneté plutôt qu'une affaire de sécurité nationale.

Dans un autre ordre d'idée, j'aimerais souligner que ce projet de loi permettrait la détention arbitraire d'un réfugié. On en a déjà beaucoup parlé alors je ne m'attarderai pas sur le fait que ce projet de loi pourrait permettre l'emprisonnement de réfugiés en vertu des soupçons du ministre ou du mode d'arrivée de ces réfugiés. J'aimerais m'attarder tout particulièrement au traitement qu'on réserve aux enfants avec ce projet de loi.

Je joins ma voix à celle du Conseil canadien pour les réfugiés et celle de bien d'autres organismes qui dénoncent les nombreuses mesures du projet de loi C-4 qui vont à l'encontre de nos obligations envers les réfugiés et, bien sûr, envers les enfants. En effet, en plus de prévoir un emprisonnement, on prévoit aussi de retarder la demande de réunification familiale et d'empêcher les demandes de voyages à l'étranger pendant plusieurs années.

Donc, concernant la détention des enfants, la Commission australienne des droits de la personne a déposé un mémoire au Parlement australien en mai 2004 qui concluait que les enfants réfugiés détenus souffraient de violations répétitives de plusieurs de leurs droits. Plus particulièrement, cette commission rapporte que la loi australienne sur la détention des immigrants ne protège pas la santé mentale des enfants, ne prévoit pas des soins de santé appropriés, ne protège pas le droit à l'éducation de ces enfants et ne les protège pas nécessairement non plus lorsqu'ils ont besoin d'être accompagnés ou qu'ils ont un handicap quelconque.

Les défis pour les enfants qui arrivent au Canada sont déjà nombreux, même quand ils arrivent dans des situations optimales. Ils doivent apprendre la langue, s'adapter au climat, à la nouvelle culture, à un système scolaire qui est très différent et souvent, par la suite, ils doivent aider leurs parents et leur famille à intégrer ce nouveau pays dont ils sont parfois les seuls dans la famille à connaître la langue et la nouvelle culture. Donc, imaginons qu'avec ces mesures coercitives, les enfants seront loin d'arriver dans des conditions optimales qui pourraient favoriser leur intégration au pays.

Nous sommes donc en droit de nous demander si le projet de loi C-4 prévoit protéger le droit des enfants que le gouvernement compte si sommairement détenir s'ils sont des réfugiés qui méritent d'être soupçonnés ou qui arrivent par bateau.

Comme pays, nous avons signé la Convention relative aux droits de l'enfant, et j'en suis très fière. Cette convention stipule que les États signataires devront prendre les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour protéger les enfants et pour prévenir toute sorte d'abus, de négligence ou de traitement négligent. On ne parle pas du tout de ces mesures de protection aujourd'hui. On parle du projet de loi C-4 et de la possibilité d'emprisonner des enfants, mais on ne parle pas du tout de ce qu'on va mettre autour de cela pour protéger ces enfants qui risquent d'aller dans des centres de détention. Que fera-t-on pour s'assurer que ces enfants reçoivent une éducation et reçoivent des soins? On n'en parle pas du tout et il y a vraiment lieu de s'inquiéter.

Le Nouveau Parti démocratique s'est engagé envers les Canadiens à développer un système d'immigration juste, efficace, transparent, redevable et de mettre fin aux mesures d'immigration restrictives basées sur le secret et la décision arbitraire des ministres.

● (1815)

On considère aussi qu'il est important d'augmenter les ressources afin de réduire l'attente inacceptable des demandes d'immigration et de faciliter l'accélération des demandes de réunification familiale. Ce ne sont certainement pas des priorités qu'on voit disparaître dans le projet de loi C-4.

Nous touchons ici au noyau du problème: les conservateurs affirment que ce projet de loi permettra de réduire l'ampleur du trafic humain. En réalité, le projet de loi dans son état actuel concentre trop de pouvoir dans les mains du ministre de l'Immigration et pénalise injustement les réfugiés. On vient d'en parler avec mon collègue. On ne voit pas que des mesures qui permettraient de réduire le trafic, mais plutôt des mesures qui pénalisent les nouveaux arrivants.

Je suis d'accord, tout comme mes collègues, qu'il faut s'attarder au trafic et aux passeurs, mais ce n'est pas uniquement ce qu'on voit, et ce qui m'inquiète, c'est la partie du projet de loi sur le traitement réservé aux réfugiés.

La détermination du statut de réfugié faite par les décideurs indépendants est un aspect fondamental d'un système de justice équitable. La façon dont on reçoit les réfugiés est souvent citée à l'international comme un traitement équitable qu'il faut prendre en exemple, mais ce projet de loi risque de nous reléguer à un autre plan. Ce ne serait pas la dernière fois qu'on décevrait la communauté internationale.

Le ministre peut-il dire quand le gouvernement se décidera à cesser de faire la chasse aux réfugiés pour se concentrer uniquement sur les criminels?

Initiatives ministérielles

• (1820)

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Madame la Présidente, je remercie la députée de Pierrefonds—Dollard pour un autre bon discours à la Chambre.

Je sais que sa circonscription représente une certaine diversité, comme la mienne d'ailleurs. J'aimerais savoir comment elle trouve le système d'immigration tel qu'il est présentement géré par le gouvernement conservateur. Dans ma circonscription, nous recevons de nombreuses plaintes selon lesquelles c'est mal fait et cela pénalise les nouveaux Canadiens. On voit maintenant des projets de loi qui vont dans le même sens. J'aimerais savoir ce qu'elle pense de la manière dont ce gouvernement gère le système d'immigration.

Mme Lysane Blanchette-Lamothe: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de me poser cette question, qui me permet de mettre encore une fois en relief les préoccupations des concitoyens de ma circonscription.

En effet, les temps d'attente sont horribles. Les gens qui reçoivent des réponses négatives comprennent rarement ces réponses et ne peuvent parler à personne pour comprendre le motif de ces refus et pour savoir comment orienter leur demande par la suite.

Les gens ne sont pas capables de faire reconnaître leur diplôme, et c'est à chaque fois une honte lorsqu'un concitoyen me fait part de ce problème. En effet, on va chercher ces personnes qualifiées. On va dans leur pays leur dire de venir au Canada, où ils auront une qualité de vie incroyable ainsi que du travail. Or une fois arrivés ici, alors qu'ils ont tout laissé derrière eux et qu'ils ont fait confiance à nos représentants à l'étranger, ils ne trouvent pas de travail et leurs diplômes ne sont pas reconnus. Ce sont des gens intelligents qui se sont qualifiés sans que ça ne coûte quoi que ce soit à notre État, et on ne les laisse pas travailler.

Ce ne sont que quelques exemples des frustrations des concitoyens de ma circonscription, bien sûr, mais également de celles d'autres gens dans bien d'autres circonscriptions. J'espère qu'on pourra s'y attarder bientôt.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Madame la Présidente, à la présentation du projet de loi C-4, le ministre et les autres députés du côté du gouvernement ont expliqué comment ce projet de loi ciblerait les profiteurs et les passeurs. Mes collègues du Parti libéral ont déjà dit que ces gens ne sont pas les principales victimes, et je crois bien que la plupart des députés de l'opposition, sinon tous, partagent cette opinion. Les principales victimes sont les réfugiés qui demandent l'asile. Je suis d'avis que ce projet de loi n'aura pas beaucoup de conséquences, s'il en a, sur les profiteurs et les passeurs que le gouvernement prétend cibler avec son projet de loi, comme l'entend le titre qui lui a été donné.

Le député souhaite-t-il commenter le titre du projet de loi et parler du fait que le gouvernement semble croire qu'il cible les profiteurs et les passeurs?

[Français]

Mme Lysane Blanchette-Lamothe: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

En effet, s'il était seulement question des passeurs dans ce projet de loi, on n'aurait pas le débat qu'on a aujourd'hui. Si, en aussi grand nombre, on soulève nos préoccupations par rapport au traitement des réfugiés, c'est que c'est quelque chose qui fait défaut dans le projet de loi et nous ne sommes pas prêts à endosser cela.

Je voudrais ouvrir une parenthèse à ce sujet. Hier, j'avais une discussion avec un enfant de 10 ans. Il me disait que nous avons

adopté le système de droit criminel anglais parce que c'était un système que l'on trouvait plus juste au Canada et qui permettait d'être présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. On a même lu une page dans son manuel d'histoire et c'était un très beau moment. À la fin de cette lecture, je me suis retenue de dire que cela changerait peut-être bientôt. J'espère qu'on sera encore fiers de lire dans nos manuels d'histoire à l'avenir que nous serons présumés innocents jusqu'à preuve du contraire. En effet, ce projet de loi, qui amènera à emprisonner des gens avec pour motif le soupçon ou le mode d'arrivée par bateau, ne me convainc pas que je serai encore fière de faire cette lecture-là avec des enfants dans quelques années.

[Traduction]

La vice-présidente: Le député de Windsor-Ouest peut commencer son intervention, mais je vais devoir l'interrompre à 18 h 30.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Madame la Présidente, je suppose que je serai le dernier intervenant dans ce débat aujourd'hui. Le projet de loi comporte beaucoup d'autres façons dont le ministre pourrait accroître ses pouvoirs. J'aimerais toutefois m'attarder davantage sur l'aspect personnel de la question.

À l'époque où je travaillais pour le conseil multiculturel de Windsor et du comté d'Essex, je devais m'occuper non seulement de néo-Canadiens mais aussi parfois de gens qui venaient du système de détermination du statut de réfugié. Il est important que nous parlions un peu des gens susceptibles d'être touchés parce qu'au bout du compte, certains d'entre eux risquent d'être nos voisins, nos amis ou des membres de la famille. Ce ne sont pas tous des gens sans âme qui cherchent à vivre aux crochets du Canada, ce qui est souvent la perception indirecte de ceux qui appuient le projet de loi. C'est bien palpable. Je le sens ici, à la Chambre: à leurs yeux, les gens sont là pour tirer profit du Canada, au lieu d'y faire une contribution.

N'oublions pas que les réfugiés viennent au Canada parce que leurs familles ou eux-mêmes risquent d'être violés, torturés ou autrement agressés. C'est pourquoi, souvent, ils investissent jusqu'à leur dernier sou dans l'espoir d'avoir une vie meilleure. Parfois ils ne parlent pas la langue, parfois ils ne font pas confiance aux gens entre les mains desquels ils mettent la vie de leur famille, mais ils savent, à ce moment-là, que pour avoir une meilleure vie et avoir une chance de survivre, ils doivent quitter leur pays d'origine.

Imaginons l'espace d'un instant que nous soyons obligés de quitter l'endroit où nous avons grandi, entouré de notre famille, où nous voulions bâtir notre avenir, parce que la vie y est devenue trop dangereuse. Les gens décident de risquer le tout pour le tout pour aller dans un pays comme le Canada — qui, à bien des égards, est un modèle pour le monde entier —, et voilà que nous allons les punir.

Aucun des réfugiés, homme ou femme, qui a franchi les portes du conseil multiculturel n'aurait bénéficié d'un séjour en prison. Jamais la prison n'aurait été nécessaire, pour aucune des personnes que j'y ai accueillies. Je ne peux qu'imaginer l'atrocité des situations auxquelles nous devons faire face lorsque nous incarcérerons des familles pendant une année ou même quelques mois.

Ces personnes qui ne savent pas de quoi sera fait leur avenir — dans ce pays où ils dépendent peut-être des services sociaux et d'autres organismes sans but lucratif qui fournissent quotidiennement une aide précieuse — sont stressées et épuisés mentalement, physiquement et émotionnellement. Les réfugiés qui passent par notre système deviennent des citoyens, ils paient des impôts et contribuent à l'essor du pays. D'ailleurs, bon nombre de réfugiés ont passé par ce système et ont laissé leur marque dans notre pays.

Si notre système rejette ces personnes, je ne veux pas qu'elles retournent chez elles plus mal en point ou traumatisées que lorsqu'elles sont arrivées. Je suis prêt à assumer le fait que nous vivons dans un monde auquel nous ne pouvons pas tourner le dos. Des gens malveillants abusent régulièrement de personnes démunies et nous ne pouvons pas refouler ces victimes. Nous devons les aider. Nous vivons tous sur la même planète.

Nous semblons l'oublier. Nous croyons que venir ici est une partie de plaisir et que ceux qui viennent auront la vie facile sans rien apporter à notre société. Ce n'est pas ce qui se passe dans les rues et ce n'est pas ce qu'amène notre politique d'immigration. Nous savons que, lorsque des gens viennent ici, ils travaillent souvent plus dur, font moins appel à l'aide sociale et apportent souvent une contribution supérieure à notre société. Ils ne sont pas différents des autres. Ils ont une chance et une fois qu'ils arrivent ici ils la mettent à profit.

Dans les programmes pour les jeunes que j'ai administrés, il y avait huit jeunes nés au Canada qui prenaient de mauvaises décisions. Nous les avons jumelés à huit jeunes nouvellement arrivés au Canada, qui avaient tout à apprendre. Nous les avons mis tous ensemble et notre programme a eu un taux de réussite de plus de 90 p. 100, c'est-à-dire que les jeunes sont retournés à l'école ou ont trouvé un emploi. C'est parce que les nouveaux arrivants aspiraient profondément à améliorer leur sort. Ils se souvenaient des pays déchirés par la guerre qu'ils avaient quittés et des personnes qu'ils avaient laissées derrière eux et qui leur manquaient cruellement, mais ils devaient continuer à vivre et ils étaient reconnaissants au pays qui les avait accueillis.

Le Canada est multiculturel. Aussi, lorsque nous voyons ces choses et les liens familiaux coupés, c'est inacceptable parce que nous avons demandé aux gens de venir ici.

• (1825)

Nous ne pouvons pas soutenir notre société sans immigration et sans l'arrivée de réfugiés. Nous ne pouvons pas continuer de bénéficier de notre style de vie actuel. C'est indéniable. Nous n'avons pas les moyens de nos régimes de pension. Nous n'avons pas les moyens de nos déficits commerciaux. Nous n'avons pas les moyens de payer tout cela. Nous avons donc besoin d'un système qui fonctionne. Les réfugiés issus de ce système sont de bonnes personnes qui apportent une contribution à notre société.

Il est inacceptable de détenir des gens jusqu'à un an. Que se passerait-il si des familles étaient séparées parce que certains de leurs membres sont libérés, mais pas d'autres?

Pensons que les réfugiés contribuent à notre sociétés et ne lui enlèvent rien.

• (1830)

La vice-présidente: Je suis désolée d'interrompre le député. Il disposera de quatre minutes lorsque nous reprendrons le débat sur le projet de loi.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Élane Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Madame la Présidente, tout récemment, un rapport commandé par

Motion d'ajournement

le ministre de la Défense nationale nous a informés de l'intention du gouvernement de couper les effectifs des Forces armées canadiennes. Ce rapport émane d'un comité pour la restructuration des Forces canadiennes mené depuis juin 2010 par le général Andrew Leslie.

Ce rapport propose la mise en oeuvre de mesures plutôt radicales pour soi-disant tenter de rendre les forces armées plus efficaces. Il est question de coupes massives de postes militaires et civils et de transformation de milliers d'emplois stables et à temps plein en postes à temps partiel, mais ce n'est que couper dans le gras selon le général Leslie.

Le général recommande au ministre de la Défense de redéployer ou tout simplement supprimer 11 000 postes parmi les 145 000 postes déjà existants. En plus de cela, au moins 4 500 réservistes qui travaillent présentement à temps plein devraient maintenant occuper des postes précaires et à temps partiel bien entendu. Finalement, il faudrait aussi que la Défense diminue de 30 p. 100 son recours à des consultants extérieurs qui sont très souvent des officiers à la retraite.

Mais ce consultant privilégié du ministre de la Défense va beaucoup plus loin. Il recommande d'être prêt à accepter le risque qui accompagne l'élimination complète de certaines organisations des Forces armées canadiennes. Devant de telles recommandations, il y a vraiment lieu de s'inquiéter du sort des membres de notre vaillante armée qui se dévouent au service de notre pays. Durant la dernière campagne électorale, le NPD s'était engagé à maintenir le budget de la défense nationale, et cette position est toujours celle que mes collègues et moi défendons aujourd'hui.

On retrouve dans ma circonscription de Portneuf—Jacques Cartier la base militaire de Valcartier qui emploie environ 7 000 hommes et femmes civils et militaires. À la suite de la fuite de ce rapport assez troublant, toutes ces personnes veulent savoir si le gouvernement va vraiment sabrer leur budget d'opérations déjà restreint.

La base militaire de Valcartier abrite le Royal 22^e Régiment qui a une place toute spéciale dans le coeur des Québécois de par son histoire particulière. En effet, c'est le seul régiment régulier qui soit entièrement francophone au Canada. Les membres du Royal 22^e Régiment ont pris part, depuis sa création, à la quasi totalité des opérations militaires du Canada, notamment les deux guerres mondiales et la guerre en Afghanistan, bien entendu.

Le Royal 22^e Régiment comprend environ cinq bataillons de soldats, dont deux qui ont le titre de réserve. La majorité de ses effectifs se retrouvent principalement déployés à la base de Valcartier.

Outre le Royal 22^e Régiment, la base de Valcartier abrite aussi le Centre d'instruction d'été des cadets de l'Armée. Tous ces jeunes sont la relève de demain, et ils méritent d'avoir accès aux meilleures ressources et aux meilleurs instructeurs. Si on se fie au rapport du général Leslie, ces services essentiels pour les jeunes cadets passionnés pourraient être brutalement retirés à la suite de coupes draconiennes d'effectifs.

Motion d'ajournement

La base militaire de Valcartier est un moteur économique important pour les municipalités avoisinantes, comme Shannon ou encore Saint-Gabriel-de-Valcartier. Chaque compression de poste risque fortement d'avoir des effets très négatifs pour les citoyens de Portneuf—Jacques-Cartier.

Les coupes prônées dans le rapport du général Andrew Leslie sont multiples et brutales, et les citoyens de Portneuf—Jacques-Cartier sont très inquiets. Les 7 000 employés de la base militaire de Valcartier exigent de savoir si le gouvernement suivra les recommandations du général Leslie et quelles seront les conséquences de la mise en oeuvre de ces coupes massives.

Le ministre de la Défense ou son représentant peut-il confirmer aux gens de ma région qu'il n'y aura pas de coupes à la base de Valcartier?

M. Chris Alexander (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Madame la Présidente, je tiens à remercier la députée de Portneuf—Jacques-Cartier de son importante question.

Du côté du gouvernement, nous comprenons tous à quel point la base de Valcartier est un moteur important de l'économie de sa région, du Québec et du Canada entier. On comprend aussi le rôle qu'a joué cette base militaire dans notre histoire militaire passée et présente. Je tiens à remercier tous les membres des Forces canadiennes venant de Valcartier et du Royal 22^e Régiment qui ont participé à la mission en Afghanistan et à celle dans la Vallée-du-Richelieu ce printemps pour faire face aux problèmes occasionnés par les inondations. Mais le sort et l'évolution de cette base s'insèrent dans une stratégie globale des forces armées canadiennes, qui sont nationales, bien sûr.

En 2008, notre gouvernement a exprimé sa vision concernant les Forces canadiennes dans la Stratégie de défense *Le Canada d'abord*. Cette stratégie demande aux Forces canadiennes d'atteindre un niveau d'ambition qui leur permet de répondre aux besoins du Canada en matière de défense, d'offrir une sécurité accrue aux Canadiens et de contribuer à la réalisation des objectifs du gouvernement en ce qui concerne la politique étrangère et la sécurité nationale.

Pour atteindre ce niveau d'ambition, les Forces canadiennes doivent maintenir leur capacité de mener à bien six missions essentielles: mener des opérations quotidiennes nationales et continentales; offrir leur soutien dans le cadre d'un événement international important du point de vue du Canada; intervenir en cas d'attaque terroriste grave; appuyer les autorités civiles en cas de crise, comme celle qu'il y a eu dans la Vallée-du-Richelieu cette année; diriger ou mener une opération internationale importante au cours d'une période prolongée, en Afghanistan et en Libye, par exemple; déployer les forces en cas de crise à l'étranger pour des périodes plus courtes.

Afin d'appuyer les efforts des militaires pour atteindre ce niveau d'ambition, le gouvernement s'est engagé à fournir un financement stable et prévisible, le bon équipement et la bonne formation, ainsi qu'à collaborer avec l'industrie canadienne. Le gouvernement du Canada demeure déterminé à fournir aux membres des forces armées canadiennes, hommes et femmes, tout ce qui leur est nécessaire pour relever les défis du XXI^e siècle.

Depuis que le présent gouvernement a pris le pouvoir, le budget de défense a crû de près de 8 milliards de dollars — une moyenne de plus d'un milliard de dollars par année. Bien sûr, la base militaire de Valcartier a senti les effets de ces augmentations. Après des années de croissance sans précédent, les Canadiens se serrent la ceinture

cette année d'un océan à l'autre en raison de l'actuel ralentissement de l'économie mondiale, de la faible reprise à l'échelle mondiale.

Le ministère de la Défense nationale doit maintenant faire de même afin d'utiliser au mieux les deniers publics. Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement soit encore plus vigilant avec leur argent pendant les périodes économiques difficiles. Comme il était indiqué dans le budget de 2011, le ministère de la Défense nationale est en bonne voie de réaliser les économies nécessaires pour respecter les engagements visant à restreindre la croissance des dépenses de la défense en adoptant les mesures suivantes: accroître l'efficacité de la prestation de ses programmes; mettre l'accent sur son rôle essentiel; et respecter les priorités des Canadiens.

On ne peut pas tout faire, et le ministère a utilisé l'examen stratégique de 2010 afin d'évaluer ses dépenses et de réaliser des économies de 525 millions de dollars pour 2012-2013 et d'un milliard de dollars chaque année par la suite, à compter de 2013-2014.

• (1835)

La vice-présidente: À l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais je vais donner la parole à la députée de Portneuf—Jacques-Cartier. Le secrétaire parlementaire pourra ajouter des commentaires par la suite.

Mme Éloïse Michaud: Madame la Présidente, je vais être bon prince ici et reposer ma question pour que je puisse avoir la chance d'entamer un dialogue avec mon collègue. Ce que j'ai entendu jusqu'ici, du moins, c'est « augmenter l'efficacité ». Cela me semble être un euphémisme administratif pour « coupe massive d'effectifs ». Je ne sais pas encore si ces coupes vont s'appliquer directement à la base militaire de Valcartier. C'est ce que j'aimerais savoir. Je vais laisser la chance à mon honorable collègue de répondre à cette question.

• (1840)

M. Chris Alexander: Madame la Présidente, le gouvernement demeure résolu à appuyer les besoins des militaires, afin que nos troupes puissent continuer à exécuter les tâches importantes qu'on leur attribue. Plus que jamais, en cette difficile période économique, le ministère prend son rôle de régisseur des ressources publiques très au sérieux. Il fait tous les efforts pour s'assurer de la saine gestion financière de l'argent des contribuables en dépensant les fonds d'une manière responsable sur le plan fiscal.

Tous les ministères et organismes du gouvernement, y compris le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, devront gérer leurs activités en tenant compte des contraintes imposées aux budgets de fonctionnement. À la suite de la participation du ministère à l'examen stratégique, des millions de dollars des contribuables seront économisés au cours des prochaines années.

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Madame la Présidente, cet été, l'affaire de la famille Maeng a donné l'occasion aux Canadiens de réfléchir à certains aspects de notre système d'immigration. Plus précisément, les Canadiens ont pu réfléchir à la question de l'inadmissibilité d'une personne en raison du fait qu'elle « pourrait constituer un fardeau excessif pour les services de santé et les services sociaux ».

Motion d'ajournement

Les Canadiens ont été ébahis d'apprendre qu'on avait refusé la résidence permanente à cette famille de Moncton et qu'on avait ordonné à ses membres de retourner en Corée du Sud. Les Maeng semblent pourtant être l'exemple parfait d'une immigration réussie au Canada. Ils possèdent une petite entreprise. Le fils aîné fait des études à l'Université Dalhousie pour devenir dentiste. Ils vivent au Canada depuis sept ans et ils ont manifestement tissé des liens solides avec leur collectivité.

Les Canadiens ont été troublés par la raison invoquée pour justifier le refus de la résidence permanente des membres de la famille, à savoir l'autisme du benjamin, Sung-Joo. On a décidé que le garçon serait un trop lourd fardeau pour le système de santé et pour d'autres aspects du filet de sécurité sociale canadien.

Lorsque j'ai pris la parole à la Chambre le 7 juin, j'ai demandé au ministre s'il allait reconsidérer la décision forçant le retour des Maeng en Corée. À l'époque, le ministre n'a pas voulu commenter l'affaire, mais il a affirmé que le processus d'immigration du Canada est équitable et que les Maeng en avaient suivi les étapes.

Je tiens à souligner que le ministre a plus tard décidé d'accorder à la famille un statut de résident temporaire pour trois ans pendant que le processus de résidence permanente se poursuit. Je félicite le ministre d'avoir pris cette décision.

Même si les Canadiens se réjouissent de cette volte-face, les questions demeurent. À mon avis, la plupart des Canadiens, sinon tous, endossent le principe selon lequel on devrait refuser le statut de résident permanent à une personne qui représente un fardeau inacceptable ou extraordinaire pour notre société. Or, c'est l'application étroite de ce principe qui nous inquiète.

Ma question de ce soir est directement liée à l'affaire Maeng. Pourquoi l'autisme est-il considéré comme une maladie qui impose un fardeau indu à notre système? Selon moi, bon nombre de Canadiens seraient étonnés, voire choqués, d'apprendre que leur gouvernement considère l'autisme comme une telle charge.

La plupart des Canadiens ne considèrent pas les personnes présentant un trouble du spectre autistique, ou TSA, comme des gens malades. Certes, les TSA sont des troubles du développement qui peuvent nécessiter une intervention de la part des professionnels de la santé et de l'éducation, mais les Canadiens sont conscients que les personnes autistes apportent de grandes contributions à notre société.

Avec les traitements et les ressources appropriés, les personnes autistes peuvent exceller, et excellent, dans leur vie personnelle et professionnelle. Elles peuvent être des membres productifs de notre société. Elles sont toujours précieuses dans nos communautés.

Dimanche, des gens d'un peu partout au Canada et aux États-Unis participeront à la quatrième édition annuelle de la marche Walk Now for Autism Speaks. Je me joindrai aux participants au stade Nat Bailey de Vancouver Kingsway pour manifester mon appui à la cause de l'amélioration de la politique de l'État concernant les personnes atteintes d'autisme et leur famille ainsi que d'un meilleur financement à leur intention.

Les personnes atteintes d'autisme peuvent apporter une contribution économique importante à la société et constituent des membres importants de leur famille. Nos vies se trouvent enrichies par les perspectives et la diversité que nous apporte la vie aux côtés de personnes ayant diverses déficiences développementales.

Ma réflexion à propos de cette règle me rappelle le cas d'une aide familiale résidente dans ma circonscription. Il lui a été impossible de faire venir sa fille pour que celle-ci vive avec elle en raison d'une maladie qui s'est développée chez la fille après l'arrivée de la mère au

Canada. Pendant des années, cette mère a vécu séparée de sa famille et a travaillé dur comme aide familiale au Canada en espérant que sa famille puisse la rejoindre. Puis, cette règle est entrée en vigueur, et ses rêves ont été fracassés.

Il existe une solution simple à ce problème. Il s'agirait de faire passer des examens médicaux à la famille au début du processus et d'accepter qu'au cours des années subséquentes, il se peut qu'un membre de la famille tombe malade. Ce n'est pas beaucoup demander.

Manifestement, l'application de cette règle est une source d'injustice. Le ministre peut-il s'engager à examiner la question de l'inadmissibilité des personnes que l'on considère comme des fardeaux excessifs pour le système canadien, de manière à ce que tous puissent être traités équitablement?

M. Rick Dykstra (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de répondre à la question et impatient de travailler avec le député sur les questions de multiculturalisme et au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

J'apprécie la profondeur et le positivisme dont il fait preuve. Nous pourrions discuter longtemps de l'ampleur et de la portée des questions auxquelles la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est confrontée lorsqu'elle doit prendre des décisions.

Je veux vraiment essayer de répondre à la question. Il s'agit d'un point intéressant qui mérite une réponse, mais c'est compliqué. Nous n'avons pas le droit de divulguer des renseignements personnels, ni de parler du processus de décision concernant les personnes ou les familles qui demandent à venir au Canada, les possibilités et les perspectives étant chaque fois différentes. Je trouve que c'est compliqué parce que le député a mentionné un cas fort précis. Il a toute l'information. La famille l'a de toute évidence autorisé à parler de son dossier. Le gouvernement n'est par contre pas en position de le faire.

En toute franchise, je trouve cela assez frustrant et difficile. Depuis que je suis secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, j'ai remarqué à maintes reprises que les députés de l'opposition présentent des cas particuliers. Plus souvent qu'autrement, les questions qui sont posées pendant la période des questions ne portent pas sur des situations que les personnes en question nous ont signalées, au ministre ou à moi, pour examen ou à tout le moins pour que nous acceptions d'en prendre connaissance, à titre privé. En général, on passe par les médias. Les personnes et les familles concernées communiquent avec les médias pour discuter de ces questions, croyant que cette façon de procéder servira leur cause.

Je peux assurer à la Chambre que cette façon de faire n'aide personne. Elle n'aide ni le gouvernement, ni la personne concernée, ni sa famille. Qui plus est, elle n'aide certainement pas les députés de l'opposition qui ont présenté ces cas, à moins qu'ils aient cherché à faire mal paraître le gouvernement. Il va sans dire que je ne laisse absolument pas entendre que c'est ce que mon collègue, le porte-parole de l'opposition en matière d'immigration, cherche à faire. Je ne crois pas que ce soit son intention, mais bon nombre de députés soulèvent ces cas à la période des questions pour mettre le gouvernement dans l'embarras.

Motion d'ajournement

Je demande ce soir que les députés de l'opposition n'utilisent pas ce genre de cas pour obtenir de la publicité ou de l'attention de la part des médias ou pour aider leur carrière.

Nous devrions plutôt discuter de ces cas ensemble. Les députés de l'opposition devraient s'adresser à moi en tant que secrétaire parlementaire ou s'adresser au ministre s'ils veulent de l'aide en ce qui a trait à des cas particuliers. Il est très difficile pour moi d'aborder les questions soulevées par le député en ce qui a trait aux maladies et, plus particulièrement, à l'autisme et aux répercussions que cela a sur la capacité d'une personne d'entrer au Canada pour en devenir un résident permanent ou pour y étudier.

Les députés de l'opposition savent qu'ils n'obtiendront pas de réponse précise avant même qu'ils ne posent de telles questions. Nous n'avons simplement pas le droit de discuter de dossiers précis et de circonstances particulières en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

• (1845)

M. Don Davies: Madame la Présidente, ce soir, je ne soulève pas un cas précis, mais plutôt une question de politique.

Par ailleurs, je crois qu'il est juste de dire que lorsque les gens sont frustrés par une mauvaise politique gouvernementale, ils ont souvent recours aux médias et à l'opposition pour soulever ces questions, et c'est ainsi qu'on parvient à changer le pays pour le mieux.

Les gens atteints d'autisme méritent notre soutien et notre encadrement. Ils méritent d'être compris, acceptés et intégrés pleinement dans tous les aspects de notre société.

Le Canada devrait jouer un rôle de chef de file sur la scène mondiale en démontrant que l'autisme peut être compris et accepté. L'autisme ne devrait jamais être un obstacle à la citoyenneté.

En ce qui concerne les aides familiaux résidants, la seule approche juste est d'évaluer les conditions médicales des familles avant que des sacrifices profonds soient faits. Les aides familiaux résidants devraient être unis avec leurs familles dès leur arrivée au Canada. Nous devons mettre fin à cette pratique injustifiée et déchirante qu'est la séparation des familles.

Les aides familiaux devraient obtenir la résidence permanente dès leur arrivée au Canada. Ils devraient pouvoir amener avec eux leur conjoint et leurs enfants, et les membres de leur famille devraient également obtenir des permis de travail.

La politique gouvernementale actuelle traite les autistes comme des citoyens indésirables. La politique gouvernementale actuelle sépare les familles. Le NPD, pour sa part, préconise la réunification des familles. Pourquoi le gouvernement n'en fait-il pas autant?

• (1850)

M. Rick Dykstra: Madame la Présidente, je pourrais sans problème énumérer toute une série de questions, de résolutions et de dispositions législatives que nous avons adoptées à la Chambre des communes et qui ont trait exactement à ce dont parle le député.

Je me permettrais de lui signaler qu'il existe une troisième façon d'aborder ces problèmes, et c'est en consultation les uns avec les autres. C'est ce que nous avons fait dans le cas du projet de loi C-11 sur la réforme concernant les réfugiés et dans celui du projet de loi C-35 sur les consultants véreux. Lors de la dernière législature, alors que le gouvernement était minoritaire, ces deux projets de loi importants ont été adoptés avec le consentement unanime de tous les partis. Je signale au député une troisième façon de faire les choses, soit celle qui consiste à continuer de travailler ensemble et de participer aux travaux des comités pour nous pencher sur ces

problèmes. En tant que gouvernement, nous allons déployer les efforts nécessaires pour tenter de les régler.

LE SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Madame la Présidente, les Canadiens partout au pays parlent de la fracturation, c'est-à-dire de la fracturation hydraulique, et de l'industrie des gaz de schiste. Ils veulent savoir ce que le processus de fracturation suppose. Ils veulent en connaître le fonctionnement et savoir quelles pourraient être ses répercussions. Ils veulent aussi savoir où la fracturation s'effectue. Mais surtout, les Canadiens veulent qu'on leur assure que des systèmes ont été mis en place pour protéger leur environnement et leur santé.

L'an dernier, l'ancien ministre de l'Environnement a déclaré que la réglementation relative aux gaz de schiste étaient en cours d'élaboration, et ce, malgré le fait que le processus de fracturation hydraulique était déjà employé au Canada depuis de nombreuses années. Lorsque, le 22 juin, j'ai demandé au gouvernement où en était l'élaboration de cette réglementation, aucun calendrier ne m'a été communiqué. Par conséquent, je pose de nouveau la question au gouvernement ce soir. Il nous a promis une réglementation il y a de cela plus d'un an. Quand pourrions-nous en prendre connaissance?

Le ministre actuel a affirmé que le gouvernement se mobiliserait dans le dossier. D'ailleurs, le 16 juin dernier, à propos des projets d'exploitation de gaz de schiste, il a dit: «...le gouvernement fédéral détient des intérêts dans ce domaine et il peut intervenir lorsqu'une menace est perçue et déclarée.» Quand j'ai posé une question sur la réglementation en la matière, le 22 juin de cette même année, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement a répondu: «Les fonctionnaires d'Environnement Canada ont la possibilité de commenter les études d'impact des provinces et territoires.»

Au début de l'été, le gouvernement a clairement affirmé que les fonctionnaires du ministère se penchaient sur la question de l'incidence de la fracturation hydraulique sur l'environnement et la santé et que le gouvernement était disposé à intervenir en cas de risques environnementaux. À peine quelques semaines plus tard, cependant, il a annoncé d'importantes compressions au sein du ministère. Comment le gouvernement compte-t-il intervenir alors qu'il est en train de couper 11 p. 100 des postes et 20 p. 100 du budget d'Environnement Canada?

Qui plus est, il a annoncé une réduction de 43 p. 100 du budget de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Cette coupe sapera la capacité de l'agence de se préparer et d'intervenir en cas de risque pour l'environnement, y compris dans de nouveaux projets d'exploitation pétrolière et gazière comme la fracturation hydraulique, qui est une technique d'exploration minière.

Il convient de garder à l'esprit que, lors du discours du Trône de 2011, le gouvernement conservateur du Canada a réaffirmé son engagement en vue d'améliorer les évaluations environnementales fédérales, ce qui rend d'autant plus inquiétant le fait qu'il sabre actuellement dans les budgets des institutions qui effectuent cette surveillance environnementale.

Bon nombre des préoccupations que les Canadiens entretiennent au sujet de la fracturation sont en lien avec les effets potentiels sur nos systèmes d'alimentation en eau, mais là encore, le gouvernement a annoncé des compressions dans des programmes comme le plan d'action pour l'assainissement de l'eau, et ce même si l'ancien ministre de l'Environnement a annoncé en mars dernier que ce plan constituait une priorité. Le gouvernement a retardé l'adoption des règlements relatifs à la fracturation et a maintenant fait des compressions dans des programmes qui protègent l'eau potable. Ce sont là les enjeux dont ce type de règlements devraient traiter. C'est visiblement un problème, et j'espère que la secrétaire parlementaire sera en mesure de faire la lumière sur les raisons qui ont motivé les actions du gouvernement.

Tout à l'heure, j'ai demandé au ministre à la Chambre s'il pouvait fournir aux parlementaires l'analyse qui prouve ses affirmations voulant que les fonctions d'Environnement Canada ne seront pas touchées par ces coupes massives. Il a préféré ne pas me répondre et n'a pas été en mesure de décrire ce que le gouvernement considère comme étant des programmes de base. Compte tenu des compressions de toutes sortes qui sont attendues, aux yeux du gouvernement, aucun des programmes ne semble être essentiel au ministère.

Par conséquent, ma question à la secrétaire parlementaire est la suivante: peut-elle fournir les données que j'ai réclamées à maintes reprises à la Chambre sur les façons dont le gouvernement s'y prendra pour maintenir la salubrité de l'environnement et de l'eau, et dire quand il ira de l'avant avec les règlements relatifs à la fracturation qu'il a promis de mettre en place?

• (1855)

Mme Michelle Rempel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, PCC): Madame la Présidente, le gaz de schiste est une importante ressource stratégique qui pourrait procurer de nombreux avantages économiques au Canada. Nos abondantes réserves de gaz naturel propre aideraient à renforcer la position du Canada comme superpuissance dans le domaine de l'énergie propre.

Le gouvernement reconnaît qu'un environnement sain et une économie forte vont de pair. Le gouvernement a pris des mesures dans plusieurs domaines pour bien gérer notre environnement naturel, notamment un plan d'action sur la qualité de l'eau et un programme de réglementation sur la qualité de l'air.

La députée doit savoir qu'au bout du compte, c'est aux provinces qu'il revient de décider comment le gaz de schiste sera mis en valeur et s'il doit l'être. Ce sont aussi les provinces qui gèrent les répercussions environnementales de la mise en oeuvre des ressources conformément à leur système de réglementation.

Au palier fédéral, la mise en valeur des ressources relève du mandat de plusieurs ministères, agences et conseils.

Environnement Canada, à l'intérieur de son domaine de responsabilité, examine les questions environnementales susceptibles de surgir dans l'exploitation du gaz de schiste dans la perspective de l'engagement ferme que le gouvernement a pris en faveur de la conservation du patrimoine naturel canadien et du développement sûr, responsable et durable de nos ressources naturelles.

En application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, Environnement Canada fournit de l'expertise et des conseils aux fins des évaluations environnementales tant fédérales que provinciales.

Motion d'ajournement

Afin de mieux comprendre toute répercussion environnementale possible de l'exploitation du gaz de schiste, le ministre de l'Environnement a pris certaines initiatives que j'aimerais énumérer.

Le ministre a recommandé qu'on s'adresse au Conseil des académies canadiennes afin qu'un groupe d'experts indépendants évalue l'état actuel de la science en ce qui concerne les incidences environnementales que pourrait avoir l'exploitation du gaz de schiste au Canada.

Le ministre a aussi demandé à des fonctionnaires d'Environnement Canada d'élaborer un plan de travail interne pour examiner les éventuels aspects environnementaux de l'exploitation du gaz de schiste.

Il est aussi important de collaborer avec l'industrie. Je me réjouis que l'Association canadienne des producteurs pétroliers ait diffusé récemment ses principes directeurs relatifs à la fracturation hydraulique.

Le 6 septembre 2011, cette association a annoncé qu'elle appuierait la divulgation proactive des additifs ajoutés aux fluides de fracturation hydraulique. Ce genre de divulgation volontaire est un excellent exemple de collaboration proactive entre l'industrie et le gouvernement, collaboration qui favorisera le développement sécuritaire et efficace de cette source d'énergie propre.

Mme Megan Leslie: Madame la Présidente, je suis heureuse d'apprendre que le ministre s'intéresse à l'état des connaissances scientifiques et qu'il a demandé la production d'un plan de travail interne. Il reste à savoir si un règlement sera pris bientôt sur la fracturation hydraulique.

Je n'approuve pas la position du gouvernement selon laquelle la compétence en cette matière relève uniquement des provinces, surtout si l'on pense aux effets possibles sur l'eau potable, aux répercussions concernant l'application de la loi sur les eaux navigables et de la Loi sur les pêches, et aux conséquences possibles pour les Premières nations.

Un règlement sur la fracturation verra-t-il le jour bientôt?

Mme Michelle Rempel: Madame la Présidente, comme je l'ai déjà dit à la députée, Environnement Canada a déjà entrepris deux études sur les répercussions environnementales de la fracturation aux fins de l'exploitation du gaz de schiste.

Une de ces études sera réalisée par un groupe d'experts indépendants, tandis qu'une étude interne sera entreprise au ministère de l'Environnement.

Notre gouvernement a à cœur d'appuyer les initiatives d'exploitation de l'énergie verte afin de protéger notre environnement et d'améliorer la qualité de l'air que respirent les Canadiens.

Nous avons à cœur d'assurer l'exploitation sûre, responsable et durable des ressources naturelles du Canada, de renforcer la position du Canada en tant que superpuissance mondiale de l'énergie verte, et de favoriser la croissance économique dans un contexte de saine gestion environnementale.

[Français]

La vice-présidente: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 59.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 20 septembre 2011

AFFAIRES COURANTES

Loi sur la sécurité des rues et des communautés

M. Van Loan (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada)	1209
Projet de loi C-10. Présentation et première lecture	1209
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	1209

Pétitions

L'exploitation d'une mégacarrière

M. Tilson	1209
-----------------	------

La Commission canadienne du blé

M. Lamoureux	1209
--------------------	------

Questions au *Feuilleton*

M. Lukiwski	1209
-------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien

Projet de loi C-4. Deuxième lecture	1210
Mme Sims	1210
Mme Davies (Vancouver-Est)	1211
Mme May	1211
Mme Sgro	1211
M. Caron	1211
M. Wallace	1212
Mme LeBlanc (LaSalle—Émard)	1214
M. Plamondon	1214
M. Sullivan	1214
M. Garneau	1215
M. Nicholls	1215
Mme May	1216
Mme Quach	1217
M. Storseth	1217
M. Nicholls	1219
M. Coderre	1219
Mme May	1219
M. Dubé	1219
Mme Murray	1219
M. Harris (Cariboo—Prince George)	1221
M. Nicholls	1221
M. Coderre	1221
Mme Perreault	1221
M. Blanchette	1222
M. Morin (Laurentides—Labelle)	1223
M. Armstrong	1223
Mme Quach	1223
Mme Pécelet	1224
M. Sorenson	1225
M. Coderre	1225
M. Rae	1226
M. Alexander	1227
M. Caron	1227
M. Trudeau	1227
M. Pilon	1228
M. Caron	1228

M. Blanchette	1228
M. Butt	1229
Mme Day	1229
M. Lamoureux	1230
Mme Davies (Vancouver-Est)	1230
M. Cuzner	1231
M. Nicholls	1231
Mme Sgro	1232
M. Butt	1233
Mme Day	1233
M. Cuzner	1233
Mme Quach	1234
Mme Pécelet	1235
M. Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	1235
M. Blanchette	1236
M. Caron	1236
M. Lamoureux	1237
M. Blanchette	1237
M. Albrecht	1238
M. Cuzner	1238

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le cancer de la prostate

M. Bellavance	1238
---------------------	------

L'athlétisme

M. Keddy	1238
----------------	------

Les lauréats de prix nationaux

M. Bevington	1239
--------------------	------

L'industrie minière

M. Del Mastro	1239
---------------------	------

Le mois de la sensibilisation au cancer de la prostate

Mme Fry	1239
---------------	------

Les affaires étrangères

M. Obhrai	1239
-----------------	------

Karel Mayrand

M. Caron	1239
----------------	------

Le cancer de la prostate

M. Carrie	1240
-----------------	------

La sécurité publique

M. Opitz	1240
----------------	------

Le transport ferroviaire

M. Masse	1240
----------------	------

La sécurité publique

M. Armstrong	1240
--------------------	------

Marthe Asselin-Vaillancourt

M. Patry	1241
----------------	------

L'économie

M. Hoback	1241
-----------------	------

Le cancer de la prostate

M. Trudeau	1241
------------------	------

La coopération internationale	
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	1241
Le cancer de la prostate	
M. Hyer	1241
L'économie	
M. Gourde	1242

QUESTIONS ORALES

L'économie	
Mme Turmel	1242
M. Paradis	1242
Mme Turmel	1242
M. Flaherty	1242
Mme Turmel	1242
M. Paradis	1242
Mme Nash	1242
M. Flaherty	1243
Mme Nash	1243
M. Flaherty	1243
M. Rae	1243
M. Flaherty	1243
M. Rae	1243
M. Flaherty	1243
M. Rae	1243
M. Flaherty	1243
Le sommet du G8	
M. Boulerice	1244
M. Paradis	1244
M. Boulerice	1244
M. Paradis	1244
Service Canada	
Mme Crowder	1244
M. Flaherty	1244
Mme Crowder	1244
Mme Finley	1244
M. Patry	1244
Mme Finley	1245
M. Patry	1245
Mme Finley	1245
L'environnement	
Mme Leslie	1245
M. Kent	1245
Mme Leslie	1245
M. Kent	1245
Le sommet du G8	
M. Angus	1245
M. Obhrai	1245
Air Canada	
Mme Sgro	1245
M. Menzies	1246
Le sommet du G8	
M. McCallum	1246
M. Obhrai	1246
L'harmonisation des taxes	
M. Dion	1246
M. Paradis	1246

Les infrastructures	
Mme Chow	1246
M. Lebel	1246
Mme Chow	1246
M. Lebel	1246
Le pont Champlain	
M. Nicholls	1247
M. Lebel	1247
M. Nicholls	1247
M. Lebel	1247
La Libye	
M. Braid	1247
M. Obhrai	1247
L'harmonisation des taxes	
Mme Davies (Vancouver-Est)	1247
M. Flaherty	1247
Mme Davies (Vancouver-Est)	1247
M. Flaherty	1247
M. Mulcair	1247
M. Flaherty	1248
M. Mulcair	1248
M. Flaherty	1248
Le transport ferroviaire	
M. Goodale	1248
M. Lebel	1248
Les relations canado-américaines	
M. Easter	1248
M. Ritz	1248
Air Canada	
M. Godin	1248
Mme Raitt	1248
M. Godin	1248
Mme Raitt	1249
L'économie	
M. Richardson	1249
M. Flaherty	1249
Les affaires autochtones	
Mme Bennett	1249
Mme Ambrose	1249
La Commission canadienne du blé	
M. Martin	1249
M. Ritz	1249
Les relations entre le Canada et les États-Unis	
M. Cannan	1249
M. Fast	1250
Les transports	
Mme St-Denis	1250
M. Lebel	1250
La justice	
Mme Mourani	1250
M. Toews	1250
M. Preston	1250

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Procédure et affaires de la Chambre

M. Preston	1250
Motion d'adoption	1250
Adoption de la motion	1251

Recours au Règlement

Questions orales

Mme May	1251
---------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien

Projet de loi C-4. Deuxième lecture	1251
M. Bellavance	1251
M. Saganash	1252
Mme May	1252

Air Canada

Mme Raitt	1253
-----------------	------

Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien

Projet de loi C-4. Deuxième lecture	1253
M. Sullivan	1253
M. Hillyer	1254
M. Hsu	1255
Mme Péclet	1255
Mme Groguhé	1255
M. Garrison	1256
M. Hsu	1256
M. Giguère	1257
M. Lizon	1257
M. Harris (Scarborough-Sud-Ouest)	1257
M. Goguen	1258
M. Lamoureux	1258
M. Alexander	1258
M. Casey	1259
M. Hillyer	1260
M. Masse	1260
Mme May	1260
M. Casey	1260
Mme Borg	1260
M. Masse	1261
M. Lizon	1261

M. Julian	1262
M. Cash	1262
M. Seeback	1263
M. Bevington	1263
M. Strahl	1263
Mme Day	1263
M. Strahl	1265
M. Giguère	1265
M. Julian	1265
M. Trudeau	1265
M. Alexander	1266
M. Trudeau	1267
Mme Groguhé	1267
Mme Murray	1267
M. Saganash	1267
M. Cash	1268
M. Julian	1269
M. Julian	1269
M. Sullivan	1270
M. Alexander	1270
M. Simms	1271
M. Karygiannis	1271
M. Simms	1272
M. Julian	1273
M. Genest-Jourdain	1273
M. Saganash	1274
Mme Groguhé	1274
Mme Blanchette-Lamothe	1274
Mme Blanchette-Lamothe	1274
M. Julian	1276
M. Lamoureux	1276
M. Masse	1276

MOTION D'AJOURNEMENT

La défense nationale

Mme Michaud	1277
M. Alexander	1278

La citoyenneté et l'immigration

M. Davies (Vancouver Kingsway)	1278
M. Dykstra	1279

Le secteur pétrolier et gazier

Mme Leslie	1280
Mme Rempel	1281

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>